Le Monde

Le Monde des Poches

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15869 – 7 F

SAMEDI 3 FÉVRIER 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les Etats-Unis ouvrent complètement leurs télécoms à la concurrence

LE CONGRÈS américain a voté, jeudi 1er février, l'ouverture complète des télécommunications à la concurrence. Le texte adopté réforme la loi de 1935 et constitue un véritable bouleversement du secteur de la communication qui représente près de 700 milliards de dollars (3 500 milliards de francs).

A partir du 31 mars 1999, les câblo-opérateurs pourront offrir des services téléphoniques et les compagnies de téléphone proposer des services vidéo. En outre, les chaînes de télévision pourront élargir leur diffusion jusqu'à 35 % de l'audience nationale (la limite actuelle est de 25 %). Jusqu'ici la concurrence n'était autorisée que pour le seul trafic longue distance et, au niveau local, téléphone et télévision étaient séparées.

Lire page 14

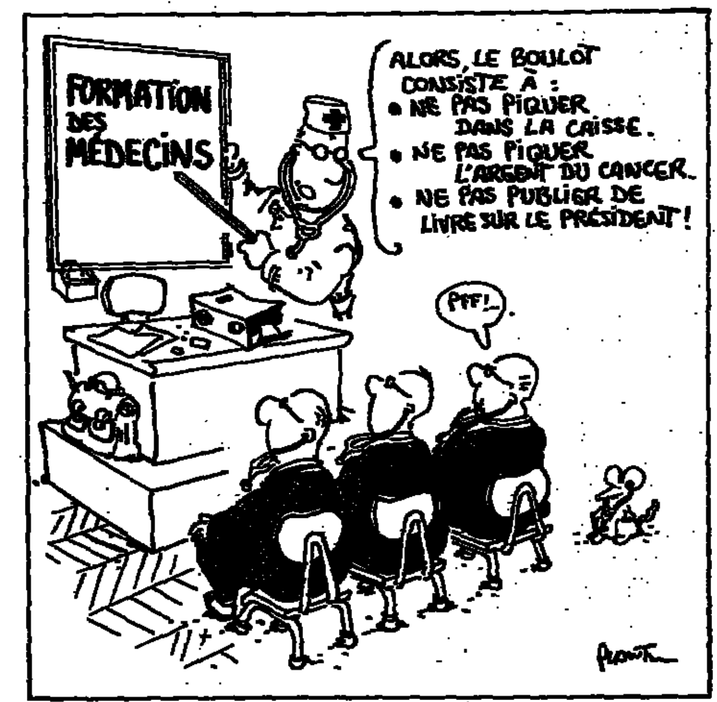
Les syndicats de médecins se déchirent sur fond de négociation du plan Juppé

La justice enquête sur la gestion de la formation médicale continue

UNE INFORMATION *judiciaire* vient d'être ouverte à Paris à la suite d'une plainte contre X pour *« abus de confiance, faux et usage de faux »* déposée par le syndicat MG-France et son président, le docteur Richard Bouton. Elle est provoquée par deux expertises confidentielles des fonds de la formation des médecins libéraux, qui démontraient l'existence d'*« anomalies »* – surfacturations, notes d'honoraires indues, etc. – dans la gestion des actions de formation médicale continue.

Deux syndicats « concurrents » de MG-France – la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML) – sont mis en cause. Cette affaire risque de compromettre les négocations entre le gouvernement et les syndicats médicaux sur la mise en œuvre du plan Juppé ainsi que les négociations conventionnelles.

Lire page 8



La controverse s'envenime entre le pouvoir et les patrons

M. Juppé exige le « donnant-donnant » sur l'emploi

ALAIN JUPPÉ a relancé, jeudi 1er février, la polémique avec les chefs d'entreprise en annonçant qu'il *« ne prendra pas d'autres mesures d'allègement des charges s'il n'y a pas de donnant-donnant »* de la part du patronat, sommé de se joindre au devoir national d'insertion en embauchant des jeunes. Le premier ministre appuyait ainsi les critiques adressées par le chef de l'Etat, le 25 janvier, lors de sa visite dans les Deux-Sèvres, aux grandes entreprises accusées *« d'avoir empoché les bénéfices de la baisse du coût du travail sans contrepartie en termes de créations d'emplois »*.

Jean Gandois avait répliqué, jeudi, qu'il ne faut pas *« passer son temps à dire du mal »* des entreprises. Le président du CNPF alimentait ainsi une polémique rituelle entre le patronat et les gouvernements successifs. Sous la gauche, comme lors des cohabitations, en 1986 et en 1993, le pouvoir fait des « cadeaux aux entreprises » en allégeant impôts et prélèvements sociaux, puis leur reproche de ne pas participer à la lutte contre le chômage. Le patronat réplique que *« l'emploi ne se décrète pas »*.

Il fait valoir aujourd'hui, par la bouche de ses représentants syndicaux et des grands patrons comme Arnaud Leenhardt (métallurgie), Jean Domange (bâtiments) ou Henri Lachman (mobilier de bureau), qu'aucune décision d'investissement ou de recrutement ne peut être imposée aux entrepreneurs, seuls capables d'apprécier si la demande est suffisante pour autoriser des engagements risqués en raison de la récession en cours. Par ailleurs, Pierre Richard, PDG du Crédit local de France, déclare dans un entretien accordé au *Monde* que les chefs d'entreprise ont besoin de savoir « de quoi demain sera fait ».

Lire page 6

« Carla's Song » ou l'aventure des sandinistes



KEN LOACH

APRÈS *Land and Freedom* qui retraçait l'histoire des trotskistes du POUM dans la guerre civile espagnole, Ken Loach tourne au Nicaragua l'aventure des sandinistes confrontés à la contre-révolution. Un hommage à ceux qui ont lutté contre la dictature somoziste. *Carla's Song*, qu'il réalise actuellement, retrace l'histoire d'un chauffeur de bus écossais qui, par amour pour une jeune Nicaraguayenne, décide de se rendre dans son pays en proie aux horreurs de la guerre.

Le cinéaste a vu dans ce scénario écrit par un jeune avocat de Glasgow l'occasion de s'attaquer à la politique que menait Washington dans son arrière-cour d'Amérique centrale, dans les années 80. Une politique définie par le gouvernement de Ronald Reagan qui provoqua l'étouffement d'un pays engagée dans la voie communiste. Commencé à Glasgow, le tournage de *Carla's Song* continue dans un petit village perdu dans le nord du Nicaragua, avec la participation de ceux qui furent les combattants d'hier, sandinistes ou contras, et qui placent dans l'élection présidentielle du 20 octobre 1996 l'essentiel des espoirs qui leur restent.

Lire page 22

Le « grand soir » du franc-mark vu par la Deutsche Bank

BONN
de notre correspondant

Heinrich Heine vantait déjà, au siècle dernier, *« l'instinct politique des gens de Bourse »*. En plaidant pour une union monétaire précipitée entre la France et l'Allemagne, Ulrich Cartellieri, membre du directoire de la Deutsche Bank, vient sans aucun doute de confirmer la justesse de cette intuition. Alors que le doute paraît gagner de nombreux esprits en Europe et que la mise en place début 1999 de la monnaie unique paraît de plus en plus improbable – y compris dans l'esprit des Européens les plus convaincus, comme Jacques Delors –, voilà qu'un des plus hauts représentants du monde des affaires d'outre-Rhin prend la parole pour dire en substance : *« Allons-y tout de suite avec la France ! »*

« S'il est vrai que la convergence et l'entrecroisement des économies française et allemande sont suffisamment avancées pour permettre une union monétaire entre les deux pays – et telle est la supposition de départ –, alors, il devrait être possible de sauter le pas qui peut éviter une grande crise en Europe – autrement dit une fixation bilatérale des parités entre le franc et le mark. » En s'exprimant en ces termes, mercredi 31 janvier, dans les locaux de la représentation permanente de la Commission européenne à Bonn, Ulrich Cartellieri a lancé un véritable défi aux dirigeants politiques français et allemands.

Même si Ulrich Cartellieri parle uniquement en son nom, il n'est pas inutile de rappeler que la Deutsche Bank est la première banque privée en Europe, que ses prises de position ne laissent personne indifférent en Allemagne (déjà en 1990, elle s'était exprimée en faveur d'une union monétaire rapide avec l'ex-RDA), et que le chancelier Kohl a toujours entretenu de très étroites relations avec ses dirigeants.

Dès lors, le scénario du « grand soir » monétaire verra-t-il le jour ? Il s'agirait ni plus ni moins d'introduire par surprise une monnaie unique franco-allemande, à laquelle se rallieraient les monnaies déjà comprises dans la « zone-mark ». Autrement dit, toujours selon Ulrich Cartellieri, *« la Bundesbank serait implicitement liée par un devoir d'intervention illimitée en faveur du franc »*. Une situation qui garantirait la crédibilité de la nouvelle monnaie et permettrait de prévenir toute attaque spéculative. La seule évocation d'un tel scénario par l'un des plus éminents banquiers allemands devrait avoir suffisamment de poids pour faire réfléchir les spéculateurs et autre « gnomes » de Londres ou de Zurich.

Que deviendront, si cette hypothèse voit le jour, les autres monnaies européennes ? Pour ce dirigeant de la Deutsche Bank, les pays du « noyau dur » exerceront une *« attraction magnétique »* sur ceux de leurs partenaires qui en seront d'abord exclus, même si un système monétaire européen « bis » sera nécessaire pour éviter une course à la dévaluation.

D'après Ulrich Cartellieri, cette initiative, comparable à la création du Système monétaire européen (SME) par Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing en 1978, permettrait d'éviter *« de sévères turbulences »* sur les marchés des changes, qui interviendront dès lors que les marchés auront des doutes sur la réalisation de l'union monétaire en 1999. Selon l'économiste en chef de la Deutsche Bank, ces spéculations n'épargneraient pas le deutsche mark, avec toutes les conséquences négatives imaginables pour l'économie allemande.

Lucas Delattre

Où sont passés les « monstres sacrés » ?

SAUF MORT violente, quel homme public, dans la France d'aujourd'hui, pourrait-il rêver d'un deuil à la mesure de celui qu'a provoqué la fin de François Mitterrand ? L'extrême, pour ne pas dire l'excessive, médiatisation de l'événement ne suffit pas à tout expliquer. Elle n'aurait pas eu cette ampleur si les plus cyniques n'avaient pas été convaincus de tenir là un « sujet » majeur, répondant à une émotion très profonde, elle-même née du sentiment qu'on ne reverra pas de sitôt à la tête de l'Etat un personnage d'une telle envergure : un de ces *« monstres sacrés »* dont l'exceptionnel talent relativise les travers.

Eschyle, Shakespeare, Racine, pour ne citer qu'eux, en ont mis plus d'un sur les tréteaux, et l'expression ne s'est longtemps appliquée qu'au théâtre, au point de fournir à Cocteau le titre d'une pièce sur le sujet : il faut dire qu'à l'époque, entre Michel Simon, Guitry, Popesco, Raimu et tant d'autres, on avait l'embarras du choix. Et l'on ne parle pas des stars d'Hollywood ou des *prime donne* (et *signori*) du bel canto. C'est sans doute un signe des temps que ces personnages hors série aient tendance aujourd'hui à se faire plus rares. La même constatation s'impose à propos de la scène politique et de ses vedettes, ces mots d'un emploi on ne peut plus courant soulignant tout ce qu'elles doivent au spectacle.

Il en a toujours été plus ou moins ainsi, mais la télévision a changé les dimensions du phénomène. Louis XIV en tête, les rois jouaient pour leur cour. Puis est venue l'époque de l'éloquence, et avec elle celle des avocats et des professeurs : pour prendre le pouvoir et le garder, il leur fallait avant tout convaincre des Parlements de notables. Ce sont les masses qu'il convient à présent de séduire.

Comment s'en étonner ? Parmi ceux qui, dans un passé relativement récent, y ont le mieux réussi, on trouve trois personnages qui étaient montés sur les planches. Ronald Reagan, acteur de série B dont pas une chancellerie n'avait prévu l'élection, et que son indifférence envers les dossiers ne privait ni d'un don exceptionnel de communication, ni, à l'occasion, d'une assez jolie capacité d'intuition.

André Fontaine

Lire la suite page 12

■ Le président italien désigne M. Maccanico

Le juriste Antonio Maccanico est chargé de former le nouveau gouvernement en Italie. p. 3

■ Jacques Chirac devant le Congrès

Le président de la République a invité les parlementaires américains à venir en aide aux pays les plus pauvres et à honorer leurs engagements vis à vis de l'ONU. p. 2

■ Détente monétaire en Europe

La Bundesbank et *la Banque de France* ont assoupli, jeudi 1er février, leur politique monétaire. p. 15
et notre éditorial p. 12

■ La Basse-Seine à l'horizon 2015

L'Etat veut aménager une « réserve naturelle » de plus de 10 000 hectares dans l'estuaire de la Seine. p. 7

■ Enquête sur le roi de l'opium

Le seigneur du Triangle d'or de la drogue, Khun Sa, a choisi de négocier avec les généraux birmans. p. 10

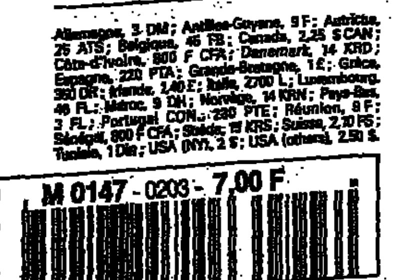
■ Le Quinze de France attaque par le centre

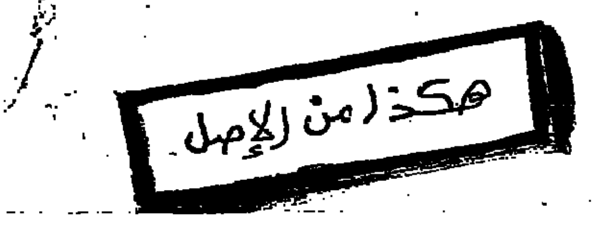
Alain Penaud s'intercale dans le dispositif français qui rencontre samedi l'Ecosse à Edimbourg. p. 18

■ La photo dans l'ère multimédia

Une nouvelle pellicule va permettre de faire apparaître les photos en quelques minutes sur un écran d'ordinateur ou de téléviseur. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.





FRANCE-ÉTATS-UNIS Devant les parlementaires américains, dont une centaine avaient boudé son discours pour protester contre les essais nucléaires français, le président Jacques Chirac a exhorté les Etats-Unis à rester actifs sur la scène internationale, à l'heure où les républicains, en campagne électorale, cèdent aux tentations isolationnistes. Il a plaidé en faveur d'un soutien à l'ONU et d'une aide plus généreuse en faveur des pays les plus pauvres. ● LA DÉFENSE a constitué le deuxième thème de son discours : M. Chirac a souhaité que l'OTAN permette aux Européens de mieux assumer leurs responsabilités en son sein. Ces changements pourraient déboucher sur une « charte transatlantique », symbole d'un *« partenariat renouvelé »* entre les Etats-Unis et l'Europe. ● LES ÉCHANGES commerciaux franco-américains demeurent faibles et M. Chirac a prôné leur développement.

M. Chirac appelle Washington à ne pas céder à la tentation du repli

Devant le Congrès américain, le président français s'est aussi fait l'avocat d'une « charte transatlantique » qui permettrait à l'Europe, après une réforme des missions de l'OTAN, de mieux s'affirmer en son sein

WASHINGTON
de nos envoyés spéciaux

Sans doute revenait-il à un chef de l'Etat français issu du mouvement gaulliste, donc insoupçonnable de pro-américanisme béat, d'exhorter les Etats-Unis à rester actifs sur la scène internationale. Tel aura été, en tout cas, le message que Jacques Chirac s'est employé à délivrer à Washington, jeudi 1er février, et qu'il a notamment martelé devant le Congrès. Comme s'il était urgent de détourner l'Amérique de toute tentation de repli sur ses problèmes intérieurs.

« Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin des Etats-Unis, a lancé M. Chirac. *Votre engagement reste nécessaire pour faire progresser la paix, la démocratie et le développement. »* L'injonction a laissé l'assemblée de marbre. Il est vrai que le président français s'adressait à un Congrès où, chez les républicains comme chez les démocrates, nombre d'élus considèrent l'aide au développement comme une entreprise sans espoir, l'Europe, comme délivrée de toute menace depuis la dissolution de l'URSS, et l'ONU, comme une organisation minée par une bureaucratie incompétente.

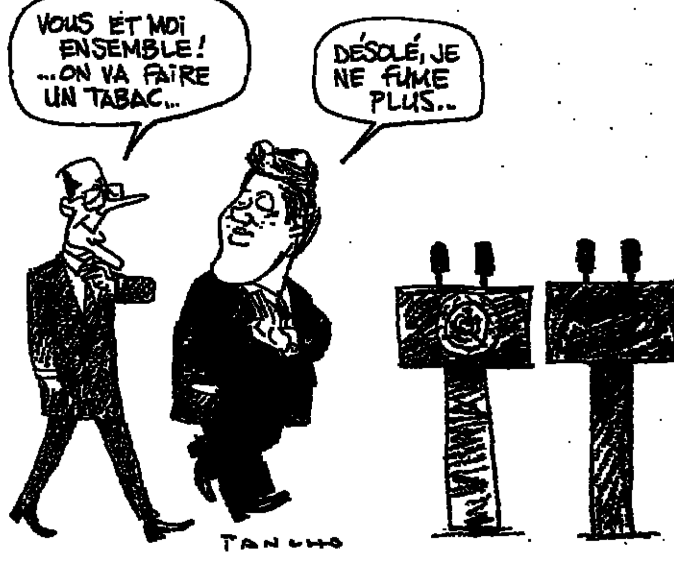
RISQUE D'INGÉRENCE

Avant tout préoccupé par le déficit abyssal des finances fédérales et, en pleine année électorale, par les questions intérieures, le Congrès n'était pas disposé, a priori, à se passionner pour la visite d'un chef de l'Etat français – laquelle n'a d'ailleurs été mentionnée dans aucun des grands journaux télévisés du soir. M. Chirac n'ignorait visiblement pas l'obstacle ni le danger qu'il courait d'être accusé d'ingérence dans la campagne pour l'élection présidentielle américaine en défendant des positions – sur l'aide extérieure et l'ONU, notamment – qui sont à l'opposé des thèses républicaines.

Il les a contournés en situant son propos à un niveau plus élevé. Il s'agissait d'appeler les Etats-Unis à retrouver la créativité et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve en 1945. *« Au lendemain de la victoire sur le nazisme,* a rappelé M. Chirac, *les Etats-Unis ont contribué, plus qu'aucun autre pays, à façonner le monde de l'après-guerre. »* Ils doivent en faire autant pour le monde de l'après-guerre froide. Et le chef de l'Etat de louer les *« Nations unies, seule organisation universelle et légitime ». « Aidons-les à se réformer ! Ne leur refusons pas les moyens de réussir »*, a poursuivi M. Chirac. Or les élus américains n'acceptent pas de voter les crédits nécessaires au paiement des arriérés – 1 milliard de dollars – que les Etats-Unis ont accumulés sur leur contribution obligatoire au budget de l'Organisation.

« N'abandonnons pas à leur sort les pays les plus pauvres de notre planète, notamment les pays d'Afrique », a poursuivi M. Chirac, relevant que l'Europe apporte aux pays pauvres *« trois fois plus que les Etats-Unis ». « Mes amis, dans ce domaine aussi, le monde a besoin de vous,* a-t-il encore assuré ; *nos difficultés ne doivent pas nous détourner de nos obligations à l'égard des pays les plus démunis. »*

Lors de l'entretien qu'il a eu avec lui, dans l'après-midi, à la Maison Blanche, le président Bill Clinton a remercié M. Chirac de s'être fait, devant le Congrès, l'avocat d'une politique plus généreuse d'aide au développement. M. Clinton a toutefois fait remarquer, devant la presse, que si la contribution américaine n'était certes pas ce qu'elle pourrait être, il fallait aussi tenir compte du fardeau financier que supportent les Etats-Unis pour participer à la défense de ses alliés, en Europe comme en Asie.



La défense a, précisément, été le deuxième thème abordé par Jacques Chirac à Washington, qui, en la matière, s'est voulu le porte-parole de l'Union européenne. En somme, il fallait expliquer aux Américains que si la France s'est rapprochée de l'OTAN – ce dont M. Clinton s'est félicité à plusieurs reprises –, ce n'était pas pour revenir à la situation ayant prévalu avant son retrait des structures militaires intégrées de l'Alliance mais afin d'y favoriser une double mouvement : d'un côté, la refonte de ses missions, pour tenir compte de la disparition de la menace soviétique ; de l'autre, une réforme qui permettrait d'affirmer, au sein de l'Alliance, une identité européenne en matière de défense.

A terme, cette double évolution pourrait déboucher sur une nouvelle « charte transatlantique ». D'une part, le président français réaffirme un principe : *« L'engagement politique des Etats-Unis en Europe et leur présence militaire sur le sol européen demeurent un facteur essentiel de la stabilité et de la sécurité du continent. »* De l'autre, il milite pour un changement : *« La réforme* [de l'Alliance] *doit permettre aux alliés européens d'assumer pleinement, en s'appuyant sur les moyens de l'OTAN, leurs responsabilités, là où les Etats-Unis n'estimeront pas devoir intervenir avec leurs troupes terrestres. »*

Concrètement, cela veut dire que les Européens devraient pouvoir utiliser le matériel et la logistique de l'OTAN – largement américains – pour des opérations en Europe auxquelles ne participeraient pas directement les Etats-Unis.

Acquis depuis le conseil atlantique de 1994, le principe tarde à être mis en pratique. Il ne suscite pas d'enthousiasme forcené chez nombre de membres de l'Union européenne, qui se satisfont parfaitement de l'OTAN telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Il se heurte à la réticence de certains américains qui imaginent mal que Washington n'ait pas son mot à dire sur le déroulement d'une opération impliquant tout de même les Etats-Unis, serait-ce du simple point de vue matériel.

Les Français estiment avoir reçu des signaux positifs des Américains sur cette question du « pilier européen » de l'OTAN. M. Clinton aurait laissé entendre à son hôte que l'affaire *« était bien partie »* pour aboutir. Le vrai test viendra en juin, lors du conseil atlantique de Berlin. Le sujet n'a guère suscité de réactions au Congrès, où M. Chirac n'a été interrompu par les applaudissements des élus que lorsqu'il rappela que la France avait définitivement mis fin à ses essais nucléaires dans le Pacifique. M. Chirac n'en a pas moins rappelé qu'il se ferait le plus ardent défenseur de la signature, cette année, du traité bannissant toute forme d'expérimentation nucléaire militaire, objectif que M. Clinton a rangé parmi ses *« priorités »*.

LA PRÉPARATION DU G 7

Lors des entretiens élargis – Hervé de Charette, le ministre des affaires étrangères, et Charles Millon, son homologue à la défense, faisaient partie du voyage, ainsi qu'Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur –, il fut question du Proche-Orient, de l'Iran (la France dénonce fermement un projet de loi américain qui pénaliserait les sociétés étrangères commerçant avec ce pays) et, surtout, de la Bosnie. M. Chirac avait entamé sa visite en remettant la légion d'honneur aux femmes de trois responsables américains tués dans un accident sur la route de Sarajevo.

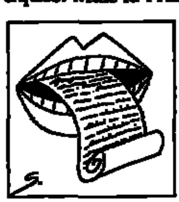
Il fut encore question de la préparation du prochain sommet du G 7, qui se tiendra en juin à Lyon. Afin de souligner l'importance qu'il attache à l'aide au développement, M. Chirac a obtenu des Américains que le président de la Banque mondiale, celui du Fonds monétaire et le secrétaire général de l'ONU soient présents à Lyon.

Alain Frachon et Laurent Zecchini

« J'appelle à un partenariat renouvelé entre l'Europe et l'Amérique »

Voici les principaux extraits du discours prononcé, jeudi 1er février, par Jacques Chirac devant le Congrès des Etats-Unis :

« Nos intérêts ne sont pas toujours identiques. Mais la France a été dès l'origine, et restera, à égalité de droits et de devoirs, l'allié des Etats-Unis. Un allié sûr. Un allié solide. (...) Notre action commune en Bosnie souligne la nécessité pour l'Alliance de s'adapter à un univers différent de celui qui l'a vue naître. Cette réforme doit d'abord préciser les modes d'action qui lui permettront de répondre efficacement aux situations imprévisibles de l'après-guerre froide. Mais la réforme doit aussi permettre aux alliés européens d'assumer pleinement, en s'appuyant sur les moyens de l'OTAN, leurs responsabilités, là où les Etats-Unis n'estimeront pas devoir intervenir avec leurs troupes terrestres. Il nous faut imaginer (...) ce pilier européen au sein de l'Alliance (...), qui doit devenir peu à peu une réalité avec l'Union de l'Europe occidentale.



VERBATIM

» La France, dans cette situation nouvelle, est prête à prendre toute sa part à cette entreprise de rénovation. (...) Je tiens à confirmer aujourd'hui l'esprit d'ouverture et de disponibilités avec lequel la France aborde cette adaptation de l'OTAN, y compris de son volet militaire, pour autant que l'identité européenne pourra s'y affirmer pleinement. (...) J'appelle à un partenariat renouvelé entre l'Europe qui se construit, y compris dans le domaine de la défense, et nos alliés nord-américains. L'aboutissement de cette entreprise pourrait être l'adoption, le moment venu, d'une Charte transatlantique, qui marquerait solennellement, pour le siècle prochain, la vitalité de notre alliance.

» La meilleure sécurité, c'est aujourd'hui la solidarité. Et c'est parce qu'elle en est convaincue que l'Europe apporte aux pays pauvres chaque année plus de 30 milliards de dollars, trois fois plus que les Etats-Unis. (...) Bien sûr, votre grande nation doit faire face aux contraintes budgétaires. L'Europe aussi. La France aussi. Mais nos difficultés ne doivent pas nous détourner de nos obligations à l'égard des plus démunis.

» C'est ensemble que nous devons promouvoir le désarmement et combattre la prolifération des armes de destruction massive. La France a achevé pour toujours ses essais nucléaires, après une ultime série qui garantit la fiabilité et la sécurité de sa capacité de dissuasion. Conjuguons nos efforts pour que 1996 soit l'année de la signature du traité d'interdiction complète et définitive des essais, sur la base de cette « option zéro » que la France et les Etats-Unis ont été les premiers à proposer. (...)

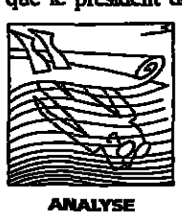
» Conjuguons enfin nos efforts au sein des organisations que nous avons fondées. Je pense aux Nations unies. (...) Aidons-les à se réformer ! Ne leur refusons pas les moyens de réussir. Je pense à l'Organisation mondiale du commerce (...). Sachons résister aux tentations unilatéralistes ! Je pense à l'Association internationale pour le développement de la Banque mondiale. (...) Permettons-lui ensemble de poursuivre son action. Je pense enfin au G 7, dont la France accueillera le sommet en juin, à Lyon. Saisissons cette occasion pour mieux coordonner nos politiques économiques et financières ! »

Boycottage au Congrès et fou rire présidentiel

Selon les organisateurs du mouvement de protestation contre les essais nucléaires français, 170 des 535 membres du Congrès ont boycotté l'intervention de Jacques Chirac. Une soixantaine de jeunes gens et jeunes filles en uniforme ont donc été invités à « boucher les trous » dans les travées. Durant la conférence de presse conjointe, les *journalistes américains ont presque exclusivement posé des questions de politique intérieure à Bill Clinton. L'un d'eux a souligné que les républicains accusaient le chef la Maison Blanche d'avoir un *« langage de droite »* et une *« politique de gauche »*. Réponse de M. Clinton : *« Vous savez, je suis encore un peu à la gauche d'Attila le Hun. »* Et M. Chirac, à ses cotés, d'intervenir : *« Je ne me suis pas senti visé. »* L'échange a provoqué le fou rire de Bill Clinton, dont il avait déjà fait la démonstration avec Boris Eltsine en octobre 1995.

Le puzzle d'une nouvelle politique de défense

LA *« RÉNOVATION DE l'OTAN »* proposée par Jacques Chirac, jeudi 1er février à Washington, fait partie de la nouvelle politique de défense que le président de la République met en place par petites touches. Provoquée à la fois par les bouleversements géostratégiques consécutifs à la disparition du bloc communiste et par la nécessité de pratiquer des économies, y compris dans les budgets militaires, une telle réforme a déjà été réalisée par nos principaux alliés européens, mais elle n'avait été qu'esquissée en France, dans le Livre blanc sur la défense.



ANALYSE

Ce texte de 1994 reflétait encore les contraintes de la cohabitation entre un président socialiste qui ne voulait pas être accusé de toucher aux tabous de la vulgate gaulliste et un premier ministre qui craignait les effets électoraux d'éventuelles audaces. M. Chirac n'a pas les mêmes contraintes et, après avoir terminé la dernière campagne d'essais nucléaires, il est en mesure de renouveler la doctrine de sécurité de la France. Le chantier est cependant loin d'être achevé et les mesures parcellaires qui ont été décidées ou simplement évoquées au cours des dernières semaines font encore l'effet d'un puzzle épars.

Quelle logique commune soustend l'affirmation du rôle de la dissuasion nucléaire, le soutien à l'interdiction totale des essais et à la non-prolifération, la proposition de *« dissuasion concertée »* avec nos alliés européens, voire avec une Alliance atlantique rénovée, la création d'une identité européenne de défense, la réforme du service militaire qui pourrait déboucher sur sa suppression et, enfin, la restructuration de l'industrie de l'armement ?

Les grandes tendances apparaissent cependant. Dans le monde de l'après-guerre froide, le nucléaire – à un niveau de suffisance minimale – garde son importance pour dissuader une éventuelle menace contre nos intérêts vitaux ; à deux réserves près : d'une part, ces intérêts vitaux ne peuvent se concevoir sans tenir compte de ceux de nos partenaires européens ; d'autre part, les risques concernent moins une attaque massive contre nos frontières qu'une déstabilisation du continent par des conflits locaux. Pour y faire face, il faut pouvoir projeter des forces (y compris en dehors de l'Europe), rapidement et efficacement, ce qui suppose une professionnalisation beaucoup plus poussée.

QUATRE DOSSIERS

Cette stratégie ne peut être purement nationale si l'Europe veut exister par elle-même. C'est pour cette raison que les Européens doivent coopérer aussi pour la fabrication des armements, des matériels de renseignements, de transport et de surveillance, afin que leur industrie soit concurrentielle face aux géants américains. Mais cette stratégie ne peut pas être non plus strictement européenne si elle doit avoir une chance de succès ; d'où l'intégration dans un ensemble occidental, garantissant l'engagement américain mais respectant l'équilibre entre les deux rives de l'Atlantique.

Le Comité stratégique, présidé par le ministre de la défense Charles Millon, débat depuis plusieurs mois de quatre dossiers : dissuasion nucléaire, format de l'armée, professionnalisation et service militaire, industrie de l'armement. Les résultats devraient être soumis prochainement pour arbitrage au chef de l'Etat, avant un débat d'orientation qui pourrait avoir lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat dans la deuxième quinzaine de mars et la présentation d'un projet de loi sur la programmation militaire à la fin du printemps. C'est alors que se dessinera vraiment la nouvelle politique française de défense.

Daniel Vernet

Les échanges commerciaux restent faibles mais les investissements augmentent

WASHINGTON
de notre correspondant

Le président Chirac a souhaité que la France soit aussi un *« partenaire privilégié »* de Washington dans le domaine économique. Elle ne l'est pas encore : la part globale de la France dans le volume des échanges extérieurs des Etats-Unis est passée de 3 % en 1990 à 2,4 % au milieu de l'année 1995. L'Hexagone se situe aujourd'hui au dixième rang, à la fois en tant que pays fournisseur (derrière Singapour) et client (derrière Hongkong) des Etats-Unis. Ces échanges ne représentent que 0,5 % du PNB américain et moins de 2,5 % du PNB français.

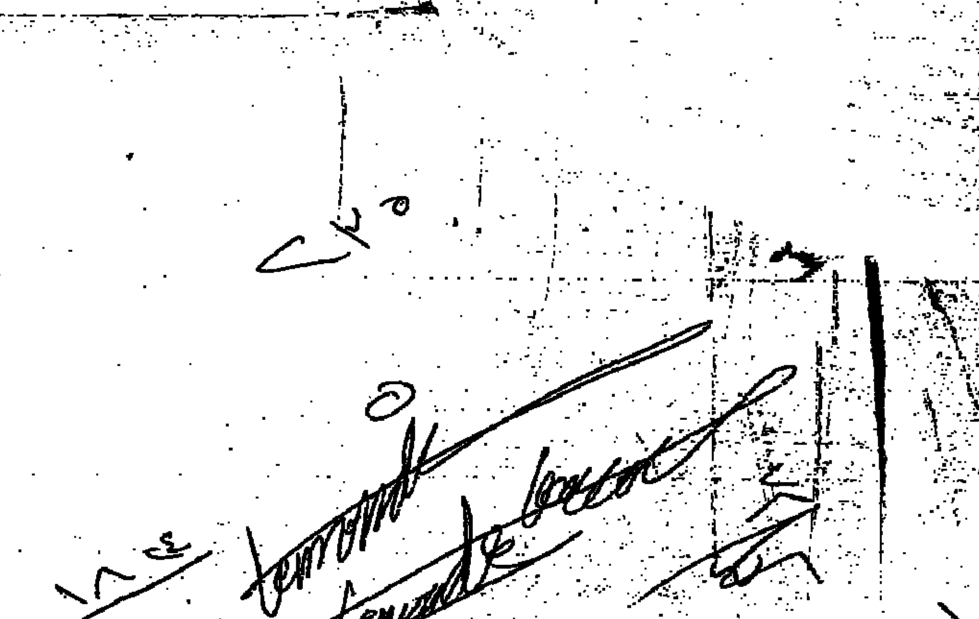
Les Etats-Unis constituent cependant le *premier pays d'accueil* des investissements français, et Paris améliore sa position dans ce domaine. Avec un montant d'investissements (en terme de stocks) évalué à 33,5 milliards de dollars (167 milliards de francs) en 1994, elle se place au sixième rang. Elle est devancée par le Japon, le Royaume-Uni (chacun environ 100 milliards de dollars) et les Pays-Bas, mais elle se classe non loin de l'Allemagne et du Canada. La progression des investissements directs est significative, atteignant 60 % du volume des exportations françaises en 1994, contre la moitié en 1990. Les Etats-Unis, de leur côté, occupent toujours la première place de l'investissement étranger en France, à la fois en termes de flux et de stocks, et les investisseurs américains placent la France au quatrième rang dans leur liste de « pays-cibles », derrière la Canada, le Mexique et le Brésil.

Les Américains ont souvent l'impression que l'Hexagone exporte surtout des produits agroalimentaires et de luxe (vins et spiritueux, parfums, etc), alors que ceux-ci ne représentent respectivement que 5 % et 3 % du total. Les produits à forte valeur ajoutée et souvent de haute technologie constituent près des deux tiers des ventes françaises, en particulier dans les secteurs de l'aéronautique, de l'énergie, de la construction, de l'électronique et de l'informatique.

Les relations commerciales entre les deux pays sont assez équilibrées : le taux de couverture de la balance commerciale des Etats-Unis avec la France se situe à 82 %. Ce point fait cependant l'objet d'un différend. Washington indique que les Etats-Unis sont passés d'un déficit de plus de 500 millions de dollars (2,5 milliards de francs) à un excédent de l'ordre de 3 milliards de dollars (15 milliards de francs) en 1994, alors que Paris estime que le déficit français était encore de 14 milliards de francs en 1994.

L. Z.





Antonio Maccanico est chargé de former le nouveau gouvernement en Italie

Il devra tenter de dégager un consensus sur la réforme des institutions

Antonio Maccanico a été choisi jeudi 1er février par le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, pour tenter de former un gouvernement soutenu par la gauche et la droite. Les marchés et les experts italiens de l'économie et des finances ont exprimé leur satisfaction devant ce choix qui évite, au moins à court terme, des élections législatives dont l'issue serait incertaine.

ROME

de notre correspondante

Après un mois de crise politique consécutive à la démission du gouvernement de « techniciens » de Lamberto Dini, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a finalement chargé, jeudi 1er février, le juriste Antonio Maccanico, de tenter de former un gouvernement.

Antonio Maccanico est un expert en questions constitutionnelles, âgé de soixante et onze ans et sans grande visibilité jusque-là, mais qui depuis qu'il est entré à la Chambre des députés comme fonctionnaire, en 1947, n'a pratiquement pas quitté la « machinerie » institutionnelle et politique. Membre de la représentation italienne à Bruxelles pour préparer l'élection du Parlement européen ; secrétaire général de la Chambre des députés ; secrétaire général de la présidence de la République ; plusieurs fois ministre, sous-secrétaire à la présidence du Conseil en 1993-1994, Antonio Maccanico est ce qui se rapproche le plus en Italie du « grand commis de l'Etat ».

Il a aussi à son actif une jeunesse politique au Parti communiste (qu'il quitte en 1956 lors des événements de Hongrie) et une élection comme sénateur du Parti républicain en 1992. Antonio Maccanico a su traverser toutes les turbulences politiques, des gouvernements démocrates-chrétiens aux « technico-politiques », sans jamais perdre sa réserve ni oublier de se faire de nouveaux amis. Proche de Cesare Romiti, le successeur désigné de Giovanni Agnelli à la tête de Fiat, laïc mais apprécié de certains milieux démocrates-chrétiens, prisé dit-on par la Maçonnerie, épris d'art et de musique, M. Maccanico a aussi des rapports très étroits avec la haute finance. Neveu du grand banquier Adolfo Tino, un des fondateurs de la « Mecque » du capitalisme italien qu'est Mediobanca, il fut directeur de cette banque d'affaires.

Le choix d'Antonio Maccanico est loin de satisfaire tout le monde (notamment chez les communistes, la Ligue et les Verts), mais c'est sans doute l'un des rares qui puissent être acceptés à la fois par une gauche qui s'est battue pour un gouvernement Dini-bis et par une droite dont la composante extrême, l'Alliance nationale de Gianfranco Fini, avait mis son veto à M. Dini. La qualité principale de ce compromis est d'éviter une nouvelle fois la convocation d'élections que bien peu souhaitaient, vu l'incertitude née de la fragmentation politique actuelle.

> Un choix loin de satisfaire tout le monde mais c'est l'un des rares qui puissent être acceptés à la fois par la gauche et la droite

Les deux plus ardents négociateurs de ce compromis ont été ceux qui justement avaient le plus à redouter une défaite électorale : à gauche, le secrétaire du Parti démocratique de la gauche, Massimo D'Alema, actuellement contesté, et à droite Silvio Berlusconi. Talonné par son allié de droite Gianfranco Fini dont le parti est crédité de 20 % d'avis favorables dans les sondages, M. Berlusconi est soudain devenu une « colombe » de la négociation pour éviter les élections et maintenir ainsi son « leadership » à droite.

M. Maccanico a expliqué qu'il comptait former un gouvernement *« de très large participation parlementaire »*, destiné à *« accomplir les réformes constitutionnelles »*, parmi lesquelles *« une large autonomie régionale qui s'inspirerait du fédéralisme »* ou encore *« un renforcement du pouvoir exécutif »*.

Son mandat serait ainsi de *« consolider »* au sein d'un gouvernement le *« consensus »* esquissé entre la droite et la gauche. Un gouvernement « tutti-frutti » en somme qui ne lèserait personne, et ce, pour assurer la stabilité politique qui manque au pays, par le biais de réformes fondamentales comme, par exemple, l'introduction du régime semi-présidentiel à la française, voulu par la droite comme préalable à toute discussion. Mais encore faudrait-il pour cela qu'un accord de base sur les réformes d'urgence soit vraiment mis au point. Mission impossible pour Antonio Maccanico, qui commence ses consultations ce vendredi ? Peut-être pas, l'épouvantail des élections peut encore faire bien des miracles.

Marie-Claude Decamps

Les « gueules noires » de Russie et d'Ukraine font grève

Les mineurs protestent contre le non-paiement par les pouvoirs publics de leurs salaires depuis plusieurs mois

MOSCOU

de notre correspondante

« Ils trouvent de l'argent pour la guerre en Tchétchénie, ils en trouveront bien pour les mineurs. » Tel est l'argument des milliers de « gueules noires » qui ont défilé, jeudi 1er février, dans la nuit polaire de Vorkouta, en réclamant au passage la démission du gouvernement. Il a été repris par 90 % des quelque six cent mille mineurs russes, en grève depuis ce jour, pour réclamer leurs arriérés de salaires depuis deux, trois, voire cinq mois. Le mouvement est donc quasi général, contrairement à ceux que les mineurs, un des rares segments organisé de la population, mènent chaque hiver depuis des années, notamment en 1991 quand ils ont pratiquement amené Boris Eltsine au pouvoir.

Après avoir annoncé au pays une *« correction du cours des réformes dans un sens plus social »* au premier semestre 1996, tout en affirmant, à l'adresse du Fonds monétaire international (FMI), que la *« stabilisation »* sera à nouveau de mise après l'élection, le président russe pousse lui-même les millions d'ouvriers et d'employés mécontents à renforcer la pression.

Les enseignants finissaient, jeudi, une grève de trois jours, les contrôleurs aériens s'y préparent et même des militaires ont annoncé leur intention de manifester à Moscou. Les retraités qui ont la force d'assiéger les succursales du Fonds de retraite en quasi-faillite ne sont pas mentionnés par la presse. Tous réclament le versement des arriérés. Mais ces retards ne sont que la partie visible de l'iceberg des « non-paiements » en Russie, et se sont fortement aggravés fin 1995 avec la réussite proclamée de la *« stabilisation »* de l'économie russe.

Selon des données gouvernementales, rendues publiques par l'économiste en chef Anatoli Tchoubaïs avant son renvoi le mois dernier, 45 % de ces dettes (plus de 10 milliards de dollars) sont celles des entreprises et de l'Etat aux fournisseurs, 28 % représentent les impôts non perçus par l'Etat, et 3,7 %, seulement, les dettes de l'Etat à ses salariés.

RESTRUCTURATION

Pour les mineurs, le gouvernement a annoncé, jeudi soir, que les 600 milliards de roubles (126 millions de dollars) dus par l'Etat depuis novembre 1995 *« viennent d'être versés »*. Mais les syndicats ont maintenu leur mot d'ordre : ils veulent aussi porter à 10,4 trillions de roubles (2,2 milliards de dollars) le plan de restructuration de leur secteur, bien entendu largement déficitaire. Un tel plan, prévu dans le budget 1996, a été mis au point justement par Anatoli Tchoubaïs et les mineurs craignent qu'il ne soit abandonné avec son auteur. Il prévoit aussi des versements réguliers par les clients « privatisés » des mines désormais autonomes, bien que subventionnées. Mais un « plan », dans ce domaine, ne tient pas compte des *« directeurs de mines qui passent des contrats avec des amis ou des financiers crapuleux qui font des placements avec nos subventions »*, selon un syndicaliste.

Le problème est général. Il est même plus grave en Ukraine : près d'un million de mineurs du Donbass se sont mis en grève, jeudi. Si en Russie une grève de mineurs affecte en priorité les régions d'Extrême-Orient qui n'ont guère d'autre source d'énergie, en Ukraine, c'est le cas de la République entière, qui n'a ni gaz ni pétrole même si elle a Tchernobyl.

Sophie Shihab

Combat de chefs en Espagne en vue des législatives du 3 mars

Le résultat du scrutin pourrait dépendre du choc entre Felipe Gonzalez et José Maria Aznar

MADRID

de notre correspondant

La campagne pour les élections *législatives du 3 mars sont avant* tout l'occasion d'un affrontement direct entre le premier ministre sortant, Felipe Gonzalez, et le prétendant à sa succession, José Maria Aznar, responsable du Parti populaire (PP). De ce choc frontal devrait se décider une part non négligeable des votes. C'est aussi l'unique occasion pour le challenger du chef du gouvernement de faire valoir ses atouts, comme ce fut le cas lors du premier débat télévisé du scrutin de juin 1993, qu'il remporta haut la main.

José Maria Aznar sait que sa cote personnelle dans l'opinion publique est inférieure à celle de Felipe Gonzalez (36,9 % contre 32,5 %), bien que le dernier sondage donne à son parti 6,9 points d'avance sur les socialistes. Un face-à-face pourrait être, pour lui, une opportunité à saisir afin de surmonter ce handicap.

PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

José Maria Aznar va-t-il pourtant refuser définitivement la bataille, comme le laisse prévoir la décision du comité de campagne du PP, lequel a rejeté les face-à-face et opté pour des débats triangulaires en compagnie d'Izquierda Unida (IU, gauche unie, coalition dominée par le Parti communiste)? Les stratèges de la droite savent très bien que la présence de IU favorisera cette troisième force politique au détriment des socialistes, même si cela signifie surtout que le dirigeant du PP refuse de descendre seul dans l'arène, de faire front. *« Il a peur de Felipe Gonzalez et veut donc avoir quelqu'un avec lui pour l'aider. C'est un politicien sans consistance, robotisé, qui panique à l'idée de s'affronter à Gonzalez »*, tranche Cipria Ciscar, responsable de la campagne socialiste.

Sur le thème « l'Espagne en positif », le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) a profilé sa campagne sur trois grands axes : l'emploi, la compétitivité de l'économie et la défense des acquis sociaux. Le chômage sera, comme en 1993, au centre des préoccupations, puisque 22,7 % de la population active (3,5 millions de personnes) est sans travail en dépit d'une nette amélioration en 1995. Felipe Gonzalez a lancé l'idée du partage du temps de travail, immédiatement rejetée par le patronat et le PP. La droite s'est gaussée du chef du gouvernement lorsque ce dernier a assuré qu'il était *« possible »* de réduire le chômage de moitié en sept ans, comme le propose le syndicat UGT (Union générale des travailleurs). Pourquoi ne pas avoir commencé plus tôt?, a ironisé José Maria Aznar.

Les polémiques ne font que commencer. Les questions controversées ne manquent pas. De la réforme fiscale à la baisse des impôts en passant par la réduction du déficit public et le service militaire, tout est matière à controverses. La prise de position du patron de la Banque Santander, Emilio Botin, en faveur du PP, et celle du président du patronat, José Maria Cuevas, exigeant de la droite, lorsqu'elle sera au pouvoir, de faciliter davantage les procédures de licenciement et de réduire les avantages sociaux a provoqué des commentaires acerbes du côté gouvernemental.

Le président du PP s'est empressé d'affirmer qu'il n'accepterait pas les propositions de M. Cuevas. Mais le spectre du *« programme occulte »* du PP a resurgi, d'autant que les socialistes s'acharnent à démontrer que les propositions de son principal adversaire ne sont pas réalistes, que la réforme fiscale favorisera les riches, que la baisse des impôts est démagogique et que les comptes sont faits avec *« une calculette truquée »*. Les tergiversations de José Maria Aznar sur la réduction des charges fiscales ont également suscité des répliques amusées des socialistes sur le flou du programme de la droite.

A l'opposé, le PSOE se présente comme un parti responsable évitant la surenchère et les propositions irréalistes. Une attitude qui fait sourire le PP, lequel aligne les erreurs, la corruption, la montée du chômage, le poids croissant des impôts. Comment un parti au pouvoir depuis treize ans peut-il convaincre l'opinion publique qu'il va faire des choses qu'il a eu largement le temps de mettre en pratique?, s'interroge la droite. Le Parti populaire dénonce l'immobilisme des socialistes et constate, amusé, que, contrairement à 1993, Felipe Gonzalez n'a pas sorti de son chapeau un joker comme le juge Baltasar Garzon mais qu'il a préféré inclure dans sa liste son ancien ministre de l'intérieur, José Barrionuevo, mis en accusation dans l'affaire des GAL (Groupes antiterroristes de libération).

« Pour une nouvelle majorité » sera le thème de la campagne du PP, dont l'objectif est d'atteindre une majorité *« suffisante »* afin de pouvoir gouverner sans appui extérieur. Convaincue de sa victoire, la droite est prête à diriger le pays. Il ne lui reste apparemment qu'à attendre le 4 mars. Les membres du futur gouvernement sont déjà pratiquement désignés.

Et si la majorité « suffisante » n'était pas au rendez-vous ? La question n'est officiellement pas envisagée par le PP. Un effort particulier sera fait en Catalogne et au Pays basque afin de rafler des votes aux nationalistes. Cette offensive provoque déjà quelques frictions, notamment avec Jordi Pujol, président de Convergence et Union (CIU), qui s'interroge et prend ses distances avec une formation que *« la politique, le programme et les attitudes envers les autonomies régionales inquiètent »*.

A l'inverse, Felipe Gonzalez, conscient que jamais des élections n'auront été aussi difficiles, déclare *« être prêt à gagner et à perdre »*. Dans un entretien accordé à *El Pais*, il a *« présenté ses excuses pour la corruption »* et a *« garanti que cela ne se reproduira pas »*. Dans un mois, le verdict sera tombé. Pour le moment, selon une plaisanterie répandue, *« le pays vote pour une majorité PP et préfère toujours pour président Felipe Gonzalez »*. Le changement et la continuité !

Michel Bole-Richard

L'ETA revendique l'enlèvement d'un gardien de prison

Le mouvement indépendantiste basque ETA a revendiqué, jeudi 1er février, l'enlèvement, le 17 janvier, d'un gardien de prison de trente-sept ans, José Antonio Ortega. C'est la première fois, dans la longue liste des 79 séquestrations commises par cette organisation, que l'ETA détient simultanément deux personnes. José Maria Aldaya, enlevé le 8 mai 1995, est toujours aux mains de ses ravisseurs. Ce deuxième rapt a pour but de faire pression sur le gouvernement afin qu'il regroupe les 511 prisonniers de ce mouvement disséminés sur tout le territoire. Les élections du 3 mars seront pour Herri Batasuna, bras politique de l'ETA, l'occasion de faire une nouvelle démonstration de force et de *« rejet de l'Etat terroriste espagnol »*. Afin que les représentants élus soient *« l'expression la plus fidèle d'un peuple torturé »*, Herri Batasuna a placé en tête de liste des prisonniers et des parents de *« combattants assassinés »* et de victimes des GAL.

Kiev affirme son non-alignement par rapport à Moscou et l'OTAN

KIEV

de notre correspondante

Russes et Ukrainiens poursuivent leur dialogue de sourds sur l'élargissement de l'OTAN. Achevant, jeudi 1er février, une visite officielle de deux jours à Kiev, le ministre russe des affaires étrangères, Evgueni Primakov, s'est voulu ferme : l'élargissement de l'OTAN *« n'est ni dans l'intérêt de la Russie ni dans celui de l'Ukraine »*. Soucieux de préserver leur indépendance vis-à-vis de l'ancien *« grand frère »* russe, les Ukrainiens ne l'entendent pas tout à fait de cette oreille. L'Ukraine indépendante, répète-t-on à Kiev, est un Etat neutre, « hors blocs ». Ainsi le ministre ukrainien des affaires étrangères, Guennadi Oudovenko, ne s'est-il prononcé ni pour ni contre l'élargissement de l'OTAN. Son souhait serait de voir un *« développement évolutif »* dans l'Alliance atlantique, processus auquel *« la Russie doit être associée »*, a-t-il déclaré mercredi.

Pour les autorités de Kiev, l'élargissement de l'OTAN à l'Est présente un risque immédiat : que l'Ukraine devienne, selon l'expression de Guennadi Oudovenko *« un Etat-tampon entre, d'un côté, l'OTAN agrandie et, de l'autre, le pacte de Tachkent »* (pacte de sécurité collective de la Communauté des Etats indépendants (CEI), que l'Ukraine a refusé de signer). Les responsables ukrainiens craignent surtout que leur République ne soit poussée dans les bras de Moscou et contrainte de s'enrôler dans un éventuel bloc militaire *« à l'Est »*. Pour affirmer son identité *« résolument européenne »*, l'Ukraine avait été, en 1994, la première République ex-soviétique à rejoindre le programme du « Partenariat pour la paix ». Un choix vivement encouragé à l'époque par Washington afin de décourager les appétits nationalistes russes.

AMBIGUÏTÉ

Contrairement à ses voisins d'Europe centrale et aux pays baltes, l'Ukraine n'est pas candidate à l'intégration dans l'OTAN. Elle n'en a pas les moyens. Moscou contrôle le robinet du gaz, les oléoducs, et surveille attentivement le devenir des douze millions de Russes vivant en Ukraine.

C'était, d'ailleurs, là toute l'ambiguïté de la visite à Kiev d'Evgueni Primakov, qui ne s'est pas privé d'évoquer les *« liens historiques étroits »* unissant les deux Républiques slaves. M. Primakov a affirmé *« comprendre le souci ukrainien de ne pas devenir un Etat-tampon »* entre deux blocs antagonistes, ajoutant que *« ces questions seront encore discutées »*. Sans doute les 4 et 5 avril, lors de la visite en Ukraine (annoncée par M. Primakov) du président russe Boris Eltsine.

Natalie Nougayrède

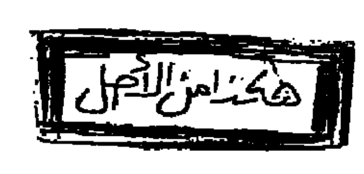
Une épidémie de « fièvre hémorragique » sévit en Bosnie

PLUSIEURS INFORMATIONS épidémiologiques concordantes font état de la propagation d'une importante épidémie de « fièvre hémorragique » en Bosnie. Cette maladie, qui se caractérise par une insuffisance rénale aiguë et des hémorragies, parfois mortelles, est due à des virus transmis à l'homme par des rongeurs (souris des champs, campagnols, rats domestiques, etc.).

Cette transmission peut se faire soit par contact direct, soit par inhalation de produits biologiques des rongeurs infectés. Elle toucha plus de trois mille militaires américains durant la guerre de Corée. Les agents infectieux font partie de la famille des Hantavirus, du nom de la rivière coréenne Hantaan. Diverses observations témoignent, depuis quelques années déjà, de la diffusion de ces virus sur le continent européen. Une équipe médicale belge spécialiste des zoonoses, dirigée par le docteur Jan Clements (hôpital militaire de la Reine-Astrid), révèle ainsi aujourd'hui dans les colonnes de la revue britannique *The Lancet* que les troupes américaines basées dans la région d'Ulm furent touchées, en 1990, par une bouffée épidémique de *« fièvre hémorragique »*.

Ces troupes étaient stationnées sur les rives du Danube et une quinzaine de militaires durent alors être hospitalisés. On put démontrer que l'agent infectieux était un Hantavirus de souche *Puumala* transmis par le campagnol des berges. *« Il est important que les autorités sanitaires militaires et civiles européennes sachent qu'une épidémie du même type sévit aujourd'hui en Bosnie,* a déclaré au *Monde* le docteur Clements. *Les troupes actuellement stationnées en Bosnie vivent dans des conditions similaires à celles ayant participé en 1990 aux manœuvres conduites dans le région d'Ulm. Or, on a déjà officiellement recensé une centaine de cas à Sarajevo et dans les territoires bosniaques parmi des civils et des militaires. Des données médicales diffusées via Internet font état d'un millier de cas et de taux de mortalité de 4 % à 6 %. »*

Jean-Yves Nau



Les opérations d'exhumation des victimes du génocide ont commencé au Rwanda

Une équipe américaine travaille sur le charnier de Kibuyé

Dix-huit experts américains, parmi lesquels des médecins-légistes, ont commencé, depuis la mi-janvier, à Kibuyé, au bord du lac Kivu, à exhumer d'une fosse commune les cadavres des victimes du génocide perpétré en 1994 au Rwanda. Cette mission leur a été confiée par le Tribunal pénal international de La Haye (TPR), devant lequel devront comparaître les auteurs de ces massacres.

KIBUYÉ
de notre envoyé spécial

L'église catholique de Kibuyé dresse crânement son petit clocher de pierres grises. Elle semble posée au bout d'une péninsule verdoyante qui s'avance dans le lac Kivu, frontalier du Zaïre. La rive échancrée comme une côte bretonne donne au site un air grandiose. C'est là pourtant que plusieurs milliers de Tutsis rwandais, fuyant le génocide, ont été massacrés en 1994. Ils sont morts piégés sur cette langue de terre pour avoir cherché refuge dans un lieu sacré.

Dix-huit mois plus tard, l'endroit est de nouveau profané par des objets et des allées et venues incongrues. Une minuscule pelle mécanique, des groupes électrogènes, trois tentes militaires et des barbelés trônent sur le parvis. Des « casques bleus » ghanéens montent la garde. Des Blancs, bottés et revêtus de combinaisons, s'affairent. Ils font partie d'une équipe de dix-huit experts de l'organisation non gouvernementale nord-américaine Médecins pour les droits de l'homme, qui travaillent à la demande du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR).

Kibuyé, lieu de massacres



STIGMATES ÉLOQUENTS

La mission de ces médecins légistes, radiologues, anthropologues et archéologues : inventorier le charnier dissimulé derrière l'église par les Interahamwés, les miliciens hutus, responsables, avec des militaires des ex-Forces armées rwandaises, du massacre d'au moins cinq cent mille Tutsis et Hutus modérés opposants au régime de feu le président Juvénal Habyarimana.

Deux cent quatre-vingts squelettes ont été exhumés, depuis la mi-janvier, d'une fosse commune béante, grande comme un demi-court de tennis. Débarrassés de leurs vêtements, ils sont ensuite nettoyés, radiographiés et examinés avec attention. Tous sont regroupés dans l'église où ces hommes s'étaient réfugiés. Ceux qui ont livré leurs secrets sont entreposés dans la chapelle, dans des sacs en plastique blanc. Ceux qui sont en cours d'examen reposent sur des tables de réfectoire, installés entre les bancs.

Les restes d'une femme d'une quarantaine d'années gardent des stigmates éloquents. Le tibia et le péroné gauches sont sectionnés à hauteur du tendon d'Achille ; les os des deux mains portent sur le dessus de profondes entailles. Ainsi que les os des avant-bras à hauteur des coudes, le crâne est largement fendu et la mâchoire fracturée. Le verdict du docteur Robert Kirschner tombe : *« Pour éviter que cette femme ne s'échappe, on lui a coupé le tendon d'Achille. Et c'est en essayant de se protéger la tête qu'elle a été blessée aux mains et aux avant-bras avant de recevoir un coup de machette mortel sur l'arrière du crâne. »*

La plupart ont ainsi été massacrés. Les autres ont été tués par l'explosion de grenades ou par balles. *« Plus de 50 % sont des enfants. On a même trouvé le corps d'une mère avec son bébé accroché sur le dos,* confie Bill Hugland, un anthropologue. *Plusieurs témoins nous ont expliqué ce qui s'est passé ici. Mais nos morts parlent aussi. Un squelette reconstitué n'est plus un simple tas d'os. C'est une personne. Une personne qui raconte une histoire. »*

Les rapports des médecins légistes viendront étayer les témoignages recueillis par les enquêteurs du TPR qui ont patiemment reconstitué les dossiers de huit présumés coupables du massacre de Kibuyé, appelés à comparaître devant le tribunal international. *« Nous apportons des éléments scientifiques, des preuves irréfutables,* explique Robert Kirschner. *Personne ne pourra jamais prétendre que ces malheureux sont morts de choléra ou en livrant bataille. »*

UN MÉMORIAL SUR LE SITE

L'équipe de Bill Hugland ne videra pas la fosse commune. *« Quatre cents corps seront étudiés, c'est suffisant pour tirer des conclusions »,* dit-il. L'opération devrait être terminée dans une quinzaine de jours. La population de Kibuyé et des environs est d'ores et déjà invitée à venir, samedi 17 février, examiner les lambeaux de vêtements trouvés sur les corps. *« Si des familles les reconnaissent, nous ferons alors des prises de sang pour comparer les structures d'ADN et celles du squelette afin de l'identifier formellement »,* précise le docteur Kirschner. Les familles pourront ensuite prendre leurs morts ou les laisser réinhumer dans la fosse commune au cours d'une cérémonie officielle organisée, le 6 avril – date commémorative du début du génocide –, par les autorités, qui érigeront un mémorial sur le site.

Bill Hugland et son équipe en savent apparemment plus que le préfet de Kibuyé, Asiel Kabera. *« Mes administrés ne comprennent pas grand-chose à ce qui se passe,* avance-t-il, *car la décision d'entreprendre ces recherches a été prise à Kigali. J'attends donc un rapport des experts pour expliquer la situation à la population. »* Ceux qui ont retrouvé le corps d'un parent l'ont de nouveau enterré dans la dignité et peuvent enfin vivre leur deuil.

Donatha Uwangiligira, une vingtaine d'années, est la seule survivante d'une famille de neuf personnes. Son fiancé a été tué trois semaines avant le mariage. Elle pleure derrière son petit bureau de la mairie de Giseli, une commune de Kibuyé. Elle sort des photos d'une enveloppe qu'elle garde précieusement dans son sac. Ici, sa mère et sa sœur. Là, ses frères. Enfin, elle et son père. Assise à ses côtés, elle regarde tendrement le cadavre décapité de ce dernier, qui n'a plus forme humaine et qu'elle a reconnu au costume qu'il portait.

Dernier cliché pour être sûre de ne rien oublier : cinq nonnes voilées posent pour la photo. Elle pointe son doigt sur celle du milieu : *« C'est elle ! Une sœur ! Elle m'a attachée à un arbre avant d'appeler les Interahamwés pour qu'ils me fouettent ! »,* lance-t-elle d'une voix éteinte, en exhibant ses cicatrices. Mais Donatha ne dit pas comment elle a échappé à la mort.

Frédéric Fritscher

La population irakienne retrouve confiance

L'annonce des prochaines négociations avec l'ONU fait remonter le cours du dinar et baisser le prix des denrées de base

RAREMENT le cours d'une monnaie subit des fluctuations d'une telle amplitude : il y a encore une dizaine de jours, le dinar irakien, monnaie chétive s'il en fut, se traînait à des niveaux proches de zéro. Conséquence de la guerre du Golfe, que ce soit à Bagdad ou dans la Jordanie voisine, il fallait près de 3 000 dinars en échange de 1 dollar.

Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Mardi 30 janvier, un dollar ne valait plus que 1 000 dinars et 700 dinars le lendemain mercredi. Ironie de la situation, désormais *tout Irakien qui souhaite céder* ses dollars a intérêt à s'adresser aux banques nationales – toutes propriété de l'Etat – de préférence aux changeurs privés qui ont pignon sur rue. Le taux pratiqué est nettement plus attractif (de l'ordre de + 20 %).

« La valeur du dinar n'est assise sur rien. C'est une monnaie volatile. Sa remontée témoigne d'un regain de confiance des Irakiens dans l'avenir de leur pays », commente un haut fonctionnaire européen en poste à Amman.

Cette vague de confiance s'explique. Le 20 janvier, le président Saddam Hussein a annoncé qu'il acceptait de négocier avec l'ONU l'application de la résolution 986 du Conseil de sécurité, qui autorise l'Irak à exporter des quantités limitées de pétrole en échange de vivres et de médicaments.

MEILLEUR APPROVISIONNEMENT

Les autorités irakiennes s'efforcent en outre d'accréditer la thèse d'une prochaine levée des sanctions internationales. Dernier exemple en date, mercredi 31 janvier, le directeur des ports irakiens, Hassan Elayeh al-Maïni, a annoncé l'achèvement des travaux de réparation des deux ports d'Oum Kasr et de Khor al-Zobeir sur le Golfe. Désormais, a-t-il précisé, les ports irakiens sont à même d'*« offrir leurs services »* aux pétroliers étrangers naviguant dans la région.

En attendant des lendemains *qui chantent*, les Irakiens ont pu constater que la vigueur retrouvée de leur monnaie a eu d'heureux effets sur l'approvisionnement. Des produits que l'on pensait disparus des échoppes de la capitale sont de nouveau disponibles, comme par miracle. Et les prix dégringolent. Pour les produits de base, la chute est de 50 % en moyenne. Pour le riz, elle a atteint 70 %. *« Cette tendance à la baisse va se confirmer dans les prochaines semaines »,* a pronostiqué le ministre du commerce, Mohamed Mehdi Salah.

AMMAN SE JUSTIFIE

Encore faut-il que le numéro un irakien soit véritablement disposé à accepter la formule *« pétrole contre nourriture »*. Et que les Américains jouent le jeu, ce qui n'est pas acquis. A la mi-janvier et au grand dam des *hommes d'affaires, la Jordanie* a annoncé son intention de réduire de moitié ses exportations vers l'Irak, tout en continuant à recevoir le pétrole livré par Bagdad. Amman s'est efforcé de justifier la mesure en disant qu'elle permettrait de commencer à éponger une partie de la dette irakienne à son égard qui s'élèverait à 1 milliard de dollars selon plusieurs estimations.

Certains milieux diplomatiques à Amman avancent une autre explication. Selon eux, la Jordanie aurait cédé à la pression conjointe des Etats-Unis et de leurs alliés du Golfe. Ces derniers menaçaient de ne plus importer de fruits et de légumes jordaniens – le principal poste exportation du royaume hachémite – si Amman ne réduisait pas son courant d'affaires avec l'Irak.

Jean-Pierre Tuquoi

Une loi contre le « terrorisme intellectuel » déchaîne la colère des islamistes égyptiens

LE CAIRE
de notre correspondant

Les islamistes n'en démordent pas. L'une de leurs figures de proue, cheikh Youssef El Badri, ancien député, entend faire appel devant la justice contre une nouvelle loi qui vise à protéger les penseurs contre le *« terrorisme intellectuel »*, en imposant des limites aux procès intentés sur la base de la *hisba*. Inspirée du devoir du musulman *« d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable »*, la *hisba* autorise tout individu à recourir aux tribunaux pour défendre la société musulmane. C'est en vertu de ce principe qu'un collectif d'avocats islamistes, conduits par cheikh El Badri, poursuit en justice des intellectuels, accusés d'avoir *« porté atteinte à l'islam »*.

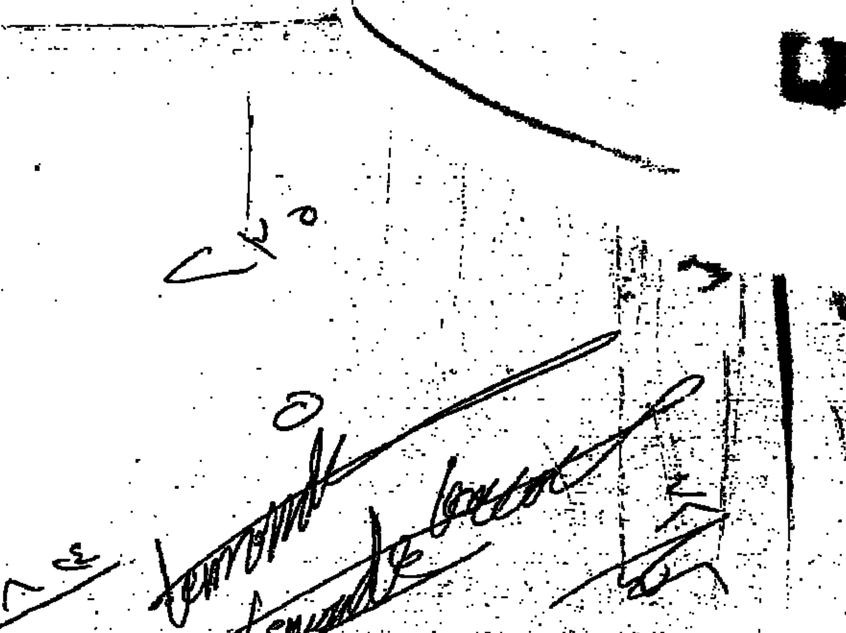
Leur plus grand succès avait été enregistré contre le professeur Hamed Nasr Abou Zeid, contre lequel ils avaient engagé une action en justice pour *« apostasie »*, afin de faire annuler son mariage, une musulmane ne pouvant être l'épouse d'un apostat. La cour d'appel leur avait donné raison et ordonné la séparation du couple. L'affaire, qui est devant la Cour de cassation, doit être tranchée le 26 février. En attendant, le couple ainsi désigné à la vindicte des extrémistes musulmans – qui ont déjà assassiné l'écrivain anti-islamiste Farag Foda –, s'est installé aux Pays-Bas.

Cheikh El Badri a récemment annoncé qu'il s'apprêtait à poursuivre en justice, sur la même base, une quarantaine d'intellectuels, dont le Prix Nobel de littérature, le romancier Naguib Mahfouz. Dénonçant *« une menace contre la pensée et les libertés en général »*, M. Mahfouz avait appelé le Parlement à adopter une loi qui mette un terme à de telles pratiques.

La nouvelle loi, adoptée, lundi 29 janvier par le Parlement, et dont l'élaboration a été accélérée après une intervention personnelle du président Hosni Moubarak, stipule que les particuliers ne sont plus habilités à intenter directement des procès sur la base de la *hisba* en matière de statut personnel. La plainte devra être déposée devant le parquet général, seul autorisé à classer l'affaire ou la porter en justice. En cas de contestation, le plaignant n'a d'autre recours que le procureur général, dont l'avis est définitif.

Malgré ses réserves, le seul député islamiste du Parlement, Ali Fathel Bab, a donné son accord de principe à la nouvelle loi qui, a-t-il dit, *« légalise la charia »* (loi islamique). Plusieurs penseurs libéraux reprochent précisément au texte d'avoir reconnu le principe de la *hisba* – tombé en désuétude depuis l'abrogation des tribunaux *charii* en 1955. Ainsi, pour Mohamad Saïd El Achmaoui, il aurait fallu interdire purement et simplement toute action en justice sur la base de la *hisba*, invoquée non seulement dans les affaires de statut personnel, mais aussi en cour pénale. Le cinéaste Youssef Chahine en a fait l'amère expérience : malgré une victoire en première instance contre les accusations d'*« atteinte à l'islam »*, pour son film *L'Immigré*, l'affaire est devant la cour d'appel. D'autres films ainsi que des comédiens sont actuellement poursuivis en justice sur la même base.

Alexandre Buccianti

Tension croissante entre l'Iran et Bahreïn

TÉHÉRAN. Le deuxième secrétaire de l'ambassade de Bahreïn en Iran, Ali Ibrahim El Sisi, a été prié, jeudi 1er février, de quitter Téhéran dans un délai d'une semaine pour *« activités incompatibles avec les normes diplomatiques »*. Quelques heures plus tôt, Manama avait annoncé l'expulsion, pour les mêmes raisons, du troisième secrétaire de l'ambassade d'Iran. Cette dégradation du climat des relations entre les deux pays est consécutive aux accusations portées par Bahreïn, selon lesquelles l'Iran encouragerait les manifestations contre le pouvoir qui se sont multipliées ces dernières semaines (*Le Monde* du 26 janvier). – *(AFP.)*

Un sommet mondial de l'alimentation en novembre

ROME. Le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jacques Diouf, a annoncé, jeudi 1er février, à Rome, qu'un sommet mondial de l'alimentation sera organisé, du 13 au 17 novembre, dans la capitale italienne, afin de faire face *« à la situation de crise »* dans laquelle se trouvent 20 % de la population mondiale. L'annonce de ce sommet – le précédent avait été réuni en novembre 1974 – intervient dans un contexte international, marqué par la baisse de la production céréalière, la diminution des stocks mondiaux, la réduction de l'aide alimentaire et la hausse des prix des céréales. *« La production alimentaire mondiale devra augmenter de plus de 75 % au cours des trente prochaines années pour satisfaire les besoins de la population, qui passera de 5,8 milliards à 9 milliards d'ici à l'an 2030 »*, a précisé M. Diouf. Selon la FAO, quelque 800 millions de personnes, dont 200 millions d'enfants, souffrent de sous-alimentation chronique dans le seul monde en développement. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **GRANDE-BRETAGNE : l'opposition travailliste a remporté une large victoire**, jeudi 1er février, à l'élection partielle d'Hemsworth, ville minière du nord de l'Angleterre, ce qui réduit à quatre voix la majorité dont dispose à la Chambre des communes le premier ministre conservateur, John Major. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le nombre de personnes déplacées** continue d'augmenter sur le territoire de la Russie, selon les dernières données du comité russe des statistiques. Au 1er octobre 1995, 915 000 réfugiés, venus pour l'essentiel des Républiques de l'ex-URSS, étaient officiellement enregistrés. D'autre part, 415 000 Tchétchènes ont, selon ce comité, fui leur République depuis le début du conflit en décembre 1994. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : le Parlement albanais a adopté une loi électorale** qui combine scrutins majoritaire et proportionnel pour les prochaines législatives, prévues au printemps prochain. Le vote a été boycotté par l'opposition, qui juge qu'elle favorise le Parti démocratique (PD) au pouvoir. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE-BELGIQUE : Bruxelles a jugé « déplorable »** la décision de la Grèce d'expulser vers Belgrade Darko Asanin, un Serbe de trente-sept ans, accusé du meurtre en 1990, à Bruxelles, du dirigeant albanais du Kosovo, Enver Had, et dont l'extradition avait été réclamée par la Belgique. – *(AFP.)*

■ **EX-YOUGOSLAVIE : à l'occasion de la visite de Jacques Chirac à Washington**, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a rappelé à son homologue français, Hervé de Charette, l'opposition des Etats-Unis à une reconnaissance de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), composée de la Serbie et du Monténégro, tant que celle-ci ne respecterait pas totalement l'accord de Dayton. La France, qui avait poussé ses partenaires européens à reconnaître la RFY lors de la dernière réunion des ministres des affaires étrangères en début de semaine à Bruxelles, a annoncé qu'elle comptait, néanmoins, nommer bientôt un ambassadeur à Belgrade. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton obtiendrait** 54 % des suffrages si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, contre 42 % pour Bob Dole, en baisse de 7 points, selon un sondage publié jeudi 1er février. – *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : quelque 700 étudiants ont manifesté pacifiquement**, jeudi 1er février, à Managua, devant le siège de la police pour exiger la libération de 107 de leurs camarades arrêtés, la veille, alors qu'ils occupaient le ministère des affaires étrangères pour réclamer une augmentation du budget des universités publiques. Le gouvernement a annoncé, jeudi, qu'il allait libérer 35 des 107 étudiants. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : trois militaires et onze membres des Forces armées révolutionnaires** (communistes) ont trouvé la mort lors dans un affrontement près de Paujil, dans le sud du pays, ont indiqué, jeudi 1er février, les autorités militaires colombiennes. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : l'explosion d'une bombe dans une mosquée a fait six morts** et une douzaine de blessés, mercredi 31 janvier, à Baraki, dans la banlieue sud-ouest d'Alger. Il s'agit du premier attentat meurtrier commis dans une mosquée en quatre ans de lutte engagée par les islamistes contre le pouvoir. – *(AFP, Reuter.)*

■ **TUNISIE : une pétition en faveur de l'avocat Najib Hosni**, portant la signature d'une centaine d'avocats et juristes français, a été adressée, le 5 janvier, à l'initiative de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bordeaux, au ministre de la justice, Sadok Chaabane. Les signataires demandent la libération de leur confrère, détenu depuis plus d'un an, et s'indignent des *« brutalités »* et des *« tortures »* dont il aurait été victime, début novembre, dans les locaux du ministère de l'intérieur.

■ **Six organisations de défense de la liberté de la presse** ont exprimé, jeudi 1er février, dans une lettre ouverte, leur indignation devant le refus des autorités tunisiennes de délivrer leur passeport à Kamel Labidi, correspondant à Tunis de *La Croix-L'Evénement*, et à Sihem Bensedrine, directrice de l'Hebdomadaire *Al Mawqif*.

ASIE

■ **CHINE : au moins 95 personnes** ont été tuées et plus de 400 blessées, mercredi 31 janvier, dans l'explosion d'un dépôt d'explosifs situé dans une banlieue résidentielle de la province du Hunan (sud). Les explosions accidentelles dans des mines, des usines chimiques, des fabriques de pétards ou des ateliers plus ou moins illégaux font, chaque année, des milliers de morts en Chine. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : l'Institut de conjoncture IFO** estime peu probable que le chômage diminue rapidement *« compte tenu de la faiblesse de la croissance et des problèmes de compétitivité que connaît l'Allemagne en ce moment »*. Lors d'une rencontre au sommet, le 23 janvier, partenaires sociaux et gouvernement se sont néanmoins donné comme but de diviser par deux le nombre de chômeurs en quatre ans, ce qui implique une baisse de quelque 2 millions des demandes d'emplois non satisfaites. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : les prix à la consommation** ont augmenté de 0,2 % en décembre par rapport à novembre et de 2,5 % en moyenne au cours de l'année 1995. Cette hausse est la plus faible depuis 1986. La hausse modérée des prix de l'énergie en 1995 explique notamment la faible hausse des prix à la consommation.

Le Chili prépare un accord économique avec le Canada pour s'introduire à terme dans l'Alena

L'entrée dans la zone de libre-échange nord-américaine reste la grande aspiration de Santiago

Pour contourner le peu d'empressement des Etats-Unis à admettre le Chili dans l'Alena, la zone de libre-échange nord-américaine, Santiago a entamé des discussions avec l'un de ses membres, le Canada, pour la conclusion d'un accord sur les marchandises, les services et les investissements. Le Chili, qui cherche la reconnaissance de ses bons résultats économiques, est déjà très lié au Mexique, autre membre de l'Alena.

SANTIAGO DU CHILI
de notre envoyé spécial

A Santiago, la semaine dernière, le Chili et le Canada ont commencé à préparer un vaste accord économique. Celui-ci élargira l'accès du Chili au marché nord-américain et pourrait faciliter – enfin ! – son entrée dans l'Alena, l'accord de libre-échange qui existe depuis le début de 1994 entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada.

L'accord en préparation porterait à la fois sur le libre-échange des marchandises et des services, la protection et le traitement des investissements, le mode de résolution des conflits. Les négociations partent très fort puisqu'on prévoit une, voire deux réunions par mois. La conclusion d'un tel accord avec un pays industrialisé, membre du G7, constituerait un succès politique pour Santiago. Les accords conclus avec la Colombie, le Venezuela ou l'Equateur ne peuvent en effet effacer l'enlisement qui a marqué toutes les tentatives pour engager des discussions sérieuses avec l'Alena, ni le blocage, en décembre 1995, des dernières négociations avec le Mercosur, réunissant Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay.

Un accord Chili-Canada compléterait le libre-échange presque total en vigueur entre le Chili et le Mexique, qui a multiplié par 2,6 en quatre ans le commerce entre les deux pays, la chute de la monnaie mexicaine ayant, il est vrai, dopé les ventes mexicaines en 1995. Mais les Chiliens n'en attendent pas les mêmes effets : les échanges avec le Canada sont faibles (1,2 % du commerce extérieur du Chili), et les deux pays exportent beaucoup de produits de même type : minerai, bois, pâte à papier, poisson. Mais les Canadiens, pour cette raison même, sont les premiers investisseurs étrangers au Chili.

Surtout, le gouvernement d'Eduardo Frei espère de cette façon s'introduire en douceur dans l'Alena, les chances d'obtenir un examen rapide de la candidature du Chili par les Etats-Unis étant fort limitées. Un signe : plusieurs des chapitres de l'accord en préparation avec le Canada reprennent ceux de l'Alena.

CONSÉCRATION

Cette adhésion reste la grande aspiration de Santiago. Moins pour des raisons commerciales – les exportations chiliennes bénéficient déjà d'un traitement favorable aux Etats-Unis grâce au système généralisé de préférences – que parce qu'elle apporterait au Chili une consécration. Le bon élève qui, depuis dix ans, accumule les succès économiques en même temps qu'il est revenu à la démocratie, verrait reconnus ces changements. Il serait admis dans « le premier monde », au même titre que le Mexique, qui est loin d'avoir réussi un aussi brillant parcours. Les Canadiens, quant à eux, verraient d'un bon œil l'arrivée, face au géant américain, d'un nouveau partenaire, apparemment solide.

D'un autre côté, fidèle à sa stratégie tous azimuts, le Chili ne désespère pas des négociations entamées avec le Mercosur. Des négociations importantes en raison de la dimension et de la proximité de certains pays concernés. Alejandro Jara, directeur des relations économiques multilatérales au ministère des affaires étrangères de Santiago, s'attend à un accord dans les trois mois.

Guy Herzlich

Les banques mexicaines, au bord de la faillite, se tournent vers l'étranger

MEXICO
de notre correspondant

Menacées d'asphyxie malgré l'aide massive de l'Etat qui a investi plus de 10 milliards de dollars pour les sauver, les banques mexicaines cherchent désespérément des partenaires étrangers. Jusqu'à présent, seuls les Espagnols de la banque de Bilbao ont répondu à l'appel en prenant le contrôle du groupe financier Mercantil-Probursa. Des négociations se poursuivent avec deux institutions canadiennes, la Banque de Montréal, qui souhaite prendre une participation d'environ 20 % dans le capital de Bancomer, deuxième banque mexicaine, et la Banque de Nouvelle-Ecosse, qui négocie le contrôle de 51 % du capital du groupe Inverlat.

Durement secouées par la récession qui frappe le pays depuis la brutale dévaluation de décembre 1994, les banques mexicaines sont devenues un des obstacles majeurs sur la route de la relance économique : elles ne disposent plus des ressources nécessaires pour financer les entreprises viables. Les divers plans de sauvetage mis en place par les pouvoirs publics ont contribué à éviter l'écroulement du système financier, mais ils n'ont pas résolu les problèmes de fonctionnement des banques, privatisées en 1991.

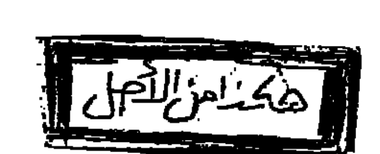
D'après les experts de la société américaine Standard and Poor's, l'ampleur de la débâcle mexicaine dépasse de loin la grave crise qu'affrontèrent, en 1991, les caisses d'épargne aux Etats-Unis. Pour les renflouer, le gouvernement américain avait déboursé l'équivalent de 3,5 % du produit intérieur brut. Dans le cas du Mexique, les mêmes experts estiment que le sauvetage des banques pourrait avoir coûté 12 % du PIB. Il s'agit d'une évaluation, dans la mesure où les statistiques officielles mexicaines restent en général peu fiables.

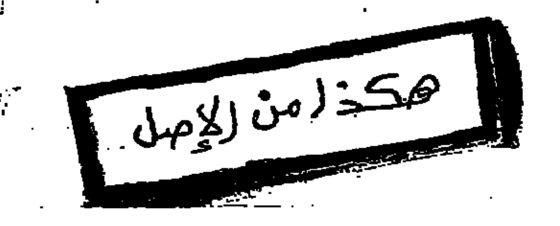
La réticence des banques étrangères à investir au Mexique est due en partie au manque de transparence du système financier, qui utilise un système comptable incompatible avec les critères internationaux. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont proposé au Mexique, moyennant un crédit de 875 millions de dollars, de l'aider à réorganiser ses institutions bancaires. Cela implique aussi, selon le représentant de la BID à Mexico, Jairo Sanchez, que les banques acceptent de « reconnaître l'ampleur réelle de leurs pertes », qu'elles ont toujours eu tendance à minimiser, comptant sur l'Etat pour les renflouer dans les moments difficiles.

La plupart des banquiers mexicains se mordent les doigts d'avoir succombé à la tentation de racheter les institutions que le gouvernement avait nationalisées en 1982. En 1991, quand la Bourse de Mexico vivait une période d'euphorie, ils avaient payé 12 milliards de dollars pour obtenir le contrôle des dix-huit banques, soit trois fois leur valeur comptable. *« Malgré leur retard technologique, les banques mexicaines étaient soudain devenues les plus chères du monde »*, constate l'économiste Sergio Sarmiento.

Avec la crise et l'augmentation considérable du nombre de débiteurs insolvables, les experts financiers estiment que leur valeur globale a baissé de plus de 50 %. La Banque Cremi vient d'être rachetée pour environ 120 millions de dollars. Il y a quatre ans, l'Etat l'avait vendue près de 250 millions de dollars.

Bertrand de la Grange





EMPLOI **Le ton monte entre les responsables du patronat et le gouvernement, après les propos de Jacques Chirac sur le manque de « *contrepartie* », en termes d'emplois, aux aides reçues par les entreprises, et ceux d'Alain Juppé, jeudi 1er février, sur le non-respect du « donnant-donnant » par les patrons. Le premier ministre répondait lui-même aux critiques de Jean Gandois, président du CNPF, qu'il a qualifié par allusion d'« *apparatchik* ». ● LE CONFLIT entre le patronat et les pouvoirs publics sur les aides et leur contrepartie a commencé dans les années 70. Plus récemment, le gouvernement Balladur reprochait déjà aux chefs d'entreprise leur manque de coopération. ● PIERRE RICHARD, PDG du Crédit local de France, explique que la confiance suppose que les patrons sachent « *de quoi demain sera fait* » et plaide pour la monnaie unique européenne.**

Gouvernement et patronat se renvoient la responsabilité du chômage

Les chefs d'entreprise reprochent au pouvoir de ne pas favoriser un redressement de la conjoncture, tandis que le premier ministre estime que les aides accordées ne sont pas assez suivies d'effet. Edouard Balladur rappelle à Alain Juppé que la confiance ne se décrète pas

LE PREMIER MINISTRE a relancé, jeudi 1er février, le débat sur la responsabilité des chefs d'entreprise dans la lutte pour l'emploi. Invité d'Europe 1, Alain Juppé a rappelé que son gouvernement avait abaissé « *dans des conditions spectaculaires les charges des entreprises lorsqu'elles embauchent des salariés peu qualifiés* » et averti qu'il n'y aura pas de nouvel allègement « *s'il n'y a pas de donnant-donnant, c'est-à-dire s'il n'y a pas de recrutement* ».

Plus tard, à l'hôtel de ville de Paris, il a souligné qu'il ne perçoit pas « *de divorce entre les entreprises et le gouvernement* », mais qu'il sent « *parfois un petit peu de polémique entre les apparatchiks et le gouvernement* ». C'était une réplique aux déclarations de Jean Gandois, dans *Le Figaro*, sur « *la succession de mesures sans effet réel* » (*Le Monde* du 2 février).

Le président du CNPF s'en prenait aussi à *Jacques Chirac et lui* demandait de ne pas passer son temps à dire du mal des chefs d'entreprise s'il veut les mobiliser. Il faisait ainsi allusion aux propos tenus dans les Deux-Sèvres par le chef de l'Etat, qui reprochait aux « *grandes entreprises d'avoir empoché les bénéfices de la baisse du coût du travail sans contrepartie en termes de créations d'emploi* ».

Il y a, bien sûr, un « jeu de rôles » entre le pouvoir et le CNPF. Le premier peut à bon compte se positionner « à gauche » en se faisant l'écho du sentiment populaire selon lequel le donnant-donnant est juste et en houspillant les chefs d'entreprise. De son côté, confronté à une opposition interne qui le trouve trop proche du pouvoir et trop peu ouvert aux exigences d'une économie de concurrence acharnée, interdisant les « imprudences » sociales, M. Gandois redore son blason auprès de ses mandants en pourfendant les discours et les lenteurs du gouvernement.

En fait, le torchon brûle entre le gouvernement et les patrons depuis l'été 1995. Ceux-ci n'avaient pas apprécié la hausse de la TVA et les nouvelles charges (impôt sur les sociétés, notamment) décidées par M. Juppé dans le collectif budgétaire. Ils l'avaient critiqué pour avoir augmenté les recettes de l'Etat alors que, selon eux, la priorité était d'en réduire les dépenses.

« COMME DES ENFANTS »

Sévèrement tancé par M. Chirac, en juillet, pour la persistance des licenciements dans les grands entreprises, M. Gandois avait commencé à répondre dans ces colonnes. « *On ne peut pas traiter les chefs d'entreprise comme des enfants en leur disant : " On vous a donné en juillet un cadeau ; maintenant, allez jouer dans votre bac à sable et embouchez ! "* », disait-il (*Le Monde* du 4 octobre 1995). Il affirmait aussi que les entreprises embauchent : « *Entre le 1er juillet 1994 et le 30 juin 1995, elles ont créé 210 000 emplois.* (...) *On me rebat les oreilles au sujet des entreprises qui embaucheraient peu : c'est faux !* »

Il est vrai que le panorama économique a été bouleversé au cours de l'automne. A la croissance franche, qui durait depuis plus d'un an, succèdent une stagnation de la consommation et un début de récession. Devant le regain du chômage et l'énervement qu'il provoque au gouvernement, les « apparatchiks » du patronat sont bien en peine d'apporter le moindre « coup de pouce », car le CNPF, la CGPME et l'UPA n'ont aucune prise sur les décisions des chefs d'entreprise en matière d'investissement et d'embauche.

Au niveau de la base patronale, on réplique aux éventuelles exhortations à recruter des syndicats patronaux que cela ne se décrète pas et qu'il est exclu de se lancer dans des dépenses tant que la demande n'est pas là. Tel est le discours que reprennent depuis des mois Jean Domange, président de la Fédération du bâtiment, Gérard Trémège, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, ou Martine Clément, vice-présidente du CNPF.

Henri Lachman, PDG de Strafor-Facom, proche de M. Chirac, n'est pas en reste pour plaider la logique entrepreneuriale face aux harcèlements du pouvoir. « *J'estime que toutes les mesures décidées par le gouvernement sont des mesures de saupoudrage, qui n'apportent rien si elles ne sont pas au service d'un objectif clair. On grille ses cartouches pour rien*, nous déclare-t-il. *Il existe un véritable problème de visibilité : il est évident qu'un dirigeant d'entreprise, dans son obsession à assurer la pérennité de sa maison, ne procèdera pas à des embauches tant qu'il ne sera pas assuré d'avoir une activité normale, et s'il parvient à abaisser ses coûts, ce sera pour en faire profiter ses clients, réduire ses prix et faire face à la compétition internationale.* »

MANQUE DE DÉTERMINATION

M. Lachman reconnaît que la communauté des chefs d'entreprise a donné prise à la critique concernant la mollesse de son engagement en faveur de l'emploi. « *Nous sommes coresponsables des lenteurs en matière d'aménagement du temps de travail*, dit-il. *Nous devrions être plus déterminés à défendre et à accélérer les négociations au niveau des branches. La flexibilité n'a que des avantages : l'annualisation du temps de travail a permis à mon entreprise d'abaisser la durée du travail sans surcoût pour l'entreprise et d'embaucher. Il faut que nous avancions, sinon cela nous tombera sur la tête par décret !* »

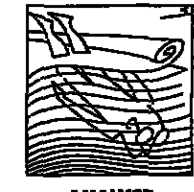
Le patron de Strafor met aussi en lumière une autre pomme de discorde entre le gouvernement et le patronat : l'apprentissage, « *qui ne concerne pas que le patronat seul, mais les parents, l'éducation nationale et la société dans son entier* ». « *Ce n'est pas en donnant 13 000 francs à un chef d'entreprise qu'on l'incitera à embaucher un apprenti*, dit-il. *Le problème est beaucoup plus global.* » A court terme, pourtant, le débat est bien financier. L'Assemblée nationale doit examiner le 6 février un projet de loi tendant à harmoniser les aides à l'apprentissage et à créer une seule prime, fixée à 13 000 francs.

L'UIMM, qui regroupe le patronat de la métallurgie, plaide pour une prime de 15 000 à 30 000 francs, modulée en fonction du type de formation. Arnaud Leenhardt, son président, souligne dans *Le Figaro* du 2 février que « *le projet de loi du gouvernement ne répond pas aux besoins et* [qu']*il est très déséquilibré* ». Le bras de fer continue.

Al. F.

« Donnant-donnant » : un feuilleton commencé il y a vingt ans

LE MOINS QUE L'ON PUISSE DIRE, c'est que le nouveau psychodrame entre les plus hautes autorités de l'Etat et les instances dirigeantes du CNPF n'a pas l'attrait de la nouveauté. A entendre, aujourd'hui, le président de la République, Jacques Chirac, accuser « *les grandes entreprises d'avoir empoché les bénéfices de la baisse du coût du travail sans contrepartie en terme de créations d'emplois* », puis le patron du CNPF, Jean Gandois, répliquer vertement qu'il faut cesser de « *dire du mal* » des entreprises, on se croirait ramené quelques années en arrière.



ANALYSE

Se souvient-on des controverses qui avaient opposé, en d'autres circonstances, le gouvernement d'Edouard Balladur à l'ancien président du CNPF, François Périgot ? Elles étaient en tout point identiques. D'abord, le premier ministre avait songé, au début de l'été 1993, à un premier « donnant-donnant », l'Etat compensant avec des fonds publics les baisses de salaires consenties dans les entreprises en difficulté, celles-ci s'engageant en échange à ne pas licencier. Pressentant que le système serait assorti de contrôle, donnant un droit de regard renforcé de l'inspection du travail, M. Périgot avait protesté contre cette tentative dirigiste et avait fait capoter le projet.

Quelques mois plus tard, le 11 janvier 1994, M. Balladur était revenu à la charge, en proposant que le remboursement de la TVA aux grandes entreprises (45 milliards de francs) soit subordonné à leur « *capacité à créer des emplois* ». Le président de PSA, Jacques Calvet, s'était étonné qu'un premier ministre, dont, pourtant, chacun « *connaît l'intelligence* », puisse « *se lancer dans une opération aussi ridicule* ». A peine plus aimable, M. Périgot avait rétorqué que cet argent n'était « *pas un cadeau, mais un dû* ».

Un « cadeau » ou un « dû » ? Depuis des lustres, le débat tourne, de fait, autour de cette problématique sommaire. D'année en année, tous les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, ont en effet joué les ingénus, faisant croire qu'en multipliant les allègements d'impôts ou de charges sociales, l'emploi serait forcément au rendez-vous. De la baisse de l'impôt sur les sociétés au plafonnement de la taxe professionnelle, en passant par le remboursement de la TVA et les prises en charge de cotisations sociales, l'Etat a donc dépensé des dizaines de milliards de francs et s'est rituellement étonné, ensuite, que le chômage ne recule pas.

A ce petit jeu, le patronat a donc souvent été gagnant. Empochant discrètement ces aides directes ou indirectes, il avait beau jeu de dire, après, qu'il n'était en réalité demandeur que d'une seule chose : un peu moins d'Etat, et un peu plus de liberté. Les fameux ENCA (emplois nouveaux à contrainte allégée), proposés par Yvon Gattaz en 1984, entraient dans cette stratégie. Le CNPF laissait alors entendre que la seule suppression de l'autorisation administrative de licenciement pourrait contribuer à créer 377 000 emplois en dix-huit mois.

SORTIR D'UN JEU DE DUPES

Pourtant, quelques rares gouvernements ont cherché à sortir de ce jeu de dupes. Raymond Barre s'y est, par exemple, essayé, avec ses « pactes pour l'emploi », qui prévoyaient, avant 1981, des exonérations de charges sociales en contrepartie d'engagements chiffrés portant sur l'insertion des jeunes. Les « contrats emploi-investissement », qui ont bénéficié à l'industrie textile de 1982 à 1984, entraient dans la même logique.

Instruit de ces expériences passées, pourquoi le gouvernement fait-il donc mine de découvrir, aujourd'hui, que certaines entreprises empochent les aides mais n'embauchent pas ? Et pourquoi le « patron des patrons » s'insurge-t-il contre cette suspicion ? Dans ce dernier cas, on devine la réponse. Se présentant aux suffrages de ses pairs, pour diriger le CNPF, M. Gandois avait pris soin de se démarquer de nombre de ses prédécesseurs, en faisant campagne sur le thème de « *l'entreprise citoyenne* ». A la sortie d'une rencontre avec Alain Juppé, le 29 mai 1995, il avait même pris cet engagement remarqué : « *Le patronat peut prendre des engagements d'objectifs, avec un suivi de ces objectifs. Nous allons les proposer au gouvernement et ils seront chiffrés.* »

Depuis, les relations entre le gouvernement et le patronat se sont singulièrement détériorées. Sans doute faut-il donc voir dans la nouvelle sortie de M. Gandois moins un changement de doctrine que la manifestation d'un mécontentement, très répandu dans les milieux patronaux, à l'encontre de la politique économique et de la méthode du premier ministre.

Laurent Mauduit

Pierre Richard, PDG du Crédit local de France

Les chefs d'entreprise ont besoin de savoir « de quoi demain sera fait »

« Le ralentissement de la conjoncture, qui a nécessité les *plans de relance français et allemand*, ne vous semble-t-il pas de nature à ralentir la marche vers la monnaie unique européenne ?

– Il ne faut pas partir battu d'avance ! Beaucoup dépendra de la croissance économique en 1996 et 1997. Certes, les chiffres du chômage *sont mauvais, mais je fais le pari* qu'après un premier trimestre 1996 médiocre, nous assisterons à un rebond vers le milieu de l'année. Plusieurs indicateurs annoncent cette évolution, ainsi qu'une année 1997 meilleure encore. Les taux d'intérêt sont bas et vont continuer à baisser en Europe, ce qui aura un effet très *positif sur l'activité ; les Etats-Unis* ne sont pas en récession ; le Japon redémarrera doucement ; l'Asie dans son entier dépasse les 10 % de taux de progression. La croissance mondiale s'établira en moyenne à 2 % ou 2,5 % en 1996 et 1997.

» Chez nous, la baisse du taux du Livret A permettra une baisse sensible des annuités des nouveaux prêts HLM, mais aussi celui des anciens (365 milliards de francs d'encours) puisque ces prêts sont indexés sur son niveau. Certes, le bâtiment et les travaux publics souffrent, depuis plus de deux ans, en raison de la réduction des dépenses d'investissement de l'Etat, des grandes entreprises publiques et des efforts d'économies des collectivités locales ; mais, là aussi, l'horizon commence à s'éclaircir, car les rentrées fiscales de 1997 devraient être meilleures. Autrement dit, nous pouvons nous attendre à de gros *nuages, mais le soleil brillera ensuite*, et ce rebond facilitera la mise en place de la monnaie unique.

» Celle-ci ne doit pas dépendre de la conjoncture. Si elle est un projet historique et de long terme, le ralentissement de la croissance ne doit en aucune manière ralentir le processus d'unification monétaire. Le problème est que le traité de Maastricht, qui est un bon traité, comporte une erreur pratique en ce qu'il a fixé des critères d'éligibilité influencés par la conjoncture et, notamment, le niveau des déficits budgétaires, car ses rédacteurs ont fait, en 1991, abstraction des risques de récession en Europe. En fait, la seule *vraie obligation du traité* est de converger vers un état économique vertueux, et la véritable convergence est notre capacité collective à atteindre la stabilité des prix.

– Vous n'êtes donc pas partisan de repousser les échéances ?

– En tant que responsable du Crédit local de France, je constate que les *marchés financiers ont parié sur* l'avenir de l'union monétaire : aujourd'hui, le différentiel de taux d'intérêt à un an entre l'Allemagne et la France est de 1,1, mais les taux implicites à terme dans trois ans font apparaître un écart qui n'est plus que de 0,07. Les marchés tablent sur des taux identiques pour le mark et pour le franc en 1999.

» L'économie est une science du comportement, où entre beaucoup de psychologie : il est impossible de relancer la machine sans confiance ou de mobiliser les chefs d'entreprise sans qu'ils sachent de quoi demain sera fait. *Affichons ce grand* projet mobilisateur qu'est la monnaie unique ! Il déclenchera des décisions d'investissement, ne serait-ce que chez les banques, qui devront dépenser plusieurs milliards de francs pour adapter leurs logiciels. Je connais certains chefs d'entreprise « eurosceptiques » qui se préparent à *bride abattue à cette échéance... et* ils ont raison !

– Quels sont les avantages de la monnaie unique ?

– Je ne m'attarderai pas sur la simplification des voyages pour les particuliers qui, grâce à l'euro, n'auront plus à se soucier de la quantité de devises en leur possession. Les *entrepreneurs profiteront de la stabilité* des changes et pourront déterminer à quel prix vendre leurs produits alors que, aujourd'hui, une dévaluation compétitive détruit plusieurs années d'efforts de productivité. On ne dira jamais assez l'effet dépressif qu'ont eu les dévaluations sauvages de la lire, de la livre et de la peseta !

» *La finalité de l'union monétaire* est politique. Elle permettra l'émergence d'un être européen au plan mondial. L'euro sera l'indispensable contrepoids au dollar, qui nous dicte en permanence sa loi. L'Europe doit pouvoir définir sa politique monétaire en fonction de l'état de son économie. Nous sommes souvent obligés de vivre à contre-cycle. Ainsi lorsqu'en février 1994, la Fed a augmenté de 0,25 % son taux de base pour éviter la surchauffe aux Etats-Unis, cela a déclenché une perturbation dévastatrice des marchés obligataires, se répercutant défavorablement sur les taux européens. Autrement dit, si nous voulons l'autonomie européenne, il nous faut une monnaie européenne.

– Ne risque-t-elle pas d'avantager l'Allemagne ?

– Nous suivons *de facto* la même politique monétaire en France et en Allemagne, ce qui ne nous évite pas *d'avoir des taux plus élevés* que nos amis allemands. Grâce à l'euro, nous participerons enfin de façon égalitaire à la définition de la politique monétaire commune, et nos taux seront identiques, donc plus bas.

– Demeurent tout de même les problèmes de convergence et notamment les déficits publics...

– *Il faut déconnecter* la réduction des déficits et, donc, les mesures impopulaires du processus d'unification monétaire. Le recul des déficits publics s'impose, qu'il y ait ou non monnaie unique, car ceux-ci obligent à recourir excessivement à l'emprunt et poussent les taux à la hausse. Autre inconvénient : lier les *deux problèmes transformerait* l'Europe en bouc émissaire pour les Français, qui y verraient une sorte de Père Fouettard !

» Profitons plutôt de ce qu'une grande majorité de nos compatriotes est favorable à la monnaie unique, tout comme les marchés et les chefs d'entreprise. La configuration est idéale. Ne ratons pas le coche ! »

Propos recueillis par Alain Faujas

M. Balladur estime que M. Juppé doit « faire des gestes »

NANTES
de notre envoyé spécial

C'est un peu comme si rien ne s'était passé. Neuf mois après son échec au premier tour de l'élection présidentielle, Edouard Balladur est de nouveau en campagne, et cela lui plaît bien. « *Il ne m'est tout de même pas interdit de franchir le boulevard périphérique de Paris* », se défend-t-il, d'un ton faussement peiné.

Pour réduire la portée d'une tournée en province commencée à Nantes, jeudi 1er février, le député de Paris précise qu'il doit aussi se rendre prochainement à Bruxelles, Lisbonne et Buenos Aires. « *Je n'ai aucune visée politique, vous savez, en Argentine...* », s'amuse-t-il.

C'est pourtant bien une sorte de candidat, libéré de la pression qu'implique toute élection, qui, jeudi, s'en est allé vérifier que le courant de sympathie est encore « *bien vivant* » et qu'il lui faut l'entretenir. « *Ecouter et convaincre avant de décider : telle est la méthode.* (...) *L'action de réforme ne peut être durable que si elle rencontre l'adhésion du plus grand nombre* », a expliqué M. Balladur, un rien professoral, en visitant un lycée privé d'enseignement professionnel dans la banlieue de Nantes.

En marge de son appel à la *réconciliation au sein de la majorité* (*Le Monde* du 2 février), M. Balladur a invité chacun à faire « *attention à ce qu'il dit et à comment il le dit, car c'est parfois le plus important* ». Il regrette, en fait, que les appréciations portées par tel ou tel de ses partisans lui soient automatiquement imputées. « *Je ne suis pas un chef de parti, je n'ai jamais su faire. Je ne contrôle pas tout* », explique-t-il. Il a lui-même « *approuvé* » les mesures de relance de la consommation prises par le gouvernement en début de semaine. « *Nous devons apporter tout notre soutien au gouvernement* », a-t-il affirmé devant les cadres du RPR et de l'UDF de Loire-Atlantique.

Cette volonté de mesure n'interdit pas de faire entendre sa différence. M. Balladur le fait de deux manières. D'abord, en rappelant son action passée, aussi bien le « *malentendu* » du CIP que la baisse continue du chômage pendant les dix derniers mois de son gouvernement. Il a mentionné, à ce propos, son engagement de réduire le nombre des chômeurs de deux cent mille par an pendant cinq ans, un « *objectif ambitieux* [qui] *peut être atteint dès lors que notre pays renouera avec une croissance de l'ordre de 3 %* ».

Dans un second registre, l'ancien premier ministre ne manque pas d'adresser quelques conseils à son successeur, sans jamais le nommer. « *Il ne suffit pas d'appeler à la confiance pour que la confiance revienne. Il faut aussi une série de gestes* », a-t-il ainsi affirmé lors d'un déjeuner-débat avec des chefs d'entreprise.

Jean-Louis Saux

M. Juppé accuse les socialistes d'avoir « spolié » les épargnants

De 1958 à 1981, le taux réel du livret A n'a été positif qu'en 1965

Alain Juppé a accusé, jeudi 1er février, les socialistes d'avoir « spolié » les épargnants et de manquer ainsi de « décence » dans leur critique de la baisse du taux du livret A. Ce livret a été rentable pour ceux qui y déposent leur économie depuis 1985, grâce à la chute de l'inflation obtenue par les socialistes.

SOUMIS à de vives critiques de sa politique économique et brocardé sur sa méthode de gouvernement, Alain Juppé a contre-attaqué, jeudi 1er février, en fustigeant le comportement des « *apparatchiks* » du CNPF et en s'en prenant aux socialistes à propos du livret A. Au cours d'un déjeuner à l'Hôtel de Ville de Paris où étaient conviés les conseillers généraux membres du RPR, le premier ministre a dénoncé les critiques du PS contre la baisse d'un point du taux de rémunération de ce livret d'épargne en affirmant qu'elles « *dépassaient les limites de la décence* » et qu'elles portaient témoignage du « *désert intellectuel* » dans lequel se trouve l'opposition.

Pour étayer son assertion, M. Juppé a assuré que les épargnants avaient été « *spoliés* » jusqu'en 1986, année qui correspond au premier retour de la droite à l'Hôtel Matignon sous la présidence de François Mitterrand. « *L'inflation était très supérieure au taux du livret A* » jusqu'à cette date, a déclaré le chef du gouvernement, en soulignant : « *En 1981, l'inflation était de 14 % et le livret A à 8,5 %, ce qui veut dire qu'on spoliait l'épargnant chaque année de la différence.* » « *Quand l'inflation a commencé à baisser, on a baissé les taux du livret A – 8,5 %, 6,5 %, 6 % sous les gouvernements socialistes chers à M. Jospin – et l'inflation pendant cette période restait toujours supérieure. Ce n'est qu'à partir de 1987-1988 que le phénomène s'est inversé* », a-t-il soutenu.

UNE « DATE-CLÉ »

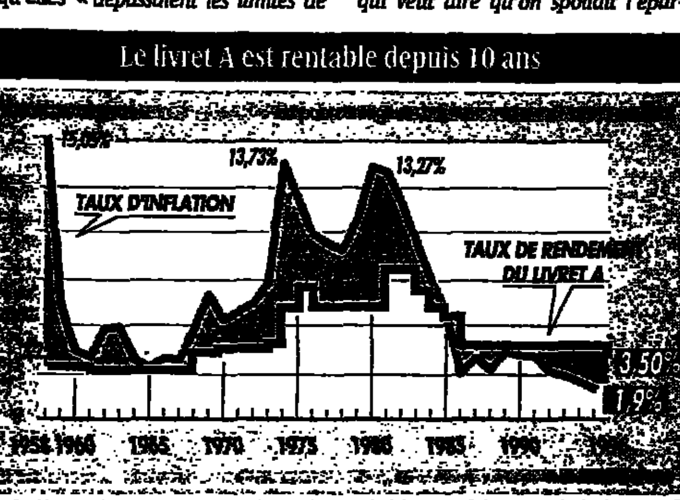
« *Alors, qu'on ne vienne pas aujourd'hui crier au scandale alors que nous préservons le pouvoir d'achat de l'épargne* », a conclu M. Juppé. Le porte-parole du PS a répliqué le jour même au micro de RTL en assurant que le premier ministre avait « *menti* ». François Hollande a justifié cette accusation en expliquant que « *c'est en 1985, sous un gouvernement socialiste, que pour la première fois depuis vingt ans, la rémunération du livret A est devenue supérieure au taux d'inflation* ». La simple observation des chiffres montre que 1985 est effectivement, selon l'expression de M. Hollande, la « *date-clé* ».

En dehors de toutes considérations sur les politiques économiques suivies et sur leurs effets, contrairement à ce que la charge de M. Juppé pourrait éventuellement laisser croire, la spoliation des épargnants n'a pas commencé avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 1981, pour s'achever avec le retour de la droite aux affaires, en 1986. Bien plus, selon un récapitulatif établi par l'Insee sur la période 1944-1994, le taux réel annuel de rendement du livret A (le taux d'intérêt hors inflation) n'a été positif qu'à quinze reprises, notamment au cours des dix dernières années. Ce qui, somme toute, est assez maigre sur cinquante ans.

En s'intéressant à la seule période de la Ve République (*graphique ci-contre*), on s'aperçoit que ce taux réel n'a été positif qu'une seule fois – 0,23 % en 1965 – pendant les vingt-trois années où la droite était au pouvoir. En revanche, acquis incontestable, le taux réel s'est redressé aux début des années 80 avec le considérable ralentissement de la hausse des prix baptisé « *désinflation compétitive* », réussi par les socialistes. Le taux de rémunération du livret A a suivi, alors, la chute de l'inflation, en lui restant, toutefois, supérieur à partir de 1985.

Olivier Biffaud

Le livret A est rentable depuis 10 ans



Depuis 1985, le taux d'intérêt réel versé sur le livret A est positif

M. Badinter condamne le projet de loi antiterroriste

LES SÉNATEURS ont adopté en première lecture, jeudi 1er février, le projet de loi tendant notamment à renforcer la répression du terrorisme (*Le Monde* du 2 février). La majorité a voté pour, l'opposition s'est prononcée contre. Le texte présenté par Jacques Toubon, ministre de la justice, allonge la liste des infractions considérées comme des actes de terrorisme – en y intégrant notamment « *l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger* » –, et prévoit le principe de perquisitions de nuit, sur autorisation d'un magistrat du siège.

L'ancien garde des sceaux, Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), a dénoncé l'« *inflation répressive* », en soulignant que ce projet de loi était « *de nature à susciter des réactions de révolte qui, un jour ou l'autre, nous coûteront très cher en matière de terrorisme* ».

M. Séguin souhaite qu'on « laisse le gouvernement travailler »

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Philippe Séguin, demande, dans un entretien publié par *Le Point*, daté du 3 février, qu'on « *laisse le gouvernement travailler* », en rejetant les interprétations selon lesquelles il s'était posé en recours pour Matignon, dans son discours d'Aix-la-Chapelle sur l'Europe (*Le Monde* daté 28-29 janvier). Il précise qu'après les élections législatives de 1998 il reviendrait au président de la République de « *décider s'il peut, et s'il souhaite, maintenir en fonction le même gouvernement* ».

DÉPÊCHES

■ **ALLOCATION-ENFANT : les associations familiales contestent la décision du gouvernement** de mettre sous condition de ressources l'allocation pour jeune enfant. Le Conseil national des associations de familles laïques (Cnafal) dénonce une « *nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des familles* ». La Confédération syndicale des familles (CSF) ironise sur des « *gouvernants* [qui] *préfèrent donner 5 000 francs pour l'achat d'une voiture que d'aider à l'accueil de l'enfant* ».

■ **EMPLOI : Laurent Fabius, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale,** a suggéré l'imposition aux entreprises d'« *un pourcentage d'insertion* » pour les jeunes « *dans tous les marchés qui seront passés* ». M. Fabius, qui s'exprimait lors de l'émission « Invité spécial » sur France 2, jeudi 1er février, a proposé qu'en cas de non-respect de cette obligation les entreprises pourraient être contraintes à augmenter le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation.

■ **POLYNÉSIE : la réforme du statut de la Polynésie française,** faisant de celle-ci un « *territoire doté de l'autonomie* », a été adoptée, jeudi 1er février, par l'Assemblée nationale. Les groupes RPR et UDF ont voté pour, le PS contre et le PCF s'est abstenu. Contre l'avis de Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer, l'Assemblée a maintenu le principe de la double juridiction pour le contrôle des décisions de l'assemblée territoriale.

■ **SOCIAL : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT,** qui a appelé à une semaine d'action du 5 au 11 février, a jugé, mercredi 31 janvier, que « *l'onde de choc n'est pas terminée* » et que « *les conditions sont en train de se réaliser pour voir le mouvement social se développer, sous des formes différentes de celui de décembre* ».

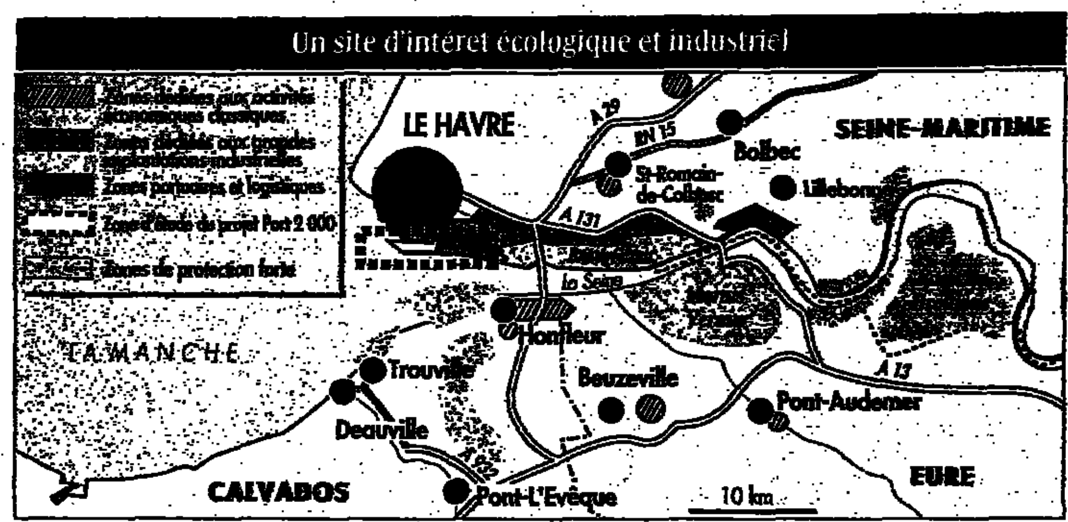
■ **SONDAGE : Jacques Chirac et Alain Juppé regagnent,** respectivement, 5 et 4 points de confiance au baromètre de la Sofres pour *Le Figaro Magazine*, réalisé du 24 au 26 janvier auprès d'un échantillon de 1 000 personnes et publié samedi 3 février. Mais leur cote de confiance reste fortement négative : 40 % des personnes interrogées font confiance au chef de l'Etat, contre 58 % d'avis contraires ; le premier ministre recueille 35 % d'opinions favorables, contre 63 % d'avis négatifs.

■ **INONDATIONS : l'arrêté de la commission interministérielle** classant les quatre-vingt-sept communes sinistrées par les inondations survenues dans la région de Béziers en état de catastrophe naturelle devait être signé, vendredi 2 février, et publié au *Journal officiel*.

L'Etat veut créer une vaste « réserve naturelle » dans l'estuaire de la Seine

L'équipement de la plaine alluviale, de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, comprend le projet « Port 2000 ». Appuyé par Jacques Chirac, il vise à donner un nouvel élan à l'agglomération du Havre

Un site d'intérêt écologique et industriel



LE HAVRE
de notre envoyé spécial

L'estuaire de la Seine, notamment la partie située entre le pont de Tancarville, Le Havre et Deauville, est le théâtre d'ambitions contradictoires qui en font une zone test pour la politique d'aménagement du territoire : les tenants de l'expansion d'un site portuaire et industriel exceptionnel, au premier rang desquels les autorités du Port autonome du Havre, encouragées par les propos « offensifs » tenus par Jacques Chirac lors de sa visite sur place en septembre 1995, s'opposent aux mouvements de protection de la nature, qui bénéficient d'appuis notables à la Commission de Bruxelles. Entre les deux, les élus, notamment Antoine Rufenacht, maire RPR du Havre et président du conseil régional de Haute-Normandie, et Michel Lamarre, maire de Honfleur qui se définit comme écologiste indépendant, cherchent des solutions de complémentarité et de conciliation.

C'est dans ce contexte que Jean-Paul Proust, préfet de Haute-Normandie, devait présenter devant la commission interrégionale de concertation, vendredi 2 février à Honfleur, un document minutieux intitulé « *projet de programme concerté d'aménagement, de développement et de protection de l'estuaire de la Seine* », définissant, à l'horizon 2015, l'affectation des terrains d'une plaine alluviale de plusieurs dizaine de milliers d'hectares, en vertu d'une décision prise par Edouard Balladur au Comité interministériel réuni à Troyes en septembre 1994. Si les élus donnent leur aval, ce programme se transformera en directive territoriale d'aménagement (DTA), conformément à la loi Pasqua – on y est favorable à la Datar – qui s'imposera alors à tous les documents d'urbanisme, notamment les plans d'occupation des sols (POS).

La difficulté tient surtout au fait que ces 60 kilomètres d'estuaire, à cheval sur deux régions, forment une zone d'une exceptionnelle richesse écologique et touristique, en même temps qu'une plate-forme logistique capable de résister à Anvers ou Rotterdam.

CINQ CATÉGORIES DE ZONES

Le préfet distingue cinq grandes catégories de zones :

– celles dédiées aux grandes implantations industrielles pétrolières et chimiques, déjà très présentes, qui ont besoin de vastes emprises foncières d'un seul tenant, pour des usines souvent polluantes, voire dangereuses. Leur seront réservés des terrains de part et d'autre du pont de Normandie, sur la rive droite.

– les zones d'activité économique classique seront plus disséminées. On les réserve aux entreprises, PME et laboratoires à forte densité en emplois et en valeur ajoutée. L'Etat propose d'en créer plusieurs au nord-ouest de l'Eure, au confluent de deux échangeurs autoroutiers, ainsi que dans la partie nord, à Bolbec notamment.

– la délimitation des zones portuaires et logistiques est la plus délicate. Pour être prêt à accueillir les futurs très grands navires porte-conteneurs de 6 000 boîtes, le port du Havre veut construire de nouveaux appontements en eau profonde directement sur le fleuve. C'est le projet « Port 2000 ». 300 hectares seront nécessaires pour le stockage et la manutention. Mais – difficulté majeure – les nouveaux bassins eux-mêmes, environ 500 hectares, sont inclus dans le périmètre de la « zone de protection spéciale » dont la Commission européenne a, il y a déjà longtemps, instamment demandé la création. Un comité d'experts scientifiques va être nommé pour éviter les conflits.

– grèves, vasières, roselières, forêt de Brotonne, marais, embouchure de la Risle constituent des pièces maîtresses d'un système écologique complet qu'« *il faut gérer par des mesures mieux adaptées à ce patrimoine naturel et paysager exceptionnel* », indique le préfet. Une vaste réserve naturelle incluant le marais Vernier (10 000 hectares en tout) est proposée entre le pont de Tancarville et la future zone de « Port 2000 ».

– enfin les orientations de développement urbain privilégieront les villes existantes. Une attention particulière est demandée pour la « reconquête urbaine » de l'agglomération du Havre.

En dépit des divergences d'intérêts, tout le monde s'accorde pour reconnaître l'urgence d'un outil juridique et foncier clair. Plusieurs grands groupes industriels français et étrangers ont fait part, discrètement, de leur intention de développer considérablement leurs outils de production, à condition qu'ils puissent disposer, en toute sécurité juridique, des terrains nécessaires.

François Grosrichard



هكذا من الأصل

JUSTICE Une information judiciaire a été ouverte après la plainte contre X... pour *« abus de confiance, faux et usage de faux »* déposée le 13 octobre 1995 par le syndicat MG France et son président, le docteur Richard Bouton. Le docteur Bouton, qui est lui-même trésorier du Fonds d'assurance-formation de la profession médicale (FAF-PM), avait découvert de graves *« anomalies »* dans la gestion d'une centaine de sessions de formation médicale. ● DEUX RAPPORTS, l'un du directeur des opérations du fonds, l'autre du commissaire aux comptes du FAF-PM, mettent en cause gravement deux syndicats médicaux, la CSMF et le SML. ● CETTE AFFAIRE survient au moment où les négociations entre les syndicats médicaux et le gouvernement sur le plan Juppé tournent au bras de fer et quelques jours avant la signature de l'avenant à la convention médicale.

Le financement de la formation médicale récèle de graves irrégularités

De nombreuses « anomalies » ont été constatées dans l'utilisation par deux organisations syndicales, la CSMF et le SML, de fonds destinés à la formation des praticiens libéraux. Fausses facturations, notes d'honoraires suspectes : une information judiciaire a été ouverte

PLAINTE contre X..., fausses factures, notes d'honoraires suspectes... l'affaire agite depuis des mois le landerneau médical. Un pactole de près de 14 millions de francs, *issu des fonds de la formation médicale* continue, est au coeur du dossier. Le docteur Richard Bouton, président du syndicat MG France, a le premier mis le feu aux poudres. MG France et M. Bouton, également trésorier du Fonds d'assurance-formation de la profession médicale (FAF-PM), ont en effet déposé, le 13 octobre 1995, une plainte contre X... pour *« abus de confiance, faux et usage de faux »* qui a déclenché ces jours derniers l'ouverture d'une information judiciaire, confiée à un juge d'instruction du tribunal de Paris, Françoise Desset.



Cette offensive fait suite à la découverte par M. Bouton d'*« anomalies »* dans la gestion d'une centaines de sessions de formation financées par le FAF-PM, l'organisme collecteur et répartiteur des fonds de la formation médicale continue, animé par les représentants de quatre syndicats de médecins. Le FAF-PM étant essentiellement financé par une contribution des praticiens, retenue à la source sur leurs honoraires et reversée au Fonds par la Caisse nationale d'assurance-maladie, MG France dit agir *« en tant que membre du Fonds d'assurance-formation »* pour revendiquer *« la possibilité d'exercer le contrôle de la bonne utilisation des fonds mis à la disposition de ce dernier »*. Le docteur Bouton explique de son côté avoir, en tant que trésorier, *« le devoir de veiller à la bonne utilisation »* de ces deniers.

Le budget total du FAF-PM approcherait aujourd'hui les 200 millions de francs. Il tournait autour de 120 millions de francs en 1994. L'affaire ne concerne cependant qu'une partie de ces sommes. La convention médicale de 1990, signée par l'Etat et les représentants de la profession médicale, a en effet instauré une *« contribution conventionnelle des médecins destinée à financer la formation médicale continue conventionnelle »*. Ce type de formation diffère des indispensables sessions destinées à mettre à jour les connaissances des médecins. Elles visent seulement à leur apprendre le maniement de la convention médicale. La nouvelle convention, signée le 21 octobre 1993, a réservé la gestion exclusive de la formation médicale continue conventionnelle aux seuls syndicats médicaux signataires de ladite convention. Il s'agissait en l'occurrence de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et du Syndicat des médecins libéraux (SML), représentés au sein du Fonds d'assurance-formation aux côtés de MG France et de la Fédération des médecins français (FMF). En 1994, environ 13,7 millions de francs ont ainsi été attribués par le FAF-PM à des actions de formation à la « vie conventionnelle ». Ils ont été répartis entre la CSMF et le SML, seuls syndicats signataires.

En février 1995, Richard Bouton alertait de ses « découvertes » le docteur Bernard Pommey, président du FAF-PM et vice-président de la FMF. Un rapport interne était commandé au docteur Pascal Pierret, directeur des opérations du Fonds, proche de MG France. Le 23 mars 1995, il remettait au président Pommey des conclusions accablantes pour la CSMF et le SML. Détaillant, action par action, la liste des *« anomalies »* détectées dans les dossiers de l'année 1994, le rapport Pierret dénonçait pêle-mêle des surfacturations, des fausses factures, des notes d'honoraires indues, des listes d'émargement et des comptes-rendus manquants. *« Laxisme, amateurisme, gaspillage, incohérence, gestion inconséquente et mauvaise foi »* : le rapporteur n'avait pas de mots assez durs pour qualifier la situation. Il désignait nommément plusieurs responsables syndicaux et assurait que les sommes en jeu frisaient *« les 5 millions de francs »*. Le 3 avril 1995, le docteur Pommey remettait le rapport Pierret au commissaire aux comptes du FAF-PM, Michel Laforce, de la société d'expertise comptable Befec-Price Waterhouse. Durant les mois d'avril, mai et juin 1995, l'expert-comptable allait opérer un minutieux contrôle des dossiers et vérifier les assertions précédentes. Le 27 juin 1995, il rendait un *« compte-rendu d'intervention »* circonstancié, dans lequel il confirmait l'existence d'*« anomalies »* et d'*« insuffisances »* dans la gestion des actions de formation à la vie conventionnelle. Entre-temps, un expert judiciaire avait été nommé par le tribunal de grande instance de Paris et un audit externe confié à une société privée.

L'analyse du commissaire aux comptes révèle en premier lieu *« une carence totale concernant la définition précise des modalités de règlement des actions de formation »* et ensuite, *« des anomalies concernant la nature de certaines dépenses »*. En conclusion, il écrit que *« l'absence de justification de la réalisation effective de certaines actions, associée à des procédés de surfacturation ou de double facturation d'honoraires, peut inciter à s'interroger, dans ces cas spécifiques, sur le bien-fondé des demandes de règlement sollicitées auprès du FAF-PM »*.

Deux *« cas précis »* ont par ailleurs inspiré à l'expert *« un doute sur le fait que certaines factures personnelles ou factures du syndicat CSMF pourraient être imputées à tort aux actions de formation des représentants des médecins à la vie conventionnelle »*. La CSMF et le SML sont seuls à faire les frais de ces enquêtes : les deux associations de formation financées par le FAF-PM et seuls visés par l'expertise sont issues de leurs rangs. *« Même si les délégations émanent des syndicats,* nous a confié le docteur Pommey, *il faut qu'ils oublient un peu leur casquette de syndicalistes ! »* Le président du FAF-PM milite pour *« une aide de l'Etat »* et rappelle que le Fonds a connu *« une réduction d'activité considérable, qui a provoqué plusieurs licenciements »* – le prochain sur la liste devrait être celui du docteur Pierret. L'avenir du Fonds pourrait même être menacé. Son conseil de gestion est en permanence empêché d'agir car les décisions sont votées *« à chaque fois par dix voix de chaque côté »*, déplore son président.

La polémique intervient au plus mauvais moment pour les syndicats précités. Dans un contexte déjà pour le moins crispé, elle va encore attiser le conflit interne qui retarde les négociations avec le gouvernement tandis que les syndicats de médecins font monter les enchères autour du plan Juppé *(lire ci-dessous)*. En outre que se passera-t-il si les « bizarreries » de gestion ainsi mises au jour débouchent sur des mises en examen ? Après avoir entendu Richard Bouton, vendredi 2 février, le juge d'instruction devait décider de la suite à donner au dossier.

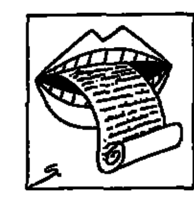
Laurence Folléa

La faute d'un « probable virus informatique »

Le docteur Dinorino Cabrera, président du Syndicat des médecins libéraux, nous a confirmé, vendredi matin 2 février, l'existence de différentes actions de formation portant la même date. Il impute ces *« erreurs de secrétariat »*, à *« un probable virus informatique »* et les juge *« certes inadmissibles, mais pas frauduleuses en tant que telles »*. Les honoraires facturés par les intervenants en deux endroits le même jour s'expliquent en outre, selon M. Cabrera, par le fait qu'*« ils peuvent être le matin quelque part et le soir ailleurs »*. Le président du SML reconnaît enfin que *« les comptes-rendus sont stéréotypés »*. Il assure finalement qu'*« il n'y a jamais eu de règles écrites »* et se défend d'avoir donc pu *« transgresser certaines règles »*. *« Si la procédure judiciaire devait se poursuivre,* nous a encore affirmé le docteur Cabrera, *je demanderai à examiner ce qui s'est fait au FAF-PM depuis cinq ans. »*

« Une part très significative des dépenses est représentée par des frais internes aux associations »

Deux documents sont à l'origine de la procédure en cours, qui concernent les actions de formation de l'AFCL (Association pour la formation conventionnelle des médecins libéraux, émanant du Syndicat des médecins libéraux) et de l'ACFM (Association confédérale pour la formation continue, créé par la Confédération des syndicats médicaux français). En voici les principaux extraits. Nous avons décidé de ne pas citer les identités des médecins mis en cause dans ces documents :


VERBATIM

● **Rapport Pierret, 23 mars 1995.**

« Les budgets prévisionnels des 127 actions AFCL 1993 et 1994 s'élevaient à la somme de 5,125 millions de francs (...). Treize actions dont les dossiers sont vides sont considérées comme non réalisées (...). Sur 125 dossiers, seuls 12 sont justifiés par une liste d'émargement (...). Rien n'établit formellement que ces réunions aient été des actions de formation au sens habituel du terme (...). Il est évident que *[de]* pseudo comptes-rendus ont été rédigés à la chaîne, sur le même logiciel de traitement de texte, par la même personne, et probablement au même moment compte tenu de certaines erreurs de détail (...). Ces comptes-rendus sont très probablement des faux (...).

» Les dates des réunions de soirées en province offrent de curieuses coïncidences avec la période des réunions de la campagne électorale qui a précédé les élections professionnelles de 1994 (...). Le *montant de certaines additions dans des* relais-châteaux ou relais-gourmands réputés (...) laissent penser que certaines de ces soirées ont surtout permis à certains représentants des médecins d'améliorer leurs connaissances gastronomiques (...). Le montant total des honoraires des intervenants pour ces actions s'élève à 1 903 550 F (...). Des records sont atteints avec la note d'honoraires du docteur X... à Amiens qui demande la somme de 14 250 francs pour avoir organisé dans la soirée du 14 décembre 1994 une réunion qui semble avoir réuni six personnes au Carlton à Amiens (...).

» Cinq dirigeants nationaux du Syndicat des médecins libéraux, au plus haut niveau, présentent soit simultanément, soit à tour de rôle des notes d'honoraires dans chacune des actions pour lesquelles des documents ont été reçus (...). Le docteur X..., à lui seul, cumulant des fonctions de président *[de syndicat]* et de trésorier *[d'association]*, a signé pour 257 500 F de notes de demandes personnelles d'honoraires (...). Les journées d'honoraires imputées en double sur la même date sont *particulièrement nombreuses et témoignent* de l'importance des déclarations suspectes (...).

» Les budgets prévisionnels des 69 actions ACFM 1994 prévues s'élevaient à la somme de 8 242 803,61 F (...). Dans l'état actuel des versements, on constate un trop-versé injustifié pour 1994 (...). Les sommes à récupérer pour ces dossiers refusés ou non réalisés se montent à 632 726,13 F (...). Il faut noter la proportion étonnante d'actions qui se sont déroulées outre-mer (...). On sent là un total mépris pour l'argent public, acquis sans autre effort que celui de signer une convention. »

● **Rapport du commissaire aux comptes, 27 juin 1995.**

« *Les travaux que nous avons réalisés* nous amènent à conclure qu'il existe des anomalies et des insuffisances concernant : la définition des procédures applicables au règlement des actions ; l'application des procédures concernant les actions et la justification de la réalisation effective des actions ; la nature de certains remboursements demandés. (...). Il apparaît que du point de vue des *associations de formation et du directeur* général du FAF-PM [Fonds d'assurance-formation de la profession médicale], le rôle du FAF-PM étant sensiblement réduit. Il ne pouvait exercer les opérations de contrôle habituelles et que celles-ci se limitaient à la vérification de la production de pièces comptables dans la limite du budget prévu initialement. (...). La CNAMTS (Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés) avait déjà, par le passé, réclamé que des pièces permettant de justifier de la réalité de ces actions soient jointes au dossier (...).

» Une partie significative des chèques de versement complémentaire (en sus de l'avance de trésorerie) a *été signée* par le directeur général et non pas par le trésorier. (...). Il conviendrait d'établir clairement des procédures qui permettent d'éviter le cumul des fonctions de contrôle, d'ordonnancement et de règlement des actions de formation. (...).

Enfin, sur un plan général, il convient de souligner qu'une part très significative des dépenses est représentée par *des frais internes aux associations de* formation, notamment par des notes d'honoraires établies par des intervenants qui, dans certains cas, assument des fonctions soit dans les associations, soit dans les structures syndicales.

Dès lors, il conviendrait de déterminer s'il est normal et régulier que le FAF-PM indemnise ces intervenants (...). L'absence de justification de la réalisation effective *de certaines actions* peut inciter à s'interroger dans ces cas spécifiques sur le bien-fondé des demandes de règlement sollicitées auprès du FAF-PM. »

Les syndicats de médecins font monter les enchères sur le plan Juppé

LES SYNDICATS médicaux ne sont décidément pas à une palinodie près ! Après s'être félicités, le 17 janvier, sur le perron de Matignon, des concessions du premier ministre sur la contribution des praticiens au redressement de la Sécurité sociale (*Le Monde* du 19 janvier), la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML) ont, pour d'obscures raisons, brusquement tourné casaque. Quelques jours après la rencontre d'Alain Juppé avec les quatre organisations de praticiens libéraux, le président de la CSMF déclarait, dans *Le Quotidien du médecin*, qu'il avait été *« trompé »* et que le 17 janvier avait *« peut-être été une journée de dupes »*.

Depuis le début de la semaine, soutenus sur certains points par la Fédération des médecins de France (FMF), ces deux syndicats font monter les enchères. Ils ont d'abord réclamé – et obtenu – des garanties écrites de M. Juppé sur la destination de la hausse de 1 milliard de *francs de leurs cotisations sociales :* elle sera bien affectée à un fonds chargé de réorienter des praticiens de la médecine libérale (coûteuse en actes et en prescriptions) vers la médecine de prévention, et non à un renflouement des caisses d'assurance-maladie, *comme le prévoyait* le plan Juppé sur la Sécurité sociale.

Les médecins ont ensuite exigé la suppression de ce prélèvement exceptionnel sur 1996 dont ils avaient, croyait-on, accepté le principe. Aujourd'hui, la CSMF prévient qu'elle refusera de participer aux négociations sur la convention médicale, prévues les 7 et 14 février, si le gouvernement ne retire pas le décret du 31 décembre 1995, qui alourdit les cotisations d'allocations familiales des médecins du secteur 1 (honoraires conventionnés). La principale organisation de médecins menace même de faire une *« journée nationale d'action »* si elle n'obtient pas satisfaction.

L'ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

Après quelques jours de silence, le gouvernement a décidé de réagir, sans envenimer un conflit qui semble lui échapper. Dans un entretien publié jeudi 1er février par *Panorama du médecin*, le secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, Hervé Gaymard, se déclare *« étonné »* de l'attitude des syndicats de médecins. Estimant que la réunion autour de M. Juppé a donné lieu à *« une vraie négociation »* et que le gouvernement s'y est montré *« très compréhensif »*, M. Gaymard souligne qu'*« il faut maintenant avancer »*. Le gouvernement a confié à Jean Choussat, ancien directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, la mission de négocier avec les organisations de médecins les modalités du fonds de modernisation de la médecine libérale.

Mais l'échéance la plus importante reste fixée au 15 février. A cette date arrêtée par le gouvernement, les organisations de médecins et les caisses d'assurance-maladie devront avoir signé un avenant à la convention médicale (évolution des dépenses 1996, références médicales opposables). Faute d'accord, l'Etat se substituera aux partenaires conventionnels, conformément au texte de l'ordonnance sur les mesures d'urgence pour rééquilibrer la « Sécu » en 1996-1997 qui vient d'entrer en vigueur. De la réussite de ces négociations dépendra aussi l'attitude des syndicats médicaux dans les « ateliers » préparatoires à l'ordonnance sur la maîtrise des dépenses de médecine de ville, qui doit être prise avant fin avril.

Le président (FO) de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, Jean-Claude Mallet, devrait proposer aux médecins, le 7 février, de fixer un objectif d'évolution des dépenses de médecine de ville sur deux ans, et non sur un an.

Les partisans de cette solution soutenue par le SML font valoir qu'en 1994 elles n'ont progressé que de 1,9 %, et qu'en dépit d'une augmentation plus forte en 1995 (de 5 % à 6 %) l'évolution sur deux ans reste raisonnable. Le gouvernement n'est pas sur cette ligne, et M. Juppé a prévenu que les dépenses ne devront pas progresser de plus de 2,1 % cette année.

Jean-Michel Bezat

Mgr David est nommé évêque d'Evreux, Jacques Gaillot s'installe à Partenia 2000

Le prélat limogé il y a un an ne cache pas son amertume

Le pape a nommé vendredi 2 février Mgr Jacques David évêque d'Evreux, au siège laissé vacant le 13 janvier 1995 par la destitution de Mgr Jacques Gaillot. Ce dernier, officiellement transféré au siège fictif de Partenia (en Algérie), s'installe dans les locaux parisiens de son association de soutien, Partenia 2000.

LA NOMINATION à Evreux de Mgr David, qui était depuis 1985 évêque du diocèse de La Rochelle et Saintes, est habile pour une succession qui s'annonçait périlleuse dans un diocèse d'abord séduit (pas unanimement) par la personnalité de Mgr Gaillot, puis choqué par son limogeage. Le nouvel évêque d'Evreux, âgé de soixante-cinq ans, est l'un des hommes les plus ouverts à la communication et aux questions sociales dans l'épiscopat français. Il a été porte-parole de la conférence des évêques de 1977 à 1981. Il fut aussi très marqué par Mgr Marius Maziers, ancien archevêque de Bordeaux, grand acteur de Vatican II et proche des mouvements d'action catholique ouvrière, dont il fut l'évêque auxiliaire de 1981 à 1985.

Devenu évêque de La Rochelle, Mgr David contribua à l'apaisement des polémiques touchant le Comité catholique contre la faim et le développement (CCFD) et à une meilleure entente entre les organismes caritatifs, désormais regroupés au sein du Conseil national de solidarité de l'Eglise de France, que Mgr David présida de sa création, en 1989, à l'automne 1995. Il s'est imposé en Charente-Maritime par sa capacité à faire travailler ensemble clergé et laïcs. Il s'est distingué, en 1992, par une « Lettre aux divorcés-remariés », d'un ton chaleureux, tranchant avec le rappel des normes venu de Rome. De même avait-il qualifié d'*« échec douloureux »* la décision d'exclure Mgr Gaillot.

Mgr David entend inscrire son action à Evreux dans la *« continuité »* de son prédécesseur, dans les domaines de la formation, de la solidarité, de la place donnée aux laïcs, autant de tâches dont le nouvel évêque d'Evreux regrette qu'elles aient été si peu mises au crédit de l'évêque sanctionné. C'est ce qu'il devait écrire dans une lettre, adressée dès le 2 février, à tous les prêtres de son nouveau diocèse.

Quant à Mgr Gaillot, il vient de quitter la rue du Dragon et s'est installé provisoirement au siège de son association de soutien, Partenia 2000, au 131, rue Cardinet à Paris (17e arrondissement). Il devra surtout répondre aux propositions qui lui ont été faites par deux évêques de la région parisienne, Mgr Herbulot, d'Evry, et Mgr Frétellière, de Créteil, de prendre la responsabilité de grosses aumôneries dans des hôpitaux de Corbeil ou à la prison de Fresnes (*Le Monde* du 30 janvier), soit des postes correspondant à son souhait d'une présence permanente auprès des exclus.

L'ancien évêque d'Evreux ne dissimule cependant pas son amertume. A son retour de Rome, où, après son entretien avec Jean Paul II, la congrégation des évêques l'avait renvoyé devant ses confrères français, il n'a même pas été reçu par Mgr Duval (qu'il n'a jamais officiellement demandé à rencontrer). Il reproche aux évêques d'avoir manqué de *« solidarité »*, même s'ils se sont montrés *« fraternels »*, dit-il. L'an dernier, il avait d'abord repoussé leurs propositions, en misant tout sur sa rencontre avec le pape. Mais, désormais, il est dos au mur.

Henri Tincq

Les incendies spontanés de Moirans demeurent inexpliqués

L'autopsie des deux victimes prouve qu'elles n'ont été ni électrocutées ni atteintes par les flammes, l'hypothèse de mouvements sismiques est écartée et le juge dit « ne pas croire aux esprits frappeurs »

L'ORIGINE des onze incendies qui, en trois mois, se sont succédé à Moirans-en-Montagne (Jura), entraînant la mort de deux personnes, demeure inexpliquée (*Le Monde* du 30 janvier). C'est le message délivré, jeudi 1er février, par le procureur de la République de Lons-le-Saunier, Marie-Christine Tarrare, une semaine après l'ouverture d'une information judiciaire pour *« destruction et dégradation involontaires »* et *« homicides involontaires »*.

L'enquête n'en a pas moins permis d'éliminer plusieurs hypothèses. Le procureur et le juge d'instruction Jean-Pierre Berthet ont ainsi répété que les expertises n'avaient révélé aucune anomalie électromagnétique ou nucléaire. Elles n'ont pas permis d'enregistrer la présence de hautes fréquences ou de « micro-ondes » suspectes. La piste géologique, selon laquelle des mouvements de terrain auraient pu entraîner la libération de gaz inflammable présent dans le sous-sol, a également été écartée. Le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) a en effet indiqué, mercredi, que Moirans était situé hors de tout champ d'activité sismique.

Les autopsies pratiquées ont permis d'exclure la mort par électrocution des deux victimes. Les brûlures internes repérées par le médecin légiste n'auraient pas non plus été provoquées par un phénomène électromagnétique de type « micro-ondes ». Seules les analyses toxicologiques et anatomo-pathologiques en cours permettront de déterminer si les deux victimes sont mortes de la chaleur intense ou d'une asphyxie résultant de l'inhalation de gaz, voire des deux à la fois. *« Elles n'ont en tout cas pas été atteintes par les flammes,* indique Mme Tarrare, *ce qui explique que leurs vêtements n'aient pas brûlé. »*

EXPERTS INDÉPENDANTS

Le procureur précise que la température maximale lors de cet incendie n'a pas atteint 1 300° C, contrairement à ce qui lui avait d'abord été indiqué. *« Seuls des joints de robinetterie ont fondu,* annonce-t-elle, *et non des tuyaux de laiton. »* Ce qui suppose tout de même une *« température plancher »* de 300° C environ.

Deux spécialistes des incendies poursuivent sur place leurs investigations. Une nouvelle étude du réseau électrique haute tension (20 000 volts) sous-terrain a été confiée, lundi, à deux experts n'appartenant pas à EDF. *« Ils n'ont pas encore rendu leurs conclusions,* insiste Mme Tarrare, *et nous ne disposons d'aucune information sur un éventuel défaut d'isolation de la ligne haute tension. »* Cette piste était évoquée jeudi par l'AFP, qui soulignait que le lotissement où ont eu lieu la plupart des incendies, datant des années 60, avait été bâti sur des dalles armées de tiges de fer reliées à la terre. *« Pour disposer de réponses précises, il nous faudra du temps »*, prévient le procureur. *« On ne croit pas au surnaturel ou aux esprits frappeurs, on est face à quelque chose de compliqué »*, ajoute le juge d'instruction. L'hypothèse criminelle demeure, *« pour l'instant »*, exclue.

Hervé Morin

M. Bayrou prend trois mesures contre la violence à l'école

A LA SUITE DE MOUVEMENTS DE GRÈVE ou de protestation d'enseignants confrontés à des problèmes de violence dans leur établissement, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a annoncé, jeudi 1er février, trois mesures destinées à apaiser le climat. Les enseignants disposent depuis le 1er février d'une assistance téléphonique, « SOS violence », au 49-55-10-00, ligne au bout de laquelle un inspecteur, un proviseur ou un enseignant expérimenté leur prodiguent aide et conseil. Dès la rentrée prochaine, un module de formation sur la conduite à tenir face aux *« situations dures »* devrait être mis en place dans les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Enfin, parmi les nouveaux *« emplois de ville »* qui seront créés dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, un certain nombre d'entre eux pourraient être réservés à des jeunes issus des quartiers, pour devenir dans les établissements scolaires des *« éléments d'encadrement et d'apaisement »*. Certaines de ces mesures faisaient déjà partie du plan contre la violence que M. Bayrou avait annoncé en mars 1995 et qui n'était que très partiellement entré en application.

La Cour de cassation rejette le pourvoi d'un commando anti-IVG

LA COUR DE CASSATION a rejeté, mercredi 31 janvier, le pourvoi formé par un commando anti-avortement qui avait été condamné pour une action menée dans un centre d'orthogénie à Tours en novembre 1993. Il s'agissait du premier procès après l'adoption de la loi Neiertz, qui créait un délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Les neuf membres du commando avaient été condamnés à des peines de prison avec sursis de 3 à 6 mois en première instance en mai 1994, une peine confirmée en appel en janvier 1995. L'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) s'est félicitée de cette décision. Le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) a lui aussi accueilli avec satisfaction la décision de la Cour de cassation.

DÉPÊCHES

■ **ZONES FRANCHES : la Commission de Bruxelles a accueilli positivement le projet de création de « zones franches » dans une trentaine de quartiers en difficulté.** *« Elles ne poseront probablement pas de gros problèmes »* de compatibilité avec le droit européen sur les aides publiques, a déclaré Karel Van Miert, commissaire européen chargé de la concurrence, jeudi 1er février, à l'issue d'un entretien à Bruxelles avec Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, et Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration (*Le Monde* du 2 février).

■ **UNIVERSITÉS : la faculté de droit de l'université Montpellier-I sera rénovée dans ses locaux actuels** en centre-ville. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale a tranché la querelle opposant Georges Frêche, maire (PS), et les responsables de la faculté hostiles au regroupement avec l'unité de sciences économiques sur le nouveau site de Richter. Pour des raisons de sécurité, M. Frêche avait ordonné la fermeture des locaux de la faculté du 18 décembre 1995 au 15 janvier (*Le Monde* daté 24-25 décembre 1995).

■ **JUSTICE : Joseph Sercia (DVD), conseiller général du Var, a été remis en liberté** jeudi 1er février, après deux semaines de détention dans le cadre d'une enquête sur des perturbations lors d'une réunion publique du député varois Yann Piat (UDF-PR), assassinée le 25 février 1994.

■ **ÉCOUTES : Gilles Ménage, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, a déposé,** jeudi 1er février, une plainte avec constitution de partie civile pour *« recel de violation du secret professionnel et de l'instruction, vol et recel »* contre Jean-Marie Pontaut et Jérôme Dupuis, auteurs d'un livre sur les écoutes téléphoniques de la cellule de l'Elysée de 1983 à 1986, *Les Oreilles du président*.

■ **ARC : le nouveau président de l'ARC souhaite que Jacques Crozemarie quitte son poste d'administrateur de cette association.** *« Je crois qu'il est temp que M. Crozemarie tourne la page et parte. Il serait plus élégant de sa part de ne plus participer aux décisions de l'ARC »*, a déclaré Michel Lucas, ancien chef de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), dans un entretien accordé au *Parisien*.

■ **IMMIGRATION.** Le Mauritanien, père d'une fillette française, qui avait été placé en rétention le 26 janvier et y était maintenu en attente d'une reconduite à la frontière (*Le Monde* du 1er février) a été remis en liberté, mercredi 31 janvier.



L'étrange reddition d'un roi de l'opium

Seigneur du Triangle d'or de la drogue depuis les années 70, Khun Sa a choisi de négocier avec les généraux birmans. Les Américains, qui réclament en vain son extradition, soupçonnent une *manœuvre*

LES *hélicoptères* de l'armée birmane n'osaient pas s'aventurer aux alentours de Homong, dans le Triangle d'or, à une trentaine de kilomètres de la frontière thaïlandaise. Le fief de Khun Sa, l'un des barons de l'opium, *était défendu par des SAM-7*, redoutables missiles sol-air de fabrication chinoise. Or, depuis le début de l'année, les hélicoptères venus de Rangoun, la capitale birmane, survolent le secteur en toute impunité. Chang Chifu, alias Khun Sa, l'un des trafiquants de drogue les plus puissants, réclamé depuis 1989 par la justice américaine, s'est rendu sans combattre et a accepté d'abandonner le trafic de l'héroïne et de l'opium, dit-on dans la capitale birmane, en précisant : *« Nous nous en chargeons. »*

Le 1er janvier 1996, des unités birmanes ont pris tranquillement leurs quartiers à Homong et y ont même été acclamées par l'armée *Mong Tai (AMT) de Khun Sa, qui* leur a remis ses armes. Khun Sa et les généraux birmans ont fêté l'événement au whisky. Depuis, une noria d'hélicoptères assure les liaisons entre le repaire de Khun Sa, situé à la limite des Etats shan et kayah (Karenni), et les PC avancés de l'armée birmane, à l'ouest de la Salween, un fleuve qui traverse l'Etat shan avant de former, plus en aval, la frontière entre la Birmanie et la Thaïlande.

Ainsi aurait pris fin, officiellement, la saga de l'un des principaux acteurs – pendant des décennies – des guerres de l'opium dans le Triangle d'or situé aux confins du Yunnan chinois, du Laos, de la Birmanie et du nord de la Thaïlande. Voire.

Voilà deux ans encore, devant des journalistes venus discrètement de la Thaïlande voisine, Khun Sa exhibait volontiers sa petite AMT, dont les effectifs étaient alors estimés à quelque dix mille hommes entraînés et bien armés. Homong était relié au reste de la planète – et l'est sans doute encore – par communications satellitaires.

Khun Sa, à qui tous ses visiteurs reconnaissent un sens certain de l'humour et de l'hospitalité, y vivait confortablement, sans s'inquiéter, apparemment du moins, d'éventuelles attaques d'une armée birmane pourtant rééquipée, depuis 1992, par Pékin. Il contrôlait encore une partie du trafic de l'opium et de l'héroïne qui alimente 60 % du marché nord-américain.

L'homme, né en 1934, est venu de très loin. Après la mort de son père, un *émigré chinois*, sa mère, qui appartient à la minorité shan de Birmanie, épouse, en secondes noces, un percepteur shan. Tandis que ses trois demi-frères fréquentent les écoles des missions chrétiennes, le jeune Chang Chifu traîne chez son grand-père, chef du village shan de Loi Maw, où des unités défaites du Kuomintang s'installent, comme un peu partout dans le Triangle d'or, au début des années 50, après la victoire communiste en Chine.

La région, incontrôlée, devient *alors la proie de bandes qui se* disputent le trafic de l'opium et des armes. Des services de renseignement étrangers, notamment taïwanais et américains, y opèrent. La dictature du général Ne Win, qui a pris le pouvoir à Rangoun en 1962, ne parvient pas à dominer les insurrections ethniques ou communistes.

Avec les nationalisations qui l'accompagnent, la *« voie birmane vers le socialisme »* désorganise encore davantage, dans tout l'Est birman, l'économie rizicole des vallées et encourage l'extension, en altitude, des cultures du pavot, beaucoup plus rentables. Les alliances locales se font et se défont au gré des intérêts et des trahisons. La reprise de la guerre au Laos en 1965 accroît l'importance des enjeux et alimente l'anarchie ambiante.

A LOI MAW, où les soldats du Kuomintang tiennent le haut du pavé, le jeune Chang Chifu, qui n'a pas encore la trentaine, organise sa propre bande sous le couvert des Ka Kwe Ye (KKY), milices d'autodéfense levées par Rangoun. Faute d'être payées, les KKY offrent régulièrement leurs services aux marchands de drogue, dont ils protègent les caravanes jusqu'à Tachilek, marché birman situé au lieu-dit des « trois frontières » (Birmanie, Laos et Thaïlande). La vigueur de la réaction de l'armée birmane au déferlement des hordes du Kuomintang contribue également à nourrir des insurrections armées en pays shan. Les ruraux fuient le portage obligatoire ainsi que la brutalité des militaires. Pour sa part, la Thaïlande s'accommode plus volontiers de la présence d'anciennes divisions du Kuomintang qui servent, en quelque sorte, de tampon avec le régime socialiste de Ne Win. Agents américains et taïwanais continuent de pulluler dans la région.

Le trafic de l'opium, dont la production *a doublé ces six dernières années* en Birmanie, ne devrait pas être affecté *par la reddition de Khun Sa.* La demande est toujours aussi forte et la diversification récente des réseaux assure l'écoulement vers les centres de consommation sur d'autres continents

Chang Chifu n'est pas le dernier à trouver son compte dans les contrebandes. A la fin des années 60, il est l'un des plus puissants chefs de milice du secteur. Il a tissé des liens avec Taïwan par l'intermédiaire d'anciens officiers du Kuomintang. Loi Maw, le village de son grand-père, est son fief.

En septembre 1969, le futur Khun Sa change de camp : il forme l'armée de l'Etat shan (AES), qui deviendra l'Armée unie shan (AUS) en 1973, puis l'AMT en 1987. Il se fait l'avocat de l'autonomie shan, ce qui lui ménage quelques appuis à Bangkok, où l'AES est accueillie comme un nouveau tampon entre la Thaïlande et la Birmanie.

Toutefois, en octobre 1969, soit quelques semaines après avoir changé de camp, il est capturé par l'armée birmane, inculpé de haute trahison et interné à Mandalay. Ses hommes s'enfuient dans la jungle. Mais, quatre ans plus tard, la *prise en* otage de deux médecins soviétiques par l'un de ses lieutenants, Charlie Win, permet de négocier son élargissement.

Libéré en septembre 1973, il fuit Mandalay début 1976 pour rejoindre ses hommes et s'installer à Ban Hin Taek, un village difficile d'accès, du côté thaïlandais de la frontière avec la Birmanie, à proximité des « trois frontières ». C'est alors qu'il prend le nom shan de Khun Sa.

Cependant, arrêté en 1973 en Thaïlande, Lo Hsing-han, l'un des concurrents de Khun Sa, a été extradé à Rangoun où il ne sera amnistié qu'en 1980. Khun Sa profite de l'aubaine pour récupérer une bonne partie du trafic de la drogue, installant des raffineries d'héroïne aux alentours de Hin Taek.

L'AUS a beau être commandée par une majorité de Chinois, souvent d'anciens officiers du Kuomintang, elle se veut shan afin de tenter d'amadouer les Thaïlandais. Khun Sa connaît son heure de gloire : il est même le seul des barons de la drogue à proposer de vendre son opium aux Etats-Unis. Mais le marché est rejeté par le Congrès américain, qui y voit une subvention à peine déguisée à la production. Les seuls concurrents de Khun Sa sont alors d'autres officiers du Kuomintang, notamment un certain général Li, qui dispose d'un réseau de distribution organisé par les frères *Wei*, également chinois, et qui offre ses services aux Thaïlandais dans leur lutte contre le PCT, le mouvement *communiste insurgé thaïlandais*.

Sous la pression américaine, les Thaïlandais finissent par se retourner contre *l'encombrant* Khun Sa. A la suite de deux attaques, en septembre 1981 et janvier 1982, Khun Sa est contraint de se replier en territoire birman. Il prend alors aux Lahu, autre ethnie insurgée du nord-est birman, Doi Lang, l'une des portes du Triangle *d'or, et ses cinq raffineries d'hé*roïne. Un an après avoir quitté le territoire thaïlandais, il contrôle l'ensemble de la frontière entre l'État shan de Birmanie et la Thaïlande. Il s'installe alors à Homong, son QG jusqu'à sa « reddition » du 1er janvier 1996, et qui l'est peut-être encore.

CAR Khun Sa n'en est pas à son premier *modus vivendi* avec les généraux de Rangoun. Le 7 mars 1984, il avait déjà passé un marché avec les Birmans *: contre la liberté de ses tra*fics, il s'était engagé à leur donner un coup de main dans la lutte contre d'autres éléments insurgés, *notamment contre le PC birman*. Rangoun avait alors catégoriquement démenti cet accord. La suite des événements en a, toutefois, confirmé *l'existence* : à plusieurs reprises, l'AUS prêtera d'autant plus volontiers main-forte à l'armée birmane que d'autres insurrections lui disputent le trafic de la drogue. En outre, Khun Sa exprime ouvertement son *« soulagement »* en apprenant que les généraux ont écrasé, en septembre 1988 à Rangoun, les mouvements pro-démocratiques.

Cependant, l'étau va commencer à se resserrer autour du métis sino-shan. En 1987, Rangoun avait annoncé une attaque contre Homong. En fait, rien ne s'était passé, les Birmans ayant seulement voulu faire plaisir aux Américains qui leur fournissent des millions de dollars pour lutter contre la drogue. Mais, en 1989, un tribunal de New York inculpe Khun Sa, contre lequel un mandat d'arrêt international est lancé. Surtout, amnistié en 1980, Lo Hsing-han remonte ses réseaux au gré de circonstances favorables.

En effet, la coopération croissante entre Pékin et Rangoun isole un Parti communiste birman affaibli par de graves divisions internes. En 1989, les Wa, une ethnie sur la frontière *chinoise* qui a fourni ses troupes au PCB, passent un accord avec la junte birmane.

Les Wa se retournent alors contre Khun Sa : le contrôle des filières de la drogue est, en 1992, l'enjeu de combats entre leurs éléments armés, alliés aux trafiquants chinois, et ceux de Khun Sa. Les raffineries se déplacent de la frontière thaïlandaise vers celle du Yunnan. Cette province chinoise, ainsi que le Laos, le nord de l'Inde et même le Cambodge sont, à leur tour, utilisés par les marchands de mort. Lo Hsing-han et les frères Wei y trouvent leur compte, ce qui n'est pas le cas de Khun Sa, installé sur la frontière thaïlandaise à travers laquelle le trafic a perdu de son importance.

EN EFFET, la Thaïlande, que Khun Sa cherche toujours à ménager, compte beaucoup *moins que par le passé. Le* seigneur de guerre de Homong déclare l'indépendance de l'Etat shan et propose son rattachement à la Thaïlande. Mais ce pays, qui se modernise rapidement, a changé. Il y a longtemps qu'un programme de cultures de remplacement a fait disparaître le pavot du nord du royaume. Le trafic de la drogue y devient plus risqué.

En décembre 1994, un réseau de Khun Sa est démantelé par la police thaïlandaise. L'avertissement est sévère pour un chef de bande *qui connaît des difficultés au sein* même de son camp : les dirigeants shans de l'AMT commencent à lui reprocher ses origines chinoises et certains souhaitent apparemment passer avec Rangoun un accord de cessez-le-feu qui leur permettrait de respirer davantage. A deux exceptions près, les autres ethnies à la périphérie de la Birmanie l'ont déjà fait et s'en portent un peu mieux. En 1995, l'AMT est l'objet d'une scission et l'empire de Khun Sa se réduit comme une peau de chagrin.

C'est sans doute ce qui a amené ce dernier, en septembre dernier, à prendre les devants en dépêchant à Rangoun l'un de ses oncles. Pour la junte militaire, la « reddition » du célèbre bandit offre quelques avantages. Prendre par la force le camp retranché de Homong aurait, pour le moins, coûté fort cher en armes et en hommes. En échange de sa « reddition », Khun Sa aurait donc obtenu de garder une milice armée et la liberté de continuer quelques trafics.

Se doutant d'une combine, les Etats-Unis ont annoncé, dès le 4 janvier, qu'ils offraient une récompense de 2 millions de dollars à qui leur fournirait des informations sur Khun Sa. Démentant tout marché, les Birmans ont annoncé, de leur côté, que Khun Sa ne serait pas extradé, non parce qu'il n'existe pas de traité dans ce domaine avec Washington mais parce qu'ils entendent *« se charger »* eux-mêmes du trafiquant. Certains pensent que Khun Sa en sait beaucoup trop pour que les *généraux birmans osent le confier* à la justice américaine.

On saura peut-être, au fil des mois à venir, ce que Khun Sa a pu *obtenir de Rangoun* en échange de son silence. Car les autres trafiquants du coin, notamment les Wa et les marchands chinois, sont en alerte : ils vont veiller à ce que leurs intérêts ne soient pas lésés par une entente entre Rangoun et Khun Sa.

Ce dernier, qui aurait déjà acheté un immeuble de trois étages à Tachilek, ville protégée par une garnison birmane, va sans doute rentrer dans l'ombre et peut-être même s'installer ailleurs qu'à Homong, dans une zone où il pourrait continuer ses trafics. On en sait d'autant moins que les Birmans ont intérêt à ce que tout le monde oublie leur « prisonnier », qui n'est peut-être jamais qu'un nouvel obligé. Toujours est-il que le trafic de l'opium, dont la production a doublé ces six dernières années en Birmanie, ne devrait pas en être affecté, du moins à court terme : la demande est toujours aussi forte et la diversification *récente des réseaux assure* l'écoulement vers les centres de consommation sur d'autres continents.

Jean-Claude Pomonti

Dessin de My

Recherche : du mécénat au partenariat

par Philippe Lazar

L'UNE des retombées de la crise récente de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) pourrait être de permettre d'établir sur des bases renouvelées la nécessaire collaboration entre les organismes publics et l'ensemble des associations caritatives qui exercent leur activité dans le champ de la recherche biomédicale et, plus généralement, de la santé.

Cette collaboration est aujourd'hui considérée de part et d'autre à la fois comme indispensable et heureuse. Je ne connais pour ma part aucun autre exemple qui, de près ou de loin, rappelle les faits scandaleux qui viennent de défrayer la chronique. Il faut que nos concitoyens le sachent : en règle générale, leurs dons sont utilisés avec une scrupuleuse honnêteté, à bon escient, et la générosité des donateurs contribue efficacement au progrès des connaissances et à leur mise en œuvre pour l'amélioration de la santé.

L'existence d'associations caritatives influentes dans le domaine éminemment sensible de la recherche biomédicale n'est en aucune manière un phénomène spécifique à notre pays. L'exercice normal des libertés publiques favorise, un peu partout dans le monde, l'émergence de fondations privées qui tentent de peser sur les orientations de la recherche dans le sens qui correspond à leur vocation propre, le plus souvent caractérisée par le choix d'un domaine médical spécifique.

Pour ne prendre qu'un exemple proche, le budget d'intervention des *« charities »*, au Royaume-Uni, est aujourd'hui d'un ordre de grandeur comparable à celui des institutions publiques britanniques.

Disons-le sans réserve : ces groupes de pression – et j'emploie cette expression de façon purement descriptive, sans aucune connotation péjorative – jouent, au sein de la société civile, un rôle parfaitement légitime, sans doute indispensable au plein exercice de la démocratie. Ils contribuent à sensibiliser la population à certains problèmes insuffisamment pris en charge et apportent une aide matérielle précieuse à la recherche.

Par ailleurs, les difficultés budgétaires que connaissent actuellement la plupart des nations les conduisent à limiter, quand ce n'est pas à restreindre progressivement, les moyens mis à disposition d'une recherche de plus en plus onéreuse si elle veut rester compétitive. Les chercheurs sont donc conduits à recourir de plus en plus souvent et de plus en plus intensément à l'aide des fondations, quitte à infléchir pour partie leurs stratégies de recherche en fonction des offres séduisantes qui leur sont faites s'ils acceptent de jouer leur jeu. Ils sont particulièrement sensibles aux compléments apportés par les associations à leur budget de fonctionnement ordinaire – celui qui conditionne, au jour le jour, le développement des recherches – et ils finissent par oublier eux-mêmes que celui-ci ne représente qu'environ le cinquième de leurs dépenses.

Fascinés par la cerise ainsi posée sur le gâteau, ils en arrivent à omettre de rappeler, lorsqu'ils s'expriment publiquement, que le budget de leurs laboratoires reste en fait massivement alimenté par la puissance publique. Ils contribuent ainsi, involontairement sans doute, à entretenir l'idée d'une relative démission de l'Etat et à légitimer une emprise de plus en plus grande de certaines associations sur les choix stratégiques de la recherche.

Fascinés par la cerise posée sur le gâteau par les associations caritatives, les chercheurs en arrivent à omettre de rappeler que le budget de leurs laboratoires reste en fait massivement alimenté par la puissance publique

L'Inserm, spécialisé dans la recherche médicale et en santé, attribue environ 80 % des moyens dont il dispose au financement direct de ses laboratoires, soit près de 2 milliards de francs par an. L'apport des autres sources financières dont il bénéficie (salaires des personnels relevant d'autres statuts, contributions diverses aux budgets d'investissement et de fonctionnement) *est à peine inférieur.* Il consacre donc au total, chaque année, environ 3,5 à 4 milliards de francs pour faire fonctionner quelque trois cents laboratoires répartis sur le territoire national.

Les contributions spécifiques des partenaires industriels de l'Inserm s'élèvent, tout compris, au sein de ce budget global, à environ 135 millions de francs (soit environ 4 %) et celles de l'ensemble des associations caritatives sont estimées à 175 millions de francs (soit environ 5 %). Si l'on ne peut que se réjouir de l'importance de ces apports, au moins 91 % du budget annuel des laboratoires de l'organisme (sans compter l'ensemble des investissements à long terme, notamment d'ordre immobilier) est fourni par l'Etat, c'est-à-dire par la redistribution de l'impôt.

Je ne vois pour ma part rien de choquant à ce qu'il en soit ainsi : la recherche publique est, avant tout, une responsabilité publique et il me semble normal que la collectivité nationale assure l'essentiel de son financement. Mais je crains que cette notion ne soit quelque peu perdue de vue par nombre de nos concitoyens, exposés aux campagnes de sensibilisation que certaines associations conduisent avec une remarquable efficacité et qui en arrivent à induire l'idée que plus de la moitié du budget des laboratoires publics serait aujourd'hui fournie par les acteurs de la société civile.

Ce que craignent manifestement certains chercheurs et certains responsables d'associations caritatives est que la générosité du public ne baisse si l'on énonce clairement ce qu'il en est réellement du financement et de la recherche publique. Je n'en crois rien et je suis même persuadé du contraire : nos concitoyens devraient être d'autant plus incités à contribuer à une œuvre commune qu'ils auraient clairement conscience qu'ils ne se substituent pas à un Etat *« défaillant »* mais qu'ils exercent un droit reconnu par la Constitution et exprimé par la loi de 1901 en apportant délibérément leur concours à des associations – le cas échéant reconnues d'utilité publique – ayant pour objet de favoriser le développement des recherches (et de leurs applications) dans des domaines spécifiques. Il devrait être relativement facile de se mettre d'accord sur certains principes de coopération et sur les modalités de leur mise en œuvre, chacun jouant pleinement son rôle.

L'Etat, quant à lui, devrait apporter la caution de son autorité et de ses arbitrages, afin d'assurer le respect des équilibres nécessaires au développement harmonieux de toutes les recherches utiles, hors de toute influence à tendance monopolistique.

L'Etat devrait reconnaître formellement l'indépendance des associations caritatives ; il ne devrait donc pas, me semble-t-il, être représenté, directement ou par l'intermédiaire des institutions de recherche publique, dans leurs instances délibératives (conseils d'administration). En revanche, la présence de chercheurs publics dans leurs instances d'évaluation scientifique est tout à fait souhaitable.

L'Etat ne devrait exercer son contrôle sur l'activité de ces associations que selon les modalités générales prévues par la loi pour toute association, c'est-à-dire selon le droit commun. Il serait cependant utile qu'il se penche – en dialogue avec ces associations – sur la notion de *« reconnaissance d'utilité publique »* et sur ses implications en matière de stabilité relative à moyen terme de leurs engagements et d'harmonisation de leurs apports avec les financements publics.

Les associations et les institutions publiques de recherche devraient établir, formellement, des conventions-cadres de coopération, *conduisant à la signature de* contrats en bonne et due forme pour tout travail à mener de concert entre elles et tel ou tel laboratoire public (exactement comme c'est aujourd'hui le cas avec nos partenaires industriels). Elles pourraient aussi définir l'ensemble des modalités spécifiques d'interventions conjointes.

***Philippe Lazar** est directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).*

Sombre vindicte

par Alain Brossat

LE 28 janvier, la Cour suprême israélienne appelée à statuer sur la demande de libération pour raison de santé du savant Marcus Klingberg, condamné en janvier 1983 à vingt ans de prison pour espionnage au profit de l'Union soviétique a, une nouvelle fois, rejeté l'appel formulé par son avocat. Le motif invoqué est particulièrement inconsistant : libre, le condamné pourrait encore révéler à son insu *(sic)* des secrets militaires, car il dispose encore d'une *« très bonne mémoire »*. En clair, ni privé de l'usage de la parole par une attaque cérébrale ni frappé de sénilité, il ne serait pas encore *« mûr »* pour une libération en forme d'enterrement.

Il est désormais patent que les autorités de Jérusalem ont pris le parti de laisser mourir en prison ou aux portes de la prison cet homme épuisé, bientôt octogénaire. Dans le même sens, le recours en grâce auprès du président de l'Etat hébreu est demeuré sans réponse. Les services secrets, mais aussi les responsables politiques israéliens ont la rancune tenace.

Médecin et épidémiologiste de renommée internationale, citoyen israélien depuis 1948, M. Klingberg « disparaît » en 1983. Le bruit court que, devenu fou, il est interné dans une clinique en Suisse, ou bien encore qu'il se cache en URSS. En fait, arrêté à Tel-Aviv par *les services secrets, il a été* condamné à une peine accablante (il serait âgé de quatre-vingt-quatre ans au terme de sa peine), à l'issue d'un procès aussi secret qu'expéditif.

Les autorités israéliennes lui reprochent d'avoir livré à l'URSS des informations concernant la fabrication d'armes biologiques et chimiques – armes interdites par le traité international sur le désarmement chimique, dont Israël est signataire – à l'Institut de recherches biologiques de Nes Ziona, dont il fut jusqu'en 1972 le directeur adjoint. Dix années durant, la raison d'Etat israélienne imposera la censure sur ce procès et le destin du condamné. Celui-ci est au secret, sous un nom d'emprunt, à la prison d'Ashkelon, et ses proches sont contraints à respecter *la loi* du silence sous peine de perdre tout contact avec lui.

Ce n'est qu'en 1993 que la Cour suprême lève l'interdit. La presse israélienne, mais aussi internationale, évoque alors le destin peu ordinaire de ce juif issu d'une famille pauvre de Varsovie qui avait trouvé refuge en URSS après l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht et dont le régime soviétique fit un médecin et un capitaine de l'armée (ex-) rouge, tandis que tous ses proches périssaient dans les centres d'extermination nazis.

Haaretz évoque alors avec un brin d'exagération *« la plus grave affaire d'espionnage de l'histoire d'Israël »*. Une affaire de fidélité, de dette et de non-coïncidence d'un destin individuel avec la tyrannie de l'appartenance à l'Etat-nation, surtout.

En laissant Marcus Klingberg croupir en prison jusqu'à ce que mort s'ensuive, les dirigeants israéliens transforment sa peine en supplice

En 1994, un appel adressé par des personnalités françaises au président israélien demandait la grâce de Marcus Klingberg, évoquant la fin des blocs, dont l'affrontement avait broyé l'existence de cet homme, mais aussi son état de santé déplorable (angine de poitrine, plusieurs épisodes d'hémorragie cérébrale, hypertension artérielle). Cet appel n'a pas fléchi l'obstination des dirigeants israéliens.

Depuis lors, il a recueilli de nombreuses signatures dans le monde entier, auprès de médecins et de personnalités scientifiques notamment. En Israël même, des représentants de pratiquement toutes les formations politiques, de droite comme de gauche, laïques aussi bien que religieuses, ont pris position en faveur de la libération du professeur Klingberg. Parmi eux, une quinzaine de députés, dont des rabbins, le fils de Menahem Begin et la fille de Moshe Dayan. Les journalistes qui ont *« couvert »* l'affaire dans les journaux israéliens se sont, eux aussi, fait l'écho du courant d'opinion que heurte la confusion entre justice et vindicte.

Devant la Cour suprême encore, Yaacov Peri, chef du Shin-Beth (un des services secrets israéliens) jusqu'à une date récente s'est, lui aussi, prononcé en faveur de la remise en liberté du condamné.

Quoi que l'on pense du destin de M. Klingberg, de ses choix et de ses actes (bien présomptueux qui érigera son jugement en tribunal de l'histoire...), une chose demeure : de plus en plus distinctement, il apparaît que le dessein des autorités israéliennes, ignorant le pardon et les usages en vigueur dans les pays démocratiques, n'est pas de lui faire payer sa *« faute »* par une détention à durée *déterminée, mais bien* de l'enterrer vivant.

En laissant miroiter indéfiniment devant les yeux de ce vieil homme au bout de ses forces et de ses proches l'éventualité d'une grâce ou d'une remise de peine tout en étant résolument déterminés à le laisser croupir en prison jusqu'à ce que mort s'ensuive, les dirigeants israéliens transforment la peine en supplice. Ce n'est plus *de rigueur ou de sévérité qu'il est* ici question, mais bien de l'effet d'un interminable ressentiment, indigne d'une nation démocratique. A l'heure où l'Etat hébreu semble en quête d'une solution civilisée au conflit qui l'oppose aux Palestiniens, l'acharnement mesquin et anachronique qu'il manifeste à l'encontre de Marcus Klingberg nous choque et nous alarme.

***Alain Brossat** enseigne [illegible] philosophie à l'université [illegible]*

AU COURRIER DU « MONDE »

NOTRE PÈRE EST CALOMNIÉ

Chacun comprendra qu'il est intolérable de voir son père calomnié. Nous, enfants du docteur Claude Gubler, avons donc décidé de réagir. Les révélations faites par notre père ont permis d'ouvrir une réflexion sur des questions de fond, sur lesquelles nous n'avons pas à nous exprimer.

Cette « affaire » a suscité et continue de susciter des réactions inacceptables. Nombreux sont en effet ceux, qui sans rien savoir, ni du contenu du livre, ni de ses conditions de publication, se sont cru autorisés à juger un homme qu'ils ne connaissaient pas. Ce procédé n'est pas glorieux pour ceux qui l'ont utilisé et nous renvoie à des systèmes politiques bien éloignés de notre idéal démocratique.

Notre père est, et demeure, un bon médecin. Fier de son métier, il est conscient des contraintes que ce dernier impose, au point de n'avoir rigoureusement jamais accepté de nous parler d'un seul de ses patients, pas même du plus célèbre d'entre eux.

Nous avons donc appris en même temps que tous les Français ses révélations sur la santé d'un président auquel il a été totalement dévoué. S'il avait vraiment été l'homme assoiffé de notoriété que l'on nous décrit, quel besoin aurait-il eu d'attendre si longtemps l'occasion de sortir de l'ombre ?

On l'a également accusé de mercantilisme. Mais *« faire de l'argent »* n'a jamais été pour lui un but dans l'existence. Toute sa vie, comme il est normal pour un médecin de le faire, il a soigné et soutenu un grand nombre de ses patients sans contrepartie financière. Il est donc parfaitement absurde et injuste de l'accuser de vouloir gagner de l'argent avec un livre qui d'ailleurs était programmé pour être publié du vivant du président. Bien évidemment cet argent ira, comme il l'a déclaré, à des œuvres caritatives.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre père est avant tout un homme de conscience qui, ayant été confronté à un problème crucial pour notre société, a considéré qu'il était de son devoir de citoyen d'informer les Français de ses interrogations et de ses doutes, et de susciter un débat.

C'est de cette vérité simple sur un homme que nous respectons et aimons dont nous voulions témoigner.

Sophie Jullian, Cécile Carlier, Cyril, Adeline et Vladimir Gubler



هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-60-30-10 Télex 261 311 F

Où sont passés les « monstres sacrés » ?

Suite de la première page

Ses deux partenaires favoris, Jean Paul II, avec lequel il a coopéré à la destruction du communisme en Pologne, et Margaret Thatcher, avaient tous deux, au temps de leur peu folle jeunesse, fait partie de compagnies d'amateurs. De même, dit-on, Gorbatchev.

De Gaulle et François Mitterrand n'avaient pas eu besoin d'en faire autant pour se comporter, jusque dans l'œillade, tour à tour enjôleuse ou assassine, en comédiens consommés. A regarder les princes qui nous gouvernent aujourd'hui, comme ceux qui aspirent avec plus ou moins d'enthousiasme à leur succéder, on se dit que ce talent-là, décidément, se perd. L'ENA, d'où sortent, excusez du peu, le président de la République, le premier ministre et le chef de l'opposition socialiste, devrait organiser de toute urgence des cours de rattrapage d'art dramatique. Elle pourrait embaucher Charles Pasqua comme professeur.

Encore faudrait-il que les intéressés acceptent de faire un peu de place, à côté de leurs brillantes mécaniques intellectualo-administratives, à leurs tripes. A part Jacques *Chirac qui, lui, n'a pas honte* d'avoir un cœur, personne, dans la classe politique, y compris chez les socialistes, n'aura, par exemple, été fichu de prononcer sur la mort de François Mitterrand les mots un peu émus, un peu personnels, en bref un peu spontanés, que chacun attendait d'eux.

L'Allemagne a beau être le géant du continent, elle ne peut prétendre en exercer seule le leadership politique

Le phénomène n'est pas *limité* à la France. Parmi les derniers monstres sacrés, Jean Paul II, déjà nommé, vient de subir un double échec avec la défaite électorale de son poulain Lech Walesa et l'adoption du divorce par la très catholique Irlande. Deng Ziaoping va avoir quatre-vingt-douze ans. Fidel Castro s'est acheté un complet veston, et accueille les dollars à bras ouverts.

Si Eltsine est venu à Paris assister aux obsèques d'un homme auquel il en voulait à mort de lui avoir jadis battu froid, c'est surtout pour *que tout* le monde constate, il l'a dit lui-même, qu'après ses divers incidents de santé il est *« en pleine forme »* : moyennant quoi il révèle chaque jour un peu plus, en s'alignant sur les positions de ses adversaires nationalistes, en faisant écraser, sans le moindre ménagement à l'égard de leurs otages, les [illegible]*perados* tchétchènes, que tout [illegible]ui l'intéresse, c'est le pouvoir [illegible]'il est prêt à n'importe quoi [illegible] garder. [illegible] a été battu, essentielle[illegible]ar sa faute. A peine en [illegible] successeur doit re[illegible]voir menti sur ses titres [illegible] et larguer son pre[illegible] accusé, tout simple[illegible] agent du KGB. [illegible] ses dirigeants l'un [illegible]bable succes[illegible]fait, à pre-mière vue, plutôt pâle figure, John Major ne convainc pas grand monde qu'il fait le poids. *« Qui parlera pour l'Europe ? »*, demande *Newsweek*, maintenant que Mitterrand n'est plus là ? Du haut de son mètre quatre-vingt-quinze et de ses cent cinq kilos, Helmut Kohl, indiscutablement, domine la scène du continent, d'autant plus que son *rival social-démocrate, c'est le* cas de le dire, ne fait pas le poids. Où est le temps où celui qui allait devenir le chancelier de la réunification n'était considéré par tel de nos grands ambassadeurs que comme un *« politicien provincial »* ? Mais en même temps, il sait bien que l'Allemagne a beau être le *géant du continent, elle ne peut* prétendre, sauf à réveiller trop de craintes endormies, en exercer seule le leadership politique.

Ce rôle va-t-il du coup revenir à Bill Clinton, qui a déjà repris à une Europe défaillante la maîtrise du processus de paix en Bosnie ? *Le* fait est que les Etats-Unis mettent de plus en plus leur nez, directement ou par OTAN interposée, dans les affaires du vieux monde. Ils viennent par exemple de se faire attribuer un poste d'observateur au Conseil de l'Europe. Leur président a pour lui d'être l'antithèse *du monstre sacré. Il* est jeune, a une bonne gueule, vous regarde dans les yeux et il arrive que ses discours, par leur élégance, leur fermeté, leur chaleur, rappellent ceux d'un John Kennedy ; mais c'est d'abord un politicien chevronné, dont les motivations, y compris en politique étrangère, *sont bien souvent électorales, et il* aura fort à faire pour tirer sa fringante épouse du guêpier judiciaire où des imprudences de jeunesse l'ont fourrée.

Présider aux destinées des Etats-Unis, ou simplement y aspirer, fait de vous, de toute façon, une cible. Aux péchés véniels dont personne *n'est exempt s'ajoutent en effet* les accusations plus ou moins gratuites d'escrocs et de maîtres chanteurs, d'autant plus assurés de rencontrer un terrain favorable que la puritaine Amérique n'éprouve pas à l'égard des fredaines, vraies ou supposées, de ses monarques *la* même indulgence que la fille aînée de l'Eglise. C'est assez *pour décourager* bien des vocations. *« Autrefois, dans nos familles,* nous a confié un jour une riche Californienne, *quand on avait un garçon très doué, on lui disait : travaille, et tu deviendras président. Maintenant on lui dit : surtout ne te mets pas dans la tête de devenir président... »*

Sans doute en va-t-il un peu de même en France. Le discrédit où est tombée la classe politique n'est pas de nature à beaucoup encourager les vocations, même si les *mises en examen de tant de nos* PDG ont de quoi faire réfléchir les jeunes qui seraient plus tentés de satisfaire leur goût du pouvoir à la tête d'une entreprise. Il s'y ajoute qu'à vouloir exercer l'autorité on en découvre vite les limites. Outre que *« toute décision imposée d'en haut est aujourd'hui vouée à l'échec »*, pour citer *Le Figaro*, charbonnier est de moins en moins maître chez soi : la spéculation internationale pèse plus que Bercy sur la vie économique, et le piratage sur Internet du livre du docteur Gubler ouvre à l'incertitude d'immenses horizons.

Toutes proportions gardées, on a déjà connu des situations comparables : *c'est dans* ces circonstances exceptionnelles qu'apparaissent habituellement les tempéraments, également exceptionnels, autour desquels finissent par se rassembler bon gré mal gré, pour le meilleur comme pour le pire, les nations éperdues. Qu'on n'en voie guère pour le moment à l'horizon signifierait-il que le climat général n'est pas encore assez dégradé ?

André Fontaine

Le Monde

ÉDITORIAL

Les taux et la croissance

La baisse des taux *s'accélère*. Loin de marquer une pause, que redoutaient les gouvernements, les banques *centrales ont poursuivi* cette semaine, à un rythme toujours élevé, le mouvement de détente monétaire. La Réserve fédérale américaine a fait, mercredi, son troisième geste en *six* mois. La Bundesbank a réduit en deux jours d'un quart de point son taux d'intervention et a été *suivie par les banques centrales belge et* autrichienne.

Enfin, la Banque de France a abaissé, jeudi, son principal taux directeur, le taux d'appel d'offres, de 0,15 point, à 4,05 %. S'il s'agit à nouveau d'un petit pas, le chemin parcouru en quelques mois est spectaculaire. Depuis octobre, *les* taux français à court terme ont baissé de plus de trois points. L'écart avec les rendements allemands équivalents est revenu aujourd'hui à 0,80 %, contre 3 % il y quatre mois. Depuis novembre, la Banque de France a baissé ses taux à huit reprises.

On peut envisager *cette détente monétaire* générale sous son aspect positif. La baisse des taux à un rythme « anormalement » rapide, surtout en Europe, où la Bundesbank et la Banque de France n'ont pas pour habitude d'agir dans la précipita*tion, ne peut que soutenir* la croissance. Le message envoyé aux ménages et aux entreprises pour inciter les premiers à consommer et les secondes à investir est clair. Les taux des crédits sont orientés eux aussi à la baisse. *Pour* convaincre *les banques françaises* d'aller plus vite, le gouvernement a *même réduit* cette semaine la rémunération du livret A d'un point à 3,50 %. Satisfaites, les banques ont réduit leur taux de base d'un demi-point, à 7 %, et commencé à baisser le coût des crédits à la consommation.

Le revers de la médaille, c'est qu'une baisse *des taux* à un rythme *aussi* rapide signifie que le ralentissement de la croissance est particulièrement brutal. Les banques centrales, quitte à forcer leur nature, tentent d'en limiter l'ampleur. Elles le font en sachant qu'il n'existe pas la *moindre marge* de manœuvre budgétaire en Europe et qu'elles sont aujourd'hui les seules à pouvoir compenser, en partie, le poids des politiques de rigueur imposées par les critères de Maastricht.

Mais l'essentiel de leur marge de manœuvre n'a-t-il pas été utilisé ? La baisse *des taux en France* n'est possible, compte tenu de la politique suivie depuis des années par l'Institut d'émission, qu'à condition que la Bundesbank montre l'exemple. Ce qu'elle fait. Or, en Allemagne, les taux réels (hors inflation) n'ont historiquement jamais été longtemps inférieurs à 2 %. Ils *sont aujourd'hui de 1,9 % sur* le taux d'intervention.

On peut également s'interroger sur la pertinence d'une politique économique qui fait dépendre l'activité du seul niveau des taux d'intérêt. Le coût de l'argent a une influence certaine sur la conjoncture, mais il *ne peut pas tout, loin de là. Pour investir,* les entreprises ont besoin d'avoir des carnets de commandes remplis et de moral. La querelle entre M. Juppé et le CNPF n'y contribue pas. Pour consommer, les ménages ont besoin de pouvoir d'achat et de confiance. Les Français manquent des deux.

Régulation *par Guy Billout*



La Grèce, la Turquie et l'Europe

LE ROCHER d'Imia-Kardak et ses quelques chèvres ne passeront donc pas à la postérité comme le point de départ d'un conflit armé entre la Grèce et la Turquie. On ne peut que s'en réjouir. Ce Clochemerle en mer Egée aurait pu en effet *beaucoup plus mal tourner* : connaissant l'exacerbation de l'antagonisme entre les deux pays, une balle perdue, un mort, et le processus, irrémédiable et sanglant, pouvait se déclencher. L'Histoire montre que des guerres ont *commencé pour aussi peu que cela.*

Cette crise mérite réflexion. Elle montre, si besoin en était, que la tension entre Athènes et Ankara constitue toujours une poudrière, et dans une des régions les plus fragiles du monde, située aux *confluents de toutes les influences,* de tous les risques. Les massacres dans l'ex-Yougoslavie ont pourtant démontré, en lettres de sang, à quel point il était grave et irresponsable de ne pas tenter de conjurer les conflits avant qu'ils n'éclatent.

Une des *premières* tâches serait de faire comprendre aux Grecs et aux Turcs qu'un pays démocratique se juge aussi à l'aune de ses médias. Qui a mis le feu aux poudres, sinon deux « journalistes » qui ont planté le drapeau turc sur l'îlot litigieux ? Qui, une fois le conflit ouvert, a soufflé sur les braises d'un nationalisme outrancier, sinon les journaux des deux pays ? Certes, çà et là, à propos d'un chalutier espagnol *ou d'un camion transportant* des tomates néerlandaises, on assiste, en France notamment, à des déferlements de violence indignes. Mais, très vite, les responsables politiques calment le jeu.

Cette manière de régler les conflits à l'amiable, cela, tout simplement, s'appelle l'Europe. Même si la Grèce est membre de l'Union et si la Turquie vient de signer un traité d'union douanière avec la Communauté, la dernière crise *entre les deux pays a montré* qu'elles avaient, toutes les deux, encore du chemin à parcourir pour être véritablement considérées comme participant réellement à l'« idée » européenne. Une idée qui est une manière de considérer les *relations entre partenaires* et *qui* dépasse les simples accords économiques. L'Europe, ce ne sont pas seulement des marchandises qui circulent librement d'un pays à l'autre.

L'INJONCTION DE WASHINGTON

La résolution du conflit d'Imia-Kardak a aussi montré quels sont les pays qui comptent vraiment pour Athènes et Ankara. Déjà, pour régler la querelle absurde avec la Macédoine, c'est sous l'injonction de Washington qu'Andréas Papandréou, alors premier ministre, avait accepté d'ouvrir enfin des négociations avec Skopje. Lors de la « crise du rocher », c'est à partir du moment où *Bill Clinton* et Richard Holbrooke, secrétaire d'Etat américain adjoint pour les affaires européennes, connu pour être l'un des architectes de la paix en Bosnie, s'en sont mêlés, que la Grèce et la Turquie ont baissé les *armes. Comme deux enfants qui en* sont venus aux mains dans la cour de récréation et qui arrêtent leur pugilat uniquement lorsque l'instituteur fronce les sourcils. Le ministre turc des affaires étrangères, Nurettin Nurkan, a ainsi *déclaré* qu'il *« espérait une initiative américaine »* pour tenter de rapprocher la Turquie de la Grèce à propos de leur dispute territoriale en mer Egée.

Pour les deux pays, cette crise est *arrivée au plus mauvais* moment. Fragilisée depuis les élections de décembre, incapable de former une nouvelle coalition, Mme Ciller, le premier ministre turc, a montré un visage, nationaliste, bien différent de ses manières policées habituelles. *Quant* à Costas Simitis, le nouveau chef du gouvernement d'Athènes, ce conflit risque de faire échouer ses efforts visant à redresser l'image d'une diplomatie laissée en loques par les dérives nationalistes et populistes d'Andréas Papandréou et des caciques socialistes grecs.

Les Européens portent, *certes,* une part de responsabilité dans leur absence politique dans cette région. Aucune initiative n'est venue d'eux pour calmer le jeu en *mer Egée. Ils savent* aussi que les relations entre Athènes et Ankara ne pourront se normaliser durablement que si une solution est trouvée au problème chypriote. Les tentatives d'Alain Juppé, lorsqu'il était encore au Quai d'Orsay, pour que l'Union *européenne* commence à concevoir une politique globale à propos de Chypre sont restées lettre morte. Directement concernée par le devenir de l'île, candidate à l'entrée dans l'Union, l'Europe va-t-elle encore une fois laisser l'initiative aux Américains ?

José-Alain Fralon

DANS LA PRESSE

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
William Pfaff

■ Le crime paie, au moins à court terme. La question de savoir s'il paie à long terme est un objet de débat, qui relève de l'investigation et de la spéculation historiques et philosophiques. Dans l'ex-Yougoslavie, il a payé. Le crime n'a pas donné naissance à la Grande Serbie que voulaient Slobodan Milosevic et ses associés, mais il a donné naissance à ce qui ressemble à une *Grande* Croatie et il a purgé les trois principaux Etats issus de l'ex-Yougoslavie de leurs citoyens ethniquement indésirables. (...) Les Yougoslaves ne sont pas collectivement coupables, mais ils sont collectivement responsables. Ils ne seront quittes que si les criminels de guerre sont jugés par *leurs propres compatriotes.*

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Le premier ministre encaisse jour après jour un bombardement de critiques, de rafales de petites phrases assassines et des chiffres gris comme un jour de novembre. Il tient le choc. *Ce qui prouve qu'il ne manque* pas d'estomac. (...) Le bilan est moins satisfaisant au chapitre de la séduction. Le premier ministre n'est pas antipathique, mais il ne rassure pas, il ne réchauffe pas les cœurs. (...) Les Français veulent qu'on leur donne un peu d'espoir. Jacques Chirac avait parlé d'une baisse des *impôts en 1997, par exemple. Il faut* revenir sur le sujet, préciser quelques-unes des modalités *prévues*. Il faut faire apparaître un horizon, derrière le brouillard actuel.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La place de la France dans l'OTAN *est depuis trente ans l'un des principaux* tabous de la politique extérieure française. Les circonstances n'ont jamais été meilleures pour qu'il soit remis en cause. Jacques Chirac a en effet compris depuis longtemps (depuis la première *cohabitation)* qu'un rapprochement de la France et de l'OTAN constituait un préalable absolu *si l'on voulait* construire une défense européenne. Pour que ce rapprochement ne soit pas un alignement ou une normalisation, il passe par une rénovation de l'OTAN avec un pôle américain et un pôle européen.

RECTIFICATIFS

VIETNAM

Dans l'article intitulé « Une partie du PC vietnamien est tentée *par la voie chinoise* » (*Le Monde* du 21 janvier), il fallait lire que Le Kha Phieu et Nguyen Manh Cam ont été élus au bureau politique du Parti communiste en janvier 1994, au lieu de Nguyen Manh Khan et Vo Van Kiet. Premier ministre, ce dernier est membre *du bureau* politique depuis 1982.

SCHNEIDER

Le groupe des AGF précise que *la diminution* de ses droits de vote dans Schneider, qui sont passés de 7,18 % à 4,37 %, *provient de transferts* intergroupes effectués courant décembre 1995 éliminant les droits de vote double, et non d'une réduction de sa participation, *contrairement* à ce que nous indiquions (*Le Monde* du 27 janvier). A ce jour, les AGF détiennent 6 190 956 actions Schneider.

NOMINATIONS

Diplomatie

Jean-François Bouffandeau a été nommé consul général de France à Londres, en remplacement de Georges Gautier récemment nommé ambassadeur auprès du sultanat d'Oman, par décret paru au *Journal officiel* du 27 janvier.

[Né le 2 août 1943, Jean-François Bouffandeau est licencié en droit et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à New Delhi (1970-1972), à Tokyo (1977-1981), à New York auprès des Nations unies (1981-1984). Chef du service des étrangers en France à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France au ministère des affaires étrangères, d'octobre 1988 à juin 1992, il était devenu ensuite ambassadeur au Sri-Lanka et parallèlement, à partir d'août 1992, auprès de la République des Maldives.]

Cour des comptes

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, plusieurs nominations ont eu lieu à la Cour des comptes. **Jacques Coeffé**, préfet de Corse, est nommé conseiller-maître en service extraordinaire (pour quatre ans). Deux conseillers maîtres sont nommés au tour extérieur : il s'agit de **Michel Thérond**, conseiller financier près la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles, et de **Rolande Ruellan**, directrice de la Sécurité sociale. Deux conseillers maîtres sont nommés par le biais de la promotion interne : il s'agit d'**Anne-Marie Froment-Meurice**, conseiller référendaire, et de **Pierre Ardouin**, président de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne.

[Né le 28 septembre 1945 à Avignon (Vaucluse), Michel Thérond est élève à l'ENA, avant de devenir administrateur civil, au ministère de l'économie et des finances (1972). Il est attaché financier à la représentation française auprès des Communautés européennes à Bruxelles (1976), puis chef de bureau des collectivités publiques et des caisses d'épargne à la direction du Trésor (1979), et sous-directeur au service des affaires financières et monétaires du Trésor (1983-1984). Depuis 1985, il était conseiller financier près la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes.]

[Née le 7 février 1946 à Paris, Rolande Ruellan est une ancienne élève de l'Ecole nationale des impôts et de l'ENA. Administrateur civil, elle a fait sa carrière à la direction générale des impôts, puis au sein du ministère des affaires sociales, où elle a occupé plusieurs postes dont celui de chef de service-adjoint auprès du directeur de la Sécurité sociale. Elle a été directrice de la Caisse nationale d'assurance-maladie, de mai 1990 à janvier 1994, date à laquelle elle a été nommée directrice de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales.]

Sécurité sociale

Raoul Briet, directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), a été nommé, mercredi 31 janvier, en conseil des ministres, directeur de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales. Il remplace Rolande Ruellan, qui occupait ce poste depuis 1994, et qui a été nommée conseiller-maître à la Cour des comptes.

Ancien commissaire adjoint au Plan (1992-1994), Raoul Briet est un grand spécialiste de la protection sociale. A la demande de M. Balladur, il avait rédigé un rapport sur les « perspectives à long terme des retraites ». Publié en octobre 1995, ce document actualisait les projections du « Livre blanc » de Michel Rocard (1991) et révélait les énormes besoins de financement des régimes des fonctionnaires, des cheminots et des agents des collectivités locales dans les quinze ans à venir. En 1993, il avait aussi été un des trois membres de la commission Ducamin sur le système français de prélèvements obligatoires. Le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, lui avait récemment demandé d'animer l'« atelier » sur la réforme du financement de l'assurance-maladie.

[Raoul Briet est né le 22 décembre 1952 à Arras (Pas-de-Calais). Diplômé de l'Institut d'études politique de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il a été été chef du service des affaires sociales du Commissariat général du Plan (1988), puis commissaire-adjoint au Plan (1992). Il avait été nommé directeur de la CNAVTS en février 1994.]

Mouvement préfectoral

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le conseil des ministres du mercredi 31 janvier a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Jacques Coeffé**, préfet de Corse, est nommé préfet hors cadre. Sur proposition du ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, il est nommé conseiller-maître en service extraordinaire à la Cour des comptes (c'est-à-dire pour quatre ans). **Claude Erignac**, préfet des Yvelines, est nommé préfet de Corse (*Le Monde* du 2 février).

[Né le 15 décembre 1937 à Mende (Lozère), Claude Erignac est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il devient chef de cabinet du préfet de l'Yonne, en 1964, avant d'être le collaborateur de Jean Charbonnel, au secrétariat d'Etat chargé de la coopération (1966-1967). Après avoir été chef de cabinet du préfet du Jura, il est nommé chef de cabinet du ministre des transports (1967-1969), puis du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer (1969-1971). Il est ensuite secrétaire général de la préfecture de la Martinique (1971), puis directeur du cabinet d'Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement (1973). Il devient secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie (1974), sous-préfet d'Avesnes (Pas-de-Calais) en 1978, puis de Roanne (Loire) en 1981, et préfet du Gers (1984). Directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer au ministère des DOM-TOM (1986), il devient directeur de cabinet de Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement (1988-1989). Il est ensuite nommé préfet de Meurthe-et-Moselle (1989), puis des Yvelines (1992).]

Charbonnages de France

Philippe de Ladoucette a été nommé président de Charbonnages de France, mercredi 31 janvier, en conseil des ministres.

[Né en mars 1948, ingénieur des ponts et chaussées, Philippe de Ladoucette est un proche d'Alain Madelin dont il a été conseiller technique au ministère de l'industrie (1986-1988) et directeur adjoint du cabinet au ministère des entreprises et du développement économique (1988-1993). Depuis 1994, Philippe de Ladoucette était président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Centre et du Midi. Il a également été chargé de mission à la DATAR (1983-1986) et au secrétariat général du Tunnel sous la Manche (1988-1993).]

CNES

Alain Bensoussan a été nommé président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales (CNES) par le conseil des ministres du mercredi 31 janvier, en remplacement d'André Lebeau qui occupait ce poste depuis le 25 janvier 1995 (*Le Monde* du 30 janvier). Le conseil a mis fin aux fonctions de Jean-Daniel Levi qui occupait le poste de directeur général du CNES.

[Né le 12 mai 1940 à Tunis, Alain Bensoussan est ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique et docteur en mathématique. Ingénieur à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) de 1967 à 1969, il devient maître de conférence, puis professeur (depuis 1972) à l'université Paris-Dauphine, maître de conférence à l'Ecole polytechnique (1970-1986), professeur à l'Ecole normale supérieure (1980-1985). Parallèlement, il assure les fonctions de directeur scientifique (1973-1984), puis de PDG (depuis 1984) de l'Inria. En 1993, Alain Bensoussan a été avec un certain nombre d'experts, à l'origine d'un rapport que François Fillon – alors ministre de la recherche, aujourd'hui ministre des technologies de l'information et de la poste, chargé de l'espace – avait commandé pour préparer, en janvier 1994, une consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française. D'autre part, l'ancien PDG de l'Inria est aussi un familier de l'Académie des sciences dont il est membre correspondant ce qui devrait faciliter les liaisons avec cette institution qui, à plusieurs reprises, s'est déclarée peu favorable aux vols spatiaux habités dans lesquels la France va un peu plus s'engager. Alain Bensoussan est également membre de la Société mathématique de France, de l'Americain Mathematical Society et de l'International Federation of Automatic Control.]

Le Centre national d'études spatiales pourrait connaître une certaine agitation au cours du week-end. Après quelques mois difficiles passés à la tête de l'organisme, le président André Lebeau, nommé le 25 janvier en remplacement de René Pellat, pourrait bien quitter ses fonctions. Selon certaines rumeurs, il pourrait être remplacé par le PDG de l'Institut national de recherche en informatique et automatique, Alain Bensoussan dont la nomination devrait être annoncée lors du prochain conseil des ministres. L'arrivée à la tête du CNES de cet homme de l'informatique pourrait bien marquer le début d'une réforme au CNES où, contrairement au passé, le président deviendrait le véritable patron de l'entreprise ce qui conduirait à ne plus nommer le directeur général, poste assuré par Jean-Daniel Lévi, en conseil des ministres.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 31 janvier sont publiés :

● **Sport** : un décret relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Ce texte détermine le pourcentage des subventions que les collectivités locales peuvent verser aux groupements sportifs.

● **M 14** : une circulaire relative à l'expérimentation de la nouvelle comptabilité M 14 pour les communes de moins de 500 habitants et celles de 500 à 3 500 habitants.

● **Amnistie** : une circulaire relative à l'application aux agents publics et anciens agents publics de la loi du 3 août 1995 portant amnistie.

DISPARITIONS

■ **HENRY LEWIS**, chef d'orchestre américain, est mort vendredi 26 janvier à New York, des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-trois ans. Né à Los Angeles le 4 octobre 1932, cet excellent professionnel s'était notamment distingué en fondant, au début des années 60, l'Orchestre de chambre de Los Angeles, qu'il avait entraîné dans de nombreuses tournées à travers l'Europe. Dans sa ville natale, il avait étudié le piano, la clarinette et la contrebasse, et c'est avec ce dernier instrument qu'il fut engagé à l'Orchestre philharmonique de Los Angeles dès l'âge de seize ans. En 1968, il avait été nommé directeur musical de l'Orchestre symphonique du New Jersey à Newark, poste qu'il occupa jusqu'en 1976 : Henry Lewis fut ainsi le premier musicien noir à diriger un orchestre d'Etat aux Etats-Unis. Dans la seconde partie de sa carrière, il s'était tourné vers une carrière de chef invité, se spécialisant dans l'opéra, se produisant régulièrement au Met et à la Scala de Milan. En France, il était fréquemment invité à l'Opéra de Marseille dont il avait ouvert la saison lyrique 1994-1995 avec *Madame Butterfly*, de Puccini. Henry Lewis était le type même du chef expérimenté, à l'aise dans toutes sortes de répertoires, doté d'un métier sûr et d'un style soigné, qui mettait les chanteurs en confiance. Il avait d'ailleurs épousé en 1960 la mezzo-soprano Marilyn Horne, qu'il accompagna souvent en récital, et dont il divorça en 1976.

■ **JAMIE UYS**, cinéaste sud-africain, réalisateur du film *Les dieux sont tombés sur la tête*, est mort d'une crise cardiaque, lundi 29 janvier à Pretoria. Il était âgé de soixante-seize ans. Jamie Uys doit sa réputation à une bouteille de Coca-Cola tombée d'un avion et récupérée par Xao, un Bushman du Kalahari : avant *Les dieux sont tombés sur la tête* (1981), qui remporta alors un immense succès, personne en dehors de son pays ne connaissait ce vétéran du cinéma sud-africain. Il donna lui-même une suite à ce triomphe commercial en 1989, avant que les distributeurs français ne s'avisent de sortir certains de ses films précédents, conçus selon le principe de la caméra cachée et concoctés à partir d'émissions de télévision. Principe soigneusement adapté par un réalisateur apparemment aussi peu soucieux de la qualité technique de ses réalisations que des moyens employés pour provoquer le rire. Des films comme *Dieu me savonne !* ou *Les anges se fendent la gueule*, et notamment l'utilisation qu'ils faisaient des différences raciales, pouvaient ainsi paraître d'autant plus gênants qu'ils avaient été réalisés au pays de l'apartheid. La presse sud-africaine a salué en Jamie Uys un des fondateurs du cinéma national.

■ **MARCIA DAVENPORT**, romancière et biographe, est morte, le 16 janvier, à Monterey (Californie), à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Née aux Etats-Unis en 1903, elle était la fille de la cantatrice Alma Gluck, ce qui lui a permis de côtoyer nombre de grands musiciens, Toscanini, George Gershwin ou Gustav Mahler. Elle était l'auteur de romans sentimentaux comme *Le Fleuve qui tout emporta* (J'ai lu) ou *Les Frères Holt* (Promeneur), mais aussi d'une biographie de Mozart, publiée en 1932 et toujours disponible aux Etats-Unis. Abandonnée par son premier mari, elle travailla au service de documentation du *New Yorker* avant d'épouser le poète Russell Davenport – qui était aussi l'administrateur général du magazine économique *Fortune* - puis de s'en séparer à l'amiable après la fin de la seconde guerre mondiale pour suivre Jan Masaryk, alors ministre des affaires étrangères du gouvernement tchèque en exil. Elle vécut à Londres à partir de 1948, puis sur le lac de Côme, avant de s'installer à Prague, en 1965. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'elle retourna aux Etats-Unis pour résider en Californie.

■ **MOUNET SATOMI**, qui est mort à l'hôpital d'Osaka (Japon) lundi 29 janvier à l'âge de quatre-vingt-douze ans, faisait partie de la grande génération d'affichistes des années 30 à Paris. Collègue et ami de Cassandre, Carlu, Loupot et Colin, connus comme « les quatre mousquetaires » de l'art graphique français, Satomi a été moins reconnu que ces derniers, mais son talent n'était pas moins grand. Né à Osaka en 1904 et arrivé à Paris en 1922, Satomi a remporté son premier concours, en 1932, pour une affiche pour la Foire de Paris. L'année suivante, il a gagné un nouveau prix grâce à une affiche pour les Six Jours cyclistes au Vel'd'Hiv', où l'illusion de la vitesse est évoquée par l'utilisation de rouge, blanc et noir autour d'un chiffre six géant. Des affiches pour les cigarettes Gauloises (1928), ou pour les vins Julien Damoy (1931) sont aussi restées parmi les classiques du genre. Plus récemment, Satomi avait notamment créé des affiches pour les concerts de l'Ensemble InterContemporain et pour les spectacles de la Compagnie Renaud-Barrault.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Ses collègues et amis du Cresas (Institut national de la recherche pédagogique)
ont la douleur de faire part du décès de

Monique BALLION-DICHTER,

survenu le 30 janvier 1996.

Elle continue à vivre et à penser parmi nous.

– Entouré des siens,

Joseph FLESCH

s'est endormi dans la paix du Seigneur, le 30 janvier 1996.

Une messe est célébrée, en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris-17e, samedi 3 février, à 10 heures.

Geneviève Flesch,
Ses enfants et petits-enfants.

6, rue de Tocqueville,
75017 Paris.

– Henriette Leprouski,
son épouse,
Sa fille, Monette Cludy, et son époux Pierre.
Ses petites-filles, Anne Karila, Eva Riveline et son époux, Daniel,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Raphaël Jean LEPROUSKI,

survenue le 28 janvier 1996.

A leur peine s'associe celle des familles parentes et amies.

Nous avons tous tant reçu de sa belle âme.

111, rue Lamarck,
75018 Paris.

Max STERN,

a quitté ceux qu'il aimait, le 1er février 1996.

Selon ses vœux, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Louzouer (Loiret).

Une cérémonie d'actions de grâces et de partage sera célébrée prochainement, à Paris.

De la part de
Irène Stern,
son épouse,
Marie Stern et David N'Gouah-Beaud,
Jacques Stern et Hélène Girard-Stern,
Yves Stern et Martine Navar,
Jean Stern,
Anne Stern-Broches et Christian Broches,
ses enfants,
Claire, Cécile, Jeanne-Juliette, Awa, Olivier, Caroline, Raphaël, Pierre, Sophie,
ses petits-enfants.

« Levez-vous, n'ayez pas peur. »
Matthieu, XVII,7.

Des dons peuvent être adressés à l'Ecole de Pierre, société philanthropique, centre de la Croix-Faubin.

15, rue de Bellechasse,
75007 Paris - mention « Max ».

– Dellys. Bouzareah. Alger. Marseille.
Mme Marie-José Mazel,
Mme Noëlle Vasserot
Et M. Edouard Vasserot,
ses filles et son gendre,
Le colonel Georges Marcou,
son frère,
Mme Renée Fabcron,
sa sœur,
Mme Adelaïde Limiñana,
sa belle-sœur,
Pascale Pérez,
Emmanuelle Boualem
et son fils Vivien,
Christilla et Joel Cano Vasserot,
Maristella Vasserot,
ses petits-enfants et arrière-petit-fils,
Les familles Limiñana, Marcou, Faberon, Grégori, parents et alliés de France et d'Espagne,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame Manuel LIMIÑANA,
née Suzanne MARCOU,

survenu le 30 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Selon les volontés de la défunte, la cérémonie religieuse a eu lieu à Roquevaire dans l'intimité familiale.

Elle sera inhumée au cimetière de Petrel (Alicante, Espagne).

Mme Marie-José Mazel,
L'Oasis, 8B, rue Bienvenue,
13008 Marseille.

M. et Mme Vasserot,
6, résidence du Bec-de-l'Aigle,
Avenue des Falaises,
13600 La Ciotat.

– M. et Mme Raymond Gabbay,
sa sœur et son beau-frère,
M. et Mme Michel Ogrizek
et leurs filles, Raphaëlle, Frédérique et Anaïs,
Ses neveu, nièces et petites-nièces,
Sophie Gabbay,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Michel TURBAUX,

survenu le 1er février 1996, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 février, à 11 heures, en la chapelle rue Las Cases, Paris-7e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

222, rue Saint-Martin,
75003 Paris.

– M. et Mme Dominique Maulaz,
Mlles Evelyne et Roseline Sauser,
M. et Mme Olivier-Richard Sauser,
M. et Mme Claude Prévot,
Ainsi que les familles Prévot, Hartmann, Canoz, Malinsky et Buzzi,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Daniel SAUSER,
née Odile PRÉVOT,

survenu le 30 janvier 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

13, rue Carrier-Belleuse,
75015 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Ses amis, ses collègues des universités Lille-III et d'Arras,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Anne NICOLAS,

survenu à Lille, le 28 janvier 1996.

Une cérémonie du souvenir aura lieu le 14 février, à 16 heures, en l'église Saint-Maurice de Lille.

Remerciements

– Mme Danielle Gorge,
son épouse,
Anne-Sophie Gorge,
sa fille,
profondément touchées, remercient tous ceux qui ont manifesté leur sympathie et leur amitié après le décès de

Gabriel Marie GORGE

1, avenue Louis-Pasteur,
13100 Aix-en-Provence.

– Le président,
Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé,
très émus, remercient tous ceux qui ont manifesté leur estime et leur sympathie après le décès de

Gabriel Marie GORGE.

MNH,
331, avenue d'Antibes,
45213 Montargis Cedex.

– Mme Gilberte Bernard,
son épouse,
Francis, Micheline et Philippe,
ses enfants,
Marie-Anne et Maxime,
ses petits-enfants
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié reçues lors du décès du

docteur Jacques BERNARD,

remercient tous ceux qui ont témoigné leur affection.

– Mme Philippe Kuhn
Et sa famille,
très touchées par les très nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de

M. Philippe KUHN,

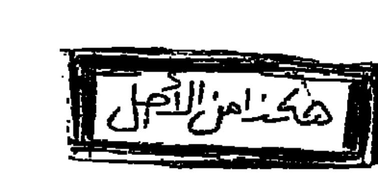
vous adressent leurs sincères remerciements.

Messes anniversaires

– Il y a dix ans, nous quittait

Emile CHARDEL.

Une messe sera dite à 18 heures, ce 3 février 1996, à Notre-Dame de Chatou.



هكذا من الأصل

ENTREPRISES

DÉRÉGULATION Le Congrès américain a voté le 1er février l'ouverture complète des télécommunications à la concurrence. Cette réforme de la loi de 1935 constitue un véritable bouleversement du secteur de la communication, qui représente près de 700 milliards de dollars (3 500 milliards de francs). ● JUSQU'ICI, la concurrence n'était autorisée que pour le trafic longue distance et, au niveau local, téléphone et télévision étaient séparés. A partir du 31 mars 1999, les câblo-opérateurs pourront offrir des services téléphoniques, et les compagnies de téléphone proposer des services vidéo. ● LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION pourront élargir leur diffusion jusqu'à 35 % de l'audience nationale (la limite actuelle est de 25 %). ● EN ALLEMAGNE, le Bundestag a commencé jeudi 1er février l'examen du projet de loi sur la libéralisation du marché des télécommunications.

Les Etats-Unis ouvrent totalement leurs télécommunications à la concurrence

A partir du 31 mars 1999, les câblo-opérateurs pourront offrir des services téléphoniques et les compagnies de téléphone proposer des services vidéo. Jusqu'ici, téléphone et télévision étaient séparées au niveau local

WASHINGTON
de notre correspondant

De l'avis de Reed Hundt, président de la commission fédérale des télécommunications (FCC), *c'est un peu comme si le « mur de Berlin des communications »* s'écroulait. L'image est forte, mais il est vrai que cette réforme de la loi de 1935, adoptée, jeudi 1er février, par les deux chambres du Congrès américain, constitue un véritable bouleversement du paysage de l'audiovisuel et des télécommunications. Il s'agit d'un secteur industriel considérable, qui, selon les promoteurs de la loi, représente près de 700 milliards de dollars (3 500 milliards de francs).

Ce texte, qui autorise une ouverture totale du marché à la concurrence, est le fruit de longues négociations entre la Maison Blanche et les républicains, ainsi que de *compromis passés avec de puissants* groupes de pression. C'est aussi la conséquence de la rapide expansion de la télévision numérique. Il permet aux trois grands opérateurs – les compagnies de téléphone longue distance, les compagnies locales (les sept Baby Bells) et les câblo-opérateurs – de se livrer à une compétition généralisée. Jusqu'ici, la concurrence n'était autorisée que pour le seul trafic longue distance.

Mais cette révolution des télécommunications ne s'arrête pas là : à partir du 31 mars 1999, les tarifs du câble seront, pour l'essentiel, libérés, les câblo-opérateurs pouvant offrir des services téléphoniques, *et les compagnies de* téléphone proposer des services vidéo.

MURDOCH EXEMPT

Les groupes de communication obtiennent, de leur côté, l'autorisation d'étendre leurs activités : une chaîne de télévision sera ainsi autorisée à élargir sa diffusion jusqu'à 35 % de l'audience nationale (la limite actuelle est de 25 %). Un seul groupe pourra, d'autre part, posséder de cinq à huit stations dans un même marché, selon la taille de celui-ci. Un network (chaîne de télévision) sera autorisé à posséder sa propre compagnie de câble, mais ne sera toujours pas *libre de racheter un concurrent direct*. Cette règle ne s'applique pas au réseau Fox Television, dont le propriétaire est le magnat de la presse anglo-saxonne Rupert Murdoch. Une bizarrerie qui s'explique par le fait que Fox n'est pas légalement considérée comme une chaîne nationale de télévision.

Ce texte, qui devrait être rapidement signé par Bill Clinton, prévoit de nouvelles restrictions, afin de protéger les enfants contre la violence et la pornographie : la transmission d'images *« indécentes pour des mineurs »* par le biais de réseaux d'ordinateurs (Internet est tout spécialement visé), sera punie de fortes amendes et de peines de prison. *En outre, les téléviseurs* devraient comporter à l'avenir (au plus tôt dans deux ans, pour des raisons techniques et commerciales), une puce électronique (la *« V-chip »*) permettant aux parents de bloquer certains programmes. Les associations de défense de la liberté d'expression et d'utilisateurs d'ordinateurs se sont vivement opposés à ces deux mesures, estimant qu'elles sont inconstitutionnelles.

Pour ses partisans, ce grand chambardement *législatif* et réglementaire va modifier une part importante de la culture et du marché de la communication à l'aube du XXIe siècle. Mettant fin aux monopoles, il laisse le jeu de la concurrence *s'exprimer sans entraves ou* presque, et devrait générer des milliers d'emplois, tout en provoquant une baisse des tarifs. Au bout du compte, ce sont les consommateurs qui devraient être les principaux bénéficiaires.

UNE LUTTE ÂPRE

Cette vision optimiste n'est pas partagée par tout le monde. De nombreuses organisations de défense de consommateurs ont mis en garde contre les conséquences de l'inévitable restructuration industrielle qui va découler de la ré*forme*. Elles *citent* l'exemple du numéro un des télécommunications, ATT, qui, après sa « restructuration stratégique » opérée en septembre 1995, a annoncé 45 000 suppressions d'emplois. Des fusions entre compagnies apparaissent à terme inévitables, sans que l'on sache très bien qui, des « bells » ou des opérateurs longue distance (ATT, MCI et SPRINT), sortira vainqueur de la lutte âpre qui va s'engager.

La loi laisse dans l'ombre la question de l'attribution des licences pour la télévision numérique. Le républicain Robert Dole, chef de file de la majorité sénatoriale, avait menacé de s'opposer au vote de la loi si ces licences étaient attribuées sans contreparties financières.

Le sénateur du Kansas avait souligné qu'il est possible de vendre celles-ci pour un total de près de 70 milliards de dollars (350 milliards de francs)... Il serait plus avisé de consacrer ce pactole à la résorption du déficit budgétaire plutôt que d'en faire faire cadeau à l'industrie – florissante – de la télévision, a-t-il estimé. Le Congrès a décidé de renvoyer ce problème à plus tard, ce qui signifie vraisemblablement au lendemain de l'élection présidentielle.

Laurent Zecchini

Mesures françaises en faveur des autoroutes de l'information

Quatre-vingts projets supplémentaires seront « labellisés » dans le cadre de l'appel à proposition sur les autoroutes de l'information, a annoncé, jeudi 1er février, François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace, à l'occasion du forum organisé par son ministère sur ce sujet. *Un guichet permanent* sera mis en place au ministère pour aider tout porteur de projet dans ses démarches.

En outre, 160 millions de francs seront alloués à 75 projets en 1996. L'Anvar (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) disposera d'un budget spécifique de 100 millions de francs pour favoriser l'innovation technologique dans le secteur des réseaux et du multimédia. Le ministre a également précisé que les mesures gouvernementales en faveur de l'équipement des ménages (réduction d'impôt égale à 25 % du montant des intérêts des prêts à la *consommation*) pouvaient s'appliquer à l'achat de micro-ordinateurs.

L'Allemagne examine son propre projet de loi

COLOGNE
correspondance

Le Bundestag a commencé l'examen en première lecture, jeudi 1er février, du projet de loi sur la libéralisation du marché des télécommunications. Ce texte très attendu doit entrer en vigueur avant l'été 1996. Il a fait l'objet d'un compromis avec l'opposition, et ne devrait donc pas être repoussé par des sociaux-démocrates majoritaires au Bundesrat, la chambre où siègent les représentants des Länder, qui doit aussi donner son aval.

Le marché allemand devrait être un des plus *ouverts du monde*, a *voulu démontrer le* ministre des postes et télécommunications, Wolfgang Bötsch (CSU), en présentant les détails de son projet mercredi 31 *janvier* à Bonn : tous les opérateurs pourront obtenir des licences afin d'offrir des services ou de mettre en place un réseau de téléphonie grand public. Les attributions ne seront limitées que dans certains domaines, comme les communications hertziennes, où le nombre de fréquences disponibles est restreint. Les opérateurs équipés d'un réseau terrestre seront dans l'obligation d'en faire profiter les concurrents qui en sont dépourvus.

Selon Wolfgang Bötsch, la concurrence incitera les opérateurs à disposer d'infrastructures à la fois étendues et denses, englobant les grandes villes et les régions moins peuplées. En cas d'insuffisance, les entreprises dominantes pourront néanmoins être contraintes de coupler leur réseau dans le cadre d'un « service universel » pour offrir le strict minimum téléphonique à des prix raisonnables. La loi devrait fixer un cadre de références tarifaires, au moins dans les premiers temps de la concurrence. Le gouvernement a renoncé au tarif indicatif unique proposé pour chaque service, il préfère une fourchette plus large, calculée pour une palette de prestations qui fera office de « baromètre ». Les tarifs *« ne doivent être ni trop hauts afin de ne pas exploiter les usagers, ni trop bas pour ne pas empêcher l'arrivée de concurrents sur le marché »*, a résumé Wolfgang Bötsch. Pour limiter les coûts, les opérateurs pourront installer leurs infrastructures gratuitement sur les territoires des collectivités locales.

PHASE DÉCISIVE

En outre, une *autorité de régulation* sera placée sous la tutelle du ministère de l'économie après la suppression de celui des PTT, fin 1997, et sera chargée, entre autres, d'attribuer les licences et de surveiller l'évolution des prix.

Avec ce projet, la libéralisation du marché des télécommunications entre dans une phase décisive : les licences de téléphonie grand public et de transmission vocale pourront être accordées dès le premier semestre 1997 afin que les nouveaux opérateurs soient prêts pour l'échéance du 1er janvier 1998. Selon de nombreux observateurs, Deutsche Telekom pourrait alors être confronté à deux « alliances » regroupant les principaux concurrents issus de l'industrie et du secteur énergétique : RWE, Viag et Thyssen d'une part, Veba et Mannesmann d'autre part (*Le Monde* du 23 janvier 1996). Ces nouveaux venus s'initient pour le moment dans les deux domaines déjà largement libéralisés : le téléphone mobile et les communications d'entreprises. Indépendamment du projet de loi, ils pourront d'ailleurs offrir, dès juillet prochain, leur propre réseau téléphonique et câblé de transmission de données.

Deutsche Telekom ne voit pas avec un *« enthousiasme exceptionnel »*, selon la litote utilisée par M. Bötsch mercredi, la fin de son monopole, et craint que le nouveau texte ne complique le lancement de sa privatisation à la fin de l'année. Sa valeur boursière pourrait être diminuée de 23 milliards de deutschemarks, selon l'hebdomadaire *Focus*, après l'entrée en vigueur du texte perçu comme plutôt favorable aux concurrents privés.

L'opérateur public est d'autant plus inquiet que les tarifs introduits en début d'année provoquent toujours de vives réactions (*Le Monde* du 23 janvier) : le conseil de régulation, composé de membres des deux Chambres, a entravé en début de semaine la mise en place de rabais aux entreprises tant que des réductions comparables ne seront pas offertes aux simples usagers. Or l'application des tarifs « amis et famille », qui accorderont des réductions sur les numéros privés très utilisés, serait retardée pour des raisons techniques de numérisation des lignes. Certains usagers ne cachent pas leur exaspération et ont porté plainte contre la réforme des prix. La nouvelle grille semble surtout réjouir, pour l'instant, les futurs concurrents du géant allemand des télécommunications.

Philippe Ricard

Franck Borotra défend les services publics face aux contraintes de l'Europe

A LA VEILLE du sommet européen réunissant les ministres de l'industrie les 2 et 3 février, à Bologne, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications a vivement critiqué, jeudi, devant un parterre de juristes européens, les attaques de l'Europe contre les services publics. *« Dans certains secteurs, l'ouverture du marché à la concurrence constituerait une faute grave. C'est le cas à EDF, à La Poste et, partiellement, à la SNCF. »*

Dans l'énergie, objet de discorde franco-allemande, M. Borotra a expliqué que le choix français pour l'énergie nucléaire impliquait une stratégie à long terme et que, par conséquent, *« les traders* [distributeurs] *ne peuvent pas avoir de place dans le système français »*. Le ministre a critiqué l'attitude de Bruxelles sur l'ouverture du marché de l'électricité : *« On veut introduire dans une directive un pourcentage d'ouverture au marché. Pourquoi changer un système qui marche ? On commence par ouvrir un marché public à la concurrence, puis les gros mangent les petits et on finit par la constitution d'oligopoles. »* Favorable au principe de subsidiarité, M. Borotra souhaite que *« l'Europe se préoccupe de ce qui ne marche pas et non pas de ce qui marche. Il faut reconnaître à chaque Etat le droit de répondre aux attentes de ses citoyens en matière de services publics »*.

Les griefs ministériels dépassent le cadre de l'énergie : *« On se trompe sur le concept sur lequel s'organise l'Espace économique européen. Je confirme que la dimension européenne doit être prise en compte dans le domaine économique et social, mais pas pour déboucher sur un espace économique qui aboutit, comme en Grande-Bretagne, à la désindustrialisation. »*

JEAN-PIERRE COT ISOLÉ

Auparavant, Henri Guaino, commissaire général au Plan et proche, comme Franck Borotra, de Philippe Séguin, s'était montré encore plus ferme : *« Je ne crois pas à l'affaiblissement de la notion de service public. Une notion qui fait descendre deux millions de personnes dans la rue n'est pas dépassée. L'improductivité des services publics n'a jamais été démontrée, et, en ce qui les concerne, la notion de rentabilité n'a aucun sens. Comment savoir ce qu'ils nous coûtent si l'on ne sait pas ce qu'ils rapportent réellement à l'économie ? »* Face à ces discours, Jean-Pierre Cot, député socialiste européen, s'est retrouvé isolé pour rappeler que le droit de la concurrence est un principe fondamental du traité de Rome que ni les Britanniques ni les Allemands ne veulent voir remis en cause.

Frédéric Lemaître

A Orly, AOM fait de la résistance

LA PRESSION sur la compagnie aérienne AOM est montée d'un cran jeudi 1er février : Bernard Pons, ministre des transports, a demandé au président d'Aéroports de Paris (ADP) de mener à bien le transfert d'AOM d'Orly-Ouest à Orly-Sud avant le 31 mars 1996. Le groupe dirigé par Marc Rochet s'y était engagé, le 23 décembre 1994, tout comme Air Liberté ou TAT. Ces dernières ont tenu leurs promesses, permettant ainsi au groupe Air France d'offrir, depuis le 23 janvier, l'ensemble de ses vols au départ d'Orly à partir de l'aérogare ouest.

Cette réorganisation permet de ne plus réserver Orly-Ouest aux vols intérieurs et Orly-Sud aux vols internationaux et augmente de 8 % la capacité d'accueil de l'aéroport parisien en éliminant les pointes quotidiennes du trafic. A Orly-Sud, ADP a engagé – pour 450 millions de francs – des travaux qui devraient, à relativement court terme, garantir à AOM des conditions d'exploitation meilleures qu'à Orly-Ouest : davantage de comptoirs, un salon plus grand, des surfaces de bureau quasiment doublées...

Mais AOM ne veut rien entendre : *« Le développement plus rapide que prévu des compagnies françaises en concurrence et l'effondrement parallèle du trafic assuré par le groupe Air France entraînent, en cas de déménagement d'AOM, une sursaturation d'Orly-Sud d'au moins deux à trois millions de passagers, et une sous-utilisation concomitante d'Orly-Ouest. »* En restant proche des comptoirs de l'ex-Air Inter, AOM détourne la clientèle de celle-ci à son profit.

« Le taux de remplissage d'Orly-Sud est actuellement de 110 % quand celui d'Orly-Ouest est de 90 % », reconnaît Emmanuel Duret, directeur général d'ADP. La fin des travaux et le rapatriement de certains vols Air France (La Réunion et London City Airport) de Roissy vers Orly (le 31 mars) devraient partiellement rééquilibrer le trafic d'Orly. AOM a porté plainte le 1er février devant la direction générale de la concurrence à Bruxelles.

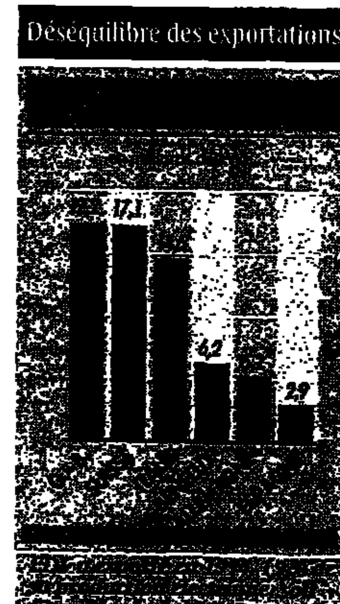
Virginie Malingre

Alain Juppé annule le projet de ligne EDF entre la France et l'Espagne

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a annoncé jeudi 1er février sa décision *« de ne pas poursuivre les travaux »* de construction de la ligne à très haute tension prévue par EDF pour relier la France à l'Espagne à travers la vallée du Louron (Hautes-Pyrénées). Ce choix, selon le communiqué de Matignon, *« permettra la protection d'un site remarquable »* et marque *« la volonté du gouvernement de faire de la défense de l'environnement et notamment du paysage, une priorité »*.

Tous les feux verts administratifs et juridiques venaient d'autoriser EDF à lancer les travaux. La cour d'appel de Bordeaux avait annulé, le 11 janvier, le jugement du tribunal administratif de Pau qui contestait l'utilité publique du projet. C'est donc un rude désaveu pour EDF, qui croyait enfin débloqué un projet qui traîne depuis 1983. Grâce à l'interconnexion avec la péninsule Ibérique d'une ligne de 400 000 volts, l'entreprise pouvait *« assurer la sécurité des réseaux espagnol et français »*, et exporter massivement du courant sur les marchés espagnol et portugais. Ce désaveu est également le premier revers essuyé par Edmond Alphandéry, infligé de plus par ses anciens collègues du gouvernement, Philippe Douste-Blazy, maire de Lourdes et ministre de la culture, et Michel Barnier, ancien ministre de l'environnement aujourd'hui aux affaires européennes, aux prises aussi avec EDF en Savoie. En prenant la présidence de l'entreprise en décembre, l'ancien ministre de l'économie avait fait du développement international l'une de ses priorités. L'embarras se mesure à la brièveté du communiqué d'EDF, qui a *« pris acte »* de la décision du premier ministre et va examiner selon ses vœux un tracé *« écologiquement acceptable »*. La réaction des industriels par l'intermédiaire du Serce (syndicat des entrepreneurs de réseaux et de constructions électriques) est plus véhémente. Cette décision *« particulièrement grave et incompréhensible »*, prise sans concertation, *« met en péril 400 emplois de longue durée »*.

EDF avait choisi un tracé qui semblait habile : en France, une zone très peu peuplée dans les vallée de Nistos et du Louron ; en Espagne, un débouché dans la province d'Aragon, préférée par l'Espagne à la Catalogne pour des raisons politiques. Dès le comité interministériel du 10 juillet 1984, le premier ministre d'alors, Laurent Fabius, avait tranché en sa faveur. Mais très vite, l'enquête publique avait suscité de vives oppositions dans les milieux de protection de la nature et chez certains élus espagnols.



Roger Cans et Dominique Gallois

La détente monétaire s'accélère en Europe

La Banque de France a ramené, jeudi 1er février, le taux de ses appels d'offres au niveau de 4,05 %, tandis que la Bundesbank diminuait à nouveau son taux de prise en pension hebdomadaire.

La Bundesbank a annoncé, jeudi 1er février, une nouvelle baisse du taux de ses prises en pension hebdomadaires (REPO), qu'elle a réduit de 3,40 % à 3,30 %. Ce taux avait déjà été diminué de 0,15 % la veille. La baisse du REPO allemand augmente la marge de manœuvre de la Banque de France, bien qu'il ne s'agisse pas d'une action concertée des deux banques centrales, qui sont très attachées toutes les deux à leur image d'indépendance. L'Institut d'émission français reste toutefois très prudent, en raison de la relative faiblesse face au deutschemark du franc, qui souffre de la comparaison des plans de relance élaborés des deux côtés du Rhin. *(Lire aussi notre éditorial page 12.)*

FACE au ralentissement de la croissance économique dans le monde, les banques centrales ne restent pas inactives. Quelques heures seulement après la Réserve fédérale américaine (*Le Monde* du 2 février), la Bundesbank et la Banque de France ont assoupli, jeudi 1er février, leur politique monétaire. La banque centrale allemande a annoncé une baisse du taux de ses prises en pension hebdomadaire (REPO), ramené de 3,40 % de 3,30 %. Quelques minutes plus tard, la Banque de France a réduit de 4,20 % à 4,05 % le niveau de ses appels d'offres.

Malgré la simultanéité des annonces, les analystes rejetaient l'idée d'une action monétaire commune. Très attachés à leur indépendance, les deux conseils de la Bundesbank et de la Banque de France n'ont pas l'habitude de se tenir informés des décisions qu'ils prennent. La banque centrale allemande ne souhaite pas donner l'impression à l'opinion publique de son pays que sa politique monétaire est influencée par Paris. L'institut d'émission français ne veut, pour sa part, pas donner des armes supplémentaires aux adversaires de la politique du franc fort qui lui reprochent d'agir sur ordre de Francfort.

La Bundesbank aime surprendre les opérateurs des marchés financiers. Elle l'a prouvé une nouvelle fois à l'issue de son conseil, en prenant une décision que personne n'attendait. Alors que certains économistes avaient envisagé une baisse du taux d'escompte et du taux Lombard, qui sont restés inchangés, aucun analyste n'avait prévu une réduction du seul REPO, son troisième taux directeur. Cette action les a d'autant plus surpris que, la veille, le REPO avait déjà été abaissé de façon sensible. Il avait été ramené de 3,55 % à 3,40 %.

AVIS CONTRADICTOIRES

Ce geste tout à fait inhabituel a donné lieu à des interprétations contradictoires. Pour certains experts, il refléterait un début de panique au sein du conseil de la Bundesbank face au ralentissement de l'activité économique outre-Rhin. L'ampleur de la baisse du REPO observée depuis trois semaines (0,43 %) démontrerait que la banque centrale allemande est désormais persuadée que l'économie est entrée dans une spirale déflationniste. Cette interprétation est toutefois rejetée par une majorité d'économistes.

Pour ces derniers, la Bundesbank a, au contraire, cherché, par son action de jeudi, à reprendre le contrôle d'une situation qui semblait lui échapper. La banque centrale allemande ne maîtrise pas entièrement les mouvements du REPO lorsque ces derniers s'effectuent à taux variable. Les abondantes liquidités dont disposent actuellement les établissements financiers allemands, qui leur permettent de faire des propositions de prix très agressives lors de ces adjudications, expliquent pour partie l'accélération de la détente du REPO observée au cours des dernières semaines. En choisissant de repasser à une formule à taux fixe pour les deux prochaines semaines, la Bundesbank, qui déteste agir sous la pression, a mis fin à cet emballement.

Avant de décider d'une éventuelle action sur son taux d'escompte et sur son taux Lombard, la Bundesbank souhaite disposer d'informations supplémentaires sur l'évolution de l'agrégat monétaire M3, qui constitue, avec l'indice des prix à la consommation, le principal déterminant de sa politique monétaire. Elle attend également d'en savoir plus sur l'évolution de l'activité économique en ce début d'année.

Si la décision de la Bundesbank a constitué une surprise, celle de la Banque de France a été conforme aux anticipations des opérateurs de marché. La baisse du REPO allemand, auquel le taux des appels d'offres français est étroitement lié, avait sensiblement augmenté la marge de manœuvre de l'institut d'émission français. L'écart entre ces deux taux s'était élargi à 0,90 % alors qu'en période de calme monétaire, comme ce fut le cas tout au long de l'année 1994, il s'établissait à environ 0,20 %.

En se limitant à une baisse de 0,15 %, la Banque de France n'est pas seulement restée fidèle à sa politique des petits pas, elle a fait preuve de minimalisme. Sa prudence peut s'expliquer par la relative faiblesse du franc face au deutschemark. La devise française ne parvient pas à réintégrer ses anciennes marges de fluctuation à l'intérieur du système monétaire européen (SME) à bandes étroites. Le franc semble souffrir de la comparaison que font les investisseurs des deux plans de relance de l'économie adoptés de part et d'autre du Rhin.

Pierre-Antoine Delhommais

Apple aurait « remercié » son président Michael Spindler

MICHAEL SPINDLER, directeur général du groupe informatique Apple, aurait été remercié, selon le *Wall Street Journal* du 2 février. Un des administrateurs d'Apple, Gilbert Amelio, actuellement PDG de National Semiconductor, aurait été nommé pour le remplacer. La firme de micro-informatique traverse une passe difficile, tant est forte la concurrence des utilisateurs du système de logiciels élaborés par Microsoft. Le groupe, qui a été le précurseur des micro-ordinateurs grand public au début des années 80, voit ses parts des marchés se réduire.

Apple est en discussion pour être racheté par le groupe californien de micro-informatique Sun. Les négociations achoppaient jusqu'ici sur le prix d'évaluation d'Apple.

DÉPÊCHES

■ **AIR FRANCE EUROPE :** aucun accord n'a été trouvé entre la direction de l'ex-Air Inter et les représentants des pilotes. Après des semaines de négociations, le Syndicat national des pilotes de ligne a fait connaître, jeudi 1er février dans la matinée, à Christian Blanc son impossibilité de signer un accord qui prévoyait une augmentation de 15 % de l'activité réelle avec stabilisation de la rémunération. La direction, qui donnera ses conclusions en début de semaine prochaine, pourrait dénoncer les accords d'entreprise existants.

■ **MÉTALLURGIE : l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières)** dément, suite à l'article paru dans *Le Monde* du 2 février 1995, avoir proposé aux syndicats d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires autorisées. Actuellement un accord de branche autorise les entreprises à demander à un salarié d'effectuer 94 heures supplémentaires sans autorisation préalable de l'inspection du travail. Les syndicats indiquent que l'UIMM leur a proposé de créer un second seuil : celui de 140 heures. Devant le tollé suscité, l'UIMM devrait, selon les syndicats, proposer de diminuer ce seuil.

■ **NOMINATION : Patrice Vial, 47 ans, ancien directeur de cabinet** du ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, entre à la banque d'investissement américaine Morgan Stanley dont il va prendre la présidence de la maison française. Nommé associé-gérant de Morgan Stanley, M. Vial fera partie du comité exécutif européen et développera plus particulièrement les activités de la société en France et en Europe. Agé de 47 ans, il remplace Patrick de Saint-Aignan, récemment appelé à New York par la banque.

L'or atteint son plus haut niveau depuis cinq ans

LA FLAMBÉE des cours de l'or a repris de plus belle jeudi 1er février à New York. L'once de métal jaune a gagné en une séance plus de 8 dollars pour atteindre près de 417 dollars, son plus haut niveau depuis mars 1990. L'once a progressé de plus de 8 % lors des deux derniers mois.

Pour les analystes, il s'agit à la fois de la poursuite de prises de positions spéculatives par de grands fonds d'investissements américains, et d'achats liés aux anticipations de hausse de la demande d'or après la nouvelle baisse mercredi des taux directeurs américains.

La baisse du loyer de l'argent aux Etats-Unis et en Europe signifie pour les investisseurs que la croissance économique sera plus forte qu'attendu et que la demande de matières premières, de métaux précieux et d'or sera supérieure aux attentes.

Le marché du métal jaune est déjà déséquilibré et la demande a atteint en 1995, selon le Gold Fields Mineral Services, le niveau record de 3 550 tonnes, dépassant de 692 tonnes la production minière de l'année. Ce sont des ventes de banques centrales et d'investisseurs occidentaux qui avaient permis de compenser.

Cette demande proviendrait pour l'essentiel de l'augmentation de pouvoir d'achat dans les pays émergents, notamment d'Asie. *« La réalité, c'est que de plus en plus de personnes en Asie du Sud-Est deviennent riches et n'ont pas forcément confiance dans leurs devises et leurs institutions financières »*, explique Peter Munk, le président du groupe de mines d'or Barrick.

Pour Ted Kempf, analyste chez CPM Group, le mouvement de hausse est pourtant essentiellement technique. Les fonds d'investissements essayent de pousser les prix *« aussi haut que possible »*. Cet analyste estime que des prises de bénéfices devraient intervenir aux niveaux actuels. *« Je ne sais pas si l'or pourra se maintenir au-dessus de 410 dollars pendant très longtemps »*, ajoute-t-il. – *(AFP, Bloomberg.)*

Quand le gouvernement découvre sur le tard les errements du Crédit foncier


ANALYSE

CHANGER d'homme pour changer de cap. S'il n'est pas prouvé qu'elle soit efficace, la recette est très utilisée dans les entreprises, privées ou publiques. Ainsi Jean-François Lepetit, vice-président d'Indosuez, confirmé à la tête de la banque en juillet lors de l'arrivée aux commandes de Suez de Gérard Mestrallet, a été remplacé fin janvier quasiment sans préavis. Une poignée de jours avant que Jean-Claude Colli, gouverneur du Crédit foncier de France (CFF), soit prévenu de sa révocation par le cabinet du ministre des finances.

Que leur reproche-t-on qui mérite une mesure si soudaine ? Ignorait-on qu'ils avaient occupé des postes de responsabilités au sein de leur entreprise avant d'en prendre les rênes ? A-t-on trouvé pour les remplacer un oiseau tellement rare que leur renvoi ne souffre aucun délai ? Leur maintien bloquait-il à ce point la nécessaire reconversion de leurs établissements ? Ils avaient pourtant entamé une réflexion sur les mesures à prendre et celles-ci vont être vraisemblablement appliquées.

Le seul argument avancé par le gouvernement et le président de Suez est le même : il faut un homme neuf pour mener à bien les réformes. Encore faudrait-il s'interroger sur les raisons qui ont conduit les deux établissements dans une situation si périlleuse.

La banque Indosuez s'est lourdement fourvoyée dans l'immobilier, qui lui a coûté, selon Gérard Mestrallet, près de 7 milliards de francs. Les activités de marchés sur lesquelles elle avait misé se sont effondrées. Au moins, la compagnie de Suez n'a jamais ignoré la dégradation de la situation d'Indosuez, même si elle n'a pas su la contenir.

Que dire en revanche du Crédit foncier de France, austère et réputée inébranlable institution dirigée par de non moins austères gouverneurs ? Depuis la mise sur la place publique de ses déboires, chacun développe un discours qui l'absout de toute responsabilité.

Côté gouvernement, accusé d'avoir, de façon brutale, retiré à l'institution la distribution des PAP (prêts d'accession à la propriété), précipitant ainsi sa chute, on plaide non coupable. *« La situation du CFF était déjà très dégradée par les diversifications menées à partir de 1989, la suppression des PAP n'est qu'un épiphénomène »*, martèle-t-on à Bercy. Pourquoi alors n'avoir pas réagi avant ?

PRESTIGE DISPARU

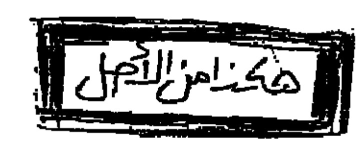
Place Vendôme, au siège du CFF, l'état-major rappelle la politique de *« stop and go »* des gouvernements successifs. En 1986, le CFF est encouragé à se redéployer en raison de la baisse continue des prêts au logement. De 110 000, ils passent à 42 000 en 1992. Contre-ordre en 1993. Hervé de Charette, alors ministre du logement prévoit 35 000 PAP supplémentaires dans le budget et demande au CFF de se concentrer à nouveau sur ce produit.

Quant à certains administrateurs qui ont fait une « sortie » au conseil d'administration du 31 janvier (*Le Monde* du 1er février), leur embarras est au moins aussi grand. Ils justifient leur démarche par l'absence de pouvoir du conseil. Pourquoi diable dans ces conditions y sont-ils restés ? Certes, jusqu'à une période récente, siéger au conseil de la vénérable institution était très prestigieux. Mais ce prestige a disparu. Et il est désormais devenu dangereux d'y figurer, sous peine d'être commis d'office pour mettre la main à la pâte. Jacques Friedmann, président de l'UAP, qui a récemment réduit sa participation en deçà de 5 %, l'a bien compris et a démissionné de son poste en décembre 1995.

Car, au train où vont les choses, personne ne sait sur qui exactement va porter la responsabilité de la situation. La crise étant ouverte, les langues se délient. L'opacité du mode de fonctionnement est dénoncée : notamment, les liens privilégiés que le gouverneur Georges Bonin, aux commandes pendant douze ans, entretenait avec Marcel Gontard (aujourd'hui à la retraite), secrétaire général tout-puissant de 1982 à 1989, puis conseiller de M. Bonin pour les affaires patrimoniales.

Le rôle de la Commission bancaire, chargée du contrôle de l'établissement, est à nouveau mis en cause. L'apathie des administrateurs également. Les couteaux sortent. L'arrivée d'un homme nouveau va-t-elle permettre au CFF de surmonter sa crise ? La Bourse, elle, y croit pour l'instant. Le titre, qui a perdu 70 % de sa valeur en un an, est remonté de près de 7 % en deux jours.

Babette Stern



هكذا من الأصل

■ LE DOLLAR a regagné un peu de terrain vendredi sur le marché des changes de Tokyo où il s'échangeait en fin de séance à 106,92 yens contre 106,77 la veille en clôture.

■ L'INDICE DOW JONES a établi jeudi son 5e record consécutif, finissant en hausse de 9,76 points à 5 405,06 points. Wall Street a gagné près de 300 points en un mois.

■ L'OR a terminé jeudi sur le marché de Londres à son plus haut niveau depuis janvier 1991, à 410,75 dollars l'once, sous la pression d'un nouveau raid spéculatif.

■ LA BANQUE DE FRANCE a réduit jeudi son taux d'appel d'offres de 0,15 point à 4,05 %, mais a maintenu à 5,60 % son taux de prise en pension de 5 à 10 jours.

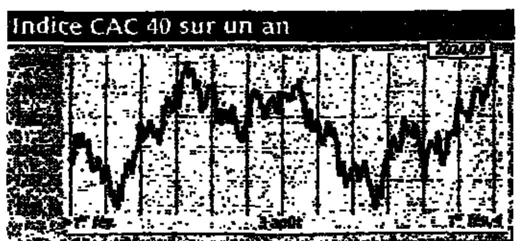
■ LA BUNDESBANK a décidé jeudi de laisser ses deux taux d'intérêt directeurs inchangés. Ses deux prochaines prises en pension seront au taux fixe de 3,30 % contre 3,40 %.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Essoufflement à la Bourse de Paris



CAC 40 5 jours

UN ESSOUFFLEMENT était nettement perceptible vendredi 2 février à la Bourse de Paris. Après avoir ouvert sur un repli de 0,43 %, l'indice CAC 40 reculait vers 11 heures de 0,56 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient 0,59 % à 2 012,24 points, entamant ainsi un mouvement de consolidation.

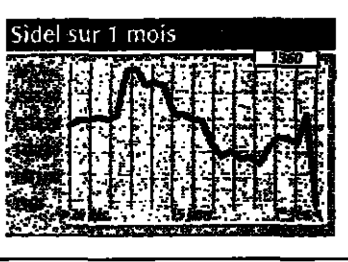
« Ce repli lié à des prises de bénéfice après sept séances haussières consécutives est tout à fait logique et sain pour engager un mouvement de consolidation qui permettra à la Bourse de continuer à progresser solidement », indiquait un opérateur. La veille, la progression de la Bourse avait été plus timide que lors des séances précédentes et des prises de bénéfice avaient déjà été enregistrées. *« Elles se sont poursuivies ce matin d'autant plus qu'à la veille d'un week-end les débouclements de positions sont plus fréquents »*, indiquait un gestionnaire.

Le recul du marché obligataire parisien pèse également sur la tendance avec un repli de 0,34 % sur le contrat phare du Matif, le notionnel mars, qui s'établissait à 122,46.

Du côté des valeurs, Euro RSCG cédait 2,15 % vendredi. Le groupe annonçait jeudi une nouvelle réorganisation, plus orientée vers l'international, et le changement de son nom en Havas Advertising.

Sidel, valeur du jour

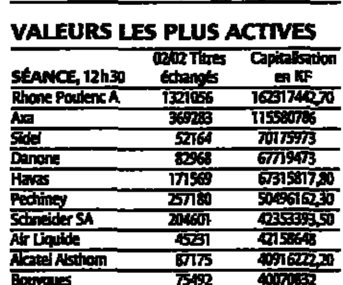
LE TITRE Sidel a accusé une forte baisse jeudi 1er février à la Bourse de Paris : 11,11 % à 1 360 francs, dans un volume très important de l'ordre de 364 000 titres échangés. La société a annoncé une progression de 44,5 % de son chiffre d'affaires en 1995, mais le marché s'inquiète de l'avenir de ce groupe, dont la valeur en Bourse a pratiquement quadruplé en deux ans, a souligné un analyste : la direction prévoit une croissance de 40 % par an de son CA, alors que les analystes tablent plutôt sur 20 à 25 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 02/02	Var. % 01/02	Var. % 31/12
Metrologie Inter.	19,20	[illegible]	+43,28
Metaleurop	50,50	[illegible]	+11,23
Groupe De La Cite	642	[illegible]	+20,22
Imetal	680	[illegible]	+16,23
Nord-Est	131	[illegible]	+15,52
Technip	408	[illegible]	+21,06
SFIM	1051	[illegible]	+23,64
I.D.I.A	200	[illegible]	+0,10
Bouygues	538	[illegible]	+9,06
Ciments Fr.Priv.B	202,90	[illegible]	+4,05
BAISSES, 12h30			
OLIPAR	140	[illegible]	−56,52
Rochette (La)	33,30	[illegible]	+1,06
Publicis	353	[illegible]	+22,14
Via Banque	178	[illegible]	+19,46
Sefimeg	335,10	[illegible]	+3,10
Essilor Intl	1065	[illegible]	+13,78
Dassault Electro	252	[illegible]	+55,65
Euro RSCG W.W.	452,50	[illegible]	+13,12
B.N.P.	207,30	[illegible]	−6,15
Renault	150,20	−2,46	+6,52

VALEURS LES PLUS ACTIVES

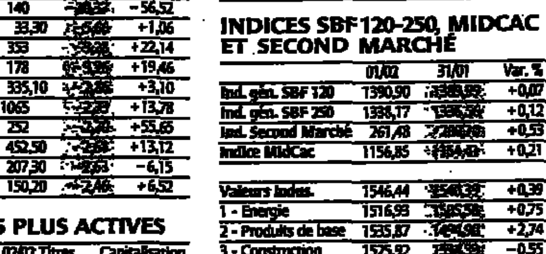


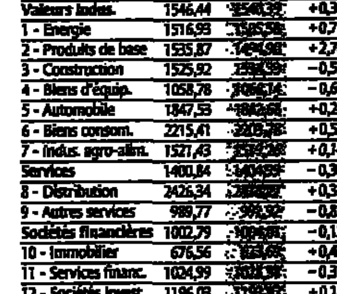
SÉANCE, 12h30	02/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Rhone Poulenc A	1321056	162317442,70
Axa	369283	115580786
Sidel	52164	70175973
Danone	82968	67719473
Havas	171569	67315817,80
Pechiney	257180	50496162,30
Schneider SA	204601	42353393,50
Air Liquide	45231	42158648
Alcatel Alsthom	87175	40916222,20
Bouygues	75492	40070832

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

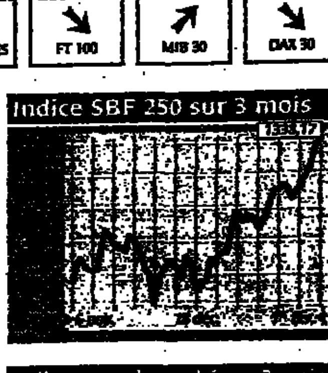
HAUSSES, 12h30	Cours au 02/02	Var. % 01/02	Var. % 31/12
CFJPE(ex.GAN part)	131	[illegible]	—
Union Fin.France	450	[illegible]	+10,29
Rubis et Cie #	165	[illegible]	+21,32
Trouvay Cauvin #	103	[illegible]	+73,69
Hermes internat.1#	1111	[illegible]	+20,76
BAISSES, 12h30			
M.B.Electronique	506	[illegible]	−8
St Fiacre(Fin)CI	2	[illegible]	−4,76
Immob.Batibail(Ny)	148,20	[illegible]	−22
Bourgeois (Ly)	80,70	[illegible]	+8,90
Immob.Hotel. #	75	[illegible]	+5,04

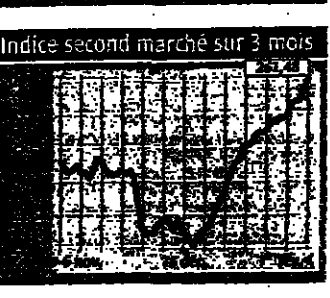
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

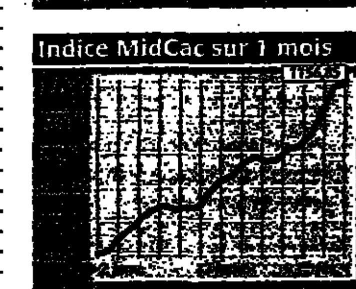




	01/02	31/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1390,90	[illegible]	+0,07
Ind. gén. SBF 250	1338,17	[illegible]	+0,12
Ind. Second Marché	261,48	[illegible]	+0,53
Indice MidCac	1156,85	[illegible]	+0,21
Valeurs indus.	1546,44	[illegible]	+0,39
1 - Energie	1516,93	[illegible]	+0,75
2 - Produits de base	1535,87	[illegible]	+2,74
3 - Construction	1525,92	[illegible]	−0,55
4 - Biens d'équip.	1058,78	[illegible]	−0,69
5 - Automobile	1847,53	[illegible]	+0,26
6 - Biens consom.	2215,41	[illegible]	+0,53
7 - Indus. agro-alim.	1521,43	[illegible]	+0,14
Services	1400,84	[illegible]	−0,30
8 - Distribution	2426,34	[illegible]	+0,33
9 - Autres services	989,77	[illegible]	−0,82
Sociétés financières	1002,79	[illegible]	−0,12
10 - Immobilier	676,56	[illegible]	+0,43
11 - Services financ.	1024,99	[illegible]	−0,33
12 - Sociétés invest.	1196,03	[illegible]	+0,18







Effritement à la Bourse de Tokyo

LES VALEURS japonaises se sont effritées, vendredi 2 février, en fin de séance, sur des ajustements de positions à la veille du week-end. Mais la tendance du marché demeure à la hausse, la demande étrangère restant forte. L'indice Nikkei des valeurs vedettes, qui avait évolué autour de 21 000 points tout au long de la séance, n'a pas pu se maintenir au-dessus de ce niveau, terminant en repli de 31,09 points (0,15 %) à 20 904,03 points.

La veille, inébranlable, Wall Street a continué à progresser, terminant pour la première fois au-dessus des 5 400 points. L'indice Dow Jones a gagné 9,76 points, soit 0,18 %, à 5 405,06 points.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en baisse, faute d'élément nouveau susceptible de relancer l'optimisme des investisseurs. L'indice Footsie a fini la séance en baisse de 6,5 points à 3 752,8 points, soit un repli de 0,2 %. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a amorcé un mouvement de consolidation après le sommet historique atteint mercredi en clôture. L'indice DAX a perdu 0,44 % à 2 459,26 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 01/02	Cours au 31/01	Var. en %
Paris CAC 40	2024,09	2012,05	+0,59
New-York/DJ indus.	5375,79	5395,30	−0,36
Tokyo/Nikkei	20935,10	20812,70	+0,58
Londres/FT100	3752,80	3759,30	−0,17
Francfort/Dax 30	2459,26	2470,14	−0,44
Frankfort/Commer.	882,59	882,18	+0,05
Bruxelles/Bel 20	1991,37	1961,76	+1,49
Bruxelles/Général	1715,74	1690,23	+1,49
Milan/MIB 30	998	994	+0,40
Amsterdam/Gé. Cbs	337,20	336,50	+0,21
Madrid/Ibex 35	331,88	329,06	+0,85
Stockholm/Affarsal	1387,07	—	—
Londres FT30	2762,80	2768,40	−0,20
Hong Kong/Hang S.	11362,80	11359,70	+0,03
Singapour/Strait t	2452,25	2449,15	+0,13

NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

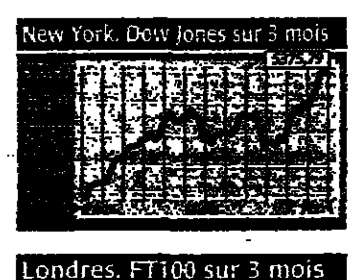
	01/02	31/01
Alcoa	54,87	55,50
American Express	44,62	46
Allied Signal	50,87	49,87
AT & T	66,37	66,87
Bethlehem	15,37	15,12
Boeing Co	77,87	77,62
Caterpillar Inc.	64,12	64,37
Chevron Corp.	53,12	51,87
Coca-Cola Co	75,37	75,37
Disney Corp.	62,25	64,25
Du Pont Nemours&Co	78,62	76,87
Eastman Kodak Co	73,12	73,37
Exxon Corp.	81,12	80,25
Gén. Motors Corp.H	56,87	55,50
Gén. Electric Co	77	76,75
Goodyear T & Rubbe	48	47,87
IBM	109	108,75
Intl Paper	41,12	40,87
J.P. Morgan Co	81,37	81,25
Mc Don Dougl	89,75	89
Merck & Co.Inc.	69,87	70,25
Minnesota Mng.&Mfg	65,25	64,50
Philip Moris	93,37	93
Procter & Gamble C	83,75	84
Sears Roebuck & Co	41,50	41,50
Texaco	82,87	80,87
Union Carb.	42,25	42,12
Utd Technol	101,25	102,62
Westingh. Electric	20,25	20,87
Woolworth	11,87	11,25

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

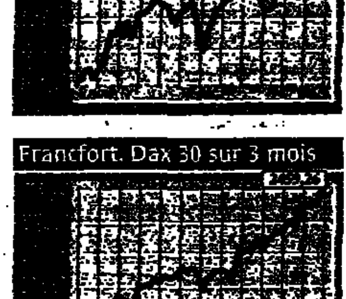
	01/02	31/01
Allied Lyons	5,13	5,16
Barclays Bank	7,93	7,95
B.A.T. industries	5,81	5,85
British Aerospace	8,91	8,93
British Airways	5,24	5,30
British Gas	2,37	2,39
British Petroleum	5,34	5,29
British Telecom	3,59	3,57
B.T.R.	3,29	3,32
Cadbury Schweppes	5,42	5,47
Eurotunnel	0,76	0,78
Glaxo	9,52	9,61
Grand Metropolitan	4,37	4,45
Guinness	4,59	4,57
Hanson Plc	1,93	2,03
Great Ic	6,94	6,91
H.S.B.C.	10,87	10,99
Impérial Chemical	8,38	8,28
Marks and Spencer	4,32	4,35
National Westminst	6,66	6,63
Peninsular Orienta	5,41	5,49
Reuters	6,21	6,21
Saatchi and Saatch	1,07	1,06
Shell Transport	8,54	8,50
Smithkline Beecham	7,31	7,30
Tate and Lyle	4,67	4,72
Univeler Ltd	13,48	13,57
Zeneca	12,76	12,90

FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

	01/02	31/01
Allianz Holding N	2892	2899
Basf AG	356,30	355,20
Bayer AG	443,50	445
Bay hyp&Wechselbk	39,15	39,05
Bayer Vereinsbank	44,60	44,90
BMW	835	846
Commerzbank	348	349,30
Continental AG	24,20	24,30
Daimler-Benz AG	810	822,50
Degussa	552	549
Deutsche Babcock A	132,50	130,80
Deutsche Bank AG	74,25	74,30
Dresdner BK AG FR	39,60	39,85
Henkel VZ	588	585
Hoechst AG	441,50	439,50
Karstadt AG	573,50	589
Kaufhof Holding	471,50	487,50
Linde AG	892	899
DT. Lufthansa AG	224	223,20
Man AG	443	439,90
Mannesmann AG	521,20	516,50
Mettallges AG	35,10	34,99
Preussag AG	441,50	440,50
Rwe	58,50	583,50
Schering AG	106	108
Siemens AG	838	844,70
Thyssen	283,40	286,70
Veba AG	66,43	66,23
Viag	638	640,50
Wellag AG	772	770



Londres, FT100 sur 3 mois



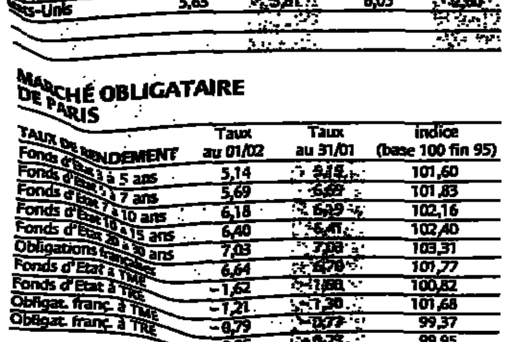
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Légère baisse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse vendredi 2 février. L'échéance mars abandonnait, dès les premiers échanges, 12 centièmes à 122,68. La veille, le Matif n'a pas beaucoup réagi au geste de la Réserve fédérale (qui a abaissé les taux interbancaires et d'escompte d'un quart de point) et à la réduction par la Banque de France de son taux d'appel d'offres (de 0,15 point à 4,05 %), qui étaient anticipés.

Par ailleurs, la Bundesbank a maintenu ses taux directeurs mais a abaissé une nouvelle fois son taux de prise en pension (à 3,30 %). Les opérateurs restent confiants sur une poursuite de la détente monétaire en Allemagne. Le contrat notionnel mars a terminé en légère hausse, gagnant 2 centièmes à 122,80.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 01/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,25	6,46	7,20	2,10
Allemagne	3,38	3,26	5,90	1,50
Grande-Bretagne	6,19	7,48	7,72	3,90
Italie	9,81	10,20	10,52	5,80
Japon	0,44	[illegible]	4,75	0,20
Etats-Unis	5,63	5,61	6,05	2,80

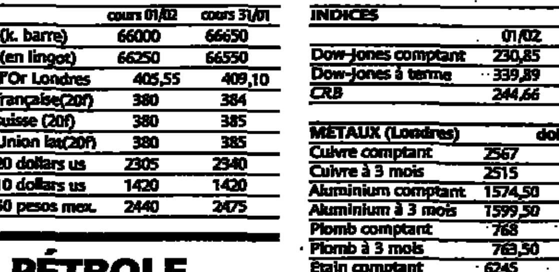
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 01/02	Taux au 31/01	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,14	[illegible]	101,60
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,69	5,69	101,83
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,18	6,19	102,16
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,40	6,41	102,40
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,03	7,08	103,31
Obligations françaises	6,64	6,70	101,77
Fonds d'Etat à TME	−1,62	−1,88	100,82
Fonds d'Etat à TRE	−1,21	−1,30	101,68
Obligat. franç. à TME	−0,79	−0,77	99,37
Obligat. franç. à TRE	+0,25	+0,25	99,95

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 01/02	Vente 01/02	Achat 31/01	Vente 31/01
Jour le jour	4,3725	—	4,3750	—
1 mois	4,31	4,43	4,31	4,43
3 mois	4,25	4,40	4,32	4,50
6 mois	4,25	4,40	4,32	4,50
1 an	4,34	4,46	4,37	4,50
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	4,3750	—	4,3750	—
Pibor Francs 6 mois	4,3750	—	4,4063	—
Pibor Francs 9 mois	4,4023	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5729	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5625	—	[illegible]	—

MATIF



Échéances 01/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	192605	122,62	122,84	122,56	122,80
Juin 96	1308	[illegible]	123,28	123,04	123,26
Sept. 96	99	[illegible]	122	[illegible]	122,06
Déc. 96	29	120,82	120,82	120,82	120,94
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	33410	[illegible]	95,61	95,52	95,58
Juin 96	13020	95,76	95,81	95,73	95,78
Sept. 96	8016	[illegible]	95,81	95,73	95,78
Déc. 96	3351	95,66	95,66	95,50	95,62
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2863	[illegible]	91,60	[illegible]	91,58
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 01/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 96	16927	2025	2041	2020	2033
Mars 96	891	2031	2046	2029	2040,50
Avril 96	—	9,50	9,50	9,50	—
Juin 96	4	2006,50	2024	2008,50	2018,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1045 | US/DM ↗ 1,4898 | US/¥ ↗ 106,9500 | DM/F ↘ 3,4339 | £/F ↗ 7,7370

Fléchissement du franc

LE FRANC français cédait un peu de terrain face au deutschemark vendredi 2 février à l'ouverture des échanges interbancaires. La devise allemande s'échangeait à 3,4332 francs. La veille, le franc était resté ferme et bien orienté après la baisse de taux de la Banque de France et l'annonce d'une nouvelle réduction par la Bundesbank de son taux d'intervention. Il s'échangeait en fin de journée à 3,4305 francs pour un mark (réintégrant ainsi son ancienne marge au sein du SME), contre 3,4330 francs la veille.

La baisse de taux de la Banque de France était largement anticipée par les marchés qui tablaient toutefois sur un geste plus important, mais restent confiants dans la volonté de poursuivre la baisse graduelle des taux d'intérêt. La prochaine réunion du conseil de la politique monétaire aura lieu le 8 février.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 01/02	% 31/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,3900	[illegible]	—	[illegible]
Écu	6,3065	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1045	[illegible]	—	[illegible]
Belgique (100 F)	16,7030	[illegible]	—	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	306,6200	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2285	[illegible]	—	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,7500	[illegible]	—	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,0040	[illegible]	—	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,7370	[illegible]	—	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,0810	[illegible]	—	[illegible]
Suède (100 krs)	73,5700	[illegible]	—	[illegible]
Suisse (100 F)	421,4100	[illegible]	—	[illegible]
Norvège (100 k)	78,5600	[illegible]	—	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,8380	[illegible]	—	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0740	[illegible]	—	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3100	[illegible]	—	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7108	[illegible]	—	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7737	[illegible]	—	[illegible]
Finlande (mark)	112,2600	[illegible]	—	[illegible]

PARITES DU DOLLAR	02/02	01/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4898	[illegible]	+0,17
TOKYO : USD/Yens	106,9500	[illegible]	+0,02

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1085	[illegible]	5,1138	[illegible]
Yen (100)	4,7754	[illegible]	4,7882	[illegible]
Deutschemark	3,4321	[illegible]	3,4350	[illegible]
Franc Suisse	4,2129	[illegible]	4,2113	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,2240	[illegible]	3,2001	[illegible]
Livre sterling	7,7378	[illegible]	7,7029	[illegible]
Peseta (100)	4,0754	[illegible]	4,0699	[illegible]
Franc Belge	16,710	[illegible]	16,711	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,41	[illegible]	4,44
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,06
Eurolivre	6,19	[illegible]	6,06
Eurodeutschemark	3,19	[illegible]	3,25

L'OR

	cours 01/02	cours 31/01
Or fin (k. barre)	66000	66650
Or fin (en lingot)	66250	66550
Once d'Or Londres	405,55	409,10
Pièce française(20f)	380	384
Pièce suisse (20f)	380	385
Pièce Union lat(20f)	380	385
Pièce 20 dollars us	2305	2340
Pièce 10 dollars us	1420	1420
Pièce 50 pesos mex.	2440	2475

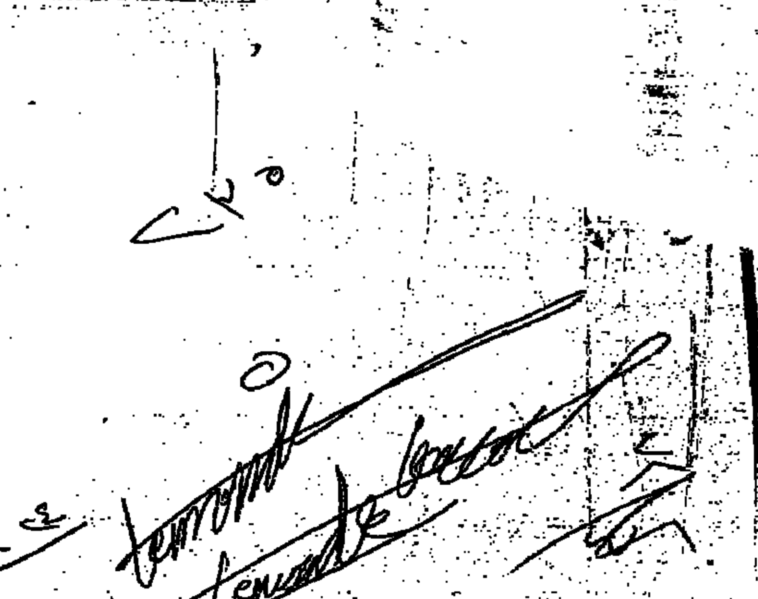
LE PÉTROLE

En dollars	cours 01/02	cours 31/01
Brent (Londres)	16,76	—
WTI (New York)	17,96	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	01/02	31/01
Dow-Jones comptant	230,85	[illegible]
Dow-Jones à terme	339,89	[illegible]
CRB	244,66	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2567	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2515	[illegible]
Aluminium comptant	1574,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1599,50	[illegible]
Plomb comptant	768	[illegible]
Plomb à 3 mois	763,50	[illegible]
Etain comptant	6245	[illegible]
Etain à 3 mois	6280	[illegible]
Zinc comptant	1062	[illegible]
Zinc à 3 mois	1079	[illegible]
Nickel comptant	8491	[illegible]
Nickel à 3 mois	8590	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,72	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	134,25	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,20	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,69	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,39	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	235	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	200	[illegible]
Orge (Londres)	114,70	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1255	[illegible]
Café (Londres)	1990	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,86	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,32	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 2 FÉVRIER
Liquidation : 22 février
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,57 %
CAC 40 : 2012,63

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	7650	7625	− 0,32	100
B.N.P. (T.P)	942	942	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	845	850	+ 0,59	1000
Renault (T.P.)	1925	1929	+ 0,20	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2070	2050	− 0,96	1000
Saint Gobain(T.P.)	1155	1200	+ 3,89	1000
Thomson S.A (T.P)	1050	1060	+ 0,95	1000
Accor	662	665	+ 0,45	100
Air Liquide	938	929	− 0,95	70
Alcatel Alsthom	470,40	468,70	− 0,36	40
Alcatel Cable	362,80	364,10	+ 0,35	10
Alspi	361	369	+ 2,21	50
AGF-Ass.Gen.France	144,40	145,90	+ 1,03	30
Axa	316,10	313,40	− 0,85	60
Axime	472,50	473,80	+ 0,27	10
Bail Investis	848	845	− 0,35	100
Bancaire (Cie)	514	510	− 0,77	100
Bazar Hot. Ville	421	425	+ 0,95	50
Bertrand Faure	148	150,90	+ 1,95	5
BIC	585	586	+ 0,17	50
BIS	471	463	− 1,69	20
B.N.P.	212,90	207,30	− 2,63	25
Bollore Techno.	495	505	+ 2,02	50
Bongrain	2940	2870	− 2,38	50
Bouygues	526	538	+ 2,28	50
Canal +	1031	1029	− 0,19	20
Cap Gemini Sogeti	150,50	148	− 1,66	40
Carnaudmetalbox	221	219,30	− 0,76	10
Carrefour	3292	3327	+ 1,06	100
Casino Guichard	164,60	162,50	− 1,27	10
Casino Guich.ADP	125	124,40	− 0,48	10
Castorama Dl (Li)	906	903	− 0,33	25
C.C.F.	249	245,40	− 1,44	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	62,40	61,30	− 1,76	10
Cegid (Ly)	420,20	420	− 0,04	25
CEP Communication	463	469,40	+ 1,38	10
Cerus Europ.Reun	76	76,90	+ 1,18	100
Cetelem	1031	1008	− 2,23	45
CGIP	1100	1105	+ 0,45	100
Chargeurs	1195	1168	− 2,25	100
Christian Dior	576	574	− 0,34	52
Ciments Fr.Priv.B	198,40	202,90	+ 2,26	25
Clarins	490,70	498	+ 1,45	50
Club Mediterranee	458	447	− 2,40	25
Coflexip	189,50	188	− 0,79	10
Colas	936	930	− 0,64	40
Comptoir Entrep.1	13,90	13,70	− 1,43	100
Comptoir Moder.	1750	1748	− 0,11	100
CPR	408,50	407	− 0,36	50
Cred.Fon.France	70,25	71,20	+ 1,35	100
Credit Local Fce	438	436	− 0,45	100
Credit Lyonnais CI	230	230	—	100
Credit National	360	363	+ 0,83	100
CS Signaux(CSEE)	235	235	—	100
Damart	3890	3930	+ 1,02	50
Danone	823	813	− 1,21	10
Dassault-Aviation	398,90	399,50	+ 0,15	50
Dassault Electro	259	252	− 2,70	80
De Dietrich	275	271,10	− 1,41	25
Degremont	468	466	− 0,42	50
Dev.R.N-P.Cal #Li	52,60	53	+ 0,76	100
DMC (Dollfus Mi)	223,60	223	− 0,26	75
Docks France	862	862	—	10
Dynaction	101	100	− 0,99	25
Eaux (Gle des)	540	540	—	100
Ecco	896	882	− 1,56	25
Eiffage	801	805	+ 0,49	50
Elf Aquitaine	380,50	379	− 0,39	50
ERAMET	364,70	357	− 2,11	20
Eridania Beghin	891	891	—	65
Essilor Intl	1095	1065	− 2,73	20
Essilor Intl ADP	750	749	− 0,13	20
Esso	600	600	—	50
Eurafrance	1813	1830	+ 0,93	200
Euro Disney	12,60	12,30	− 2,38	5
Euro RSCG W.W.	465	452,50	− 2,68	50
Europe 1	1160	1150	− 0,86	100
Eurotunnel	5,95	6,05	+ 1,68	—
Filipacchi Medias	850	850	—	20
Finextel	78,90	77,20	− 2,15	100
Fives-Lille	457	452,80	− 0,91	50
Fromageries Bel	4713	4650	− 1,33	50
Galeries Lafayette	1370	1365	− 0,36	100
GAN	160	159,20	− 0,50	10
Gascogne (B)	482,50	484,20	+ 0,35	80
Gaz et Eaux	1862	1885	+ 1,23	50
Geophysique	221,10	222	+ 0,40	10
G.F.C	389	390	+ 0,25	100
Groupe Andre S.A.	379	379	—	50
Groupe De La Cite	616	642	+ 4,22	10
Gr.Zannier #(Ly)	66,40	65	− 2,10	10
GTM-Entrepose	335	330	− 1,49	50
Guilbert	642	640	− 0,31	—
Guyenne Gascogne	1524	1520	− 0,26	100
Havas	402	392,50	− 2,36	15
I.D.I.A	195,10	200	+ 2,51	110
Imetal	655	680	+ 3,81	50
Immeubl.France	324	326	+ 0,61	50
Ingenico	38,60	38,50	− 0,25	10
Interbail	271	271	—	100
Intertechnique 1	475	475	—	100
Jean Lefebvre	325	326	+ 0,30	50
Klepierre	608	608	—	100
Labinal	610	616	+ 0,98	100
Lafarge	346	339	− 2,02	25
Lagardere (MMB)	119,40	117,50	− 1,59	40
Lapeyre	266	267,90	+ 0,71	10
Lebon	226	221	− 2,21	50
Legrand	896	901	+ 0,55	10
Legrand ADP	600	586	− 2,33	10
Legris indust.	189	188,50	− 0,26	20
Locindus	838	825	− 1,55	150
L'Oreal	1447	1438	− 0,62	10
LVMH Moet Vuitton	1131	1127	− 0,35	10
Lyonnaise Eaux	471,70	472	+ 0,06	60
Marine Wendel	402	401,10	− 0,22	100
Matra-Hachette	119,40	117,20	− 1,84	15
Metaleurop	48,25	50,50	+ 4,66	50
Metrologie Inter.	17,50	19,20	+ 9,71	10
Michelin	218	217,50	− 0,22	12
Moulinex	84,80	86	+ 1,41	10
Navigation Mixte	672	682	+ 1,48	100
Nord-Est	126,80	131	+ 3,31	50
Nordon (Ny)	440	435	− 1,13	20
NRJ #	499	487	− 2,40	10
OLIPAR	156,20	140	− 10,37	200
Paribas	268,50	266,40	− 0,78	50
Pechiney	197,40	195,80	− 0,81	100
Pechiney CIP	205,30	208	+ 1,31	100
Pechiney Intl	90,10	92	+ 2,10	100
Pernod-Ricard	320	318,30	− 0,53	20
Peugeot	744	734	− 1,34	35
Pinault-Prin.Red.	1168	1165	− 0,25	100
Plastic-Omn.(Ly)	407	404	− 0,73	20
Poliet	466	463,50	− 0,53	50
Primagaz	457	453,90	− 0,67	10
Promodes	1392	1409	+ 1,22	20
Publicis	365	353	− 3,28	25
Radiotechnique	490	490	—	50
Remy Cointreau	155	154	− 0,64	10
Renault	154	150,20	− 2,46	25
Rexel	994	991	− 0,30	20
Rhone Poulenc A	124,90	123	− 1,52	25
Rochette (La)	35,30	33,30	− 5,66	10
Roussel Uclaf	944	941	− 0,31	20
Rue Imperiale(Ly)	3800	3800	—	200
Sade (Ny)	180	179,90	− 0,05	100
Sagem SA	2999	2950	− 1,63	50
Saint-Gobain	635	634	− 0,15	100
Saint-Louis	1487	1481	− 0,40	100
Salomon (Ly)	2895	2890	− 0,17	25
Salvepar (Ny)	427	427	—	50
Sanofi	338,70	342,40	+ 1,09	25
Sat	1861	1900	+ 2,09	100
Saupiquet (Ns)	1268	1285	+ 1,34	100
Schneider SA	207,40	207	− 0,19	50
SCOR SA	160	159	− 0,62	25
S.E.B.	710	708	− 0,28	20
Sefimeg	345	335,10	− 2,86	100
SEITA	190	188,30	− 0,89	50
Selectibanque	98,30	99,90	+ 1,62	100
SFIM	1018	1051	+ 3,24	160
SGE	120	120,50	+ 0,41	45
Sidel	1360	1345	− 1,10	30
Simco	454	458	+ 0,88	100
S.I.T.A	940	943	+ 0,31	50
Skis Rossignol	1689	1689	—	100
Sligos	428	419	− 2,10	25
Societe Gale A	605	601	− 0,66	50
Sodexho	1653	1648	− 0,30	100
Sommer-Allibert	1550	1521	− 1,87	50
Sophia	210,90	211	+ 0,04	35
Spir Communication	478	477	− 0,20	20
Strafor Facom	301	302	+ 0,33	25
Suez	191,80	187,60	− 2,18	75
Synthelabo	358,50	358	− 0,13	10
Technip	395	408	+ 3,29	20
Thomson-CSF	125,20	127,70	+ 1,99	20
Total	358	353,20	− 1,34	50
UAP	120,40	120	− 0,33	10
UFB Locabail	468	461	− 1,49	100
UGC DA (M)	238,10	239	+ 0,37	50
UIC	67	68	+ 1,49	100
UIF	444	446	+ 0,45	100
UIS	125,10	125,10	—	25
Unibail	510	509	− 0,19	100
Union Assur.Fdal	541	539	− 0,36	30
Usinor Sacilor	77	76,15	− 1,10	20
Valeo	263,90	259,90	− 1,51	20
Vallourec	225,50	229	+ 1,55	100
Via Banque	184	178	− 3,26	100
Worms & Cie	253	250	− 1,18	12
Zodiac ex.dt divid	919	919	—	[illegible]
Elf Gabon	849	847	− 0,23	12

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	225	226	+ 0,44	5
Adidas AG #	292,50	289	− 1,19	5
American Express	231,10	231	− 0,04	—
Anglo American #	370	373,20	+ 0,86	—
Amgold #	550	572	+ 4	1
Arjo Wiggins App.	14,75	[illegible]	—	—
A.T.T. #	339,60	339	− 0,17	1
Banco Santander #	243,20	245	+ 0,74	750
Barrick Gold #	153	158,30	+ 3,46	—
B.A.S.F. #	1225	1225	—	50
Bayer #	1535	1514	− 1,36	50
Blenheim Group	19,90	[illegible]	—	—
Buffelsfontein #	22,75	24,80	+ 9,01	1
Chase Manhattan #	351	349,10	− 0,54	12
Cordiant PLC	8,10	8,20	+ 1,23	—
Daimler Benz #	2780	2780	—	50
De Beers #	174	174,10	+ 0,05	—
Deutsche Bank #	254	254,30	+ 0,11	5
Dresdner Bank #	136,90	135,60	− 0,94	5
Driefontein #	77,50	82	+ 5,80	—
Du Pont Nemours #	392	400,10	+ 2,06	—
Eastman Kodak #	372,10	373	+ 0,24	2
East Rand #	5,25	5,55	+ 5,71	1
Echo Bay Mines #	68,50	70	+ 2,18	—
Electrolux #	222	225	+ 1,35	25
Ericsson #	105,50	109,30	+ 3,60	2
Exxon Corp. #	410	413,10	+ 0,75	—
Ford Motor #	151,40	155,60	+ 2,77	3
Freegold #	55,90	58	+ 3,75	—
Gencor Limited #	21,30	21,50	+ 0,93	—
General Elect. #	392	394	+ 0,51	—
General Motors #	271,80	272,20	+ 0,14	1
Gle Belgique #	429,50	421,20	− 1,93	—
Grd Metropolitan	34,20	34	− 0,58	—
Guinness Plc #	35,50	35,50	—	—
Hanson Plc	15,65	15,40	− 1,59	—
Harmony Gold #	62,20	65,35	+ 5,06	—
Hitachi #	51,60	52,65	+ 0,89	50
Hoechst #	1525	1517	− 0,52	50
I.B.M #	562	556	− 1,06	[illegible]
I.C.I #	64	64,50	+ 0,78	[illegible]
I.T.T. #	665	672	+ 1,05	[illegible]
Ito Yokado #	302,10	299,90	− 0,72	50
Matsushita #	85,65	85,10	− 0,64	50
Mc Donald's #	257,40	256	− 0,54	[illegible]
Merck and Co #	359	357,50	− 0,41	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	63,20	64,20	+ 1,58	50
Mobil Corporat.#	561	570	+ 1,60	2
Morgan J.P. #	418	419	+ 0,23	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5430	5390	− 0,73	10
Nipp. MeatPacker #	74,60	—	—	50
Norsk Hydro #	211,80	211,80	—	20
Petrofina #	1488	1490	+ 0,13	[illegible]
Philip Morris #	476,10	475,30	− 0,18	[illegible]
Philips N.V #	203	205	+ 0,98	10
Placer Dome Inc #	148	151,50	+ 2,36	[illegible]
Procter Gamble #	428	431	+ 0,70	[illegible]
Quilmes	225	222	− 1,33	—
Randfontein #	45	47,50	+ 5,55	—
Rhone Poul.Rorer #	325,20	323,20	− 0,61	[illegible]
Royal Dutch #	708	715	+ 0,98	5
R T Z #	69,70	72,50	+ 4,01	—
Sega Enterprises	253,90	257	+ 1,22	50
Saint-Helena #	41,30	44,50	+ 7,74	[illegible]
Schlumberger #	366	365,30	− 0,19	[illegible]
SGS Thomson Micro.	180,10	186	+ 3,27	13
Shell Transport #	65,50	66	+ 0,76	[illegible]
Siemens #	2899	2887	− 0,41	50
Sony Corp. #	308	313,90	+ 1,91	50
Sumitomo Bank #	97,18	97,90	+ 0,82	50
T.D.K #	256,40	258,50	+ 0,81	50
Telefonica #	74,90	75	+ 0,13	500
Toshiba #	40,45	40,25	− 0,49	50
Unilever #	737	733	− 0,54	[illegible]
United Technol. #	520	516	− 0,76	[illegible]
Vaal Reefs #	545	574	+ 5,32	—
Volkswagen A.G #	1865	1865	—	50
Volvo (act.B) #	96,40	97,40	+ 1,03	5
Western Deep #	256,50	278	+ 8,38	2
Yamanouchi #	112,70	113,50	+ 0,70	50
Zambia Copper	3,73	3,95	+ 5,89	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection   Cours relevés à 12h30
VENDREDI 2 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	115,95	2,336 ↑
CEPME 8,5% 88-97CA	104,75	5,133 o
CEPME 9% 89-99 CA#	111,62	4,230
CEPME 9% 92-06 TSR	114	5,631
CFD 9,7% 90-03 CB	119,46	0,053 o
CFD 8,6% 92-05 CB	114,61	8,529
CFF 10% 88-98 CA#	107,61	2,951
CFF 9% 88-97 CA#	104,81	3,123 o
CFF 10,25%90-01CB#	111,65	9,214
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,16	6,201
CLF 9%88-93/98 CA#	107,74	0,148
CNA 9% 4/92-07	118,75	6,861
CRH 8,6% 92/94-03	113,20	5,240
CRH 8,5% 10/87-88#	109,37	7,873 o
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,25	8,412 d
EDF 8,6% 92-04 #	114,43	7,143 o
Em.Etat10,26%86-96	100,51	9,307
Emp.Etat 6%93-97 #	101,97	3,377
Finansder 9%91-06#	118,25	1,795 ↓
Finansd.8,6%92-02#	113,45	0,258
Floral9,75% 90-99#	113,50	5,275 ↓
OAT 8,5% 87-97CA#	105,23	5,272 d
OAT 9,90%85-97 CA#	109,03	1,515 ↓
OAT 88-98 TME CA	101,90	0,204
OAT 9/85-98 TRA	101,40	2,342 d
OAT 9,50%88-98 CA#	110,39	5,892 d
OAT TMB 87/99 CA	99,64	0,167
OAT 8,125% 89-99 #	109,25	5,727
OAT 8,50%90/00 CA#	111,78	7,339
OAT 85/00 TRA CA	105,30	3,010
OAT 10%5/85-00 CA#	117,35	6,995 ↓
OAT 89-01 TME CA	102,94	0,204
OAT 8,5% 87-02 CA#	113,80	1,719
OAT 8,50% 89-19 #	115,90	2,439
OAT 8,50%92-23 CA#	116	6,689
SNCF 8,8% 87-94CA ■	109,20	0,120
Lyon.Eaux 6,5%90CV	891	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	190	190
Bains C.Monaco	600	608
B.N.P.Intercont.	325	320
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	5,45	7,05 d
Cambodge	870	878
Carbone Lorraine	572	578
CBC ◆	91,50	91,50
Centenaire Blanzy	321,50	328,70
Ceragen Holding	20	21
Champex (Ny) ◆	14,60	14,60
CIC Un.Euro.CIP	364,50	364
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2260	2260
Cpt Lyon Alem	418,50	415
Concorde-Ass Risq	640	640
Gpe Valfond ex.CMP ◆	12,95	12,85
Credit Gen.Ind.	29,50	28,65
Darblay ◆	360	360
Didot Bottin	659	627
Eaux Bassin Vichy ◆	4200	4200
Ecia	629	632
Ent.Mag. Paris ◆	2200	1619 o
Eridania Beghin CI ◆	844	844
Fidei	51,30	50
Finalens	360	358
F.I.P.P. ◆	115,20	115,20
Fonciere (Cie)	500	480
Fonciere Euris	162,10	163,60
Foncina #	420	425
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	900	900
From. Paul-Renard ◆	2050	2080
Gaumont #	340	340
Genefim	104,50	103,10
Gevelot ◆	1260	1260
G.T.I (Transport)	331,90	331,90
Immobail	117,50	117
Immobanque	685	683
Im.Marseillaise	5510	5530
Invest.(Ste Cle.)	1370	1365
Lille Bonnieres	1780	1770
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre #	161,70	164,30
Lucia	55	55
Monoprix	160	160
Metal Deploye	435	490
Mors #	12,50	12,30
Navigation (Nle) ◆	58	58
Paluel-Marmont	240	246
Pap.Clairefont(Ny) ◆	926	926
Parfinance	196	195,50
Paris Orleans ◆	340	340
Piper Heidsieck ◆	1305	1305
Porcher ◆	185,10	185,10
Promodes (CI)	940	940
PSB Industries Ly	323	325
Rochefortaise Com	148,60	148,10
Rosario	195	195
Rougier #	536	540
S.A.F.I.C Alcan ◆	254	254
Saga	177,90	180
Salins du Midi	463	460
Savoisienne (M) ◆	129	129
Silic	724	721
S.I.P.H. ◆	166,20	166,20
Sofal ◆	135	135
Soffo	365	354
Sofitam act.a reg. ◆	67,70	67,70
Sofragi ◆	3700	3700
Soudure Autogene ◆	1030	1050
Sovabail ◆	379,90	379,90
Taittinger	1535	1550
Tour Eiffel ◆	280	280
Elyo	193	188
Vicat	460,20	480,20
Viraz ◆	130,10	130,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1175	1135
Fiat Ord	17,70	[illegible]
Gevaert	321,30	323,30
Gold Fields South	180	185
Kubota Corp	31,10	31,30
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	49,50	49,50
Ottomane(cie Fin.)	166,70	177
Robeco	370,20	371,40
Rodamco N.V.	144	140
Rolinco	397,20	[illegible]
Solvay SA	2269	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection   Cours relevés à 12h30
VENDREDI 2 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	62	63,80
AFE #	390	380
Aigle #	198	199
Albert S.A (Ns) ◆	138	138
Altran Techno. #	900	900
Montaignes P.Gest.	500	520
Bque Picardie (Li) ◆	560	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	231	229,90
Bque Vernes	620	620
Beneteau #	399,90	399,90
B I M P	77	[illegible]
Boiron (Ly) #	525	[illegible]
Boisset (Ly)#	223,60	[illegible]
But S.A.	295	294
Cardif SA	569	569
CDA-Cie des Alpes	143	142,80
C.E.E #	248	248
CEGEP #	150,10	150
Cermex # (Ly)	300	308
CFPI #	260,30	267
Change Bourse (M)	256	257
Christ.Dalloz #	1359	1400
Cipe France Ly #	340	341
CNIM CA#	160	160
Codetour ◆	280	280
Comp.Euro.Tele-CET	277,50	[illegible]
Conflandey S.A.	295	295
C.A. de la Brie	347,30	347
C.A.Gironde (B)	447,20	448
C.A.Haute Normand.	351	353
C.A.Ile & Vilaine	344	343
C.A. Paris IDF	701	708
C.A.de l'Isere Ly#	365	360
C.A.Loire Atl.Ns #	328	319
C.A.Loire/H.Loire#	220	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	337	337
C.A.du Nord (Li)	470	470
C.A. Oise CCI	245,50	245,50
C.A.Pas de Calais	417	425
C.A. Somme CCI	238	238
C.A.Toulouse (B)	373	379
CFJPE(ex.GAN part)	105	[illegible]
Chaine et Trame #	144	148
C.A. Midi CCI#(Ly)	275	275
Creeks	82	80,75
Devanlay	452,10	470
Deveaux(Ly)#	448	445
Devernois (Ly)	457	470
Ducros Serv.Rapide	51,70	49,90
Ecco Trav.Tempo Ly	378	377,50
Emin-Leydier# (Ly)	456	435
Europ.Extinc.(Ly)#	237	238
Europ Propulsion	435	[illegible]
Expand s.a ◆	287,90	287,90
Factorem	585	585
Faiveley #	301	[illegible]
Finabail	80,50	[illegible]
Finacor	116	113,50
Fininfo	445	[illegible]
Fructivie	528	[illegible]
Gautier France #	277	[illegible]
Gel 2000	85	87
GFI Industries #	448	459,90
Girodet # (Ly) ◆	50,05	50,05
GLM S.A.	246,80	[illegible]
Grandoptic.Photo #	466	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	163,40	163,50
Kindy #	161,10	163,50
Goerbet	330	[illegible]
Hermes internat.1#	1049	[illegible]
Hurel Dubois ◆	400	400
ICBT Groupe #	211,80	220
I.C.C.	147,70	[illegible]
Idianova ◆	70,20	[illegible]
Immob.Hotel. #	77,80	75
Installux (Ly)	495	[illegible]
Int. Computer #	86	[illegible]
Invest.Paris	141	[illegible]
IPBM	89,50	[illegible]
M6-Metropole TV	476	[illegible]
Manitou #	531	[illegible]
Manutan	739	[illegible]
Marie Brizard	1146	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	339,90	[illegible]
Mecadyne	160	[illegible]
Mecelec (Ly)	88,90	[illegible]
MGI Coutier	219	[illegible]
Michel Thierry#	690	[illegible]
Monneret Jouet # ◆	74,10	[illegible]
Naf-Naf #	47	[illegible]
Norbert Dentres #	698	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny	785	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin ◆	900	[illegible]
Onet #	755	[illegible]
Paul Predault #	206,90	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	105,10	[illegible]
Pier Import ◆	79,80	[illegible]
Pochet	923	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	219,90	[illegible]
Radiall #	573	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	173	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	945	[illegible]
Robertet #	1225	[illegible]
Rouleau-Guichard	450	[illegible]
Securidev #	76	[illegible]
Sediver #	181	[illegible]
Seribo	293	[illegible]
Siparex (Ly) #	92	[illegible]
Smoby (Ly)#	645	[illegible]
Sofco (Ly)	92	[illegible]
Sofibus ◆	412	[illegible]
Sogepag #	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)	639	[illegible]
Sopra	258	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	104,10	[illegible]
Sylea	440	[illegible]
Teisseire-France	185	[illegible]
TF1-1	522	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	371	[illegible]
Trouvay Cauvin #	97,05	[illegible]
Unilog	376	[illegible]
Union Fin.France	412,40	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	129	[illegible]
Vilmorin et Cie #	405,50	[illegible]
Virbac	677	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection   Cours relevés à 12h30
VENDREDI 2 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	156,30	[illegible]
Nobel ◆	115,10	[illegible]
Mumm ◆	1000	[illegible]
Générale Occidentale ◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

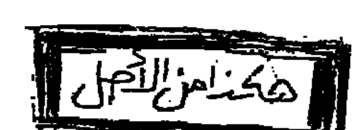
SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 1er février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36476,63	36476,63
Actimonétaire D	31045,96	31045,96
Agipi Ambition (Axa) ◆	116,98	111,41
Amplia ○	114416,08	114416,08
Amplitude Monde D	759,01	740,50
Antigone Trésorerie	843244	843244
Arbitr. Court Terme	9316,43	9316,43
Arbitr. Première	8901,29	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17047,08	[illegible]
Asie 2000	732,43	[illegible]
Associa Première	38122,33	38122,33
Associc	1121,92	1121,92
Atout Amérique	132,12	[illegible]
Atout Asie	102,41	[illegible]
Atout Futur C	564,10	[illegible]
Atout Futur D	538,10	[illegible]
Aurecic	1656,36	[illegible]
Avenir Alizes	2005,45	[illegible]
Axa Valeurs PER ◆	151,76	[illegible]
Cadence 1	1077,99	[illegible]
Cadence 2	1077,36	[illegible]
Cadence 3	1070,11	[illegible]
Capimonetaire	1978,57	[illegible]
Capioblig	8428,96	[illegible]
Capitacic	1754,70	[illegible]
Clamonde	1283,52	[illegible]
Coexis	1784,29	[illegible]
Comptavalor	2253,89	2250,51
Converti CIC	345,31	340,21
Crédit Mutuel Capital	1704,39	1670,97
Crédit Mutuel MID AF	111,52	108,54
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	851,81	851,81
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	98,56	95,92
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	95,43	92,88
Créd.Mut.Ep.J	22111,05	22111,05
Créd.Mut.Ep.long.T.	225,97	219,92
Créd.Mut.Ep.Monde	1165,86	1134,66
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1131,44	1101,16
Dieze	1767,67	1734,71
Ecocic	1297,86	1260,06
Ecupar ◆	130,32	126,52
Ecur. Actions futur	207,57	201,52
Ecur. Distrimonétaire	10696,32	10696,32
Ecur. Expansion (*)	78782,20	78466,33
Ecur. Géovaleurs	2867,40	2783,88
Ecur. Investissement	171,39	166,40
Elanciel D	128	124,88
Elicash ○	907360,13	907360,13
Emergence Poste D	101,69	99,21
Eparcic	4668,37	4668,37
Eparcourt-Sicav	202,36	201,86
Epargne-Unie	1608,37	[illegible]
Eurco Solidarité	1281,76	[illegible]
Eurodyn	1630,59	1590,82
Fonsicav	18772,33	18734,86
France Obligations	490,87	[illegible]
Francic	527,71	512,34
Francic Pierre	112,43	109,16
Francic-Regions	1512,51	[illegible]
Géobilys C	619,16	610,07
Géobilys D	603,73	594,81
Gestilion	19879,16	19879,16
HLM Monétaire	18002,67	[illegible]
Indicia ◆	1203,35	[illegible]
Intensys D	111,91	[illegible]
Interoblig	6336,84	[illegible]
Intersélection Fce	575,62	[illegible]
Japacic	186,03	[illegible]
Jeunepargne	381,44	[illegible]
Latitude C/D	142,85	[illegible]
Lion 20000	16526,97	[illegible]
Lion Association	10990,02	[illegible]
Lion Institution	42645,11	[illegible]
Lionplus	1375,80	1348,82
Lion Trésor	2411,24	[illegible]
Livret Bourse Inv.	628,97	[illegible]
Livret Portefeuil.	864,09	838,92
Méditerranée ◆	252,31	244,96
Mensuel CIC	10392,08	[illegible]
Moneden	88198,60	[illegible]
Moné-Dis ○	10154,91	[illegible]
Mone.J. ○	11444,45	[illegible]
Monévalor	53058,83	[illegible]
Mutualité dépôts	17975,59	[illegible]
Natio Court Terme	13552	[illegible]
Natio Court Terme2	368085	[illegible]
Natio Epargne	22603,90	[illegible]
Natio Ep. Capital	15255,36	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2256,99	[illegible]
Natio Ep. Obligations	223,37	[illegible]
Natio Epargne Retraite	134,39	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10441,30	[illegible]
Natio Epargne Valeur	545,32	[illegible]
Natio France Index	1079,95	[illegible]
Natio Immobilier	1178,90	[illegible]
Natio Inter	1869,75	[illegible]
Natio Monétaire	5281,81	[illegible]
Natio Opportunités	145,43	[illegible]
Natio Patrimoine	1490,44	[illegible]
Natio Perspectives	1191,62	[illegible]
Natio Placements	75557,30	[illegible]
Natio Revenus	1099,97	[illegible]
Natio Sécurité	11448,51	[illegible]
Natio Valeurs	1002,17	[illegible]
Nord Sud Develop.	2135,26	[illegible]
Oblicic-Mondial	3372,77	[illegible]
Oblicic-Régions	1168,12	[illegible]
Oblifutur	3879,04	[illegible]
Oblig. tres caté. ◆	293,14	[illegible]
Obligion	1815,73	[illegible]
Oblisécurité Sicav	5564,66	[illegible]
Obligys D	579,60	[illegible]
Oraction	1689,97	[illegible]
Patrimoine Retraite	293,74	[illegible]
Pervalor	621,65	[illegible]
Plénitude D	153,30	[illegible]
Poste Gestion C	42650,98	[illegible]
Première Oblig. C	12802,91	[illegible]
Première Oblig. D	11137,85	[illegible]
Proficius	1004,09	[illegible]
Rentacic	165,90	[illegible]
Revenus Trimestr.	5397,80	[illegible]
Revenu-Vert	1194,32	[illegible]
Saint-Honoré Capital	16998,54	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	615,07	[illegible]
St-Honoré Pacifique	773,62	[illegible]
Sécuricic	2197,32	[illegible]
Sécuritaux	1767,79	[illegible]
Sensivalor	34843,52	[illegible]
SEVEA ◆	105,53	[illegible]
S.G. France opport. C	1525,43	[illegible]
S.G. France opport. D	1471,03	[illegible]
S.G. Monde opport. C	1044,21	[illegible]
S.G. Monde opport. D	1044,21	[illegible]
Sicav Associations	2336,67	[illegible]
Sicav 5.000	542,92	[illegible]
S.L. Est ◆	1232,17	[illegible]
Silvafrance	867,71	[illegible]
Silvam	470,26	[illegible]
Silvarente	233,57	[illegible]
Silvinter	577,69	[illegible]
Sogenfrance C	1427,09	[illegible]
Sogenfrance D	1317,04	[illegible]
Sogépargne	311,82	[illegible]
Sogevar	1227,70	[illegible]
Soginter	1750,64	[illegible]
Solstice D	2343,81	[illegible]
State Street Act. Eur ◆	1319,65	[illegible]
State Street Act. France ◆	1160,15	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1388,77	[illegible]
State Street Act. Monde ◆	1087,87	[illegible]
State Street Activ.Asie ◆	1647,44	[illegible]
State Street Alloc.Franc ◆	1085,75	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	711,05	[illegible]
State Street Emer. Mts ◆	1566,19	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1499,04	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	1474,71	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	1091,57	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1259,91	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	1327,45	[illegible]
Stratégie Actions	938,62	[illegible]
Stratégie Rendement	1767,46	[illegible]
Synthesis	15652,49	[illegible]
Thésora C	901,28	[illegible]
Thésora D	856,66	[illegible]
Trésor Plus	1754,48	[illegible]
Trésor Trimestriel	1027,58	[illegible]
Trésoricic	169277,95	[illegible]
Trésorys	254605,27	[illegible]
Trilion	5272,25	[illegible]
Uni-Associations ○	119,88	[illegible]
Uni-Foncier	1234,56	[illegible]
Unifrance	636,18	[illegible]
Uni-Garantie C	1672,08	[illegible]
Uni-Garantie D	1359,51	[illegible]
Uni Régions	1420,54	[illegible]
Univar ○	296,64	[illegible]
Univers Actions	1802,11	[illegible]
Univers Obligations	2206,29	[illegible]
Valorg ◆	2379,72	[illegible]
Valreal	34090,69	[illegible]
Winterthur St-Honoré	256,34	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

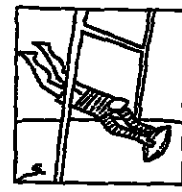
SPORTS

RUGBY Le XV de France rencontrera celui d'Ecosse, samedi 3 février à Edimbourg, pour son deuxième match du Tournoi des cinq nations. A Twickenham, l'Angleterre affrontera le Pays de Galles. ● A MURRAYFIELD, les Français chercheront à effacer leur défaite surprise de 1995, face aux Ecossais, au Parc des Princes. Après leur victoire étriquée contre les Anglais (15-12), lors de la première journée, ils souhaitent surtout tenter de développer un rugby plus offensif. L'entente entre Thomas Castaignède et Alain Penaud, qui remplace Richard Dourthe, au centre de la ligne des trois-quarts, est l'une des clés de la réussite dans ce domaine. ● LES ÉCOSSAIS peuvent, eux, compter sur un nouvel atout : leur jeune ouvreur Gregor Townsend, déterminant dans leur victoire face aux Irlandais à Dublin le 20 janvier (16-10), a su redonner de l'allant à leurs attaques.

Le XV de France compte sur ses armes offensives pour contrer l'Ecosse

Pour leur deuxième match du Tournoi des cinq nations, à Edimbourg, les joueurs de Jean-Claude Skrela misent notamment sur l'association d'Alain Penaud et de Thomas Castaignède au centre, pour produire un jeu plus brillant que contre l'Angleterre

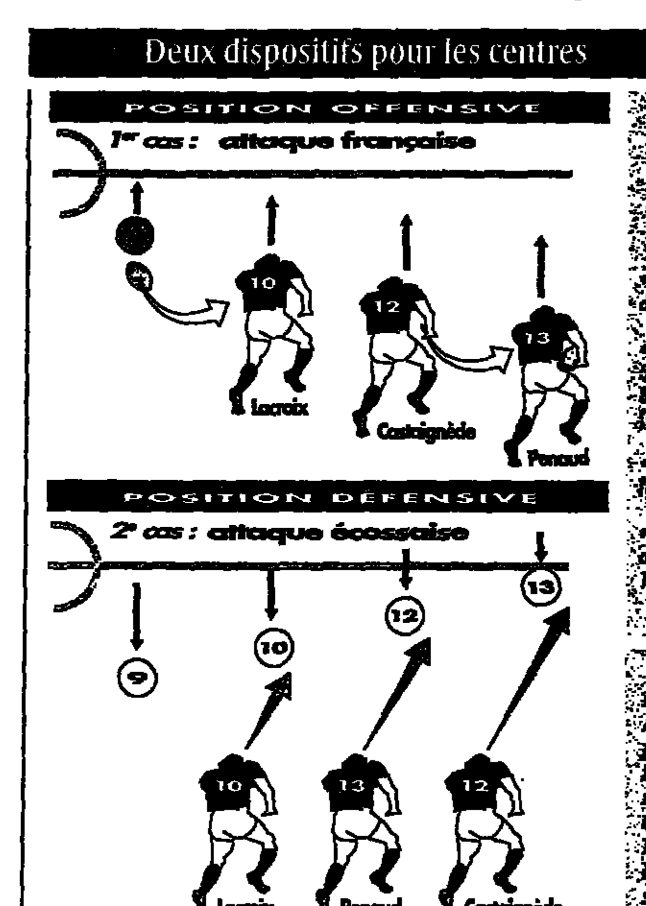
ILS N'ONT EN COMMUN qu'un petit bout d'histoire. Alain Penaud et Thomas Castaignède se sont rencontrés à l'automne, pour les deux test-matches de la tournée des Néo-Zélandais.


RUGBY

Alain était chargé de donner le ton à l'attaque, Thomas d'en allumer les étincelles. Et puis, ils en sont restés là. Sur une victoire et une défaite. Penaud, demi d'ouverture déchu, a rejoint le banc des remplaçants d'où l'on ne voit le rugby que de loin. Castaignède a imposé au centre ses jambes de vingt et un ans, et réinventé le drop pour étrangler l'Angleterre.

Leur chemin s'était séparé à l'orée du Tournoi. Ils n'avaient plus grand-chose à attendre l'un de l'autre. Il a fallu un accident, la mise à l'écart de Richard Dourthe, suspendu pour cause de brutalité, pour qu'ils se retrouvent. Les voilà réunis à Edimbourg en une paire d'attaquants inédite, investie des rêves de grand jeu de l'équipe de France. Une pesante responsabilité. « *C'est un devoir pour moi de la prendre* », commente Alain Penaud qui refuse de se laisser désarçonner par son déplacement de l'ouverture au centre. Tout comme Castaignède, il se dit prêt à essayer de produire du jeu.

L'analyse des images du premier match du Tournoi a dénoncé les insuffisances offensives. Trop de mauvais choix individuels, cinq ou six occasions bâclées, la défense hermétique des joueurs anglais s'est occupée du reste. Jean-Claude Skrela veut faire du déplacement en Ecosse le match du rachat. Il l'a répété aux joueurs. « *C'est dans l'exploitation des ballons que j'ai constaté les plus graves carences*, confie l'entraîneur. *Il y avait des efforts de création, mais c'est la réalisation qui laissait à désirer.* » Le cuir semblait parfois s'échapper des mains comme par inadvertance, le manque de lucidité collective étouffait les bons gestes. A Murrayfield l'excuse avancée par Thomas Castaignède qui sacre les Anglais « *meilleurs défenseurs du monde* » ne sera plus valable.



[illegible]

Pour déborder une équipe d'Ecosse dure et habile à la fois, Jean-Claude Skrela compte sur le nouveau tandem. Il aura la tâche de créer des situations de déséquilibre dans la défense adverse, d'appuyer les intentions de Thierry Lacroix reconduit dans son rôle de chef d'attaque. Il en espère des initiatives. A condition que les deux joueurs s'entendent, qu'ils se trouvent sur le terrain et se rendent les maîtres de cet espace insaisissable que Jo Maso désigne comme « *carré magique des trois-quarts centre* ».

Le manager de l'équipe de France se souvient avec émotion de Jean Trillo, son partenaire préféré sous le maillot tricolore, presque un frère. « *Nous avons commencé en 1964 avec l'équipe de France B, contre l'Allemagne. Nous étions de caractère opposé. Et pourtant, nous nous sommes trouvés tout de suite.* » Cette « *entente indéfinissable* » est parfois plus longue à venir, et Maso a presque oublié les autres joueurs qu'il a côtoyés.

Il n'est pas facile de s'improviser trois-quarts centre, lorsque l'on a des habitudes de demi d'ouverture. Alain Penaud le sait. Dans son club de Brive, comme en équipe de France, il portait jusque-là le numéro dix. Il y avait imposé son autorité, une tendance irrésistible à diriger les autres, et une technique convaincante. Pierre Berbizier, l'ancien entraîneur, avait un moment imaginé d'en faire le patron des lignes arrière. L'expérience a tourné court.

Aujourd'hui, il a l'impression de revivre des débuts. « *Je vais devoir faire un trait sur mes automatismes*, dit-il, *trouver les sensations du nouveau poste.* » Malgré quelques aménagements en défense, Alain Penaud va forcément se heurter à des situations inattendues. Et il ignore tout de ces Ecossais, comme son compère qui ne les a jamais rencontrés. Il se console en évoquant l'itinéraire de Thierry Lacroix, longtemps condamné au même exil, comme si le rugby moderne s'était définitivement résolu à repousser les limites de la polyvalence.

PASSES À L'AVEUGLE

Thomas Castaignède est lui aussi un demi d'ouverture de formation. Au Stade Toulousain, il en endosse parfois la tunique. Mais il s'est fait une vie de centre avec un autre. Entre lui et Richard Dourthe existait la force d'une rivalité landaise devenue au fil des matches sur les terrains pelés et galeux de l'enfance une véritable amitié. Castaignède s'est formé à Mont-de-Marsan, Dourthe à Dax. Ils ont le même accent. A l'âge de leur première rencontre, ils n'avaient guère plus de sept ou huit ans.

Leur association en équipe nationale ne pouvait être qu'heureuse. « *Sur le terrain, on se parlait beaucoup. On s'engueulait parfois. Cela faisait notre force. En cas de victoire, j'aurai forcément une pensée pour lui.* » Le jeune trois-quarts connaît la valeur de cette entente sur un terrain. Le Stade Montois l'a élevé dans le culte des frères Boniface, de leur aptitude à se transmettre le ballon à l'aveugle, grâce à une vision instantanée du jeu. « *Une référence, quelque chose d'énorme* », proclame-t-il.

Du haut de son jeune âge, il ne se risquera pas à donner des conseils à son nouveau partenaire. Il ose à peine souligner qu'« *il comprend très vite* ». Pourtant l'ère Skrela l'a promu vétéran des lignes arrière. Dans le trio qu'il forme avec Lacroix et Penaud, il est aujourd'hui le seul à avoir disputé toutes les rencontres. Avec les matches internationaux de l'équipe de France, il a appris la modestie. « *Quand je ne jouais pas, que j'étais le cul sur mon fauteuil, je me disais : ils n'attaquent pas, qu'est ce qu'ils font ? J'ai compris que cela n'était pas si facile.* »

Derrière, Thomas Castaignède et Alain Penaud ne seront pas les seuls à vouloir remuer l'Ecossais. L'équipe de France possède de brillants relanceurs capables d'exprimer leur talent hors des lignes. Mais Penaud affirme haut et fort qu'il n'y a qu'une recette garantie efficace : « *Pour arriver à faire un jeu d'attaque, il faudra le rugby le plus précis possible.* » D'autant qu'à Murrayfield les Français vont affronter une équipe en plein renouveau, conduite par deux demis qui ont montré face à l'Irlande leur désir de jeu complet. Il y a quinze jours, pour la première journée du Tournoi des cinq nations, les plus belles cavalcades étaient écossaises.

Pascal Ceaux

La composition des équipes

● **France** : 15. Jean-Luc Sadourny (Colomiers) ; 14. Emile Ntamack (Stade toulousain) ; 13. Alain Penaud (Brive) ; 12. Thomas Castaignède (Stade toulousain) ; 11. Philippe Saint-André (Montferrand) *cap* ; 10. Thierry Lacroix ; 9. Philippe Carbonneau (Stade toulousain) ; 8. Fabien Pelous (Dax) ; 7. Laurent Cabannes (Racing CF) ; 6. Abdelatif Benazzi (Agen) ; 5. Olivier Roumat (Dax) ; 4. Olivier Merle (Montferrand) ; 3. Christian Califano (Stade toulousain) ; 2. Jean-Michel Gonzalez (Bayonne) ; 1. Michel Périé (Toulon).

● **Ecosse** : 15. Rowen Shepherd (Melrose) ; 14. Craig Joiner (Melrose) ; 13. Scott Hastings (Watsonians) ; 12. Ian Jardine (Stirling County) ; 11. Michaël Dods (Northampton) ; 10. Gregor Townsend (Northampton, o) ; 9. Brian Redpath (Melrose, m) ; 8. Eric Peters (Bath) ; 7. Ian Smith (Gloucester) ; 6. Rob Wainwright (West Hartlepool) cap. ; 5. Doddie Weir (Melrose) ; 4. Stewart Campbell (Dundee) ; 3. Peter Wright (Boroughmuir) ; 2. Kevin McKenzie (Stirling County) ; 1. David Hilton (Bath).

● **L'arbitre** : Clayton Thomas (Pays de Galles).

● **La retransmission** : France 2, à partir de 15 h 35.

Gregor Townsend redonne du piquant au chardon

VUS DE FRANCE, les ouvreurs britanniques traînent depuis toujours une réputation de joueurs prudents et peu audacieux, qui jouent sagement derrière le paquet et abusent du jeu au pied. A Edimbourg, samedi, le XV de France risque cependant de tomber sur une étonnante exception à la règle car, comme sa récente performance contre l'Irlande en est la preuve, Gregor Townsend est l'homme qui peut battre les Français à leur propre jeu. Vif, intelligent et très « joueur », il a été choisi pour donner un supplément de vitesse et un brin d'inspiration au jeu écossais. Jusque-là, depuis qu'il a fait le pari d'un jeu de mouvement et d'un pack léger et dynamique, le XV d'Ecosse avait trop souvent trébuché sur la lenteur de transmission et le manque d'allant de ses demis.

Townsend avait fait ses débuts internationaux en 1993, à l'âge de dix-neuf ans. Mais, trop fougueux, trop impétueux, il s'est vite attiré les foudres des sélectionneurs et a dû mettre de l'eau dans son single malt. « *Ils m'ont repris, mais mon principal souci sur le terrain est alors devenu de ne pas commettre d'erreurs. Je jouais la sécurité, et je pensais plus à garder ma place qu'à faire jouer les autres* », confie-t-il.

Ce n'est qu'en 1995 que Townsend a enfin éclaté – au poste de centre – dans le XV du Chardon. On se souvient de son essai sous les poteaux au Parc des Princes, et cette passe de génie – une « chistera » à l'écossaise – qui ouvrit à son capitaine Gavin Hastings la voie de l'essai et la victoire. « *Pour moi, ce match est un tournant. J'ai enfin saisi que le rugby international, ce n'est pas simplement deux équipes qui se neutralisent. J'ai compris que les intervalles, ça existe aussi au niveau international. Que même contre la France, on peut tenter des coups, et les réussir. C'est ce qui m'a donné la confiance d'oser davantage sur le terrain.* »

Combinant à la perfection avec son demi de mêlée Bryan Redpath, dont les passes l'obligent à une accélération lors de la prise de balle, Townsend prend une position très à plat afin de défier et fixer la défense adverse. « *Moi, ce que j'aime, c'est prendre la balle sur la ligne d'avantage, et créer de l'espace pour mes centres.* » Townsend joue ainsi comme un ouvreur de l'hémisphère Sud, ce qui n'est guère étonnant lorsque l'on sait qu'il a passé deux saisons dans le club de Warringah, à Sydney, en Australie. Au lieu de se protéger en se mettant dans l'axe, il se tient très près de la ligne d'avantage, et sur chaque ballon, il est capable de porter le danger dans le camp adverse. « *J'ai appris énormément en Australie*, dit-il. *Là-bas, c'est un autre jeu, les trois-quarts évoluent très près de la défense. Ils aiment se mettre sous la pression, mais leur mentalité est de toujours jouer balle en main, et presque jamais au pied.* »

SÉPARATION ÉCOSSAISE

Abdelatif Benazzi, qui a partagé un appartement en Australie avec Townsend, apprécié ses plats de pâtes et joué à ses côtés à Warringah, confirme ses dires. « *C'est un joueur passionné qui m'a beaucoup impressionné. Il est très vif, très sûr sur ses appuis, et adore le retour à l'intérieur*, note le Marocain d'Agen. *Il va falloir que je le surveille de près.* » Benazzi devrait avoir du travail car Gregor Townsend, élevé à Glashiels, dans les Borders, est aussi imprévisible sur le terrain que dans la vie.

Cet Ecossais pur et dur, diplômé d'une maîtrise en sciences politiques de l'université d'Edimbourg et dont le mémoire, récemment complété, s'intitule « La Politique écossaise et l'avenir de l'Europe », a fait le drôle de choix de rejoindre le club anglais de Northampton en novembre. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à plaider pour l'identité de sa patrie. « *Je crois que la séparation est inévitable*, dit-il. *Ce sera bientôt une réalité, et dans un ou deux ans l'Ecosse aura son propre Parlement. Partout, on voit développer l'Europe des régions, non pas l'Europe des Etats, alors pourquoi pas chez nous ?* »

Ian Borthwick

Olivier Marmurek, le banni de la Fédération française du tennis de table

CELA RESSEMBLE à une tache sur un beau tableau. L'« affaire Marmurek » jette une ombre sur les succès de l'équipe de France de tennis de table. La formation tricolore vient de remporter brillamment sa première Coupe d'Europe des nations, grâce au retour en forme de Jean-Philippe Gatien. On attend encore des exploits du numéro un français et de Patrick Chila au cours du Top 12 qui va réunir les meilleurs Européens à Charleroi (Belgique) samedi 3 et dimanche 4 février.

Pendant ce tournoi, un jeune homme de vingt-six ans risque de ressasser son aventure brisée. En 1985, Olivier Marmurek avait rejoint les meilleurs cadets réunis par la Fédération française de tennis de table (FFTT) (*Le Monde* du 28 novembre 1995). Ce groupe, porté par les succès individuels de Jean-Philippe Gatien (médaille d'argent à Barcelone en 1992 et champion du monde en 1993) allait devenir champion d'Europe en 1994, obtenant là son plus beau titre collectif. Sans Olivier Marmurek.

Depuis cinq ans, ce joueur se *dit* arbitrairement exclu des compétitions internationales. Bien que classé n° 2 français, Olivier Marmurek ne figurait pas en 1991 sur la liste des cinq joueurs envoyés par la FFTT à Chiba au Japon, pour les championnats du monde. Toujours deuxième l'année suivante, il n'ira pas non plus aux championnats d'Europe de Stuttgart.

ENTRAVES A LA CARRIÈRE

Olivier Marmurek estime qu'il a été mis à l'écart pour avoir ouvertement critiqué en 1991 les méthodes d'entraînement « *à la chinoise* » mises en place par la FFTT. Moins « *physique* » que ses camarades d'entraînement, il demandait alors que l'on fasse plus confiance à un toucher de balle qui lui avait permis d'être le meilleur Français des championnats du monde de Dortmund en 1989. Le conflit a pris une tournure judiciaire en 1995. A quelques semaines des championnats du monde de Tianjin, Olivier Marmurek est exclu du Centre national de l'INSEP par Camille Noblet, le directeur technique national de la FFTT. On lui reproche de « *porter préjudice au groupe France dans sa préparation des championnats du monde* ». Olivier Marmurek est finalement sélectionné à la fin de 1995, pour la première fois depuis trois ans, à une grande épreuve internationale, en Finlande.

Mais il est écarté des Internationaux de France, à Villeurbanne et, en novembre 1995, demande alors au tribunal administratif réparation pour le préjudice moral et financier subi. Sur le fond de l'affaire, les dirigeants de la FFTT lui dénient le droit de s'appuyer sur le seul classement national pour exiger ses sélections dans les épreuves internationales. « *Le classement français a longtemps été basé sur le résultat de compétitions franco-françaises comme les rencontres de club*, explique Pierre Albertini, président de la FFTT. *Nous souhaitons au contraire que ce classement tienne compte avant tout du rang mondial gagné dans les grandes épreuves internationales.* » Ce choix a été à l'origine de la démission, en 1993, du rapporteur de la commission de classement. « *La commission avait placé Olivier Marmurek à la 2e place. La décision a été modifiée par la FFTT pour le mettre à la 5e place. Je ne pouvais l'accepter* », raconte Albert-Nello Decroix. Les dirigeants de la FFTT estiment que leur légitimité d'élus justifie la prise en compte de leurs options dans le classement national et ont néanmoins demandé récemment à Olivier Marmurek de reprendre sa place dans l'équipe de France.

Mais, appuyé par une famille qui s'est complètement engagée derrière lui, Olivier Marmurek veut que les entraves à sa carrière soient indemnisées. Il produit des lettres de dirigeants de clubs qui font état des pressions de la FFTT pour ne pas l'engager. Toujours classé n° 4 français, il voudrait retrouver son rang. « *Etre n° 2 français serait aujourd'hui beaucoup plus gratifiant et rémunérateur. Les revenus garantis aux joueurs de tennis de table sont sans commune mesure avec ce qu'ils étaient il y a quatre ans.* »

Christophe de Chenay

■ **FOOTBALL : les divergences entre la Commission européenne et l'Union européenne de football (UEFA)** sur les implications de l'arrêt Bosman « *restent considérables* », a affirmé, jeudi 1er février, le commissaire européen Karel Van Miert à l'issue d'une rencontre avec une délégation de l'UEFA. – (*AFP.*)

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

9e tour retour

POULE A

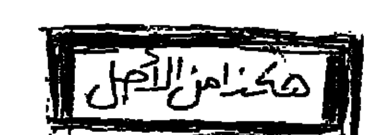
Malaga (Esp.)-Iraklis Salonique (Grè.)	89 - [illegible]
Olympiakos (Grè.)-Antibes (Fra.)	98 - [illegible]
Istanbul Ulker (Tur.)-Bayer Leverkusen (All.)	[illegible]
CSKA Moscou (Rus.)-Trévise (Ita.)	[illegible]

Classement : 1. CSKA Moscou, 21 ; 2. Olympiakos, Trévise, 20 ; 4. Istanbul Ulker, 18 ; 5. Malaga, Antibes, [illegible] ; 7. B. Leverkusen, 16 ; 8. I. Salonique, 15

POULE B

Benfica Lisbonne (Por.)-Panathinaikos (Grè.)	[illegible]
Maccabi Tel-Aviv (Isr.)-Buckler Bologne (Ita.)	[illegible]
FC Barcelone (Esp.)-Cibona Zagreb (Cro.)	[illegible]
Real Madrid (Esp.)-Pau-Orthez (Fra.)	[illegible]

Classement : 1. FC Barcelone, 21 ; 2. Panathinaikos, Real Madrid, 19 ; 4. Buckler Bologne, Pau-Orthez, Cibona Zagreb, 18 ; 7. Maccabi Tel-Aviv, 17 ; 8. Benfica Lisbonne, [illegible]



La photographie argentique fait son entrée dans le monde du numérique

Le lancement d'une nouvelle pellicule au format réduit et d'une gamme d'appareils adaptés va bouleverser les pratiques

La nouvelle pellicule APS, *que vont commercialiser* les principaux industriels de la photographie, crée une liaison entre l'image argen*tique et le monde numérique puisque* les images produites pourront, contrairement à celles d'un film traditionnel, apparaître en *quelques minutes sur un écran d'ordinateur* ou de téléviseur. Une révolution qui fait entrer la photographie dans l'ère multimédia *en offrant un moyen simple* et économique pour visualiser et « travailler » les images sur ordinateur ou sur écran de télévision.

À PREMIÈRE VUE, le système que *l'industrie* photographique mondiale lancera sur le marché le 22 avril n'est qu'un changement de format de plus dans une histoire qui en compte beaucoup (*Le Monde* du 31 janvier). De fait, avec une image de 17 mm x 30 mm, le nouveau film APS (*Advanced Photographic System*) utilise une surface sensible inférieure de 40 % à celle offerte par le négatif couleur le plus utilisé, le 24 mm x 36 mm.

Conçu par Canon, Fuji, Kodak, Minolta et Nikon, le système est déjà *adopté par une quarantaine* d'entreprises, dont le troisième fabricant de film, Agfa. Outre l'exploit qu'un tel accord industriel sur un format commun suppose, le nouveau film constitue une véritable révolution pour la photographie grand public. Il est probable que l'importance de ce bouleversement dépassera largement celui introduit par les films à développement instantané.

La photographie argentique, qui semblait menacée par les progrès constants de son homologue numérique, reprend donc l'initiative. Au lieu de se réfugier dans sa tour d'ivoire en prônant la finesse, toujours inégalée, de son image, elle se jette dans l'arène du multimédia. En effet, « *la vidéo et l'usage de l'ordinateur sont une évidence devenue incontournable* », explique Jacqueline Develay, PDG de Fujifilm France. « *Il fallait donc mettre le film photo en adéquation avec les nouvelles habitudes des consommateurs jeunes et moins jeunes* », ajoute-t-elle.

POSSIBILITÉS MULTIPLES

Contrairement aux images d'un film traditionnel, celles du système APS peuvent, en quelques minutes, apparaître sur un écran d'ordinateur ou de téléviseur. Conséquence : on peut à loisir modifier l'équilibre de leurs couleurs, les recadrer, voire les truquer ou les transformer. Ce petit miracle est rendu possible par des numériseurs spéciaux que Fuji, notamment, a conçus. Il suffit d'introduire la cassette contenant la pellicule déjà développée dans l'appareil pour que le passage du numérique à l'argentique s'effectue automatiquement.

L'opération est réalisable par l'amateur qui dispose d'un ordinateur et est prêt à investir quelques milliers de francs dans un tel équipement. Ce service sera rapidement offert par les magasins spécialisés dans le développement et le tirage photo. Le photographe pourra alors obtenir, en quelques minutes, une copie de ses clichés sur disquette informatique. A terme, lorsque les disques compacts à haute densité (DVD), qui apparaîtront cette année, seront devenus enregistrables, chaque individu disposera d'une capacité illimitée de stockage numérique de ses œuvres (*Le Monde* du 9 novembre 1995).

Aujourd'hui, pour le public, la transformation argentique/numérique impose le recours au Photo CD de Kodak. Les images du film sont numérisées avant d'être gravées sur un disque compact que le photographe peut lire sur un lecteur de CD-ROM compatible Photo CD. Mais le processus est long, coûteux et assez rigide. La gravure de chaque CD, opération qui prend une semaine, coûte une cinquantaine de francs, auxquels il faut ajouter de 3 à 8 francs pour chaque vue stockée. Non enregistrable par l'utilisateur, le Photo CD impose de passer par le laboratoire pour ajouter de nouvelles vues.

L'APS balaye ces inconvénients. Un film de 25 vues est numérisé en moins d'une minute avec une résolution de 512 x 896 pixels par le scanner AS-1 de Fuji. De quoi inquiéter Kodak, qui dispose d'un monopole absolu sur le Photo CD. La firme américaine annonce néanmoins, dans le cadre des « *applications pour le futur* », la station Kodak Image Magic qui numérisera elle aussi les images APS.

Agfa reste prudent. Le fabricant allemand de pellicule proposera « *un petit modèle de numériseur pour débuter, le StudioScan IIsi* ».

Le système APS

CONSOMMATEUR
MAGASIN
Numériseur APS
Disquettes
Service numérique
Station
Micro-ordinateur
Modem
Internet
Service Impression
Lecteur APS
Téléviseur
Imprimante
Tirages

La pellicule APS offre le choix entre trois formats : classique [C], 16/9e [H] ou panoramique [P]. Quel que soit le cadrage effectué lors de la prise de vue, il peut être modifié pour le retirage.

En plus du traitement classique avec tirage sur papier, le système APS permet de transformer les clichés en images numériques soit chez soi avec un numériseur, soit dans le magasin, qui fournit alors un enregistrement sur disquettes. A la maison, les photos sont affichables sur un ordinateur ou sur un écran de télévision. On peut ensuite les imprimer ou les diffuser, via un modem, sur un réseau télématique comme Internet.

Infographie : Le Monde

Le système APS conçu par Kodak, Fuji, Minolta, Nikon et Canon fournit à la fois un nouveau format de pellicule (17 mm x 30 mm) et la possibilité de transformer facilement les photos argentiques en images numériques.

En cas de demande suffisante du marché, Agfa envisage « *le développement d'un numériseur conçu spécialement pour l'APS* ».

En revanche, Fuji lancera ses numériseurs AS-1 dès le 22 avril. La firme insiste sur leur facilité d'utilisation en expliquant que, « *une fois la cassette du film introduite dans le numériseur, toutes les vues sont numérisées à haute vitesse* ». Pour l'instant, la firme japonaise ne communique pas le prix de vente de cet équipement. Elle précise simplement qu'il sera « *accessible au grand public* ».

Un autre composant du système APS viendra concurrencer le Photo CD de Kodak, dont le lecteur coûte 2 700 francs hors taxes. Il s'agit d'appareils destinés à visualiser les photos du film sur un écran de téléviseur. Fuji lance ainsi le lecteur AP-1, qui contient un numériseur et un système de traduction des informations numériques en signaux vidéo « compréhensibles » par un téléviseur. Le lecteur permet ainsi la création de diaporamas avec effets spéciaux (fondu, superposition, zoom...) et additions de fonds sonores. De plus, l'AP-1 est prévu pour enregistrer sur la piste magnétique présente à l'arrière du film les informations nécessaires au retirage sur papier.

UNE RUDE BATAILLE

La bataille entre Kodak et Fuji, qui détiennent respectivement 42 % et 33 % du marché mondial des pellicules, promet donc d'être rude. La photographie numérique et les moyens de la produire se trouvent au cœur du débat. Kodak, même s'il mise sur l'APS en tant que nouveau format « intelligent » pour le film argentique, reste fortement impliqué dans d'autres voies. Le Photo CD mais également les appareils numériques grand public, dont deux modèles sont commercialisés à moins de 5 000 francs. Cependant la qualité obtenue en tirage grand format sur papier demeure très inférieure à celle qu'offre le film argentique.

Mais, avec sa gamme d'appareils qui assurent la liaison entre argentique et numérique, Fuji accélère l'entrée de la photographie grand public dans l'univers multimédia, ce qui risque de « *retarder l'arrivée de la photographie numérique dans le grand public* », estime Jacqueline Develay.

Pour les 15 % de familles françaises qui sont informatisées, le nouveau système offre des champs nouveaux, car elles pourront très facilement traiter leurs images familiales sur ordinateur. Ce qui signifie une liberté de création inégalée jusqu'à présent. Tous les montages, truquages, associations de textes et de photos deviendront des jeux d'enfants. Sans parler de l'édition de ces images sur Internet...

Michel Alberganti

Des prix plus élevés

● **Pellicules.** Elles augmenteront de 20 % chez Kodak, de 10 à 15 % chez Fuji. Baptisées Advantix, les films Kodak APS coûteront 47 F, 50 F et 56 F pour 40 poses selon la sensibilité (100, 200 et 400 ISO).

● **Développement.** Kodak a réalisé une estimation du prix du développement d'une pochette de 25 épreuves. Le Photo Index (l'équivalent d'une planche contact) et le tirage de 17 épreuves classiques, 6 épreuves en format 16/9 et 3 épreuves panoramiques, entraînent un surcoût de 30 % par rapport au traitement d'une pellicule au format 135.

● **Appareils.** Les APS existeront dans toutes les catégories, du prêt à photographier au réflex en passant par les compacts, et seront moins encombrants. En APS, une focale de 100 mm fournira le même agrandissement qu'un 135 mm en format 135. Kodak proposera 4 modèles Adventix du 2 000 Auto à 600 F au 4100ix Zoom à 1 500 F. Fuji lancera deux prêts à photographier et 5 appareils entre 300 F et 3 000 F. Nikon annonce trois modèles entre 1 000 F et 2 000 F.

REVUE DES REVUES

« SCIENCE »

Selon l'hebdomadaire américain *Science du 2 février, les universités* en Allemagne et en France, rencontrent un problème identique, l'explosion des effectifs étudiants dans un contexte budgétaire défavorable : « *En France, un consensus apparaît sur la nécessité d'une plus grande exigence à l'entrée à l'Université pour maintenir la qualité scientifique des diplômes.* » En Allemagne, le système serait plus égalitaire, mais moins motivant. En Grande-Bretagne, les établissements se trouvent désormais en situation de concurrence féroce, tout comme aux Pays-Bas.

★ *Sciences International*, Thomas House, 14 George IV Street, Cambridge, United Kingdom CB2 1HH.

« LA RECHERCHE »

Le cancer emporte chaque année près de 150 000 Français, et ne cesse de s'étendre, écrit le cancérologue Laurent Schwartz (hôpital Tenon, Paris) dans le numéro de février du mensuel français. Grâce aux progrès, certains cancers (testicule, sein, utérus, estomac) tuent infiniment moins qu'avant. Mais la tendance est inverse pour d'autres (poumon, mélanomes). « *Il n'y a aucune raison de penser que cette maladie (...) puisse être vaincue dans un avenir proche ou même à moyen terme.* » Il serait donc « *raisonnable de changer notre fusil d'épaule et, suivant en cela l'exemple du sida, de faire porter le gros de l'effort sur la prévention et la détection* ».

★ *La Recherche*, 5 rue Jacques Callot, 75006 Paris (38F).

La découverte de l'oscilline, molécule de la vie

EN TOUTE MODESTIE scientifique, c'est sous la forme d'une lettre adressée au prestigieux hebdomadaire scientifique *Nature* qu'un groupe de biologistes londoniens annoncent une découverte fondamentale dans la compréhension et la maîtrise des phénomènes de reproduction chez les mammifères. Ils expliquent, en substance, avoir isolé la molécule du spermatozoïde qui déclenche l'activation de l'ovule et provoque les premiers phénomènes de division cellulaire de l'embryon.

On savait depuis près d'un siècle que le calcium jouait un rôle central dans les mécanismes physiologiques de la fécondation. Au début des années 80, plusieurs équipes réussirent à progresser dans la compréhension intime de cette mécanique. Ils découvrirent que, durant les minutes et les heures qui suivent la fécondation de l'ovule, ce dernier est le siège d'importants mouvements oscillatoires concernant sa concentration en ion-calcium.

Ainsi, les premiers instants de la vie des mammifères coïncident-ils avec des vagues croissantes et décroissantes de calcium au sein de la molécule originelle. S'il reste encore à comprendre le pourquoi d'un tel phénomène, on a quelque peu progressé dans la description de ceux qui surviennent en amont. La toute récente révolution médicale que constitue la micro-injection des spermatozoïdes non fécondants dans l'ovule a, par ailleurs, ouvert ici de nouvelles pistes de réflexion et d'expérimentation.

Observant que de simples extraits de spermatozoïde injectés dans l'ovule déclenchaient les phénomènes oscillatoires de calcium, *l'équipe londonienne du professeur* Karl Swann, du Medical Research Council britannique, s'est mise sur la piste de la molécule de la vie, substance qui, à elle seule, peut activer l'ovule et enclencher les processus de fécondation puis de division embryonnaire.

HOMMES STÉRILES

C'est cette découverte qu'elle annonce aujourd'hui, en même temps qu'elle baptise cette molécule. On parlera donc dorénavant de l'oscilline. Cette protéine se trouve sur le segment équatorial de la tête du spermatozoïde à proximité de la zone qui fusionne avec l'ovule. L'injection de quantités infimes d'oscilline suffit à déclencher des oscillations permanentes de flux de calcium, et les chercheurs britanniques ont déjà identifié l'absence d'oscilline chez les spermatozoïdes d'hommes stériles.

Est-on ici trop réductionniste ? La découverte de cette base moléculaire de la fécondation chez les mammifères semble pourtant bien constituer une étape majeure dans l'histoire de la physiologie de la reproduction et du développement embryonnaire. Elle ouvre aussi, de manière inattendue, de nouvelles perspectives – pas toujours rassurantes – dans le champ de l'assistance médicale de la procréation humaine.

Jean-Yves Nau

Le négationnisme n'est pas interdit « on line » en Californie

SAN FRANCISCO
correspondance

« La censure *n'est pas la bonne réponse* », explique Chris Schefler quand on l'interroge sur la décision prise par Deutsche Telekom de bloquer l'accès à son serveur (*Le Monde* daté 28-29 janvier). Un million d'usagers allemands sont frappés par la mesure prise au motif qu'on y trouve de la propagande nazie, dont la publication et la distribution sont illégales en Allemagne.

Basée à Santa Clara, au sud de Silicon Valley, la société Web Communications permet à ses clients – la plupart « progressistes », estime Chris Schefler – de maintenir une page d'accueil sur le Web. Née il y a dix-huit mois, elle compte maintenant plus de 1 500 pages de ce type dont celle d'un certain Ernst Zuendel, révisionniste allemand vivant à Toronto, qui met en doute l'existence de l'Holocauste. « *Nous condamnons le message de façon catégorique. Mais pour y faire face, il faut accroître la liberté de parole et non pas la réduire* », explique Chris Schefler. Condamnation d'autant plus crédible que sa grand-mère maternelle est morte dans un camp de concentration nazi, ce qui a « lourdement pesé » sur sa vie. Il choisit pourtant de s'en tenir aux principes du premier amendement de la Constitution américaine qui garantit la libre parole. « *L'Internet*, estime Rob Gelphman, responsable des relations publiques pour WebCom, *est l'épitomé de la liberté d'expression.* »

MALGRÉ LE CENTRE WIESENTHAL

Compuserve, la seconde compagnie privée de services en ligne, a décidé le 28 décembre d'interdire l'accès à deux cents groupes de discussions considérés illégaux par un juge bavarois (*Le Monde* daté 31 décembre-1er janvier). WebCom n'entend pas suivre le même chemin. Chris Schefler est tranchant : « *Nous n'avons pas l'intention d'annuler ce compte. C'est contraire à notre politique, qui est de ne pas surveiller, censurer ou contrôler le contenu des pages d'accueil de nos clients.* » WebCom a découvert que ses services étaient utilisés par Ernst Zuendel près de deux mois après son installation grâce à un message électronique mettant en cause ses propos. Les clients de Web Communications s'inscrivent en remplissant un formulaire électronique téléchargeable. La compagnie se contente de vérifier la solvabilité de la carte de crédit et attribue automatiquement une URL (adresse). Effet pervers de la censure imposée par Deutsche Telekom, Ernst Zuendel est maintenant l'objet d'une curiosité mondiale. Même depuis les Etats-Unis, où le blocage allemand n'opère pas, il faut beaucoup de patience pour accéder à sa page. Des étudiants qui condamnent eux aussi ses propos ont même créé des doubles de sa page.

Cette affaire survient peu après que le centre Simon-Wiesenthal eut envoyé un message électronique à plusieurs centaines de fournisseurs d'accès à Internet leur demandant de refuser leurs services « *aux individus et groupes qui cherchent à se servir de la technologie pour faire parvenir leurs messages de haine* » au grand public. Chris Schefler y avait aussitôt répondu en rappelant que WebCom ne surveille pas le contenu des pages d'accueil de ses clients, mais que leurs prises de position ne représentent en aucune façon celles de la compagnie.

L'initiative du centre Simon-Wiesenthal a d'ailleurs suscité bien des réserves. « *On trouve plein de documents « pernicieux » sur Internet* », estime Marc Rotemberg, directeur du Electronic Privacy Information Center de Washington, « *le problème est que, si l'on commence à restreindre certains propos, on risque de finir par les restreindre tous* ».

Francis Pisani
<fpisani@aol.com>

★ Web Communications : <http://www.webcom.com>



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

Problème nº 901

HORIZONTALEMENT

I. Les images subliminales s'y bousculent. – II. Pour avoir au moins sa petite idée. Course infernale. – III. Après la neige. Source de chaleur. – IV. Hantent les tragédies. Déçu s'il l'est des précédentes. – V. Demoiselle. Hérisson. En ce sens, est peu démonstratif. – VI. Pour la charpente. En place. En trois points. – VII. Même irraisonnées, elles sont redoutables. Paria. – VIII. Fondation. Prépara le rouleau. – IX. Pirata, en quelque sorte. Article. – X. *Fait un sédentaire par* force. On y est très bien vu. – XI. N'attendent plus que le bistouri.

VERTICALEMENT

1. Vécut dans l'ombre de la grandeur. – 2. Aseptisés. On croit toujours que le prochain sera meilleur. – 3. Boulette. Dans les mœurs. – 4. A vu le jour. Honnis par toutes les morales. – 5. Fut affirmatif. Pour le dalaï-lama, autrefois. – 6. Plus que faibles. D'autant plus pauvre qu'il part d'en bas. – 7. Dans le vent. Au Japon. – 8. Accompagnent les frottements. – 9. Atome. Lac lapon. – 10. Au Cameroun. Annonce la suite. Voyelles. – 11. Autrefois sur la partition. Grossier. – 12. Dépendants, malheureusement.

SOLUTION DU Nº 900

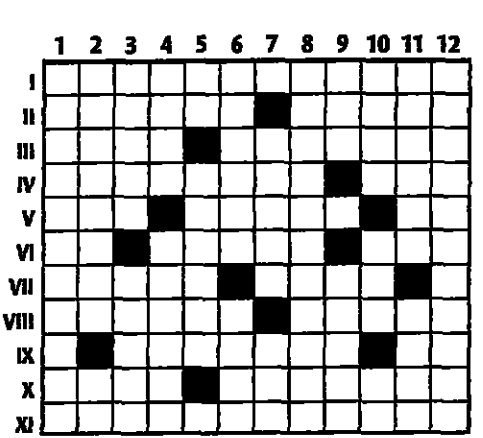
Horizontalement

I. Neuf centième. – II. Eveillée. Zen. – III. Gargouille. – IV. On. Usagée. DH. – V. Cède. Ré. Gréa. – VI. Ise. Iduméens. – VII. Accus. Xerxès. – VIII. Téorbe. Hé. Bu. – IX. Inu. Armateur. – X. Otsu. Marelle. – XI. Neutralisées.

Verticalement

1. Négociation. – 2. Evanescente. – 3. UER. Décousu. – 4. Figue. Ur. Ut. – 5. Clos. Isba. – 6. Eluard. Erma. – 7. Neigeux. Mal. – 8. Télé. Méhari. – 9. Légèretés. – 10. Eze. Rex. Elé. – 11. Me. Dénébulé. – 12. Enchâssures.

François Dorlet



SCRABBLE (R)

Problème nº 490

LE BON MILLÉSIME

« Les journalistes racontent n'importe quoi... » Cette brève de comptoir est parfois justifiée, même pour les chroniqueurs de Scrabble. Ainsi, dans notre récente chronique « Questions pour un champion scrabbleur »*, nous affirmions que l'ouvrage *Questions pour un champion*, publié par Larousse, recensait les questions posées au cours des émissions de l'année précédente. En fait, il s'agit de questions inédites, si bien que *qualifier d'« abusif » le millésime* 1996 donné à l'ouvrage, comme nous l'avons fait, était, en soi, abusif... Voici une volée de questions extraites dudit ouvrage. Si vous ne trouvez pas la réponse, consultez les indices en fin d'article.

1. Quel terme désigne la charpente métallique surmontant une installation de forage (7 lettres) ? – 2. *Dans quelle famille de passe*reaux classe-t-on la pie et le corbeau (7 lettres au singulier) ? – 3. A quelle famille appartiennent le polatouche (NDLR : petit rongeur pouvant planer) et l'écureuil (8 lettres au singulier) ? – 4. Quel mot suédois désigne l'eau-de-vie de grain dans les pays nordiques (7 lettres) ? – 5. Sous quel nom *connaît-on mieux l'acide acétylsa*licylique (8 lettres) ? – 6. Quelle pièce de la région lombaire comprend le filet, le faux-filet, la bavette, le rumsteck et l'aiguillette (6 lettres) ? – 7. Quel muscle épais forme le moignon de l'épaule (NDLR : le mot « moignon » n'est pas clair ; votre meilleure chance est l'indice) (8 lettres) ? – 8. Comment appelle-t-on l'inflammation *de la muqueuse de l'estomac* (8 lettres) ? – 9. Quelle matière grasse est extraite à chaud de la panne du porc ou du lard (une solution à 8 lettres, une à 6) ? – 10. Quelle ville des Etats-Unis, située dans une oasis irriguée par la Salt River, est la capitale de l'Arizona (7 lettres) (NDLR : bien entendu, cette ville a un homographe *jouable*) ? – 11. *Quel tissu de coton* imite la peau de daim (7 lettres) ?

Indices : 1. Mot avec K. – 2. Anagramme de DIVORCÉ. – 3. Anagramme de SUICIDER. – 4. Mot avec Q (ou avec K...). – 5. Anagramme de PARISIEN. – 6. Mot avec Y. – 7. Mot dont le suffixe signifie « en forme de ». – 8. Anagramme de TITRAGES. – 9. Les deux solutions sont avec X. – 10. Mot avec X. – 11. Anagramme de DINEUSE.

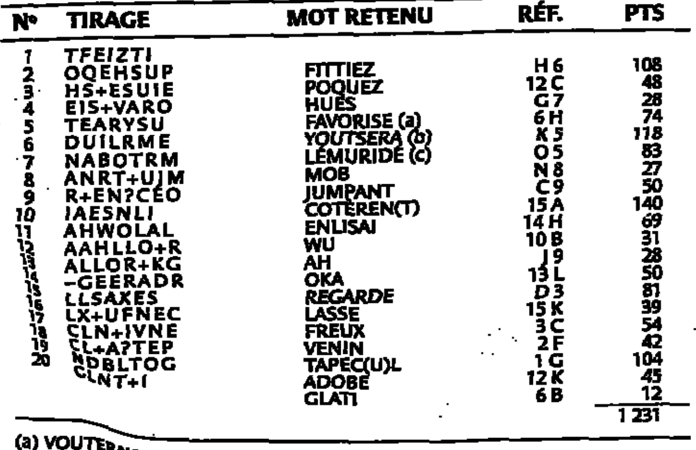
Solutions : 1. DERRICK. – 2. CORVIDÉ. – 3. SCIURIDÉ. – 4. AQUAVIT (ou AKUAVIT, AKVAVIT). – 5. ASPIRINE. – 6. ALOYAU. – 7. DELTOÏDE. – 8. GASTRITE. – 9. SAINDOUX ou *AXONGE.* – *10. PHOENIX (on peut aus*si jouer PHÉNIX). – 11. SUÉDINE.

Michel Charlemagne

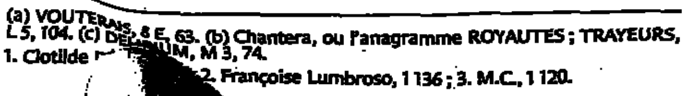
* Entre-temps l'ex-champion de Scrable francophone Marc Treiber a gagné à ce jeu une automobile *Peugeot.*

LTSM, 68, avenue des Minimes, Saint-Mandé, 9 janvier 1996.
Tournois les mardis à 20 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales *sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un nu*méro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).



Nº	TIRAGE	MOT RETENU	RÉF.	PTS
1	TFEIZTI			
2	OQEHSUP	FITTIEZ	H 6	108
3	HS+ESUIE	POQUEZ	12 C	48
4	EIS+VARO	HUÉS	G 7	28
5	TEARYSU	FAVORISE (a)	6 H	74
6	DUILRME	YOUTSERA (b)	K 5	118
7	NABOTRM	LÉMURIDÉ (c)	O 5	83
8	ANRT+UJM	MOB	N 8	27
9	R+EN?CÉO	JUMPANT	C 9	50
10	IAESNLI	COTEREN(T)	15 A	140
11	AHWOLAL	ENLISAI	14 H	69
12	AAHLLO+R	WU	10 B	31
13	ALLOR+KG	AH	J 9	28
14	-GEERADR	OKA	13 L	50
15	LLSAXES	*REGARDE*	D 3	81
16	LX+UFNEC	LASSE	15 K	39
17	CLN+IVNE	FREUX	3 C	54
18	CL+A?TEP	VENIN	2 F	42
19	NDBLTOG	TAPEC(U)L	1 G	104
20	CLNT+I	ADOBE	12 K	45
		GLATI	6 B	12
				1 231



(a) VOUTERAIS, 8 E, 63. (b) Chantera, ou l'anagramme ROYAUTES ; TRAYEURS, L 5, 104. (c) DELIRIUM, M 3, 74.
1. Clotilde [illegible] 2. Françoise Lumbroso, 1 136 ; 3. M.C., 1 120.

ANACROISÉS (R)

Problème nº 902

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. DEFOORUY. – 2. AEINPTT (+1). – 3. EEIIPST. – 4. CEEINNOR. – 5. EEFMMS. – 6. ACEEHSTU. – 7. *IILMNOST* (+1). – 8. AEEILTT. – 9. EEGILLS. – 10. EEEIMRTT (+1). – 11. EEILTV (+1). – 12. EEEERTUV. – 13. CDEEILU (+1). – 14. AEFILPRX. – 15. CEEILOS. – 16. AEEIRSTT (+8). – 17. EEGORSS. – 18. AADEEINR. – 19. CEEORSU (+6). – 20. AEIINNS. – 21. ABEEHNTT.

VERTICALEMENT

22. DEEFIILT. – 23. AAADPR. – 24. AEILNOP. – 25. ADIORRSU (+1). – 26. *AEMMOS.* – 27. *EFLNOT* (+1). – 28. AEEGIIL. – 29. AGIOUVX. – 30. EEEIMNTY. – 31. EMRSSU (+1). – 32. ALOPST (+1). – 33. EEISTUV. – 34. AEEILL (+2). – 35. CEEEELNU. – 36. ACELOR (+3). – 37. AACHORTU. – 38. AEIORRRT. – 39. EILPRU (+3). – 40. EEEFRSTZ. – 41. EELNSTT.

SOLUTION DU Nº 901

1. PIERREUX. – 2. ACCROCS. – 3. INCUITS. – 4. CABARET. – 5. CLISSENT (STENCILS). – 6. HIAIENT (HAITIEN). – 7. ACIERIES (CERISAIE). – 8. OESTRIOL, hormone des femmes enceintes. – 9. PUSTULE. – 10. DENIVELE. – 11. SEULETTE. – 12. *DACTYLOS.* – 13. *APRAXIE.* – 14. DEDAIGNA. – 15. RHOVYLS. – 16. IDEALISE. – 17. INITIER. – 18. BORNANT. – 19. SABELLE (BASELLE). – 20. TENESME. – 21. OESTRIDE, mouche (OSTREICE STEROIDE). – 22. EOSINES (OSSEINE). – 23. PITCHOUN. – 24. DAZIBAO. – 25. INALIENE. – 26. APODOSE. – 27. ECRIASSE (CASSERIE CESARISE CESSERAI). – 28. CREERAS (RECASER...). – 29. SARDONYX, agate. – 30. ETRECIE (RECTIEE). – 31. USINIONS (NUISIONS SINUIONS). – 32. OERSTED, unité de physique (DETORSE). – 33. ATELIERS (ERISTALE...). – 34. ARCHIPEL. – 35. DEVISSE (DEVISES). – 36. AIEULES. – 37. DYNAMO. – 38. CABASSET, casque du XVI[e] siècle. – 39. TALIBES, élèves africains d'une école coranique (BALISTE...). – 40. THEISTE. – 41. RESUMEE (MESUREE REMUEES). – 42. *CHENALE.* – 43. *PANTELLE.* – 44. SOTTIES (SOTTISE). – 45. SAUREES (ASSUREE RASEUSE).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ÉCHECS

Etude nº 1674

TOURNOI DES HAUTS FOURNEAUX, (Wijk aan Zee, 1996)
Blancs : M. Adams.
Noirs : A. Dreev.
Partie française.
Variante Tarrasch.

1. é4	é6	15. Cxg7!	Tdg8 (k)
2. d4	d5	16. Df3 (l)	Rxg7
3. Cd2	ç5 (a)	17. Fh6+! (m)	Rg6 (n)
4. éxd5 (b)	çxd4 (c)	18. ç3!	Cd5
5. Cg-f3	Dxd5	19. Ta-d1!	f5 (o)
6. Fç4	Dd6	20. Fç1 (p)	Fd6 (q)
7. 0-0	Cf6	21. Fxd5	éxd5
8. Cb3	Cç6	22. Txd5 (r)	Fd7 (s)
9. Cbxd4	Cxd4	23. Dh3 (t)	Ff8
10. Cxd4 (d)	a6 (é)	24. Té3! (u)	Rg7
11. Té1 (f)	Dç7	25. Tg3+	Rh8
12. Fb3 (g)	Fd6 (h)	26. Dh4! (v)	Fé6 (w)
13. Cf5! (i)	Fxh2+	27. Ff4!	Fé7 (x)
14. Rh1	0-0 (j)	28. Fxç7	abandon (y)

NOTES

a) Face à l'idée de Tarrasch (3. Cd2), qui évite le clouage du C-D après 3. Cç3, Fb4, les Noirs ont le choix entre deux variantes principales (3..., Cf6 et 3..., ç5) et diverses continuations de moindre valeur comme 3..., Cç6 ; 3..., Cé7 ; 3..., f5 ; 3..., Fé7 ; 3..., b6 et 3..., a6.

b) Un autre plan visant à créer un pion isolé résulte de la suite 4. Cg-f3, Cf6 ; 5. éxd5, éxd5 ; 6. Fb5+, Fd7 ; 7. Fxd7+, Cbxd7 ; 8. 0-0, Fé7 ; 9. dxç5, Cxç5 ; 10. Cd4.

ç) 4..., éxd5 a aussi ses partisans ; après 5. Cg-f3, Cç6 ; 6. Fb5, Fd6 ; 7. dxç5, Fxç5 ; 8. 0-0, Cg-é7 ; 9. Cb3, Fd6 ; 10. Té1, 0-0 ; 11. Fg5 *ou 11. Fd3, les Noirs disposent* d'un jeu dynamique qui compense la faiblesse du pion isolé.

d) La position résultant de 10. Dxd4, Dxd4 ; 11. Cxd4 donne théoriquement aux Blancs un avantage en fin de partie en raison de leur majorité de pions sur l'aile-D, mais cette supériorité est, *en pratique, difficile à exploiter.*

é) Ou 10..., Fd7 ; 11. b3, 0-0-0!

f) 11. a4, 11. ç3 et 11. Fb3 sont également joués.

g) Après 12. Fd3, Fd6 ; 13. Cf5 (suite de notre partie, mais erronée quand le F-R est en *d3*), *Fxh2+ ; 14. Rh1, Rf8! ; 15. g3, éxf5 ;* 16. Rxh2, h5! les Noirs prennent le dessus (Smagin-Akopian, Erevan, 1988).

h) Une suite active qui conduit à de grandes complications et à laquelle certains préfèrent le développement 12..., Fd7 ; 13. Df3, Fd6 ; 14. h3 (et non 14. Cf5 à cause de 14..., Fxh2+ ; 15. Rh1, 0-0-0! ; 16. Cxg7, Fé5 ; 17. Dé2, Fd4 ; 18. ç3, Fb5 comme dans la partie Gurevitch-Akopian, Aguadilla, 1989), 0-0-0 avec égalité.

i) 13. h3 ne pose pas de problème aux Noirs : 13..., 0-0 ; *14. Fg5, b5! ; 15. Fxf6, gxf6, la paire* de F compensant le pion doublé. Adams pensait sans doute à sa partie contre Luther, à Oakham en 1990, dans laquelle les Noirs jouèrent 14..., Cd7 et se firent punir par 15. Txé6!, h6 ; 16. Fé7, Fh2+ ; 17. Rh1, Cç5 ; 18. Té2, abandon.

j) Il semble que personne n'a encore une idée claire sur la valeur du sacrifice 13. Cf5 ni sur la juste réponse à ce treizième coup des Blancs, pourtant analysée depuis 1990. Le roque serait une erreur, selon quelques experts qui recommandent 14..., *Rf8! ; 15. g3,* éxf5 ; 16. Ff4, Dç6+ ; 17. Rxh2, Fé6 ; 18. Dd6+, Dxd6 ; 19. Fxd6+, Ré8 ; 20. Ta-d1, Cé4 ; 21. f3, Cxd6 ; 22. Txd6, Tç8, position complexe que les Noirs peuvent gagner ou perdre, ou annuler, comme le montre la pratique ! Les deux adversaires entrent à nouveau dans un débat théorique intéressant, thème de leur affrontement en 1992, à Debrecen.

k) Dreev se souvient également de la partie Jandemirov-Ivanov (Minsk, 1995), que les Noirs gagnèrent en vingt-cinq coups. 15..., Rxg7 est naturellement à éviter car, après 16. Dd2!, Cg8 ; 17. Dg5+, Rh8 ; 18. f4, l'attaque des Blancs est irrésistible.

l) La première rencontre des deux adversaires, à Debrecen, se termina par la nullité après une longue bataille de plus de soixante-dix coups (16. Dé2, Rxg7 ; 17. g3, fxg3 ; 18. fxg3).

m) Peut être une amélioration par rapport à la partie Jandemirov-Ivanov : 17. g3, b5 ; 18. Rxh2, Fb7 ; *19. Dé2, Dç6* ; 20. Tg1, *Ta-ç8* ; 21. Fg5, Dç5 ; 22. Fxf6, Rxf6 ; 23. Ta-d1, Df5 ; 24. Txd8, Txd8 ; 25. f4?, Td2! ; 26. abandon.

n) Et non 17..., Rxh6? ; 18. Dxf6+.

o) Ni 19..., Rxh6? ; 20. Txd5!, éxd5 ; 21. Df6+, Rh5 ; 22. Fd1 mat. La fermeture de la diagonale b1-h7 semble donner aux Noirs le temps de respirer avec un C de plus.

p) Forcé.

q) 20..., Fé5 offrait une plus grande résistance : 21. Fxd5, éxd5 ; 22. Txd5, Txd5 ; 23. Dxd5 (avec attaque de la Ta8 et du Fé5), Fb7 ; 24. Dxé5, Dxé5 ; 25. Txé5 avec un pion de plus mais des F de couleur différente.

r) Menace 23. Txd6 et 24. Dxa8.

s) Et non 22..., Fb7 ; 23. Dh3!, Fxd5? ; 24. Dh6+, Rf7 ; 25. Dxh7+, Rf8 ; 26. Fh6+ suivi du mat.

t) Menace 24. Dh6+.

u) L'entrée en jeu de l'artillerie lourde est décisive.

v) Menace 27. Df6+.

w) Si 26..., Fg7 ; 27. Txg7! (ou 27. Th3), Rxg7 ; 28. Dh6+, Rg8 (si 28..., Rh8 ; 29. Ff4) ; 29. Ff4, Dç6 ; 30. Td6, etc.

x) Si 27..., Df7 ; 28. Fé5+.

y) Car si 28..., Fxh4 ; 29. Fé5+, Ff6 ; 30. Fxf6 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1673
K. EUCKEN (1946)

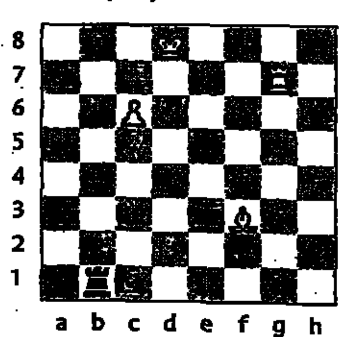
(Blancs : Rh7, Fh8, Cd2. Noirs : Rg5, Pd4 et é2.)

Si 1. Fxd4?, *é1=C!*

1. Cf3+, Rf4 ; 2. Cé1, Ré3 ; 3. Ff6!, Rd2 ; 4. Fh4, d3 ; 5. Rg6, Rç3 ; 6. Fd8!, *Rd2* ; 7. Fa5+, *Ré3* ; 8. Rf5, d2 ; 9. Fb6 mat modèle.

Si 2..., d3 ; 3. Fg7! avec gain et non 3. Cxd3+, *Ré3* ; 4. *Cé1*, *Rd2* nulle.

ÉTUDE Nº 1674
N. MICU (1988)



Blancs (4) : Rd8, Tg7, Ff3, Pç6.
Noirs (3) : Ré3, Tb1, Fh6.

Les Blancs jouent et gagnent.

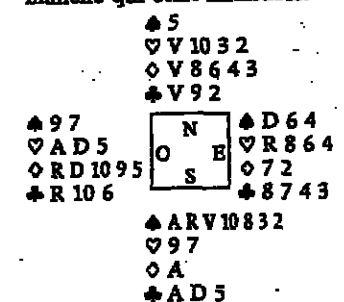
Claude Lemoine

BRIDGE

Problème nº 1670

ÉMULE DE MACHIAVEL

Certaines ruses sont très difficiles à détecter. Voici, par exemple, *celle utilisée par* le Russe Garkavy pour gagner une manche qui était infaisable.



Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ◇	passe	passe	4 ♠
passe	passe	passe	

Ouest a entamé le Roi de Carreau pour l'As sec de Sud qui a tiré As Roi de Pique, mais la *Dame de Pique* n'est pas tombée ; et, quand Sud a continué atout, Est a fait la Dame de Pique et a rejoué le 2 de Carreau. *Quel a été le piège* qui a pu permettre à Garkavy de gagner ce contrat de QUATRE PIQUES théoriquement infaisable ?

Réponse

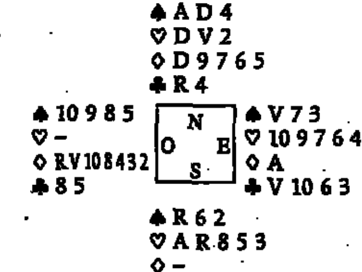
Voici le coup génial de Garkavy : au lieu de couper, *il a défaussé la Dame de Trèfle* !

Mettez-vous maintenant à la place d'Ouest qui a pris avec la Dame de Carreau et qui ne voyait que sa main et celle du mort. Il chercha à reconstituer le jeu de Sud : sept Piques, un seul Carreau, *l'As et la Dame de Trèfle « évidemment » secs,* et enfin le Roi de Cœur troisième (car Est, qui avait passé sur 4 Piques, n'avait probablement pas cette carte). Dès lors, pour la chute, Ouest estima qu'il suffisait de ne pas jouer Cœur, mais Trèfle. Et le piège se referma sur la défense : Garkavy mit le Valet de Trèfle du mort et *il tira le Valet de Carreau maître* pour défausser une de ses deux perdantes !

Grâce à quel raisonnement Garkavy a-t-il imaginé une telle ruse ? Il a sans doute pensé que Ouest aurait entamé Cœur s'il avait eu As Roi dans la couleur. *Est a donc le Roi de Cœur,* mais Ouest ne pouvait pas le savoir, et il n'oserait donc pas jouer Cœur quand il prendrait la main !

L'OSCAR DES ANNONCES

Chaque année, un jury désigne la donne la mieux annoncée de l'année. Pour 1992, on a choisi un *grand chelem déclaré après* sept tours d'enchères. Ses chances de réussite étaient bonnes malgré l'horrible distribution des atouts.



Après quatorze... annonces, toutes artificielles (avec des relais à la clé), Nord et Sud sont arrivés au GRAND CHELEM À CŒUR. Bravo, mais combien de *joueurs seraient* capables d'utiliser un tel système sans un effort exagéré ? Malgré cinq atouts dans une main, treize levées pouvaient être réussies. *Comment gagner* le GRAND CHELEM À CŒUR sur l'entame du 10 de Pique ?

Note sur les enchères

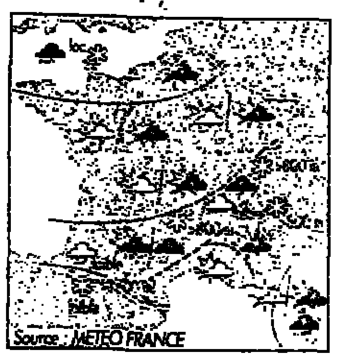
Il y a plusieurs façons naturelles de parvenir à « 7 Cœurs », mais, sans doute, aucune n'offre la même précision que les « *relais* » qui ont obtenu l'oscar. Voici des enchères relativement simples si Nord est donneur. N. : 1 Carreau ; S. : 2 Cœurs ; N. : 3 Cœurs ; S. : 4 Trèfles ; N. : 4 Piques ; S. : 5 Carreaux ; N. : 5 Cœurs ; S. : 5 Piques ; N. 6 Trèfles ; S. : 7 Cœurs.

Malgré la chicane à Carreau dans la couleur d'ouverture, Sud peut faire un changement de couleur à saut *forcing de manche*. Au palier de quatre, les enchères indiquent des contrôles.

Philippe Brugnon

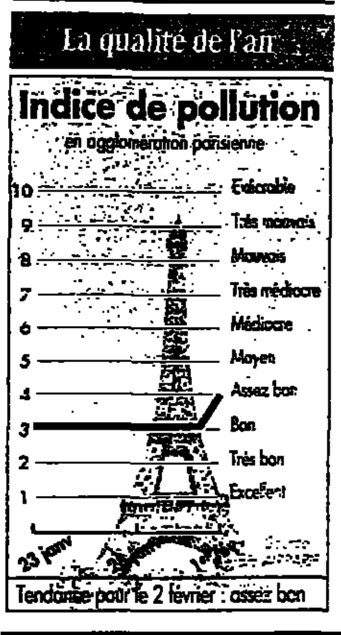
Des températures en légère hausse

LA DÉPRESSION sur la Méditerranée se comble et assure la fin des pluies dans cette zone. La perturbation venant du sud, qui était remontée vendredi jusqu'à la Champagne-Ardenne en provoquant des pluies verglaçantes, s'évacue enfin par l'est en donnant un peu de neige des Vosges et du Jura au Massif Central. La journée de dimanche sera marquée par un net refroidissement avant l'arrivée d'une perturbation, lundi, par la façade atlantique.



Prévisions pour le 3 février vers 12h00

La qualité de l'air



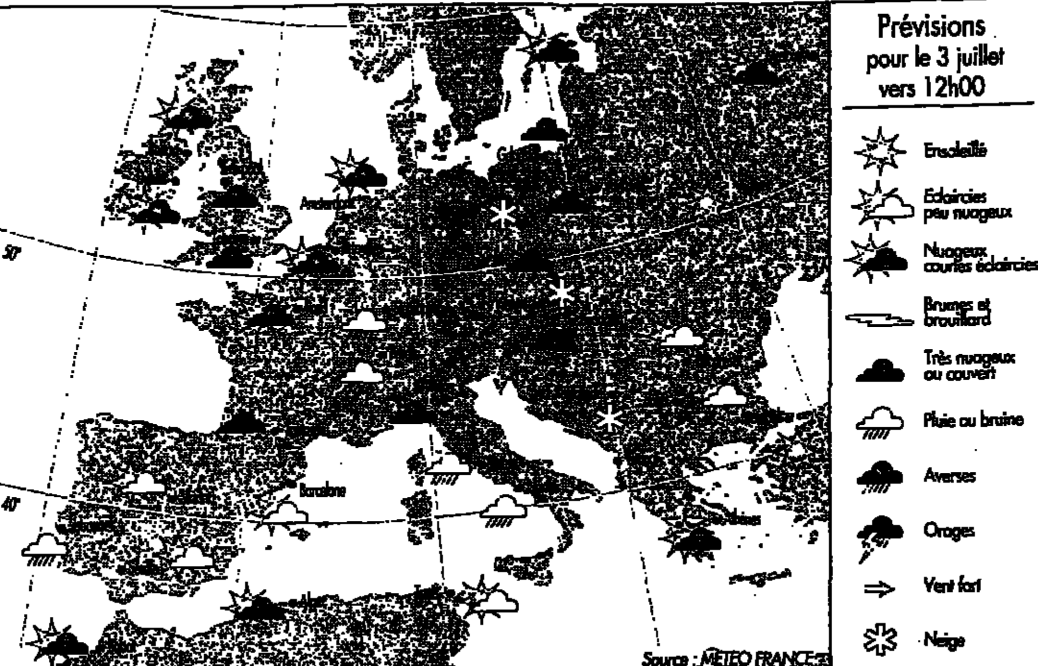
Samedi matin, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux des frontières allemandes à la Dordogne, avec de la neige sur le relief des Vosges, du Jura et du Massif Central à partir de 800 mètres. Les nuages prédomineront également sur les massifs pyrénéen et alpin, avec quelques flocons au-dessus de 700 mètres sur les Alpes, 1 700 mètres sur les Pyrénées. Dans le comté de Nice et en Corse, les averses localement fortes et orageuses restent à craindre. Au sud du Massif Central, en Languedoc-Roussillon et en Provence-Côte d'Azur, *les nuages encore majoritaires au lever du jour s'évacueront lentement.*

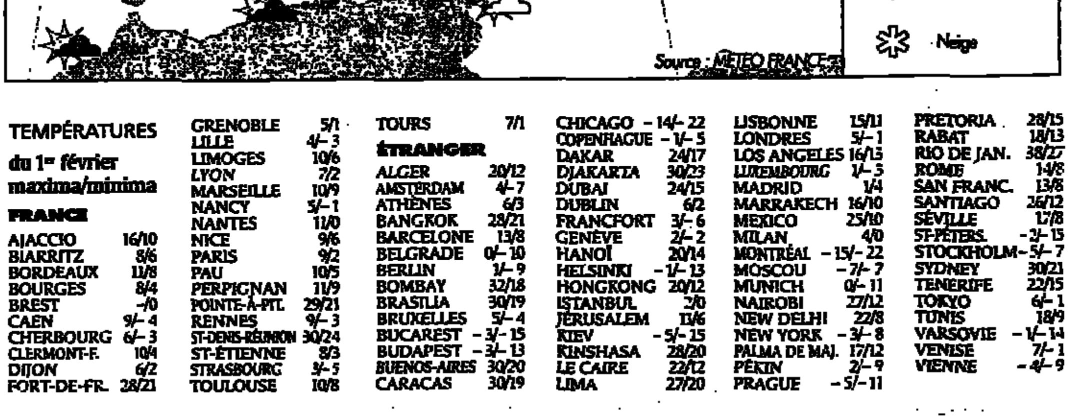
En Bretagne, dans les Pays de Loire, le Poitou-Charentes et le Limousin, les rares brumes matinales laisseront rapidement place à une matinée ensoleillée. Sur le *reste de la moitié nord, c'est-à-*dire le Nord-Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la Lorraine, le ciel sera généralement très nuageux.

L'après-midi, le ciel restera très nuageux des Pyrénées et du Sud-*Ouest à la Franche-Comté* et aux Alpes. De faibles chutes de neige restent attendues sur les Pyrénées au-dessus de 1 700 mètres, au-dessus de 700 mètres sur le Jura et la Haute-Savoie. Des Pays de Loire au Poitou-Charentes, au Limousin et au Centre jusqu'à l'Alsace-Lorraine, *les nuages et les éclaircies* se partageont le ciel. Au nord de la Loire, le ciel restera chargé avec quelques averses de neige éparses.

Les températures minimales seront légèrement en hausse sur la moitié nord et comprises entre – 2 et 2 degrés. Sur la moitié sud, elles seront comprises entre 3 et 10 degrés. Les températures maximales s'étageront de 1 degré près des frontières du Nord-Est à 14 degrés près de la Méditerranée.

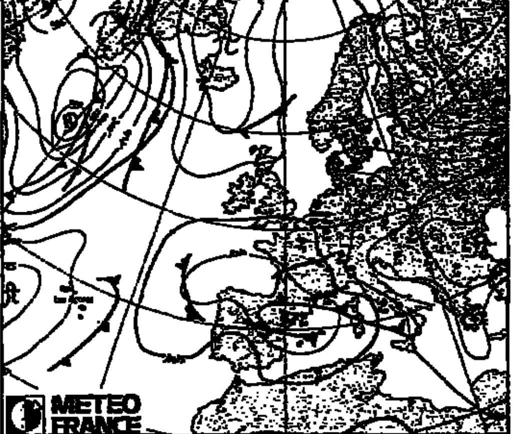
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



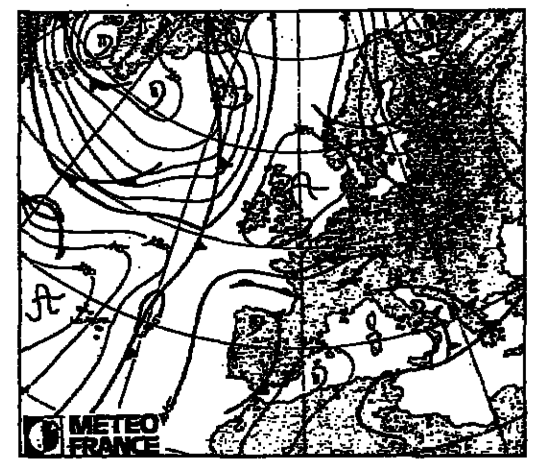


TEMPÉRATURES du 1er février maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	16/10
BIARRITZ	8/6
BORDEAUX	11/8
BOURGES	8/4
BREST	–/0
CAEN	9/– 4
CHERBOURG	6/– 3
CLERMONT-F.	10/4
DIJON	6/2
FORT-DE-FR.	28/21
GRENOBLE	5/1
LILLE	4/– 3
LIMOGES	10/6
LYON	7/2
MARSEILLE	10/9
NANCY	5/– 1
NANTES	11/0
NICE	9/6
PARIS	9/2
PAU	10/5
PERPIGNAN	11/9
POINTE-À-PIT.	29/21
RENNES	9/– 3
ST-DENIS-RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	8/3
STRASBOURG	3/– 5
TOULOUSE	10/8
TOURS	7/1
ÉTRANGER	
ALGER	20/12
AMSTERDAM	4/– 7
ATHÈNES	6/3
BANGKOK	28/21
BARCELONE	13/8
BELGRADE	0/– 10
BERLIN	1/– 9
BOMBAY	32/18
BRASILIA	30/19
BRUXELLES	5/– 4
BUCAREST	– 3/– 15
BUDAPEST	– 3/– 13
BUENOS-AIRES	30/20
CARACAS	30/19
CHICAGO	– 14/– 22
COPENHAGUE	– 1/– 5
DAKAR	24/17
DJAKARTA	30/23
DUBAI	24/15
DUBLIN	6/2
FRANCFORT	3/– 6
GENÈVE	2/– 2
HANOÏ	20/14
HELSINKI	– 1/– 13
HONGKONG	20/12
ISTANBUL	2/0
JÉRUSALEM	13/6
KIEV	– 5/– 15
KINSHASA	28/20
LE CAIRE	22/12
LIMA	27/20
LISBONNE	15/11
LONDRES	5/– 1
LOS ANGELES	16/15
LUXEMBOURG	1/– 5
MADRID	1/4
MARRAKECH	16/10
MEXICO	25/10
MILAN	4/0
MONTRÉAL	– 15/– 22
MOSCOU	– 7/– 7
MUNICH	0/– 11
NAIROBI	27/12
NEW DELHI	22/8
NEW YORK	– 3/– 8
PALMA DE MAJ.	17/12
PÉKIN	2/– 9
PRAGUE	– 5/– 11
PRETORIA	28/15
RABAT	18/13
RIO DE JAN.	38/27
ROME	14/8
SAN FRANC.	13/8
SANTIAGO	26/12
SÉVILLE	17/8
ST-PÉTERS.	– 2/– 15
STOCKHOLM	– 5/– 7
SYDNEY	30/21
TENERIFE	22/15
TOKYO	6/– 1
TUNIS	18/9
VARSOVIE	– 1/– 14
VENISE	7/– 1
VIENNE	– 4/– 9



Situation le 2 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 4 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le vrai Moscou

MOSCOU est une ville étrange en vérité, faite de contrastes, où le passé côtoie le moderne, où le monumental cache le sordide. Le trajet de l'aérodrome au centre de la ville donne l'impression d'une très grande ville bien bâtie, moderne, éclairée, propre. Après la chaussée de Leningrad, la rue Gorki a fière allure ; élargie à soixante-cinq mètres, rebâtie entièrement, elle en impose par son style sobre, la régularité de ses maisons, toutes crépies de neuf, hautes d'au moins cinq étages, au milieu desquelles la colonnade du Soviet de Moscou introduit un élément disparate. Que dire des grands buildings de type américain qui avoisinent la place du Manège, le bâtiment du conseil des commissaires du peuple et le grand hôtel Moskova ? Ce premier contact avec la capitale soviétique est trompeur : prenez une rue perpendiculaire à la rue Gorki, ou bien traversez la Moskova, ou, plus simplement, laissez-vous égarer dans le somptueux métro et gagnez un quartier extérieur : qu'il s'agisse d'Arbat, de la rive méridionale ou des environs de Sokolniki, ce sont partout les mêmes rues vieillottes, sans caractère, aux maisons basses, aux murs de brique mal crépis, sales et lépreux.

Certes, par place, un bâtiment neuf se dresse, parfois inachevé, surtout sur la périphérie. Mais le vrai Moscou est cette succession de vieux quartiers qu'on n'a pas eu encore le temps de reconstruire, et qui sont l'héritage d'un passé de misère, le signe d'une situation arriérée dont le pays essaie de sortir. Cet ensemble disparate n'a pas eu encore le temps de s'adapter aux conditions démographiques nouvelles de Moscou. On compte à l'heure actuelle au moins 5 millions d'habitants dans la capitale soviétique. On a construit, mais on n'a pas pu construire assez. La crise du logement sévit à Moscou plus que partout ailleurs.

Jean Chardonnet
(3-4 février 1946.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 1er février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code : http :/ www.skifrance.fr

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 70-220 ; Alpe-du-Grand-Serre : n.c. ; Auris-en-Oisans : n.c. ; Autrans : 0-30 ; Chamrousse : 45-55 ; Le Collet-d'Allevard : 0-50 ; Les Deux-Alpes : 30-270 ; Lans-en-Vercors : 0-40 ; Méaudre : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n.c. ; Les Sept-Laux : 0-90 ; Villard-de-Lans : 0-80.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 30-120 ; Les Carroz-d'Araches : 2-140 ; Chamonix : 20-170 ; Châtel : 5-70 ; La Clusaz : 0-90 ; Combloux : 20-65 ; Les Contamines-Montjoie : 5-55 ; Flaine : 20-140 ; Les Gets : 5-50 ; Le Grand-Bornand : 0-65 ; Les Houches : 5-50 ; Megève : 0-60 ; Morillon : 0-145 ; Morzine-Avoriaz : 15-120 ; Praz-de-Lys-Sommand : 5-45 ; Praz-sur-Arly : n.c. ; Saint-Gervais : 15-40 ; Samoëns : 0-145 ; Thollon-Les Mémises : 25-40.

SAVOIE
Les Aillons : 0-40 ; Les Arcs : 31-160 ; Arèches-Beaufort : 15-120 ; Aussois : 20-70 ; Bessans : 60-70 ; Bonneval-sur-Arc : 60-160 ; Le Corbier : 20-90 ; Courchevel : 5-50 ; La Tania : n.c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 10-30 ; Flumet : 5-15 ; Les Karellis : 15-95 ; Les Menuires : 25-85 ; Saint-Martin-de-Belleville : 15-85 ; Méribel : 15-55 ; La Norma : 20-80 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 0-50 ; La Plagne : 60-140 ; Pralognan-la-Vanoise : 5-35 ; La Rosière 1850 : 25-90 ; Saint-François-Longchamp : 20-90 ; Les Saisies : 30-50 ; Tignes : 72-130 ; La Toussuire : 30-50 ; Val-Cenis : 35-110 ; Valfréjus : 10-125 ; Val-d'Isère : 60-110 ; Valloire : 10-80 ; Valmeinier : 10-80 ; Valmorel : 20-95 ; Val-Thorens : 80-120.

ALPES-DU-SUD
Auron : 150-290 ; Beuil-les-Launes : 80-150 ; Briançon : 70-140 ; Isola 2000 : 215-345 ; Montgenèvre : 110-170 ; Orcières-Merlette : 70-250 ; Les Orres : 90-215 ; Pra-Loup : 70-320 ; Puy-Saint-Vincent : 120-300 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50-270 ; Serre-Chevalier : 85-200 ; Super-Dévoluy : 24-240 ; Valberg : 165-265. ; Val-d'Allos-Le Seignus : 90-300 ; Val-d'Allos-La Foux : 220-360 ; Risoul : 100-200 ; Vars : 100-200.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 0-120 ; Cauterets-Lys : 30-145 ; Font-Romeu : 60-110 ; Gourette : 10-180 ; Luchon-Superbagnères : 25-70 ; Luz-Ardiden : 35-100 ; La Mongie : 35-70 ; Peyragudes : 25-110 ; Piau-Engaly : 60-220 ; Saint-Lary-Soulan : 20-130.

AUVERGNE
*Besse-Super-Besse : 5-20 ; Super-*Lioran : 10-80.

JURA
Métabief-Mont-d'Or : 0-5 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 0-0 ; Les Rousses : 0-10.

VOSGES
Le Bonhomme : 25-25 ; La Bresse-Hohneck : 15-40 ; Gérardmer : 15-30 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 0-0 ; Ventron : n.c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES
Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.
Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;
Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;
Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;
Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;
Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.

PHILATÉLIE

Civilisation des Arawaks

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 12 février, un timbre à 2,80 F consacré à la civilisation des Arawaks, originaires de l'île de Saint-Martin à la Guadeloupe.

Les Arawaks, société agraire du néolithique, migrèrent du Venezuela vers les Antilles il y a sept mille ans. Les traces archéologiques les plus anciennes témoignant de leurs activités de chasse, de pêche et d'agriculture se trouvent dans l'île de Saint-Martin, dépendance partagée avec les Pays-Bas, située à 250 km de la Guadeloupe.

Le timbre représente un modelage en céramique en forme de chien découvert en 1988 qui remonte à 550 ans avant Jésus-Christ. Au format vertical 26 × 36 mm, dessiné et gravé par Pierre Forget, il est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante. Il comporte en outre une surcharge *« Ile de Saint-Martin »*.

P. J.

★ Vente anticipée à Saint-Martin, samedi 10 février de 9 heures à 15 heures, et dimanche 11 février, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée de Saint-Martin, Marina Port-la-Royale.

EN FILIGRANE

■ **Second Empire.** L'Académie de philatélie vient d'éditer un ouvrage de 166 pages de Jean Sénéchal intitulé *Les Bureaux spéciaux du Second Empire.* Ce livre, fort bien illustré, comprend trois chapitres principaux : les expositions universelles de 1855 (Paris), 1862 (Londres, section française) et 1867 (Paris) ; les résidences impériales (l'Elysée, le palais de Biarritz, Plombières, etc.) ; les bureaux spéciaux militaires, dont témoignent de très nombreuses marques postales (300 F, port compris, auprès de Bertrand Sinais, 7, rue de Châteaudun, 75009 Paris).

■ **John Lennon.** Les administrations postales de huit pays (Antigua, Azerbaïdjan, Ghana, Guyana, Maldives, Mali, Nicaragua, Palau) ont émis des feuillets de timbres, le 8 décembre 1995, à l'occasion du 15e anniversaire de la mort de John Lennon (IGPC, 460 34th Street, New York, NY 10001, Etats-Unis).

■ **Vente.** Vente sur offres Jean-François Brun (Paris, tél. : 42-61-48-88) clôturée le 13 février.
Au catalogue, près de 3 000 lots, dont classiques de France (20 c noir *Cérès* sur lettre du 2 janvier 1849, Mazamet, prix de départ 5 000 F ; n° 59 b paire tête-bêche neuve, départ 120 000 F) ; bonnes rubriques de « ballons montés » et d'entiers postaux (livret d'identité postal 50 c rose *Sage*, départ 12 000 F) ; colonies (Saint-Pierre-et-Miquelon par demi-feuilles) ; monde entier.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 4 février

■ **SALONS DE L'HÔTEL DE LA PAIVA** (45 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Didier Bouchard).

■ **MONTMARTRE,** 10 h 30 (50 F), en haut du funiculaire (Paris autrefois) ; 15 h 30 (50 F), en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (40 F + prix d'entrée), 10 h 45, 23, quai de Conti *(Découvrir Paris).*

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (70 F), 11 heures et 14 h 30, sortie du métro Philippe-Auguste (Vincent de Langlade).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée dans la cour du Palais de justice (Monuments historiques).

■ **LES SALONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL** (carte d'identité, 55 F), 15 heures, 2, rue Montpensier (Paris et son histoire).

■ **LA SALPÊTRIÈRE** (50 F), 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital (Didier Bouchard).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** et sa crypte (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

■ **L'ÉGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL** et son quartier (37 F), 15 h 30, devant l'église en haut des marches (Monuments historiques).

CINÉMA Alors qu'il vient de connaître avec *Land and Freedom* son plus grand succès public (près de 600 000 entrées en France), Ken Loach réalise actuellement au Nicaragua *Carla's Song*. Œuvre d'un jeune avocat écossais, le scénario retrace l'histoire d'un conducteur de bus de Glasgow, qui à la suite de sa rencontre avec une jeune Nicaraguayenne découvre les atrocités de la guerre entre les sandinistes et les contre-révolutionnaires. ● PRÉTEXTE à une violente dénonciation de la politique des Etats-Unis de Ronald Reagan, le film est réalisé dans des conditions difficiles, avec la participation de nombreux combattants de la révolution sandiniste. ● À MANAGUA, on prépare activement la visite du pape, le 7 février, tandis que se profile déjà l'élection présidentielle du 20 octobre 1996, qui désignera le successeur de Violeta Chamorro.

Après la guerre d'Espagne, Ken Loach filme l'aventure sandiniste

Au Nicaragua, le metteur en scène britannique tourne « Carla's Song ». Un hommage à ceux qui ont lutté contre la dictature somoziste et la contre-révolution téléguidée par les Etats-Unis

DUACALE GRANDE (Nicaragua)
de notre envoyé spécial

« *Toujours rouge et noir.* » Cette inscription sur une tombe creusée au bord de la route panaméricaine, au nord d'Esteli, à quelque deux heures de voiture de Managua, témoigne de la pérennité de l'esprit sandiniste. La région fut un des foyers de la révolution de 1978-1979 et les traces de ce passé sont nombreuses, sur les murs des maisons aussi bien que dans les esprits. Raison pour laquelle Ken Loach a choisi d'y situer l'action de *Carla's Song*, le film qu'il tourne actuellement.

Un chemin de terre conduit à Duacale Grande, village dont les habitants ont vu avec étonnement les techniciens britanniques bâtir des maisons qu'ils se proposent maintenant de faire exploser. En revanche, le pont construit par l'équipe des cinéastes en remplacement de celui emporté par une crue continuera de permettre l'accès à ce village traversé, pendant l'été 1995, par une épidémie de choléra. Tandis que les porcs déambulent paisiblement et que la terre résonne parfois du galop de chevaux en liberté, tout Duacale Grande est rassemblé à distance raisonnable de la place principale, enfants et vieillards réunis. les yeux grand ouverts et les mains placées sur les oreilles pour se protéger du fracas des détonations.

Les voici. en effet, revenus neuf années en arrière, à l'époque où les contras attaquaient la jeune démocratie nicaraguayenne. L'armée des Etats-Unis leur fournissait des armes et décidait de la stratégie de la guérilla. Cet aspect a retenu en premier chef l'attention de Ken Loach lorsqu'il a lu le scénario de Paul Laverty, jeune avocat écossais parti pour le Nicaragua défendre des droits de l'homme ce qui pouvait encore l'être.



Dessin de Llorenç Miquel, directeur artistique de « Carla's Song », en vue de la réalisation d'un décor.

QUATORZE NATIONALITÉS

Située en 1987, l'histoire est celle d'un conducteur de bus de Glasgow (Robert Carlyle, découvert dans *Riff-Raff*, réalisé par Ken Loach en 1991), qui fait la connaissance de Carla (Oyanka Cabezas, une danseuse de Managua), une jeune femme au comportement étrange, traumatisée par ce qu'elle a vécu au Nicaragua, dont elle porte les marques dans sa chair. George renonce à son mariage pour l'accompagner dans son pays et l'aider à retrouver l'homme qu'elle aime.

Paul Laverty a mis cinq ans pour écrire son scénario. Il en a fallu trois à Ken Loach et à la productrice Sally Hibbin pour monter le projet. Le metteur en scène est venu pour la première fois au Nicaragua juste avant de réaliser *Ladybird* (1994) et il a depuis réalisé également *Land and Freedom*, aventure espagnole à laquelle beaucoup des techniciens réunis pour *Carla's Song* ont participé. Quatorze nationalités sont représentées au sein de l'équipe qui a commencé le tournage à Glasgow en novembre, avant de rejoindre le Nicaragua, Loach filmant, comme à son habitude, dans l'ordre chronologique des séquences.

En dépit des multiples difficultés rencontrées chaque jour et liées autant à l'absence d'infrastructures qu'à l'insuffisance des moyens de communication (le téléphone demeure un instrument rare au Nicaragua), le metteur en scène paraît détendu. Comme s'il avait pris son parti des inévitables lenteurs et retards. Impression trompeuse : de même qu'en bon Britannique il garde le plus souvent boutonné le col de sa chemise, apparemment insensible à la chaleur, il ne laisse rien paraître de ses agacements, et ce n'est qu'en tête à tête qu'il confie que, décidément, tout va trop lentement à son gré. Chaque prise est pourtant préparée en un temps record, d'autant que le chef opérateur Barry Ackroyd, un des fidèles du cinéaste, travaille pratiquement sans éclairage d'appoint. Les plans sont longs, souvent très longs, mais Loach ne demande que rarement plus de deux prises. « *Au-delà*, justifie-t-il, *les acteurs perdent leur spontanéité.* »

Les acteurs. Tout est fait pour les mettre à l'aise. L'absence de projecteurs, la durée des plans, la discrétion imposée à tous ceux dont la présence est indispensable. Les autres, il n'en est pas même question. « *Travailler avec Ken*, s'amuse la maquilleuse, *signifie d'abord apprendre à se planquer.* » Alors, sitôt le silence demandé, tout le monde s'accroupit derrière un muret, disparaît dans l'ombre d'une maison où se réfugie loin derrière la caméra, en espérant que le réalisateur ne se retournera pas. Difficile, en fait, d'affirmer que l'on a vu Ken Loach tourner et encore plus de prétendre qu'on l'a entendu. C'est à voix basse qu'il s'adresse aux acteurs et aux techniciens, presque sur le ton de la confidence.

Venu des Etats-Unis pour interpréter le rôle de Bradly, un ancien de la CIA qui, épouvanté par les atrocités qu'il a fait commettre, a rejoint les rangs sandinistes, Scott Glenn, que l'on a vu notamment dans *L'Etoffe des héros*, confie que lorsqu'il a décidé d'être acteur, il rêvait de travailler avec un réalisateur comme Loach.

« *Les années passant*, sourit-il, *j'avais fini par penser qu'un tel metteur en scène n'existait pas. Il y a quelque temps de cela, ma fille a insisté pour que je voie un film qu'elle qualifiait d'extraordinaire. C'est ainsi que j'ai découvert* Ladybird *et Crissie Rock, qui est vraiment une actrice incroyable. J'ai demandé dans un vidéo-club tous les films de Ken Loach. Le type n'avait à l'évidence jamais entendu parler de lui, mais j'ai malgré tout fini par dégoter* Riff-Raff. *Quelques jours plus tard, quand mon agent m'a dit que Ken Loach me proposait un rôle, j'ai cru à une plaisanterie. La preuve que c'est quelqu'un d'unique : je me débrouille en espagnol alors que je n'avais jamais réussi à en comprendre un mot.* »

De même qu'il bavarde avec les habitants du village, Scott Glenn improvise en effet quelques répliques en espagnol avec des « sandinistes » qui examinent les cadavres des contras tués au cours de l'attaque du village. L'un d'eux écarte violemment, à coups de pied, les jambes d'un adversaire mort. Loach n'avait pas prévu ce geste, que la caméra vient d'enregistrer. Il se retourne : « *C'est affreux, mais je pense que c'est effectivement comme cela que les choses se passaient.* » Certains peuvent en témoigner.

Pour réunir les interprètes des seconds rôles, le cinéaste et son équipe, fidèles à leurs méthodes, se sont adressés aux comités communaux des villages de la région. Rosa Amalia Lopez est ainsi devenue la mère de Carla. A de nombreuses reprises, elle a vécu des scènes identiques à celles qu'elle est amenée à jouer devant la caméra. Sentiment étrange pour elle, de replonger au coeur d'une tragédie qu'elle évoque en insistant sur la solidarité qui unissait alors les gens du peuple. Avant la révolution, sa maison à Esteli servait de lieu de rencontres pour les sandinistes.

LASSITUDE ET ESPOIR

Ensuite, elle est entrée dans l'armée pour aller se battre dans le Nord. « *L'esprit est toujours vivant*, assure-t-elle avec un sourire un peu triste. *Ce film doit servir à faire connaître ce qui s'est passé au Nicaragua et permettre aux gens de retrouver le sens de la solidarité. Il faudrait qu'il puisse être vu avant l'élection présidentielle d'octobre, mais rien ne dit que le gouvernement en permettra la diffusion.* » Les autorités ont donné leur accord pour le tournage sans avoir demandé à lire le scénario, après que *Land and Freedom* eut été projeté dans le cadre d'une manifestation consacrée à la culture européenne.

Rosita Savala, qui interprète dans le film le rôle d'une infirmière, avait quinze ans en 1974, lorsque, issue des associations catholiques, elle est entrée dans le mouvement sandiniste. Après le « *triomphe* », elle est devenue une sorte d'agent de liaison, chargée de porter des messages et d'infiltrer des groupes ennemis. Elue à trois reprises à la tête du comité de sa commune, elle continue d'exercer ce qu'elle s'amuse à définir comme sa « *dictature* » et prépare activement les élections : « *Le taux de chômage est de 70 %, les gros propriétaires terriens réfugiés à l'étranger sont en train d'acheter pour une bouchée de pain les terres qui leur avaient été confisquées, parce que les gens n'ont plus rien et ne peuvent pas refuser de vendre. Ou bien ils obtiennent carrément la restitution de leurs biens grâce à la corruption des juges. Il n'y a plus de système de santé, on ne trouve plus de médicaments. Le mouvement sandiniste est le seul espoir de ce pays.* » Ceux qui l'écoutaient discrètement se sont approchés et l'approuvent, affirmant tout à la fois leur lassitude et leur espoir. Rosita s'enflamme, rieuse : « *Vous voulez connaître la synthèse de notre mouvement ? Elle est très simple : nous sommes les plus fauchés.* »

Des femmes comme Rosita et Rosa Amelia, Ken Loach affirme en avoir rencontré beaucoup, au Nicaragua comme en Irlande et en Espagne : « *Elles forment le cœur des mouvements révolutionnaires, auxquels elles donnent une énergie et une foi extraordinaires.* » *Clara's Song*, que l'on verra en France à l'automne 1996, devrait être un film de combat. Un film en rouge et noir.

Pascal Mérigeau

Désert cinématographique

La redistribution des terres, la campagne d'alphabétisation, les activités des mouvements communaux, les sandinistes ont tout filmé. Des milliers de kilomètres de pellicule enregistrés chaque jour, dans les villes comme dans les campagnes les plus reculées. Pour mener à bien cette entreprise, l'aide cubaine, financière et technique, se révéla déterminante. Sous l'impulsion notamment du réalisateur chilien Miguel Littin, qui réalisa alors *Latino*, quelques projets de films de fiction furent également lancés. Depuis 1990, plus rien. Plus d'argent en provenance de Cuba, plus de subventions du gouvernement, plus de cinéma au Nicaragua. L'unique salle d'Esteli, ville de 20 000 habitants, est fermée depuis plusieurs mois. Pour montrer *Carla's Song* aux habitants de Duacale Grande et à tous ceux qui ont participé au tournage, il faudra d'abord trouver un projecteur.

La visite du pape en attendant l'élection présidentielle

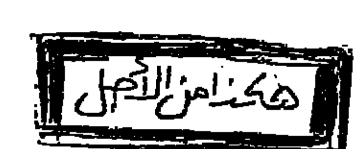
MANAGUA
de notre envoyé spécial

Pour les chauffeurs de taxi de Managua, il ne fait aucun doute que le prochain président du Nicaragua s'appellera Arnoldo Aleman. Maire de la ville, le candidat « libéral » est défini par ses adversaires comme « populiste » et semble en effet bien placé pour succéder, le 20 octobre 1996, à Violeta Chamorro, présidente depuis 1990, et qui ne se représente pas.

Le 25 janvier, un imprévu et opportun changement de voiture lui a permis d'échapper à l'attentat perpétré contre lui et qui a coûté la vie à deux personnes. Des rumeurs faisant état de la présence, dans la région d'Esteli, d'un groupe paramilitaire ont ajouté à une tension qui semble devoir aller grandissant et dont il est malaisé de savoir à qui elle pourrait profiter. En décembre, les étudiants se sont mis en grève, pour protester notamment contre l'amputation des budgets de l'université. Au bout de cinq jours d'agitation, l'armée, qui depuis six mois ne porte plus le nom de sandiniste, a tiré. Il y a eu deux morts. Depuis, l'aéroport de Managua, dont les étudiants avaient tenté de prendre le contrôle, est soumis à une surveillance militaire accrue.

Mais pour l'heure, la capitale se prépare surtout à la visite du pape, le 7 février, et les marchands de breloques, tee-shirts et souvenirs s'installent déjà aux abords de la nouvelle cathédrale. Pour sa part, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait de placer en détention quelques leaders sandinistes, pour prévenir des troubles dont il paraît le seul à percevoir l'éventualité. Les sandinistes, qui travaillent quant à eux à la désignation de leurs champions en vue de l'élection présidentielle, puisque les « rénovateurs » du MRS aussi bien que le Front sandiniste présenteront leur candidat, démentent en effet toute intention de profiter de la visite papale pour faire entendre leur voix. Les militants des mouvements communaux se disent confiants et savent que, de toute façon, ils devront continuer de travailler avec le gouvernement, quel qu'il soit, pour sauver ce qui peut encore l'être et tenter de redresser une situation dont la gravité est perceptible aussi bien à Managua que dans les campagnes.

Et puis, ils rappellent que tout est possible. Si Aleman est donné favori, personne en 1990 n'avait prévu l'élection de Violeta Chamorro. Surtout pas elle.



L'incendie de la Fenice a détruit un théâtre qui tentait de renouer avec sa splendeur perdue

Rossini, Donizetti, Bellini, Verdi, mais aussi la Callas et Karajan ont fait la réputation de ce temple de l'art lyrique

Désigné comme *« le plus beau théâtre du monde depuis deux cents ans »*, la Fenice de Venise, a brûlé lundi soir 29 janvier, (*Le Monde* du 31 janvier). Durant son histoire, ce temple de l'art lyrique a accueilli les plus grands compositeurs, chefs d'orchestre et chanteurs, avant de subir le contrecoup de conflits politiques et de décliner. L'incendie a détruit un bâtiment en restauration qui sera reconstruit à l'identique et au même endroit.

VENISE
Correspondance

La Fenice est morte, et Venise vient de perdre le dernier témoin d'une époque où elle était la capitale du spectacle musical. Pas moins de seize théâtres animaient la ville au XVIII[e] siècle. La cité des Doges avait d'ailleurs ouvert en 1638 le premier théâtre public et payant du monde afin de soustraire le monopole du plaisir musical à l'emprise des palais princiers et de permettre à l'art lyrique de devenir un spectacle populaire. Après l'incendie du 29 janvier, en attendant la reconstruction du bâtiment *« à l'identique et au même endroit »*, Venise ne compte plus aucun lieu consacré à la musique.

L'histoire de la Fenice est exemplaire. Alors que Venise la Sérénissime se mourait, qu'elle perdait son indépendance politique millénaire, un groupe de bourgeois et de nobles prit la décision de construire un nouveau théâtre sur les ruines de l'ancienne et plus petite salle San Benedetto. Le nom donné au bâtiment devait être un défi à l'éternité : la Fenice, c'est-à-dire le phénix. Cette utopie paraissait seule capable de sauvegarder le patrimoine de Carlo Goldoni et Antonio Vivaldi. Venise était alors l'unique ville en mesure de rivaliser avec Naples et Paris, les deux seules capitales d'Europe, comme les qualifiait Stendhal.

L'architecte Gian Antonio Selva conçut une façade néoclassique au portail monumental. Mais au-delà du hall d'entrée, se présentait une petite salle, dessinée comme d'habitude en « fer à cheval », avec *quatre rangées de loges dominant* la scène : des dimensions réduites, plus chaleureuses que celles des colosses du XVIII[e] siècle encore en activité, le San Carlo de Naples et la Scala de Milan.

L'aventure de la Fenice commença en mai 1792 avec Le *Giochi di Agrigento*, œuvre de Giovanni Paisiello, le compositeur le plus important de l'époque. Selon la coutume, deux ballets chorégraphiés par Onorato Vigano, frère de Salvatore, encadraient la représentation de l'opéra. Les saisons musicales se suivirent avec régularité et intensité durant la brève période de présence française et durant les années de l'occupation autrichienne. C'est à la Fenice que le jeune génie de vingt ans, Gioacchino Rossini, débuta sa carrière. Quand, vers 1830, l'opéra bouffe céda la place au bel canto, le théâtre faisait déjà autorité. Il était si prestigieux que c'est à Venise que furent données les premières des opéras de Donizetti et de Bellini. Venise possédait une *telle vitalité qu'elle organisait di*verses saisons musicales dans plusieurs théâtres à la fois, et consacra une de ses plus grandes salles, aujourd'hui désaffectée, à la soprano Maria Malibran.

Une nuit de décembre 1836, le « préposé au feu » du campanile de Saint- Marc sonna l'alarme, bientôt suivi par toutes les cloches de la ville : la Fenice brûlait, la Fenice était réduite en cendres. Il ne fallut qu'un an pour reconstruire le théâtre et inventer un nouveau décor : le rose et l'or harmonisés dans les drapés de la loge royale, le long des corridors, dans les velours des *loges et des fauteuils et sur les* stucs, ajoutant chaleur et grâce à une salle renouvelée.

UNE SAISON INOUBLIABLE

Le théâtre ressuscité disputait à la Scala l'honneur de donner les premières de Giuseppe Verdi, d'*Ernani* à *Traviata*, qui sera sifflée en mars 1853 : la soprano interprétant le rôle de Violetta Valery était si « volumineuse » que le public, avide de réalisme, était incapable, même en faisant preuve de la plus grande imagination, de perdre la tête pour elle. C'étaient les années du *Risorgimento italien, de la* guerre contre l'empire autrichien : les théâtres devinrent des lieux d'action politique et de contestation. Luchino Visconti s'en souviendra lorsqu'il tournera *Senso* : c'est depuis la grande loge de la Fenice, qu'au début du film un groupe de patriotes lance ses tracts appelant à l'indépendance, au moment même où Manrico, le héros du *Trouvère* de Verdi, entonnait *Di quella pira*. Un *siècle plus tard, d'autres tracts se*ront jetés dans la salle. C'était en 1961, quand l'extrême droite se déchaînait contre *Intolleranza* de Luigi Nono. La soirée s'était conclue par une énorme bagarre.

L'Italie vivait alors une saison théâtrale longue et inoubliable ; le Festival international de musique contemporaine, inauguré en 1932, participait, au même titre que le cinéma, la prose, les arts plastiques et l'architecture, des activités institutionnalisées de la Biennale. Ce festival fera de la salle vénitienne la scène privilégiée de la musique du XX[e] siècle. Au moment où la mu*sique d'Arnold Schœnberg sera* qualifiée de « dégénérée » par l'Allemagne nazie, ses œuvres continueront à être jouées à la Fenice, qui gardera sa place de premier plan dans l'après-guerre. En 1951 ce sera la première du *Rake's Progress* de Stravinsky, puis en quelques années se succéderont *l'Ange de feu* de Prokofiev, *The Turn of the Screw* de Britten, *Hyperion* de Bruno Maderna.

Nouveauté et tradition vivront en harmonie à la Fenice : Arturo Toscanini, de retour en Italie, aimait y diriger, Maria Callas et Giuseppe *di Stefano y seront des hôtes* permanents. Le prestige de ce théâtre sera toujours grand : le Komische Opera de Berlin y présentera des mémorables *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach ; Karajan et Bernstein, venant travailler en Italie, n'oublieront jamais l'étape vénitienne, tout comme Arthur Rubinstein, qui y donnera son dernier concert italien.

Ce seront là les derniers feux *avant le déclin. Même* un théâtre aussi noble que celui-ci ne pourra se soustraire aux indécences de la politique et à la médiocrité de certains choix de directeurs. Afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité, la capacité de la salle sera réduite à sept cents places. Mais le public et le nombre des représentations diminuent, alors que le coût des spectacles augmente – tout comme l'indifférence de la ville envers son théâtre. Le bicentenaire de la Fenice, en 1992, est précédé d'une âpre dispute au sein de sa direction.

Massimo Cacciari, élu *maire* de Venise en décembre 1993, décide d'un projet de relance ambitieux. Il propose que la Fenice devienne le foyer de toute la musique vénitienne, soit à nouveau attentive aux recherches expérimentales et reprenne sa dimension européenne – dimension concrétisée par l'actuelle tournée de l'orchestre vénitien à Varsovie, la première après bien des années de disette.

L'incendie a frappé un bâtiment fermé pour travaux. Un nouveau départ était annoncé après cette rénovation : la réouverture était pré*vue le 1[er] mars avec un concert de* Woody Allen à la clarinette, tandis que la saison lyrique devait s'inaugurer le 22 mars avec Michele Pertusi dans le *Don Giovanni* de Mozart. Depuis l'incendie, un grand élan de collecte de fonds est en cours (*Le Monde* du 1[er] février). Les journaux italiens ouvrent des souscriptions, les artistes offrent leur cachet. Venise est une ville riche. Des milliers de milliards de lires sont prêts à être dépensés pour faire renaître la Fenice. Mais l'argent ne suffit pas. Pour preuve, la triste histoire du théâtre Massimo de Palerme, un vrai bijou de l'art nouveau, qui, fermé provisoirement pour travaux en 1974, a été massacré, détruit, après vingt-deux ans de fausses restaurations et une *centaine de milliards de lires en*glouties.

Sandro Cappelletto

Les opéras ont toujours bien brûlé

En Italie, outre la Fenice de Venise, qui a brûlé deux fois, la Scala de Milan a subi le même sort en 1776, comme le San Carlo de Naples en 1876 et l'Opéra de Bari en 1991. Le Liceu de Barcelone, anéanti en 1994, l'avait déjà été en 1861. L'Opéra de Francfort en 1987, le Savoy de Londres en 1990, le théâtre de la Cour de Karlsruhe en 1842, le Ring de Vienne en 1881, ont *subi* le même sort. A Paris, l'Odéon a flambé en 1799 et en 1818, comme le Théâtre-Français en 1781 et en 1900 ou l'Opéra-Comique en 1887 et 1923. Celui de la rue Le Peletier a été détruit en 1873. Le Théâtre des Célestins, à Lyon, a brûlé deux fois, en 1871 et en 1880. Celui de Besançon, élevé par Ledoux, disparaissait en 1958. La fréquence et la radicalité des sinistres tiennent à la structure des théâtres traditionnels : la salle à l'italienne, la scène surmontée de cintres s'apparentent à une vaste cheminée. Et bois, tissus, toiles de décors sont des combustibles de choix.

Les ruses alléchantes de Pierre Corneille

Avec « L'Illusion comique », Eric Vigner marque son arrivée à la tête du Centre dramatique de Bretagne

L'ILLUSION COMIQUE, de Pierre Corneille. Mise en scène : Eric Vigner. Avec Nazim Boudjenah, Dominique Charpentier, Cécile Garcia-Fogel, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini et Grégoire Oestermann, Jérémie Oler, Guy Parigot, Eric Petitjean, et les musiciens du Quatuor Matheus.
THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE à Rennes du 1[er] au 11 février, au théâtre de Caen les 15 et 16 février, au Théâtre des Treize Vents à Montpellier, du 20 au 25 février...

En 1984, Giorgio Strehler choisissait de mettre en scène *L'Illusion comique* de Pierre Corneille pour inaugurer son mandat de directeur du Théâtre de l'Europe, à Paris. Eric Vigner a choisi la même pièce pour *signer ses débuts* à la tête du Centre dramatique de Bretagne, à Lorient, où il a été nommé en juillet 1995. Il renoue ainsi avec sa terre natale, et entend faire de son théâtre un lieu de création. *L'Illusion comique* se prête à l'élection symbolique : elle contient le théâtre, ses pièges et sa magie.

Faut-il y voir un clin d'œil du rusé Corneille ? La pièce commence dans la grotte d'un enchanteur, où un vieil homme, Primadant, se laisse conduire par un enchanteur, Alcandre. Depuis des années, Primadant recherche en vain son fils *Clindor qui a fui la maison familiale* à cause de sa sévérité. Grâce à ses sortilèges, Alcandre fait apparaître Clindor. Ainsi le père revoit son fils. Comme dans un rêve, il assiste à des scènes qui se passent loin de la grotte, là où la vie a mené Clindor.

Ce début de pièce, à la fois bucolique, triste et charmant ne laisse pas augurer de la suite de *L'Illusion*, qui peu à peu vire au tragique. A l'issue d'une série d'aventures amoureuses qui le font passer de la geôle aux habits de cour, Clindor est assassiné. Pour Primadant, le rêve de la grotte vire au cauchemar : le père assiste, impuissant, à la mort de son fils. Ce pourrait être la fin de la pièce, si Corneille n'avait prévu un ultime rebondissement en forme de tour de passe-passe. Clindor n'est pas mort, il vient d'interpréter une pièce tragique : le fils prodigue a choisi de devenir comédien.

Pour mettre en scène cette *Illusion comique* dans laquelle Corneille voyait une *« galanterie extravagante »*, il vaut mieux méditer ce qu'en pensait Louis Jouvet : *« Il s'agit d'une œuvre mystérieuse. Peut-être hantée. »* La pièce ne se laisse pas facilement apprivoiser. Elle est comme un jeu dans lequel le théâtre renvoie sans fin à ce qu'il a de plus simple et de plus compliqué : mettre des personnages sur un plateau et faire croire qu'ils existent.

Le mérite de la mise en scène d'Eric Vigner consiste à ne pas ruser avec la ruse de Corneille. Il n'encadre pas *L'Illusion comique*, il la laisse filer sur une scène parsemée de miroirs où, selon les mouvements des comédiens, les personnages se dédoublent. La nudité est ici de mise. Pas celle des corps, mais celle du théâtre. Seul un pan de rideau rouge dans lequel Matamore se cache rappelle les simulacres ors et velours des salles à l'italienne. Tout le reste se joue entre ombre et lumière, entre le noir des murs et le bois clair du parquet. Le spectateur doit s'habituer à ce parti pris, cohérent mais pas toujours évident. Il lui faut du temps pour entrer dans la grotte, où il découvre un vieux père magnifique (Guy Parigot), un Matamore moins fanfaron que désabusé (Grégoire Œstermann, en alternance avec Gilbert Marcantognini), un Clindor vaillant (Eric Petitjean). Entourés de compagnes et compagnons graves et ludiques, ils donnent à *L'Illusion* la tendresse d'un vœu : qu'avec le théâtre naisse le rêve.

Brigitte Salino

DANS LES THÉÂTRES

COLOMBE
de Jean Anouilh. Mise en scène : Michel Fagadau. Décor : Ghislain Uhry. Avec Geneviève Page, Jean-Paul Roussillon, Jean Rougerie, Gabriel Cattand... COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 15, avenue Montaigne, Paris 8[e]. Tél. : 47-20-08-24. M[o] Alma Marceau. Du mardi au samedi à 20 h 45. Samedi à 17 h 30 et dimanche à 15 h 30. 150 à 250 francs.

■ Les deux premiers actes de *Colombe* sont du bon, du très bon Anouilh. Colombe est une jeune mariée, qui a fait la gaffe d'épouser Julien, un de ces poisons qui fatiguent amis et parents à leur raconter sa malheureuse enfance : il n'était pas attendu, on lui a préféré son frère, sa mère n'a jamais été une maman, etc. – chanson connue. Anouilh a su donner à *Colombe* assez de présence d'esprit et de gaieté d'humeur pour calmer mais aussi tenir à distance cet archétype de rabat-joie à qui le divan du psy n'offre pas assez d'écoute. La mère de Julien, Madame Alexandra, est comédienne, et bien sûr Anouilh s'en donne à cœur joie, mais cette fois sans méchanceté, à nous faire voir directeurs de théâtre, auteurs, acteurs, tous les oiseaux du métier.

Anouilh situait sa pièce vers 1900, Michel Fagadau l'a reconduite quelques dizaines d'années plus tôt, ambiance *« enfants du paradis »*, et c'est très bien, le théâtre était plus populaire, plus vivant. Jean-Paul Roussillon donne une composition époustouflante dans le rôle d'un secrétaire-souffre-douleur de Madame Alexandra, laquelle est jouée à grande allure par Geneviève Page, très en verve. Les acteurs ne s'embêtent visiblement pas. Mais la palme de la soirée revient hautla main à Ghislain Uhry : son décor est un enchantement, une boîte à malice, un piège qui se plie et se déplie *« avec un sens magistral de l'espace »*, comme disait Jean Cocteau, un décor à vivre, à vivre en rêve.

Michel Cournot

LES ŒUVRES COMPLÈTES DE BILLY LE KID
de Michael Ondaatje. Traduction de Marie-Odile Fortier-Masek. Mise en scène : Frank Hoffmann. Avec Maria Casarès, Dominique Pinon, David Bursztein, Farida Rahouadj, Isabel Karajan... THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris 20[e]. Tél. : 44-62-52-52. M[o] Gambetta. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 h 30. 160 F.

■ Billy le Kid est l'un des super-mythes du western. Guerre des ranches, capture, évasion, meurtres à la pelle, et attachement corps et âme entre hommes : cette légende a tenté des réalisateurs et de nombreux acteurs. C'est King Vidor, en 1930, qui lança vraiment Billy sur l'écran. Le film, joué par Johnny Mack Brown et Wallace Berry, était hyper-romantique. *Aujourd'hui Billy le Kid* monte sur la scène du théâtre, par les soins de Michael Ondaatje, écrivain né en 1943 à Ceylan, émigré en Angleterre, puis à Toronto.

La pièce, qui était à l'origine un livre, a ce caractère particulier, un peu gauche, de « récitation de texte », montage abrupt de tableaux courts, retours en arrière, éclatement de l'action en scènes anachroniques, ruptures très marquées du ton qui passe de la grossièreté à la poésie douce, insertions du cinéma, du sport, du porno... Le rôle de Billy est tenu par Dominique Pinon, l'acteur-fétiche de Jorge Lavelli, le directeur du Théâtre de la Colline. Ce comédien se présente comme un dogue blond, carnassier, en nage tant il met la gomme. Le hors-la-loi devenu shérif Pat Garett, inséparable de Billy, est joué par David Burnstein, dans un registre moins animal. Une soirée qui laisse pantois, tant elle navigue entre l'exploit scénique exceptionnel, la mégalomanie génératrice d'ennui et le gâchis du théâtre. Deux apparitions brèves de Maria Casarès, survivante d'une espèce protégée, semblent prétendre, malgré tout, que le théâtre de papa n'est pas mort.

M. C.

■ MUSÉES : le nombre des visiteurs du Louvre a augmenté de 81 %, le dimanche 7 janvier, jour où l'accès au musée était gratuit, par décision du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy. 25 400 visiteurs ont profité de la gratuité, alors que le musée accueille 14 000 personnes en moyenne le dimanche. Le 4 février, l'accès au *Louvre sera de nouveau gratuit*, comme chaque premier dimanche du mois. Selon un sondage réalisé par l'Observatoire permanent des publics du musée, 44 % des visiteurs n'auraient pas visité les collections permanentes si elles avaient été payantes.

■ BANDES DESSINÉES : les séries humoristiques pour adultes de l'américain Robert Crumb, auteur du *célèbre Fritz The Cat*, peuvent être lues en Grande-Bretagne, a estimé la justice, annulant une interdiction à l'importation décidée pour cause *« d'obscénité »* par les douanes de Sa Majesté, a-t-on appris mercredi 31 janvier de source judiciaire. *My Troubles with Women* (Mes problèmes avec les femmes) et *Twisted Sisters* (Sœurs tordues) avaient été interdits en janvier 1995. *La justice, saisie par* une boutique de BD de Londres, a soutenu son droit à commercialiser les ouvrages de Crumb et accordé 6 000 livres à la librairie pour payer ses frais de justice.

■ DANSE : le 24[e] Prix de Lausanne, qui récompense des danseurs classiques, a eu lieu le 28 janvier mais n'a pas attribué de médaille d'or. Les Prix de Lausanne, bourses d'une valeur de 10 000 francs suisses (42 000 francs), ont été décernés à Federico Bonelli, Shoko Nakamura, Yuka Kawai et Laetitia Lo Sardo.

Les métamorphoses de Monique Frydman

L'artiste présente à Caen un renouvellement presque entier de sa peinture

« LES DAMES DE NAGE », de Monique Frydman.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 14000 Caen. *Tél. : 31-85-28-63. Jusqu'au* 20 février.

Depuis ses premières œuvres, c'est-à-dire depuis la fin des années 70, Monique Frydman développait avec cohérence et rigueur une réflexion fondée sur l'histoire de l'abstraction, entre Rothko et De Kooning. Le geste et la couleur ne faisaient qu'un. La toile était cou*verte par places, ou complètement*, de grands frottis de pigments, denses ou légers. Des traces noires ou brunes traversaient les surfaces colorées ou dessinaient sur le blanc du fond des signes simples, vaguement rupestres. Le peintre y démontrait combien il maîtrisait ses moyens et savait employer des couleurs réputées impossibles, trop vives, trop brutales, jaune paille, vert absinthe, rouge rose, violet, bleu d'azur. La notoriété et des expositions ont salué ces travaux.

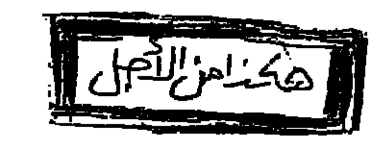
Puis sont venues, l'an dernier, « Les Dames de nage ». Sous ce titre aquatique, Monique Frydman dé*signe une suite de tableaux, la plu*part de vaste format, qui rompent avec les principes précédents. La brisure est d'autant plus visible qu'une salle réunit quelques peintures dans la manière précédente, d'un mauve grinçant, alors que les plus récentes envahissent une longue galerie lumineuse. Dans celles-ci, la couleur a perdu son éclat et sa diversité, réduite à des nuances de vert qui oscillent entre le gris et le brun. Elle a perdu aussi toute épaisseur, devenue vaporeuse et diffuse.

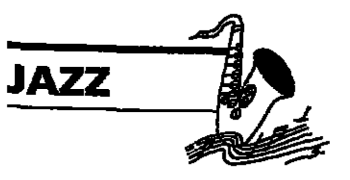
ÉQUIVOQUE

Ce n'est pas cela que l'on voit d'abord mais la prolifération du dessin, un dessin sinueux qui n'est plus obtenu par le mouvement du poignet mais en jetant sur la toile humide des cordes imprégnées de pigment vert ou de fusain noir. Ce procédé suscite des lignes tantôt nettes, comme imprimées, tantôt floues, comme un monotype brouillé. Aucune forme ne se donne à reconnaître, quoique le regard croit identifier un fragment de corps féminin, le profil d'un animal, un nœud de serpents, l'esquisse d'un arbre. Tout est dans l'équivoque d'un graphisme qui glisse, s'interrompt, reprend *plus loin et s'égare dans la* brume de l'ocre et du vert. Plus la toile est grande, mieux se déploie ce lacis de courbes serpentines dont l'entremêlement fait songer aux relevés des peintures paléolithiques. Il ne recouvre pas uniformément la surface, loin de là, s'accumule dans un coin, déserte le centre, se disperse dans un faux désordre. La couleur éteinte se répand par flux inégaux. Quand elle couvre la surface entière, absorbant le dessin, la toile devient, si l'on peut dire, plus nordique, comme si passaient alors en elles des souvenirs de Friedrich et de Kirkeby, *de forêts obscures et de lacs* sombres.

Dans ce renouvellement presque entier de sa peinture, Monique Frydman a découvert un territoire que nul n'avait atteint. Peu importe de savoir si ces tableaux sont ou non abstraits, s'ils tiennent ou ne tiennent pas du paysage. L'essentiel – et leur immense mérite – est dans l'énigme de l'exécution mi-hasardeuse, mi-voulue, dans la force d'évidence avec laquelle ils occupent les murs, dans le rythme lent et progressif auquel ils contraignent la vision, dans l'ampleur de leur respiration.

Philippe Dagen





Tom Harrell et Jacky Terrasson face aux Remparts

Le trompettiste et le pianiste se sont rencontrés au Festival de jazz de Bayonne

CE DISQUE est une chance, une lubie, une idée de producteur. Il n'en faut pas beaucoup plus pour rater un disque. Celui-ci est un instant de joie dans une production *de moins en moins* crédible avec son intempestive crue. Ce qui fait de la musique ce qu'elle est, c'est que les producteurs cherchent à *produire (alors qu'ils devraient* avoir des idées), les musiciens veulent le bonheur (quand ils devraient se contenter de la joie), et le public veut la perfection, son idée de la perfection, c'est tout dire... Mais parfois cette belle mécanique se dérègle.

Retour au début : nous sommes en décembre 1991 sur la côte basque. Dominique Burucoa, directeur de jazz aux Remparts (le festival de jazz de Bayonne) et de la production JAR, lui-même trompettiste de qualité, se prépare à enregistrer le Quintet de Pierre Boussaguet (contrebassiste, ce sera le beau disque JAR 64 002). Par malchance, Lionel Belmondo ne peut être au rendez-vous. Par énorme chance, Tom Harrell, autre bugliste de talent (c'est le moins qu'on puisse dire, comme l'aîné des Belmondo, il assure sur le blues en *fa*), se pointe en remplacement. Par malchance, son départ est retardé. Par chance, Burucoa le convainc d'enregistrer en duo avec Jacky Terrasson.

GRÂCE ET FRAGILITÉ

Jacky Terrasson n'est pas encore Jacky Terrasson. Il n'en est pas loin. Il se prépare à enregistrer pour Burucoa, qui a décidément l'oreille fine, son premier disque : ce sera l'excellent *What's New ?* (JAR 64 003). Il n'a pas encore intégré l'école polytechnique Blue Note, où il publie ces jours-ci *Reach* (CDP 7 243 distribué par EMI). C'est un tout jeune homme. Comme les jeunes gens, il s'est étourdiment engagé à jouer une nuit en Bretagne, ce qui, malgré la proximité de Capbreton, ne fait pas exactement les affaires de Burucoa. Lequel a du coffre et de la ressource. On ira donc en Bretagne. On reviendra au studio d'enregistrement de Capbreton. On voyagera de nuit. Les musiciens ont un étrange mois de décembre 1991. Tom Harrell s'enferme dans sa chambre d'hôtel à Bayonne. Les femmes de ménage collent leur oreille à la porte. C'est un pays où les femmes savent écouter les trompettistes. Par une série de malchances changées en autant de chances, Terrasson est à l'heure à la gare de Bayonne et Tom Harrell à point.

La rencontre de décembre a lieu. Il ne suffit pas d'être deux pour faire une rencontre. En amour même, cela contrarie souvent l'esprit de la rencontre. Cette « séance » est jouée jusqu'au bout. La musique s'y pose comme un oiseau de paradis sur la queue du piano. *Moon and Sand*, qui donne son titre à l'album, a cette grâce d'incertitude, cette fragilité, la démarche intimidée et souple qui en font le charme. Les premières notes de Tom Harrell, son entrée en jeu, sont un des moments d'émotion de la vie. On pourrait l'imputer à la curiosité de complexion du trompettiste californien, à son histoire singulière. Ce serait imbécile. C'est la musique même, son affirmation sans roulement, mille fois plus de musique que dans les exercices et les calculs de Wynton Marsalis : *Beautiful Love*, le tempo électrique de *Parisian Thoroughfare* (de Bud Powell), l'intelligente interprétation de *Janine* (de Duke Pearson), la construction même du répertoire (Monk et Dizzy pour finir), le parti pris des standards, tout concourt à l'idée suggérée par le producteur. Ce disque est joué par deux jeunes gens de générations différentes. Tom Harrell sert de référence mystérieuse à tous les trompettistes. Jacky Terrasson, depuis 1991, s'est fait connaître. Bref, là comme ailleurs, il y a une justice.

Francis Marmande

★*Moon and Sand*, 1 CD, jazz aux Remparts, JAR 64 007.

JACK WALRATH
Hipgnosis

LE GROUPE, un véritable groupe, du trompettiste Jack Walrath a pour nom *The Masters of* Suspense. La double signification du terme anglais *suspense* est évocatrice des contrastes, de la diversité *du répertoire*, de la relecture maline de certaines des formes du jazz ; quant à une musique sur le fil – en suspension –, elle est portée par un quintette aux capacités créatrices autant que volontiers récréatives. La compacité de la rythmique acoustique (basse-batterie) dans son rapport au guitariste David Fiuzcynski peut rappeler le trio hendrixien. Walrath dans son jeu d'aigu, comme dans ses compositions, développe un sens dramatique. Outré parfois, mais propre à ce contexte. Et il y a Dean Bowman. Une voix, plus qu'un chanteur. Un timbre grave, qui accepte son versant féminin. Scatteur, rapper, *shouter* à la manière d'un prêcheur du rhythm'n'blues, coloriste, s'intercalant comme un instrument supplémentaire, Dean Bowman a en plus un imaginaire. *Hipgnosis* s'approche du funk, du reggae, du rock ou du hip hop avec naturel, et non pour s'accrocher à la remorque « musique des jeunes ». Dans la force du blues, Walrath rappelle aussi la mémoire de celui qui n'est jamais loin, Mingus. *S. Si.*

★1 CD TCB Records 01062. Distribué par TMS.



LES FRÈRES JACQUES
Les Frères Jacques chantent les poètes

EN 1946, les Frères Jacques commençaient leur carrière dans la compagnie théâtrale Grenier-Hussenot, chantant la célèbre *Entrecôte*, rêve bien doré de la jeune fille pauvre. Cinquante ans plus tard, le quatuor reste un des groupes les plus marquants de la chanson française, avec ses admirateurs et ses héritiers – un hommage édifiant vient de leur être rendu au Casino de Paris. Ce double CD consacré aux chansons bâties par les Frères Jacques autour des merveilleux textes de La Fontaine, Queneau, Prévert et les autres résume l'art élégant, drolatique et profond des chanteurs bicolores. *« Avec les Frères Jacques*, écrivait Jean Guenot, *la poésie, c'est facile. Dès qu'ils se mettent à chanter, il suffit de fermer les yeux pour commencer à voir. »* *V. Mo.*

★1 coffret de 2 CD Rym Musique 1916162. Distribué par PolyGram.

DIANE TELL
Désir Plaisir Soupir

L'ÉNERGIQUE Québécoise Diane Tell s'est attachée aux plaisirs de l'affirmation acoustique, même parcourue de frissons électriques. Voix de blues, chansons dynamiques mais toujours bridées, Diane Tell navigue entre la machinerie de la variété (pour la plupart des titres chantés en anglais) et le plaisir de la création (*Liaisons nombreuses*, tendre et déliée, *Insupportable amour*, duo piano-voix). A noter une reprise de *La Maison où j'ai grandi* d'Eddy Marnay, un duo avec Stephen Duffy. Inégal, *Désir Plaisir Soupir*, prolonge trop l'attente d'une définition de style vis-à-vis d'une chanteuse à la voix très typée. *V. Mo.*

★1 CD Columbia COL481381-2

MUSIQUE DU MONDE

MANU DIBANGO
Lamstabastani

C'EST PAR un disque de gospel à l'africaine et avec la Chorale de Sarcelles, dirigée par Georges Seba, que Manu Dibango a voulu rendre un hommage à ses parents, les époux N'Djocké, *« protestants baptistes de la Native Church du Centenaire »* au Cameroun. Manu Dibango joue du saxophone velouté, des marimbas avec une dévotion particulière, toute sentimentale. Le chant (les choeurs, la voix grave de Manu Dibango, la brillance de celle de Roy Robi), l'orgue Hammond, les tambours, les mélodies de l'Occident, du jazz, croisées aux ruptures rythmiques africaines, donnent un cachet bien singulier aux negro-spirituals de *Lamstabastani*, à ses délicieuses invitations aux langueurs spirituelles (*Elie*), *à ses reprises-surprises* (*Nobody Knows* et l'*Hymne à l'amour*), remplies d'une tendresse voilée. *V. Mo.*

★1 CD Mélodie 85906-2

MANSOUR SECK
N'der Fouta Tooro, volume 2

EN ATTENDANT la sortie d'un nouvel album dont il vient tout juste de terminer l'enregistrement à Paris, voici le second volume de la première aventure en studio sous son propre nom du guitariste, chanteur et compositeur sénégalais Mansour Seck. Jusqu'alors, ce griot baladin n'apparaissait que sur les disques de son ami Baaba Maal, figure essentielle de la musique sénégalaise, avec qui il enregistra un remarquable duo en 1984, *Djam Leelii*. Plus nerveux que le premier, ce volume alterne à nouveau des titres interprétés par Mansour Seck et d'autres par Ousmane Hamady Diop, griot également, dont le chant âpre manque d'amplitude. *P. La.*

★1 CD Stern's Africa STCD 1073. Distribué par Blue Silver.

AMBIANCES DU SAHARA
Desert Blues

ON NE DIRA JAMAIS assez combien il faut savoir prendre avec précaution les multiples compilations inondant le marché. Choisir de rapprocher des voix et des musiques qui viennent du Mali, du Soudan, d'Ethiopie ou de Guinée peut paraître *a priori* hasardeux. Pourtant, le voyage sonore proposé par le label Network est loin de manquer d'attraits. Il y a entre les voix d'Aster Aweke, Hamza el-Din, Youssou N'Dour, Dimi Mint Abba ou Abdel Gadir Salim un même fil conducteur d'émotion et l'on navigue avec plaisir dans les méandres passionnants des riches traditions effleurées ici. De quoi donner l'envie d'en entendre davantage... *P. La.*

★2 CD Network 58 774. Distribué par Harmonia Mundi.

CLASSIQUE

GEORGE GERSHWIN
Oh, Kay !
Dawn Upshaw, Kurt Ollmann, Orchestre de St Luke's, Eric Stern (direction).

LE 17 JANVIER 1920, la loi sur la prohibition prend effet. L'Amérique contourne, se moque, et Broadway récupère l'affaire en traitant le sujet de manière irrévérencieuse. *Oh, Kay !* campe justement les turpitudes d'un groupe de « casseurs de loi » réunis pour une série d'aventures comico-sentimentales, dans une belle demeure de Long Island, avec *« plein de jolies filles autour »*. On prend des bains de minuit dans une lumière de lune verte, on discute affaires, on y noue des « romances ». Toute une atmosphère adroitement croquée par la musique de Gershwin, restaurée par Tommy Krasker, spécialiste des *comédies musicales des années 20* et 30. Plongée dans ce répertoire, Dawn Upshaw est comme un poisson dans l'eau et l'ensemble *est un tourbillon pétillant absolument* irrésistible. *R. Ma.*

★1 CD Nonesuch-Warner 7559-79361-2.

ROBERT SCHUMANN
Le Paradis et la Péri (et Ouverture, Scherzo et Finale)
Julia Faulkner, Heidi Grant Murphy, Florence Quivar, Keith Lewis, Robert Hale, Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, Giuseppe Sinopoli (direction)

LES SEULES parutions de l'année écoulée tendraient à prouver que la musique chorale de Schumann connaît un regain d'intérêt aussi imprévu que louable. Après les *Scènes de Faust* (Abbado, Sony) et le sublime *Pèlerinage de la rose* (Gustav Kuhn, Chandos), *Le Paradis et la Péri* est à l'honneur. Sans avoir la flamboyance de l'une et la grâce éthérée de l'autre, l'œuvre s'écoule néanmoins comme un long fleuve majestueux et comporte des pages d'une douceur angélique qui sont du meilleur Schumann. Que l'on aime ou non Sinopoli, il signe là un enregistrement d'une tenue remarquable, aidé il est vrai pas la plastique somptueuse de la Staatskapelle de Dresde. Les solistes ne rivalisent pas tout à fait avec les *Moser, Gedda et Fassbaender* de la version Henryk Czyk (EMI), mais les enregistrements de cette œuvre marginale sont trop rares pour qu'on se permette de bouder celui-ci. *J.-E. F.*

★2 CD Deutsche Grammophon 445 875-2.

ROCK

TORI AMOS
Boys For Pele

LA SENSUALITÉ de Tori Amos semble la consumer. Elle chante une féminité prise dans un tourbillon de blessures et d'amour charnels, de volonté de pouvoir et de religiosité. Fille du sud des Etats-Unis, elle évoque irrésistiblement certaines des héroïnes tourmentées de Tennessee Williams. Tori Amos met peu d'entraves entre sa musique et ses émotions. Sa voix vibre de tous les frissons de l'impudeur, telle une Kate Bush perpétuellement embrasée. Le piano, qu'elle côtoie depuis l'âge de cinq ans, semble le prolongement de son corps. Elle le dompte d'un swing sexuel et romantique, tout comme le clavecin qu'elle utilise ici pour la première fois. Resserré autour d'une belle idée mélodique – *Father Lucifer, Little Amsterdam* –, ce talent rayonne. Mais ce lyrisme intime flirte aussi avec la complaisance. Laissés à eux-mêmes, certains feulements finissent par lasser. *S. D.*

★1 CD East West 7567-82862-2. Distribué par Warner.

SONS OF THE DESERT
Greedy

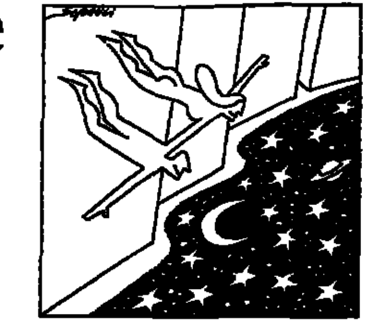
IL Y A TROIS ANS, *Cannibal Hood*, premier album de ce groupe britannique exilé en France, rendait mal compte du pouvoir de séduction de leurs performances scéniques. *Greedy* réussit enfin à distiller toutes les essences d'une musique qui englobe bien des pays et des imaginaires. Loin de constituer un patchwork, la variété de leur inspiration – folk celtique, jazz, cabaret, bluegrass, rock, musiques ethniques – s'harmonise en des chansons au charme à la fois étrange et familier. La sérénité mélancolique du chant de Tracey Shiels, le dépouillement, la chaleur boisée de l'instrumentation acoustique nous mènent, l'air de rien, sur des chemins de traverse. On y croise des mélodies ensorcelantes (*Chop-A-Nose Day*, *Tear-Apart Change Bag*), des créatures espiègles (Ewan Shiels, sa voix râpeuse, les dérapages de son violon et de sa mandoline), un cirque aux allures médiévales, des ménestrels papillonnant entre complainte et *kermesse extatique*. *S. D.*

★1 CD Indigo LBLC 2527. Distribué par Harmonia Mundi.



Depardon retrouve San Clemente

Chalon-sur-Saône expose son reportage réalisé dans un hôpital psychiatrique, près de Venise



DANS des anciens abattoirs près de la Saône, qui ont conservé leurs carreaux blancs, Raymond Depardon a accroché son reportage, sans doute le plus saisissant, celui qui a ancré définitivement sa réputation, sur l'hôpital psychiatrique de San Clemente, au large de Venise. Ces images en noir et blanc ont été réalisées au début des années 80, à l'occasion d'une étude sur la psychiatrie alternative, chère à Franco Basaglia. Ce membre de l'agence *Magnum* n'a pas seulement réalisé des images remarquables de rigueur et de dépouillement, il a trouvé une distance, un placement, un ton, autant de notions qui lui sont chères, qu'il a déclinées dans ses films et qu'il a développées dans un texte limpide, intitulé « La transparence du photographe », qui accompagne le livre *San Clemente* (Centre national de la photographie, 1984). A découvrir également, les touchants autoportraits de la nuit, intitulés « Insomnies », réalisés par Evelyne Cercley.

★ **L'Abattoir, 52, quai Saint-Cosme, 71 Chalon-sur-Saône. De 15 heures à 19 heures, jusqu'au 11 février. Tél. : 85-93-62-55.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Michel Hermon
Acteur et metteur en scène cinglant – c'est lui qui a créé les pièces de Tilly, *Charcuterie Fine, Spaghetti Bolognese* –, Michel Hermon a choisi en 1982 de se consacrer à la musique. Depuis, il s'adonne à la chanson réaliste – *avec un magnifique récital Piaf* – et au chant classique. Ce soir, il invite à un *Voyage d'Hiver*, avec des lieder inspirés à Schubert par des poèmes de Wilhelm Müller. Carine Zarifian l'accompagne au piano.
Théâtre de l'Athénée, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. 20 h 30, le 2. Tél. : 47-42-67-27. De 95 F à 150 F.

Indrajit Barnerjee
Jeune joueur de sitar (né en 1965), comme Ravi Shankar avec qui il partage le goût pour les couleurs de la *ghanara* (l'école) du maître Allaudin Khan, Indrajit Barnerjee habite Calcutta. Jouant sur des cordes très tendues, ce musicien lyrique suit de très près le modèle de l'art vocal. Rythme et romantisme.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 17 heures, le 3 février. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

David S. Ware
Dans l'œil d'un cyclone sonore, le saxophoniste David S. Ware, droit, impassible, tient son saxophone ténor loin en avant du corps. Sa musique free, incantatoire, *a la puissance du bonheur*, emportée par des compagnons de ravissement, William Parker (contrebasse), Whit Dickey (batterie) et Matthew Shipp (piano).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 2 février. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Cinq ans pour les instants chavirés
Le nom de la salle de concert de Montreuil vient d'une composition jouée par le trio Levallet/Marais/Pifarély. Les trois parrains se retrouvent donc pour le cinquième anniversaire d'un lieu de mouvements. Yves Robert et Shyamal Maïtra sont invités. La fête peut commencer.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 2 février. Tél. : 42-87-25-91. Entrée libre.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

MARIO ET LE MAGICIEN
Film allemand de Klaus Maria Brandauer, avec Julian Sands, Anna Galiena, Klaus Maria Brandauer (2 h 10).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MON HOMME (*)
Film français de Bertrand Blier, avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, Valéria Bruni Tedeschi, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

OÙ SONT LES HOMMES ?
Film américain de Forest Whitaker, avec Whitney Houston, Angela Bassett, Lela Rochon, Loretta Devine (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

SEVEN (*)
Film américain de David Fincher, avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SHARAKU
Film japonais de Masahiro Shinoda, avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX
Cosi fan tutte
de Mozart. Mireille Delunsch (Fiordiligi), Béatrice Uria-Monzon (Dorabella), Maryse Castets (Despina), Yann Beuron (Ferrando), Ludovic Tezier (Guglielmo), Marcos Fink (Alfonso), Chœur du Grand-Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Dorian Wilson (direction), Jean-Louis Thamin (mise en scène).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 14 h 30, le 4 février ; 20 heures, le 6 février. Tél. : 56-48-58-54.

JOINVILLE
Josep Colom (piano).
Mozart : *Sonate pour piano KV 576.* Beethoven : *Sonates pour piano op. 110 et op. 81 « les Adieux ».*
Château du Grand-Jardin, avenue de la Marne, 52 Joinville. 18 h 30, le 3 février. Tél. : 25-94-17-54. 80 F.
Xiao Mei Zhu (piano).
Bach : *Partita BWV 826.* Scarlatti : *Sonates pour clavier.* Schubert : *Sonate pour piano D 960.*
Château du Grand-Jardin, avenue de la Marne, 52 Joinville. 17 heures, le 4 février. Tél. : 25-94-17-54. 80 F.
Pierre Hantaï (clavecin).
Bach : *Prélude et fugue, Suite française, Sonate pour clavecin BWV 964.* Scarlatti : *Sonates pour clavecin.*
Château du Grand-Jardin, avenue de la Marne, 52 Joinville. 21 heures, le 8 février. Tél. : 25-94-17-54. 80 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Mozart : *Concerto pour piano et orchestre nº 20.* Chostakovitch : *Symphonie nº 11.* Evgene Mursky (piano), Louis Langrée (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, le 8 février. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

NICE
Le Coq d'or
de Rimski-Korsakov. Valérie Gonzales (le Coq d'or), Alexander Anisimov (le tsar Dodon), Elena Brilova (la princesse Chemakha), Donald Kaasch (l'Astrologue), Chœur de l'opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Uri Segal (direction), Ennosuke Ichikawa (mise en scène), Kanshino Fujima (chorégraphie).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 20 heures, les 9, 13 et 15 février ; 14 h 30, le 11 février. Tél. : 93-85-67-31. De 80 F à 500 F.

SAINT-ETIENNE
Le Dialogue des carmélites
de Poulenc. Valérie Marestin, Raphaëlle Farman, Sharon Coste, Claire Larcher, Sylvaine Davené, Antoine Garcin, Jean-Pascal Introvigne, Antoine Normand, Olivier Grand, Chœurs lyriques et Nouvel Orchestre de Saint-Etienne, Patrick Fournillier (direction), Antoine Bourseiller (mise en scène).
Théâtre Copeau-Grand-Théâtre, jardin des Plantes, 42 Saint-Etienne. 20 heures, le 9 février ; 15 heures, le 11 février. Tél. : 77-25-35-18. De 120 F à 210 F.

TOURS
Simon Boccanegra
de Verdi. Marcel Vanaud (Simon Boccanegra), Michèle Lagrange (Maria Boccanegra), Chris de Moor (Jacopo Fiesco), Ignacio Encinas (Gabriele Adorno), Jean-Marc Ivaldi (Paolo Albiani), Chœurs lyriques de Grand-Théâtre, Orchestre symphonique de Tours, Alain Guingal (direction), Antoine Selva (mise en scène).
Grand Théâtre, 34, rue de la Scellerie, 37 Tours. 20 h 30, le 9 février ; 14 h 30, le 11 février. Tél. : 47-05-37-87. De 65 F à 215 F.

DANSE

AUBUSSON
Compagnie la Liseuse
Georges Appaix : *Gauche-droite.*
Théâtre Jean-Lurçat, 23 Aubusson. 20 h 30, le 6 février. 90 F.

BÉZIERS
The Doug Elkins Dance Company
Théâtre municipal, allée Paul-Riquet, 34 Béziers. 20 h 45, le 6 février. Tél. : 67-28-40-75. 100 F.

BLOIS
Compagnie Beau Geste
Dominique Boivin : *La Belle Etoile.*
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 20 h 30, le 8 février. Tél. : 54-56-19-79. 80 F.
Antoine Ollivier, Antoine Rigot
Amore Captus.
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 18 h 30, le 9 février ; 21 h 15, le 10 février. Tél. : 54-56-19-79.
Compagnie le Marietta secret
Hervé Robbe : *Id.*
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 20 h 30, le 9 février. Tél. : 54-56-19-79.
Boris Charmatz
Attention.
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 22 heures, le 9 février ; 18 h 30, le 10 février. Tél. : 54-56-19-79. 40 F.

LILLE
Nederlands Dans Theater
Jiri Kylian : *No More Play, Petite Mort, Falling Angels, Field Mass.*
Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 20 heures, les 6 et 7 février. Tél. : 20-55-48-61. De 60 F à 250 F.

LYON
Lyon Opéra Ballet
Martino Müller : *Le Jour même.* Jiri Kylian : *Stamping Ground.* William Forsythe : *Second Detail.*
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 61 Lyon. 20 h 30, les 3, 6, 9 et 10 février ; 17 heures, le 4 février. Tél. : 72-00-45-45.

THÉÂTRE

ANGERS
Mariage à Sarajevo
de Ludwig Fels, mise en scène de Claude Yersin, avec Andrée Tainsy, Daniel Briquet, Patrick Moutreuil, Philippe Polet, Yves Prunier, Arnaud Apprederis, François Aubineau, Nicolas Berthoux, Karim Fatihi, Natacha Mircovich, Louis-Basile Samier et Hugues Vaulerin.
Nouveau Théâtre-Beaurepaire, 12, boulevard Gaston-Dumesnil, 49 Angers. Les samedi, mardi, mercredi, vendredi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures ; le jeudi, à 19 h 30. Tél. : 41-87-80-80. Durée : 2 heures. 85 F et 110 F. Jusqu'au 17 février.*

BESANÇON
Le Cirque invisible
de, par Victoria Chaplin et Jean-Baptiste Thierrée.
L'Espace, place de l'Europe, 25 Besançon. Les jeudi 8 et vendredi 9, à 20 h 30 ; le samedi 10, à 19 heures ; le dimanche 11, à 17 heures. Tél. : 81-82-00-30. Durée : 2 heures. 60 F et 100 F.*

BORDEAUX
Hélène
de Jean Audureau, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Muriel Solvay, Christophe Allwright, Jean-Yves Chatelais, Vincent de Bouard, Eric Bougnon, Nicolas Delpeyrat, Jean-Marie Galey, Yasmine Modestine et Jérôme Robart.
Théâtre du Port de la Lune, square Jean-Vauthier, 33 Bordeaux. Les samedi 3, lundi 5, mardi 6, mercredi 7, vendredi 9, samedi 10, lundi 12, mardi 13, à 20 h 30 ; le jeudi 8, à 19 h 30. Tél. : 56-91-98-00. Durée : 2 heures. 70 F et 150 F. Jusqu'au 16 février.*

BREST
La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Jean-Pierre Dougnac, Valérie Dréville, Jean-Claude Durand, Michèle Goddet, Guillaume Lévêque, Dominique Valadié, Claire Wauthion, Joseph Rolandez, Zimuth et Barbara Nicolier.
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. Les mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9, samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. Durée : 2 h 30. 65 F et 125 F.*

DIJON
Richard III
de William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Nathalie Bastat, Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauverjat, Maxime Lefrançois, Frédérique Loliée, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian et deux enfants en alternance.
Théâtre du Parvis-Saint-Jean, rue Danton, 21 Dijon. A partir du 6 février. Les mardi 6, mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9, samedi 10, mardi 13, à 19 h 30 ; le dimanche 11, à 16 heures. Tél. : 80-30-12-12. Durée : 4 h 20. 100 F et 130 F. Jusqu'au 17 février.*

LILLE
Sixième Solo
de et par Serge Valletti.
La Métaphore-Petite Salle, Grand-Place, 59 Lille. Le samedi 3, à 18 h 30 ; le dimanche 4, à 11 heures ; le lundi 5, à 22 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 1 h 30. 90 F et 130 F. Dernières.*

MARSEILLE
Longtemps encore il crut marcher à travers la forêt : Avis de décès ; Héraclès 2 ou l'hydre
d'après Heiner Müller, mise en scène d'Isabelle Pousseur, avec Marcelle Basso, Paul Camus, Jacques Germain, Stéphane Gisbert, Gaëtan Lejeune, Marie Mainardis, Hélène Mathon, Danielle Stefan, Régis Verdier, Léa Huguet et Séverine Micheli en alternance.
Les Bernardines, 17, boulevard Garibaldi, 13 Marseille. Les samedi 3, mardi 6, vendredi 9, samedi 10, à 21 heures ; les mercredi 7 et jeudi 8, à 19 h 30. Tél. : 91-24-30-40. Durée : 1 h 45. 50 F et 90 F.*

MONTBÉLIARD
Terezin
de Jacques Livchine, mise en scène de Jacques Livchine et Hervée de Lafond, avec Isabelle Catanorchi, Nathalie Conio, Hervée de Lafond, Marie Iracane, Michel Kempf, Mélanie Jackson, Léna Bréban, Jacques Livchine, Robert Cohen-Solal, Valérie Moureaux, Antoine Rosset, Eric de Sarria et Yann Denécé.
Centre d'art et de plaisanterie, 54, rue Clemenceau, 25 Montbéliard. Les samedi et lundi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures ; le vendredi, à 19 heures. Tél. : 81-91-37-11. Durée : 2 heures. 70 F et 90 F. Jusqu'au 19 février.*

MONTLUÇON
Hôtel Europe
d'après Vidosav Stevanovic, mise en scène de Milos Lazin, avec Denise Bonal, Renaud Danner, Jacques Giraud et Nathalie Villeneuve.
Les Fédérés, rue des Faucheroux, 03 Montluçon. Les jeudi 8, vendredi 9, samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 70-03-86-18. Durée : 1 h 45. 70 F et 90 F.*

MONTPELLIER
Cendrillon
d'après les frères Grimm et Charles Perrault, mise en scène de Silviu Purcarete, avec la troupe du Théâtre Tandarica.
Théâtre des Treize-Vents, domaine de Grammont, 34 Montpellier. Le lundi 5, à 10 heures ; les mardi 6 et samedi 10, à 14 h 30 et 20 h 45 ; le mercredi 7, à 14 h 30 ; les jeudi 8 et vendredi 9, à 10 heures et 14 h 30. Tél. : 67-58-08-13. Durée : 1 heure. 45 F et 110 F.*

NANCY
La Vie de Galilée
de Bertolt Brecht, mise en scène de Philippe Delaigue, avec Sophie Allot, Paule Annen, Alain Bert, Henri Boyer, Maurice Deschamps, Paul Descombes, Gil Fisseau, Vincent Garanger, Juan Martinez, Gérard Morel, Alain Rais, Pauline Sales et Christian Taponard.
La Manufacture, 10, rue Baron-Louis, 54 Nancy. Les mardi 6, vendredi 9, samedi 10, mardi 13, à 20 h 45 ; les mercredi 7 et jeudi 8, à 19 heures ; le dimanche 11, à 16 h 30. Tél. : 83-37-42-42. Durée : 2 h 30. 80 F et 100 F. Jusqu'au 17 février.*

REIMS
Alexina B.
d'après Herculine Barbin, mise en scène de Jean-Pierre Jourdain, avec Hélène Halbin.
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. Le samedi 3, à 20 h 30. Tél. : 26-48-49-00. Durée : 1 h 10. 75 F et 120 F. Dernière.*

RENNES
L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eric Vigner, avec Nazim Boudjenah, Dominique Charpentier, Cécile Garcia-Fogel, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini, Jérémie Oler, Grégoire Œstermann, Guy Parigot, Eric Petitjean et le Quatuor Matheus.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Les samedi 3, mardi 6, jeudi 8, vendredi 9, samedi 10, lundi 12, à 20 h 30 ; les dimanche 4 et dimanche 11, à 16 heures ; le mercredi 7, à 19 heures. Tél. : 99-31-12-31. Durée : 2 h 30. 110 F.

STRASBOURG
Imprécations IV
de Michel Deutsch, mise en scène de l'auteur, avec Judith Henry, Toméo Vergès, André Wilms, Marie Payen et le groupe Sentimental trois 8.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. Les samedi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 20 heures. Tél. : 88-35-44-52. Durée : 1 h 30. 95 F et 125 F. Jusqu'au 17 février.*
Le Pain de Roméo ; Tout le reste est singerie ; Le Roi de la fête ; La Panoplie du squelette
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Gilbert Beugniot, Eléonore Briganti en alternance avec Olivier Py, Samuel Churin, Michel Fau, Bruno Sermonne, Antoine Fayard, Philippe Girard, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev, Mathias Mlékuz, Claude Perron, Yvette Petit, Benjamin Ritter, Emmanuel Salinger, William Nadylam Yotnda et Dominique Parent.
Le Maillon-Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. Le samedi 3, à 14 heures. Tél. : 88-27-61-81. Durée : 10 heures. 90 F et 120 F.*
Le fou raconte toute l'histoire ; Le Jeu du veuf ; La Servante (retour)
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Michel Fau, Jean-Damien Barbin, Anne Bellec, Christophe Bernard, Irina Dalle, Samuel Churin, Luc Delhumeau, Antoine Fayard, Etienne Lefoulon, Philippe Lehembre, Mathias Mlékuz, Benjamin Ritter, Frédérique Ruchaud, William Nadylam Yotnda, Patrick Zimmermann et Flipotte le chien.
Le Maillon-Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. Le dimanche 4, à 16 heures. Tél. : 88-27-61-81. Durée : 6 h 30. 90 F et 120 F.*

TOURCOING
(1) Gibiers du temps, première époque : Thésée ; (2) seconde époque : Voix ; (3) troisième époque : Phèdre, fragments d'agonie
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de l'auteur, avec Vincent Dissez, Bernard Ferreira, Catherine Baugué, Frédérique Duchêne, Elisabeth Doll, Ula Baugué, Nicolas Bouchaud, Hélène Corsi, Christelle Legroux, Virginie Lacroix, Nathalie Nambot, Denis Lebert, Xavier Tavera, Gilles Masson, Fabienne Prost et Nanténé Traoré.
L'Idéal, 19, rue des Champs, 59 Tourcoing. (1) Le mercredi 7, à 20 heures. (2) Le jeudi 8, à 20 heures ; (3) Le vendredi 9, à 20 heures. Intégrale : le samedi 10, à 14 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 2 h 30. 90 F et 130 F.*

VILLEURBANNE
La Tour de Nesle
d'après Alexandre Dumas père, mise en scène de Roger Planchon, avec Jacques Weber, Arnaud Bédouet, Marco Bisson, Yan Duffas, Victor Garrivier, Paolo Graziosi, Yveline Hamon, Micha Lescot, Claude Lesko, Joseph Malerba, Nicolas Moreau et Alain Payen.
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69 Villeurbanne. A partir du 7 février. Les mercredi 7, jeudi 8, mercredi 14, jeudi 15, à 19 h 30 ; les vendredi 9, samedi 10, mardi 13, vendredi 16, à 20 h 30 ; le dimanche 11, à 17 heures. Tél. : 78-03-30-50. Durée : 3 heures. 135 F et 170 F. Jusqu'au 23 février.*

ART

ANTIBES
1946-1996, cinquante ans d'acquisitions
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 février 1996. 20 F.

BORDEAUX
Matthew Barney
Traffic. Pratiques artistiques des années 90
CAPC-Musée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 mars 1996. 30 F.

CALAIS
Allan Sekula
Galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta, 62 Calais. Tél. : 21-46-77-10. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Egalement au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle. Fermé mardi. Jusqu'au 25 février 1996.

CASTRES
Anne Pesce
Centre d'art contemporain, 35, rue Chambre-de-l'Edit, 81 Castres. Tél. : 63-59-30-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; samedi, dimanche et jours fériés de 15 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 20 mars 1996.

CHALON-SUR-SAONE
Michaël Kenna
Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 31 mars 1996. 10 F.
Marie-Paule Nègre
Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996. 10 F.

CHERBOURG
Tom Drahos
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 33-88-55-50. Mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; mercredi, samedi de 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 février 1996.

DIJON
Mario Airo
L'Usine, 37, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 9 mars 1996.
John M. Armleder, Bernard Frize, Steven Parrino, Richard Prince
Le Consortium, centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 9 mars 1996.

LYON
3e Biennale d'art contemporain
Palais des Congrès, Cité internationale, 69 Lyon. Tél. : 72-41-00-00. De 12 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 février 1996. 40 F, carte permanente : 70 F.

MORLAIX
Alain Clément
Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29 Morlaix. Tél. : 98-88-68-88. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; dimanche jusqu'à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996.

MOUANS-SARTOUX
L'Art concret aujourd'hui
Château, 06 Mouans-Sartoux. Tél. : 93-75-71-50. Jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 11 heures à 18 heures et sur rendez-vous. Jusqu'au 10 mars 1996.

MULHOUSE
Le Corps de la photographie
La Filature, [illegible] 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. Tél. : 89-36-28-28. De 11 heures à 18 h 30 ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 mars 1996.

NANTES
Les Années romantiques
Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 mars 1996. 30 F.

NICE
Marc Chagall
Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard, 06 Nice. Tél. : 93-53-87-20. De 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 25 mars 1996. 36 F, dimanche 26 F.
Le Monde après la photographie
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-73. De 13 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 3 février 1996 au 21 avril 1996.
Ernest Pignon-Ernest
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996. 25 F.

QUIMPER
Tania Mouraud
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 98-55-55-77. De 11 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 10 mars 1996.

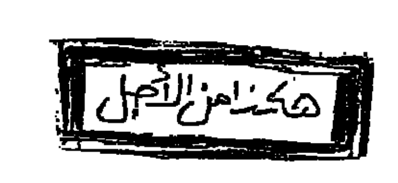
REIMS
Patrick Van Caeckenbergh
Fonds régional d'art contemporain, le Collège, 1, place Museux, 51 Reims. Tél. : 26-05-78-32. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 10 mars 1996.

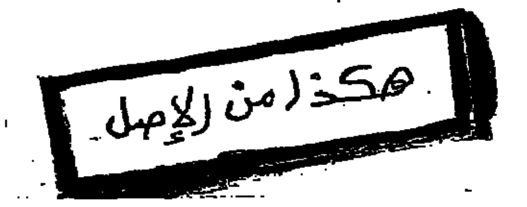
ROUEN
Les Vitraux retrouvés de Saint-Vincent
Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 février 1996.

VENCE
Matisse
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, 2, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 février 1996. 20 F.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Fabrice Cavaille, Cécile Dupaquier, Françoise Jury, Pascale Marie
Centre culturel-espace arts plastiques, 170, rue Grenette, 69 Villefranche-sur-Saône. Tél. : 74-68-33-70. De 14 heures à 18 heures ; mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 24 février 1996.

VILLENEUVE-D'ASCQ
L'Envolée, l'enfouissement
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 avril 1996. 25 F.





Téléfenua, le réseau de télévision câblée de Tahiti, est menacé de disparaître

TÉLÉFENUA survivra-t-il à l'année 1996 ? Rien n'est moins sûr. Faute d'assise juridique, ce réseau câblé, qui diffuse quatorze chaînes (RFO 1, RFO 2, Planète, Canal J, Canal Jimmy, Eurosport, ESPN (sport), CNN, RTL 9, MCM, Paris Première, Série Club, Ciné Cinémas et France Supervision) et gère 6 000 abonnés sur un ensemble de communes représentant 95 % de la population de l'archipel polynésien, risque de voir ses 50 millions d'investissements partir en fumée.

En effet, le projet de loi relatif aux expérimentations dans le domaine des technologies et des services de l'information (« autoroutes de l'information »), qui a été présenté mardi 30 janvier à l'Assemblée nationale, n'a pas prévu d'étendre la technologie du MMDS (distribution multichaînes multipoints) aux territoires d'outre-mer, et par conséquent à la Polynésie française.

Un amendement parlementaire qui a été présenté en ce sens mardi 30 janvier a été rejeté (*Le Monde* du 31 janvier). Sauf intervention de sénateurs sur ce texte, lors de son examen au palais du Luxembourg, Téléfenua a donc aujourd'hui perdu tout cadre juridique. En outre, près de 46 personnes risquent de se retrouver au chômage...

Téléfenua n'a pourtant rien d'un réseau pirate qui demande à être légalisé sous la pression du fait accompli. Ce projet de télévision câblée, conçu dès 1991 par une personnalité polynésienne, Loïc Brigato, a dû franchir un véritable parcours d'obstacles avant de commencer à émettre il y a à peine un an. Malgré l'hostilité ouverte de Gaston Flosse, président du gouvernement territorial de la Polynésie française et député RPR de l'Assemblée territoriale, qui n'a jamais apprécié les projets conçus en dehors de lui, Loïc Brigato et les investisseurs qui lui ont fait confiance ont obtenu en 1993 le droit de distribuer des programmes de télévision selon la méthode du MMDS.

Cette technique dite de « micro-ondes » employée aux Etats-Unis depuis plus de trente ans ainsi que dans plusieurs pays d'Europe (Irlande, Suède, Malte, etc.) permet de distribuer des programmes à un coût très inférieur à celui des réseaux classiques. A cause du monopole des forces armées sur une bonne partie du spectre, le MMDS n'était pas utilisé dans l'Hexagone ni dans les DOM-TOM. Toutefois, un accord passé avec le ministère de la défense en 1993 a permis, un an plus tard, à Téléfenua d'obtenir du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) les autorisations nécessaires à l'exploitation d'un réseau câblé.

Malheureusement, le Conseil d'Etat, saisi par Gaston Flosse, est venu annuler partiellement le droit d'utiliser le MMDS dans des zones dites d'habitat dispersé. Téléfenua ne peut donc que disparaître, à moins que les sénateurs ne réparent cet « accroc » et que les députés ne finissent par les suivre.

Y. M.

Le groupe Bouygues demeurerait opérateur de TF 1

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel examine le renouvellement de l'autorisation d'émettre, accordée lors de la privatisation de la Une

LE 8 AVRIL 1997, l'autorisation d'émettre de TF 1 accordée pour dix ans à un groupe d'actionnaires mené par Bouygues, lors de la privatisation de la chaîne en avril 1987, arrivera à expiration. La « loi Carignon » du 1er février 1994 a prévu un renouvellement quasi automatique des autorisations des chaînes privées, TF 1 et M 6. Sauf *« faute grave ayant donné lieu à sanction »* ou *« atteinte au pluralisme »*, rien ne peut venir entraver la bonne marche de ce processus. Cette reconduction devrait donc être bouclée le 8 avril, soit un an jour pour jour avant son terme légal.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a prévu de se réunir en février pour avaliser ce renouvellement. Ensuite, il dispose d'un délai de six mois pour négocier avec la chaîne une nouvelle convention annexée à l'autorisation. C'est ce créneau que les opposants au groupe Bouygues ne vont pas manquer de mettre à profit. Des syndicats de producteurs audiovisuels, comme certains « sages », voudront se saisir de l'occasion pour alourdir le cahier des charges de TF 1.

Pour le groupe Bouygues, cette négociation avec l'organisme de régulation constitue le seul point noir potentiel d'une opération pourtant bien balisée par les dispositions de la loi Carignon. A défaut d'un accord avec le CSA au terme de ce délai, l'autorisation d'émettre de TF 1 sera soumise à un appel d'offres, mais aucun candidat n'a fait connaître son intérêt pour la première chaîne. Selon toute vraisemblance, le groupe Bouygues devrait être reconduit dans son rôle d'opérateur.

A l'évidence, aucune des deux parties n'a intérêt à provoquer un blocage qui pourrait profiter à un repreneur éventuel. Malgré un prix d'achat élevé, 3 milliards de francs en 1987, TF 1 s'est imposée, au fil des années, comme une affaire rentable. En 1995, la Une a dégagé un bénéfice net de 600 millions de francs, en hausse de 10,7 %, pour un chiffre d'affaires de 9,116 milliards de francs. Mieux, pour la première fois en 1996, le résultat net de TF 1 devrait être supérieur à celui réalisé par Canal Plus. Enfin, les projets de la première chaîne dans la télévision numérique – signature d'un accord satellitaire avec France Télévision, lancement du projet de programmes numériques pour la jeunesse baptisé Hyperkids – imposent au groupe Bouygues de tout faire pour conserver son navire amiral.

PROMESSES NON TENUES

Une éviction pour non-respect du pluralisme serait une surprise. De même, une remise en cause de l'autorisation d'émettre pour « faute grave » reste tout aussi difficile à plaider. Même si certains montrent du doigt les démêlés judiciaires de Patrick Poivre d'Arvor, l'évocation de cette affaire n'a aucune chance d'aboutir. Seule une mise en cause de l'honnêteté de l'information, condamnée par le tribunal et sanctionnée par le CSA au titre du droit de l'audiovisuel, entre dans le cadre de la loi Carignon. Tel n'a pas été le cas pour le présentateur qui a été condamné à 15 mois d'emprisonnement avec sursis pour *« recel d'abus de biens sociaux »* (*Le Monde* du 12 janvier).

L'action juridique n'est toutefois pas la seule voie choisie par « Changez la Une », une association, créée en janvier, qui milite *« pour la remise en concurrence de TF 1 »*. Présidée par Elisabeth Turpin, une *« ménagère de moins de 50 ans »*, l'association a lancé une pétition nationale *« pour mobiliser l'opinion »*. Sans grands moyens financiers ni logistiques, sans véritable représentativité non plus, l'association peut toutefois compter sur les conseils avisés de deux avocats : Jean-François Boutet et Arnaud Montebourg.

A l'origine du combat d'Elisabeth Turpin, les promesses non tenues par le groupe Bouygues lors de la privatisation de la chaîne. *« Si l'on regarde ce que Bouygues avait promis en 1987 et ce qui s'est passé depuis il n'y a aucun rapport. Où est passé le mieux-disant culturel ? »* s'interroge Elisabeth Turpin. Confiante et déterminée, la présidente de « Changez la Une » entend poursuivre son action pour *« essayer de remettre TF 1 sur le chemin de la télévision de qualité »*.

Guy Dutheil

■ **PRESSE** : le prix de *L'Humanité* passera de 6 à 7 francs lundi 5 février. Après avoir rappelé que les comptes du quotidien communiste avaient été équilibrés en 1995, *« grâce au succès de la souscription »*, *L'Humanité* du 2 février souligne que *« l'augmentation brutale du prix du papier (+ 46 %) et la réduction de l'aide gouvernementale ont aggravé le déficit structurel »* (*Le Monde* du 1er février). Le quotidien indique que le budget 1996 ne pouvait être *« en équilibre qu'en recourant à l'augmentation du prix »*, qui n'avait pas changé depuis cinq ans.

■ **TÉLÉVISION** : le journaliste Jean-François Kahn, fondateur de l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi* dont il est maintenant l'un des éditorialistes, assurera une chronique hebdomadaire consacrée à *« la vie des idées »* dans le journal de 13 heures de France 2, sous forme de dialogue avec le présentateur. Sa première chronique, samedi 3 février, devrait être consacrée au *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution* (PUF) et à un numéro de la revue *Histoire* sur la révolte contre les impôts. Chroniqueur à France 2 jusqu'en 1981, Jean-François Kahn avait ensuite animé une émission de variétés, avant d'aider Laure Adler lors de débats du « Cercle de Minuit ».

■ **PRIVATISATION** : la privatisation de la Société française de production (SFP) devrait être examinée par le conseil des ministres, mercredi 7 février. Deux solutions s'offrent : en deux pôles, comme le propose son PDG Michel Bassi (par ailleurs candidat à la présidence de l'Agence Française Presse) ; ou en bloc, comme le proposent les pouvoirs publics. La SFP étant confrontée à *« des échéances financières difficiles »*, le gouvernement examine aussi la possibilité d'une contribution financière sans contrevenir à la législation européenne.

VENDREDI 2 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Libération. Feuilleton.
15.20 Rick Hunter, inspecteur choc. La femme de Jade. Série.
16.10 Dingue de toi. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Club Dorothée.
17.40 La Philo selon Philippe. Série.
18.05 Les Années fac. Mission délicate. Série.
18.35 Le Miracle de l'amour. Un amour pour deux. Série.
19.05 Agence tous risques. Rock'n'roll. Série.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50

PETITE SŒUR
Téléfilm de Marion Sarraut, avec Annie Girardot, Martin Lamotte (100 min). 482024
Une adolescente douée pour la gymnastique est remarquée lors de compétitions nationales. Son père, croyant à sa réussite, s'endette...

22.30

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier, Marie Lecoq, Maître Didier Berges. Secours en montagne ; Phobies ; Les impôts (100 min). 5817005
0.10 Chapeau melon et bottes de cuir. Méfiez-vous des morts. Série.
1.05 Journal, Météo.

1.15 Mésaventures. 1.40 et 2.50, 3.50 TF 1 nuit. 1.50 Mozart. Concert. 3.00 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.00 et 5.05 Histoires naturelles. 4.30 Intrigues. Série. *5.00 Musique.*

France 2

12.59 Journal, Point route.
13.45 Derrick. Série.
14.50 L'Enquêteur.
15.45 et 5.10 La Chance aux chansons. Variétés.
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.10 Quoi de neuf, docteur ?
17.35 La Fête à la maison.
18.05 et 3.00 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Gros Nounours joue de l'harmonica.
19.20 et 0.45 Studio Gabriel. Jocelyne Berrouard, Jacob Kassav.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.55

▶ MAIGRET
Série. Maigret et le port des brumes, de Charles Nemes d'après Georges Simenon, avec Bruno Cremer, Jean-Claude Dauphin (100 min). 3245847

22.35

BOUILLON DE CULTURE
L'Histoire d'un grand historien : *Pierre Goubert. Invités : Pierre* Goubert, Erik Orsenna, Jacques Weber, M. Aguilas (70 min). 4733550
23.45 Géopolis. Magazine présenté par Claude Sérillon. Services *publics : fin de règne* (45 min). 7586598
0.30 Journal, Météo.

1.15 Envoyé spécial (rediff.). 3.35 Entre chien et loup. 4.00 24 heures d'info. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Les Vagabonds du Nouveau Monde. Téléfilm de Tom Gries (80 min). 5355668
15.50 Magnum. Série.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Cinéma français sous l'Occupation*, de René Château.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. La tribu des brisants, de Dominique Pipat, Bernard Rubinstein et Robert Pauly (60 min). 1468531
Trois frères pratiquent sur les côtes de l'Atlantique une pêche particulière que leur a enseignée leur père.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Pierre Bachelet. Italie : fabricants de pâtes ; Guatemala : les messagers du vent ; Paris, des journées entières dans les arbres (60 min). 5537043
22.50 Météo.
22.55 Journal.
23.15 Nimbus. Magazine présenté par Elise Lucet. L'Homme, la Science, la Loi (55 min). 1579463

0.10 Dynastie. Machiavélisme. Feuilleton. 1.00 Musique Graffiti. Musique pour rire. *Le Quatuor*, par les Violons dingues (15 min).

La Cinquième

13.00 Détours de France. Barcelonnette. 13.30 Attention santé. 13.35 Défi. 13.56 Le Réseau des métiers. 14.05 Travaux de la commission de réflexion sur l'école. Le savoir obligatoire. 15.30 Le Sens de l'Histoire. Truman. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Affaires publiques. La Cour de cassation. 18.15 Les Clefs de la nature. Ergot de seigle et migraine. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Le Mékong. Documentaire. [1/4] Tibet et Chine du Sud : le torrent des montagnes, de Bernd Gorrbach, Rolf Lambert, Manfred Linke et Elke Werry (45 min). 78579
19.45 Artisan'art. Documentaire. [1/5] Le potier.
20.00 Brut. (30 min). 1463
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'ALBUM DE MES RÊVES
Téléfilm de Kai Wessel, avec Hanna Mattes, Wanja Mues (85 min). 512043
Pendant ses vacances d'été, une petite fille, écartée des jeux et des joies de ses deux frères, va découvrir seule le monde à travers l'objectif d'un appareil photo offert par son père. Une chronique familliale du début de siècle qui se déroule sur les bords de la Baltique.

22.10

VENDETTA, VENGEANCES ALBANAISES
Documentaire de Jerzy Sladkowski (95 min). 8477821
Dans l'Albanie d'aujourd'hui, un homme cherche à venger le meurtre de son fils, malgré l'action des femmes en faveur d'une trêve entre les clans.
23.45 Entretien. (50 min). 335821
0.35 Women and Men (rediff.). [2/2] Téléfilm. Trois histoires de séduction (v.o.). Mara, de Mike Figgis, d'après Henry Miller, avec Juliette Binoche, Scott Glenn ; Retour à Kansas City, de Walter Bernstein, d'après Irwin Shaw, avec Matt Dillon, Kyra Sedgwick ; Un problème familial, de Kristi Zea, d'après Carson McCullers, avec Ray Liotta Liotta, Andy MacDowell.
1.55 Music Planet (rediff.). Musique. Pop Galerie. The Scorpions, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher.

M 6

13.25 Surfin'USA : les Beach Boys. Téléfilm de Michael Switzer. *L'ascension de six jeunes garçons musiciens devenus célèbres : les Beach Boys.*
15.00 Deux flics à Miami.
16.40 Hit Machine. Variétés.
17.05 Une famille pour deux.
17.35 L'Etalon noir.
18.05 Raven. Le retour des Dragons Noirs [2/2].
19.00 Code Quantum. Série. Au revoir, mon ange.
19.54 *Six minutes d'information.*
20.00 Notre belle famille.
20.35 et 23.50 Capital 6.

20.45

GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq (135 min). 396192
M 6 se propose de faire découvrir des jeunes talents qui seront peut-être les stars de demain. Une production Thierry Ardisson.

23.00

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série. Rendez-vous avec la mort (50 min). 18208
Grâce à un cœur artificiel, un milliardaire excentrique a réussi à se maintenir en vie depuis plus de cent ans...
0.00 Sexy Zap. Fort gaillard. Sexy sport. La nuit des éros.
0.30 Hongkong Connection. L'homme au hachoir. Série.

1.20 Clips techno. Musique. 2.50 La Saga de la chanson française. Serge Gainsbourg. 3.40 Culture pub.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Mister Jones ■ Film américain de Mike Figgis (1993, 109 min). 8593444
15.35 Le Secret de la trompette. Court métrage.
15.55 La Bonne Année ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1973, 110 min). 7837111
17.45 Alpsee. Court métrage.
18.00 Le Dessin animé. Mot.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LES BEATLES PAR LES BEATLES
Documentaire [3/3] (98 min). 815444
Dernière partie. Le plus riche documentaire sur les « Fab Four » n'échappe pas à la complaisance.
22.15 Babylon V
22.55 Flash d'information.

23.00

TERRAIN MINÉ
Film américain de Steven Seagal (1993, 101 min). 7222444
0.40 Corrida pour un espion ? Film de Maurice Labro (1965, 103 min). 5318444
2.25 Zombie, le crépuscule des morts-vivants ■ Film de George A. Romero (1978, 115 min). 87954550
4.20 Blue Ice. Film de Russell Mulcahy (1992, 101 min). 1129005
6.00 Des îles enneigées dans le ciel d'Afrique. Documentaire de Patrick Morris (55 min). 6444173

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Biologie et médecine : les nouvelles bactéries.
20.00 Le Rythme et la Raison. Dvorak, un nouveau monde (5).
20.30 Radio archives. André Leroi-Gourhan.
21.32 Black and Blue. Philly Joe Jones, avec Georges Paczynski.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les petites ondes.

0.05 Du jour au lendemain. 0.50 *Musique : Coda. Couleurs de la nuit* (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Brigitte Lefèvre.
20.00 Concert franco-allemand. Donné les 11, 12 et 13 janvier, au Semper Oper de Dresde, et *émis simultanément sur les* radios de Francfort, Sarrebruck et Berlin, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Giuseppe Sinopoli : Concerto pour violoncelle et orchestre nº 1, de Haydn ; Das Lied von der Erde, de Mahler.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Visions des temps immémoriaux, de Tisné ; Chemins IV pour hautbois et ensemble instrumental, de Berio, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Chostakovitch, Moussorgski.

0.00 Jazz club. En direct du Sunset, à Paris. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 26 septembre 1995 à Toulouse, par Shura Cherkassky, piano : Fantaisie et Fugue BWV 542 (arrangement Franz Liszt), de Bach ; *Sonate nº 28 op. 101*, de Beethoven ; Sonate nº 2 op. 35 Marche funèbre, de Chopin ; Thème et variations op. 19 nº 6, de Tchaïkovski ; Paraphrase sur Faust de Gounod, de Liszt.

22.40 Centenaire de la mort de Bruckner. Symphonie nº 7, de Bruckner (enregistré en 1988), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Lorin Maazel. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 Fort Boyard. 21.30 Le Carnet du bourlingueur. 22.05 Journal (France 2). 22.35 Taratata. 23.50 Sortie libre. Invités : Freddy Buache, Hervé Dumont. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR, 30 min).

Planète

20.35 Adieu, Barbiana. 21.35 Petra, le silence rouge. 22.30 Etranger en son pays. 23.35 Les Nouveaux Explorateurs. [3/12] Aux frontières du Yunnan. 0.00 ▶ Quand on aime la vie, on va au cinéma ! 0.55 Histoire de la marine. [4/7] Le temps des paquebots (60 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock. Joan Crawford. 20.00 20 h Paris Première.
21.00 ▶ Brel, quinze années d'amour. Documentaire d'André Salée et Claude Kirgener. 1889685

21.50 Petit Jour. 22.15 Musiques en scènes. 22.45 Jean Guidoni 96. 23.40 Bill T. Jones. Un portrait. 0.40 Premières loges (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Les Innocents ■ ■ Film de Jack Clayton (1961, N., 100 min), avec Deborah Kerr. 8189376
22.10 Le Chevalier de la vengeance ■ ■ Film de John Cromwell (1941, N., v.o., 95 min), avec Tyrone Power. 93944886
23.45 Barricade ■ Film de Gregory Ratoff (1939, N., v.o., 70 min), avec Alice Faye. 72851111
0.55 Désarroi ■ Film de Robert-Paul Dagan (1946, N., 80 min), avec Gabrielle Dorziat. 55058208

Ciné Cinémas

18.50 L'Amour aveugle. 20.30 Hollywood 26.
21.00 L'Enfant miroir ■ Film de Philip Ridley (1990, 95 min), avec Viggo Mortensen. 84844937
22.35 A bout de course ■ Film de Sidney Lumet (1988, v.o., 100 min), avec River Phoenix. 67199847
0.15 Maniac. Film de William Lustig (1980, 90 min), avec Joe Spinnell. 9116574

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Assez de cinéma. 20.45 (et 23.50). Le Masque. 21.40 (et 0.40). Jim Bergerac. Riez toujours. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Le bocal. (30 min).

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. Invité : *Arlo Guthrie 20.30 Les Envahisseurs.* L'astronaute. 21.20 M.A.S.H. La revanche du caporal. 21.50 Le Meilleur du pire. 22.20 Chronique moscovite. 22.25 Dream On. Cours privés. 22.50 Seinfeld. La course. 23.15 Top bab. 23.55 La Semaine sur Jimmy. 0.05 New York Police Blues. Episode nº 33. (50 min).

RTL 9

20.30 Le Gagneur. 22.10 Leader. 22.15 La Malédiction du loup-garou. La jeune fille matérialiste. 22.45 Emmanuelle. Film de Just Jaeckin (1973, 100 min), avec Sylvia Kristel. *Erotique.* 0.25 Télé-achat. 0.40 Pigalle Saint-Germain-des-Prés. Film d'André Berthomieu (1950, N., 90 min), avec Jeanne Moreau. *Comédie.*

TMC

20.00 Marc et Sophie. Billard, vous avez dit billard ? 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Le Fils du cordonnier. 22.25 26 minutes aux courses. 22.55 Les Confessions d'un enfant de chœur. 0.30 La Semaine sur Jimmy. *0.40 Les Jurés de l'ombre* (55 min).

Eurosport

10.30 Ski. En direct. Coupe du monde. Super G dames. A Crans Montana (Suisse). Commentaires : Stéphane Rinaldi. 9003005
16.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Zagreb (Croatie). Quarts de finale. Commentaires : Frédéric Viard. 50778111

20.00 Boxe. 21.00 Arts martiaux. 22.00 Body-building. 23.00 Catch. 0.00 Olympic Magazine. 0.30 Bobsleigh (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'héritage de la musique des Celtes

Pour France 3, « Macadam musiques » explore la vie musicale en régions. Le guitariste Dan Ar Braz témoigne de la vivacité d'une culture bretonne devenue urbaine et identitaire

UNE CORNEMUSE pleure dans les embruns de la pointe du Raz. Pittoresques jusqu'au cliché, ces premières images et ces quelques notes imposent comme une évidence le rapport viscéral de cette musique à son environnement. « Macadam musiques » a choisi de rencontrer des musiciens dans leur cadre de vie, d'expliquer comment une ville, une région, pouvaient influer sur leur création. Il y a deux semaines, un reportage sur L'Affaire Louis Trio, le groupe lyonnais marqué par une histoire individuelle plus que collective, démontrait surtout qu'en France on a gommé bien des particularismes culturels. Le 17 février, un numéro de « Macadam musiques » consacré aux rastas montpelliérains de Regg'Lyss devrait expliquer comment des musiques venues d'ailleurs (reggae, rap, ragga) peuvent raviver l'esprit régional. Mais il est peu d'endroits où, autant qu'en Bretagne, un chanteur s'imprègne de sa terre.



Samedi 3 février, le guitariste Dan Ar Braz, filmé par le cinéaste Frank Cassenti, reçoit dans son Finistère. Ce Quimpérois, gentleman affable de quarante-six ans, vient de connaître un succès discographique inattendu. Vendu à plus de 100 000 exemplaires en un an, son album, *L'Héritage des Celtes*, a prouvé la vitalité et le renouvellement de la tradition bretonne. Commandé à l'origine par le Festival de Cornouaille de Quimper (fondé en 1948 par Pierre-Jakez Hélias) sous la forme d'un spectacle « interceltique », le projet de *L'Héritage* s'est transformé, devant l'adhésion immédiate du public, en un enregistrement fédérant 75 musiciens – Bretons, Irlandais, Ecossais, Gallois –, fine fleur de la musique celte contemporaine.

En balade dans les rues de sa ville, devant les casiers des pêcheurs sur le port, à la rencontre de quelques-uns de ses complices – les chanteurs Gilles Servat et Yann-Fanch Kemener –, Dan Ar Braz témoigne de ses motivations et des raisons de ce succès. Les années de régionalisme militant qui ont préservé une culture et une langue. Des artistes qui ont choisi de vivre au pays et de ne pas se couper du quotidien. Le tissu associatif et les structures modestes mais essentielles (café-concert, label discographique, festivals) qui les y ont aidé. Des personnalités décisives enfin, comme Alan Stivell dans les années 70, qui ont dressé des passerelles entre les traditions et les musiques d'aujourd'hui, démontrant à de jeunes musiciens passionnés de rock et de blues que le rythme, la sensualité, l'émotion immédiate des mélodies, ils les avaient sous la main dans ce patrimoine qui ne demandait qu'à vivre.

Guitariste encyclopédique que sa carrière a souvent baladé en Angleterre et aux Etats-Unis, Dan Ar Braz n'a aucun mal pour passer aux travaux pratiques. Avec sa six cordes, il analyse les correspondances évidentes existant entre des musiques populaires toutes influencées par la diaspora celte. Il superpose les harmonies du *Sloop John B* des Beach Boys, du *Norwegian Wood* des Beatles et du *Wild Mountain Times* des Byrds à celles de *Boarders of Salt*, chanson bretonne qu'il a composée pour *L'Héritage des Celtes*, et éclaire la pérénité de cette musique. Avec la même conviction, les *gwerz* de Yann-Fanch Kemener et de Madame Bertrand feront office de blues local n'ayant rien à envier à l'âpreté d'un John Lee Hooker ou d'un Howlin'Wolf. Une des ambitions de *L'Héritage des Celtes* était de rendre compte de ce rayonnement qui ouvre des portes sur la modernité.

Si, il y a vingt ans, le renouveau culturel breton avait failli tomber dans le piège de l'indigestion folklorique, il a finalement résisté à des années 80 souvent broyeuses de particularismes. Comme l'explique Gilles Servat dans ce « Macadam Musiques » consacré aux « musiques de Breiz », une culture bretonne urbaine et fortement identitaire pallie la disparition inéductable d'une culture paysanne. Porte-voix actifs plus que gardiens de musée, les musiciens y ont largement contribué.

Stéphane Davet

★ « Macadam musiques » : *Dan Ar Braz, l'héritage des Celtes*, France 3, samedi 3 février à 0 h 25.

Parasites

par Agathe Logeart

IL Y AVAIT des choses importantes aux actualités : Jacques Chirac en visite chez son cousin d'Amérique ; François Bayrou allant au devant des lascars de banlieue et de leurs profs maltraités ; la résurrection provinciale d'Edouard Balladur. Trois déplacements d'inégale portée, mais qui répondent, chacun dans leur genre, aux mêmes rites, aux mêmes règles. A chaque fois, et c'est bien là l'enjeu, un message doit être délivré, et les caméras sont invitées à le retransmettre. Au bout du compte, nous ne disposons que des meilleurs moments, une espèce de *best of*, soigneusement choisi, délicatement monté. L'espace télévisé étant limité, il s'agit pour les victimes consentantes de cet exercice sans filet de frapper vite et fort, en se présentant sous leur meilleur profil. Et c'est là, parfois, que le bât blesse. Car le téléspectateur a l'esprit mutin, et se laisse volontiers distraire, lorsqu'entre les lignes se glissent images et pensées parasites.

Honneur, bien sûr, au chef de l'Etat. Que retiendra le téléspectateur de son voyage outre-Atlantique ? Un fou rire, incontestablement. L'un de ces bons gros fous rires qu'affectionne Bill Clinton, et que Jacques Chirac lui servit tout ficelé au cours de leur conférence de presse commune. On ne comprit pas tout, parce qu'on n'était pas dans la salle, mais, à l'évidence, ces deux présidents-là s'entendent comme larrons en foire. Etait-ce spontané, était-ce arrangé par un staff de gagmen qui auraient sué sang et eau pour arriver à ce joyeux résultat ? Mystère. L'important n'est pas là. L'important est de montrer que les querelles autour des essais nucléaires français sont désormais dépassées puisque la brouille est soluble dans un éclat de rire. D'autres petits signes ne trompent pas, d'ailleurs. Jacques embrasse Hillary. Hillary fait préparer du carré d'agneau à la française pour ses hôtes parisiens. Et quand Bernadette craint de se prendre les pieds dans sa longue jupe à tournure en lourd satin bleu nuit, c'est Hillary qui lui tend une main secourable pour lui éviter de trébucher dans l'escalier.

Pendant ce temps, loin des fastes de la Maison Blanche, Edouard Balladur tente de rappeler qu'il ne faudrait pas l'enterrer trop vite puisqu'il bouge encore. Dommage, on l'entend mal car on est distrait par la curieuse image d'Elisabeth Hubert qui, dans son dos, se cure les ongles. A quoi bon se donner tant de mal pour qu'un message de cet intérêt se trouve ainsi malencontreusement brouillé ?

François Bayrou, lui non plus, n'a pas ménagé sa peine lors de sa visite dans un collège d'une banlieue difficile : il a joué au ping-pong, mangé des frites à la cantine, tiré – comme il est d'usage pour faire jeune – dans un ballon de foot. C'est cela que l'on aura retenu, un ministre qui se montre, un peu muet, certes, mais très en forme.

Le fou rire de Bill, les ongles d'Elisabeth, le coup de pied de François, la grande histoire s'écrit, semble-t-il avec de toutes petites.

SAMEDI 3 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal.
13.15 Reportages. Les mamy miss, de Jérôme Caza.
13.50 L'homme qui tombe à pic. Série.
14.40 Mac Gyver. Série. La voleuse de Budapest.
15.35 Melrose Place. Série.
16.25 Trente millions d'amis.
16.55 Football. En direct. 16e de finale de la Coupe de France : FC Nantes-AS Monaco à Nantes ; 17.00, Coup d'envoi.
18.55 Alerte à Malibu. Retour mouvementé. Série.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute Hippique, Météo.

20.45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Avec Sacha Distel, Francis Perrin, Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim, Lagaf', Carlos, Thierry Roland, Guy Montagné, Amanda Lear, Vincent Perrot (120 min). 113088

22.45

LA LOI DU PROFESSIONNEL
Téléfilm de William Webb, avec Jeff Fahey, Yancy Butler (105 min). 6725638
Une jeune veuve rencontre un tueur professionnel et lui confie que l'ex-associé de son mari cherche à l'assassiner...
0.30 Formule foot. Spécial Coupe de France.
.05 Journal, Météo.
.5 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). Magazine. 1.35 et 2.05, 2.50, ., 4.25 TF 1 nuit. 2.15 et 5.10 Histoires naturelles. 3.00 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.00 In... 4.35 Musique.

France 2

12.55 Journal, Point route.
13.40 INC. Magazine.
13.45 Savoir plus santé. Magazine présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Ces malades qui gouvernent : hier, aujourd'hui, demain.
14.45 L'ABC des plantes.
14.50 Entre mer et désert. Documentaire.
15.20 Samedi sport. Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.00, Rugby : Tournoi des cinq nations, Ecosse-France ; Angleterre-pays de Galles (190 min). 85411932
18.30 Le Choix gagnant. Jeu.
19.00 Surprise sur prise. Divertissement.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.45

MIROIR, MON BEAU MIROIR
Présenté par Nagui (150 min). 8610203
Un public de trois cents personnes se prête pendant près de 2 h 30 aux exubérances « naguiesques ».

23.15

JE T'AIME MAË-LI
Spectacle de Marc Jolivet au Palais des glaces en 1994 (75 min). 1870067
L'univers de Marc Jolivet : une galerie de personnages aux prises avec le chômage, les minitels, les autoroutes de l'information, les régimes... et l'amour.
0.30 Journal, Météo.
0.40 Troisième mi-temps. L'actualité du rugby. 1.35 La 25e Heure. Le Maître de chorale, de Gordon Henderson. Magazine. 2.25 Tatort. Folie meurtrière. Série. 4.55 Bouillon de culture (rediff.). 6.00 Dessin animé.

France 3

11.45 Flash d'information.
11.50 et 13.02, 15.05, 16.45 Télévision régionale.
12.35 Journal, Keno.
14.05 Le Retour de Sherlock Holmes. Les six napoléons. Série.
17.45 Montagne (rediff.).
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Napoléon et autres récits*, de Carl Sternheim.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional, Météo des neiges.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LE GARÇON SUR LA COLLINE
Téléfilm de Dominique Baron, avec Philippe Volter, Marie Bunel (95 min). 343135
Un jeune garçon rencontre un homme qui se dit un ami de son père, mort quelques années plus tôt. C'est le début d'une grande complicité.

22.25

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Les rois du ring, de Jean-Christophe Rosé (95 min). 5208583
De Jack Dempsey à Mike Tyson, en passant par Rocky Marciano et Cassius Clay, l'itinéraire de boxeurs devenus des mythes.
0.00 Journal, Météo.
0.25 Macadam musiques. Dan Ar Braz, l'héritage des Celtes, de Frank Cassenti.
● Lire ci-dessus.
1.15 Musique Graffiti. Œuvres de Bartok, par Jozef Lendvai et Miklos Szenthelyi, violon (15 min).

La Cinquième

13.00 Pareil, pas pareil. Bruxelles. 13.30 Va savoir. Doëlan, un village en France. 14.00 A tous vents. Les démons du large. 15.00 Business humanum est. Peugeot-Sochaux. 15.30 Les Grands Maîtres du cinéma. John Ford. 17.00 La Yougoslavie, suicide d'une nation. La rupture, la guerre commence. 18.00 Arrêt sur images.

Arte

19.00 John Cleese, comment horripiler les gens. Série [2/3].
19.25 Histoire parallèle. Magazine présenté par Marc Ferro et Claude Cheysson. Actualités de la semaine du 3 février 1946. Palestine 1946 : l'Angleterre prise au piège (50 min). 5665796
20.15 Le Dessous des cartes. [1/3] La Corée. Magazine.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

DU ROUGE À LÈVRES SUR TON COL
Série de Dennis Potter, avec Giles Thomas, Ewan McGregor [5/6] (60 min). 7371222
21.45 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien (60 min). 9840628

22.45

MUSIC PLANET
Pop Galerie. Whitney Houston, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (60 min). 2180899
Miss Bodyguard a changé la soul en or avec soixante-dix millions d'albums vendus dans le monde.
23.45 La Victoire en chantant. Téléfilm de Mike Bradwell, avec Phyllis Logan, Marjie Lawrence (v.o., 90 min). 8598880 *Été 1960. Une école de danse se rend au grand complet au concours annuel du festival de danse classique du Yorkshire, sur la côte est de l'Angleterre. Comédie.*
1.15 Cartoon Factory (rediff.). [3/10] Dessin animé. Comicalamities (1928) ; Fiddlin'Fun (1934) ; Spanish Twist (1932) ; Time for Love (1935). 1.45 7e art bis. Court métrage d'animation [6/8] Pologne. 2.10 Le Passage (rediff.). Court métrage.

M 6

12.55 La Saga des séries.
13.00 Pour l'amour du risque. La vidéo du crime. Série.
14.05 Supercopter. Série.
15.10 Booker. Série.
16.15 Les Champions. Série.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir. Série.
18.05 Amicalement vôtre.
19.05 Warning. Magazine.
19.15 Turbo.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot Forme.
20.35 Coming Next. *Nouveau magazine de neuf minutes qui veut mettre en lumière tout ce qui est à la mode. Présenté par Ophélie Winter.*

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Entité biologique extraterrestre (50 min). 1235425
Masculin féminin (50 min). 1670512
Le message (50 min). 6425241
Dans Entité biologique extraterrestre, *Mulder fait appel à ses connaissances en matière d'ufologie. Dans* Masculin féminin, *Mulder et Scully sont sur la piste d'un serial killer. Dans* Le Message, *un criminel détenu leur propose son aide pour résoudre une affaire d'enlèvement.*
23.15 Les Contes de la crypte. Qu'est-ce que tu mijotes ?, avec Christopher Reeve. Série.
23.40 Les Contes de la crypte. La dernière émission, avec David Warner. Série.
0.15 Dance Machine Club.
0.50 Hit Dance.
1.15 Best of dance. Musique.
3.15 Mode 6. Magazine. 3.45 Black Ballad. Documentaire. 4.40 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
14.00 Basket-ball. Los Angeles Lakers-Chicago Bulls.
15.20 Football. Finale de la Coupe d'Afrique des nations.
17.30 Insektors. Série.
▶ En clair jusqu'à 20.30
17.45 National Geographic. Le coyote de Yellowstone (55 min). 92867406
18.40 Les Simpson.
19.05 et 22.00 Flash d'information.
19.10 et 19.45, 20.20 C Net.
19.15 C'est pas le 20 heures.
19.49 Les Sales Blagues de Vuillemin.
19.50 L'Œil du cyclone.
20.25 Pas si vite !

20.30

LA RANDONNÉE TRAGIQUE
Téléfilm de Neil Fearnley (1992, 88 min). 82932
Un écrivain le jour et chauffeur de taxi la nuit, accepte de transporter une jeune femme à l'autre bout des Etats-Unis...
22.15 Jour de foot.

23.00

BOXE
En direct de Levallois. Championnat d'Europe des poids super-plume : D. Lifa (France)-A. Alexandrov (Russie).
Combat international des poids super-plume : J. Lorcy (France)-J. Polo-Perez (Colombie) (110 min). 1168357
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Face Dance. Film de John Stagliano (1992, 89 min). 4413241
1.35 Le Péril jeune ■ Film de Cédric Klapisch (1994, 101 min). 5984390
3.30 Kabloonak ■ Film de Claude Massot (1994, v. o., 103 min). 7388067

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Les danseur et le problème de leur formation. Interview de Christian Tamet.
20.30 Photo-portrait. Jacques Aubert, essayiste.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Au loin le bruit de la mer, de Pierre Halet.
22.35 Musique : Opus. Alain Corneau, cinéaste.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Menteuse, de Jean-Marie Lactavetine. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. Donné le 17 juin 1995, à l'Opéra des Flandres à Anvers : Orlando, opéra en trois actes, de Haendel, par l'Orchestre symphonique de l'Opéra des Flandres, dir. Paul Dombrecht, Patricia Bardon (Orlando), Lynne Dawson (Angelica).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 2 février, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par le Trio Le Cercle, Michel Portal, clarinette, Pierre Strauch et Christope Roy, violoncelles, Jean-François Jenny-Clarke, contrebasse, Nguyên Lê, guitare, Jean-charles François, percussion, et le Trio Le Cercle, percussions : Œuvres de Kagel.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le Mythe de Don Juan. Don Juan, extraits, de Gluck, par The English Baroque Soloists ; Don Giovanni, scène finale, de Mozart, par le Philharmonia de Vienne, dir. Riccardo Muti ; Variations op. 2, de Chopin, par l'Orchestre philharmonique tchèque ; Die Lustigen Musikanten, de E.T.A. Hoffmann, par l'Orchestre de la Radio symphonique de Berlin, dir. Zagrosek ; Variations Batti, Batti, de Clementi ; Le Convive de pierre, extrait, de Dargomizski, par le Chœur et l'Orchestre du Bolchoï, dir. Ermler ; Réminiscences de Don Juan, de Liszt ; Don Juan, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Riccardo Muti.
22.30 Da Capo. Quatuor n° 15, de Schubert ; Concerto pour violon op. 47, de Sibelius ; Œuvres de Scriabine : Poème tragique op. 34 ; Etude op. 8 n° 11. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

...s soirées ...ble et satellite

...

...ournal (RTBF). 20.00 El Sal... Le Pays des quatorze vol... ...30 Télécinéma. 22.05 Jour... ...nce 2). 22.35 Spécial Fa si la ... (Rediff. de France 3 du 16/1/ ... Bon week-end. 0.30 Soir 3 ...3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 ... d'Amérique (15 min).

...nète

...arcelone, 1936, les olym... ...ubliées. 20.35 La Route de ... [3/11] Dans la collection ...re 0, jusqu'au bout de la route. ...s enfants disent que c'est ...le. 22.00 L'Epopée de la ...ouge. [3/4] Le retour de la ... 22.55 15 jours sur Planète. ...dieu, Barbiana. 0.25 Petra, ...e rouge. 1.20 Etranger en ...s (65 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ?
20.30 Danse sportive (180 min). 70183670
23.30 Paris dernière. 0.25 Les Rita Mitsouko. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond. 1.20 Premières loges (25 min).

Ciné Cinéfil

17.55 Les Innocents ■ ■ Film de Jack Clayton (1961, N., 100 min), avec Deborah Kerr. 12431680
19.35 Actualités Pathé n° 2.
20.25 Le Club. Invité : Gérard Lanvin
21.45 Mary Pickford, la petite fiancée de l'Amérique. Documentaire.
23.00 Furie ■ ■ ■ Film de Fritz Lang (1936, N., v.o., 90 min), avec Sylvia Sydney. 1889680
0.30 King Kong ■ ■ ■ Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, N., v.o., 100 min), avec Fay Wray. 61546801

Ciné Cinémas

18.40 Les Films américains de 1995. Les comédies.
19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas.
20.30 Prémonitions.
21.55 Ciné Cinécourts. Invités : Marin Karmitz, Tony Gatlif, Christian Philibert, Philippe Kotlarski.
23.00 Trois Lits pour un célibataire. Film de Will McKenzie (1989, 100 min), avec Mark Harmon. 99271681
0.40 Château de dames (65 min).

Série Club

19.10 Fame. 19.55 Caraïbes offshore. L'union fait la force. 20.45 Schimanski. Ennemis jusqu'à la mort. 23.10 ▶ Au-delà du réel. L'homme qui détenait la puissance. 23.50 Le Comte Yoster. Un soupçon d'ammoniaque. 0.45 Au plaisir de Dieu (55 min).

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. L'amour à toutes les sauces. 21.50 Le Frelon vert. Le secret de Sally Bell. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.45 T'as pas une idée ? Invité : Patrice Chéreau. 23.45 Quatre en un. 0.15 Seinfeld. La course. 0.45 Route 66. Un rêve trop beau (50 min).

RTL 9

20.30 Les Cinq Dernières Minutes : Une beauté fatale. 21.50 La Malédiction d'Imogène. 23.25 Télé-achat. 0.25 Compil RTL9. Clips. 0.50 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL.

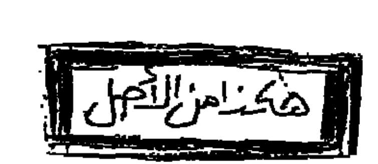
TMC

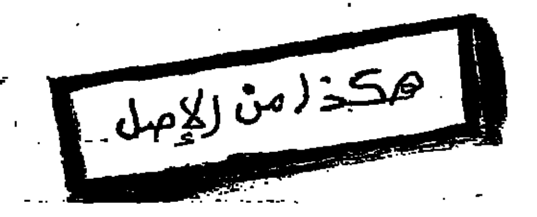
19.20 Flash Eurosud. 19.30 Jinny de mes rêves. Jinny prisonnière. 20.00 Drôles d'histoires. 20.10 L'Album Warner. 22.15 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. [4/4] Les volcans 23.10 Tu ne crois pas si bien dire. 0.35 Secret bancaire. L'affaire Lancione (60 min).

Eurosport

11.15 Ski. En direct. Coupe du monde. Descente dames, à Crans Montana (Suisse). 8968222
14.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Zagreb (Croatie). Demi-finales. 68751715
18.00 Natation. En direct. Coupe du monde. 6e manche, à Paris. 142408
19.30 (et 22.30) Football.
21.00 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 20e journée. Pau-Orthez-Villeurbanne, au Palais des sports de Pau. 930883

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.





Le Monde
SAMEDI 3 FÉVRIER 1996

L'apparatchik est dans l'ascenseur

par Pierre Georges

IL Y AVAIT les gnomes de la City. Il y a désormais les apparatchiks du patronat. Sans parler de quelques *dinosaures syndicaux*. Voire d'hydres bancaires. L'univers du premier ministre est peuplé d'étranges et maléfiques créatures dont on imagine qu'elles font son désespoir et ses cauchemars.

Ainsi donc le gouvernement et le patronat ne s'aimeraient plus comme avant. Ils se jetteraient à la figure les reproches qui, d'ordinaire, font les jolis divorces. Jean Gandois, apparatchik des apparatchiks, autrement dit patron des patrons, n'y est pas allé par quatre chemins. Avant de partir aux Etats-Unis avec le président de la République – ce qui tendrait à prouver qu'il y avait bien un apparatchik dans l'avion –, il a confié au *Figaro*, jeudi, un entretien en poste restante.

Le président du CNPF, au nom de *« l'estime et du respect »* qu'il lui doit, a d'abord mis en garde le chef de l'Etat, son hôte du jour, contre son actuelle propension à « tailler » du patron sur mesure. *« Je voudrais lui dire que, s'il veut mobiliser les chefs d'entreprise, il ne faut pas qu'il passe son temps à en dire du mal. »* Voilà qui est dit.

Puis Jean Gandois, pour mieux soutenir *« l'action d'Alain Juppé, objectivement remarquable »*, a noté aimablement qu'il la jugeait *« décrédibilisée par une succession de mesures sans effet réel »*. Et de moquer allègrement le gouvernement de tous les plans, comme il est des semaines des quatre jeudis économiques. *« Une semaine, un plan pour les chômeurs de longue durée, la semaine suivante un plan pour les jeunes, la semaine d'après un plan pour le logement... »*

Bref, de vraies amabilités entre amis sincères. La réplique du premier ministre fut celle que l'on a dite : *« Apparatchik ! »* Et si l'on ignore ce qu'Attila Chirac et Jean Gandois purent se dire ensuite dans l'avion présidentiel, le désormais fameux *Spirit of Conquest*, force est de constater que la confiance réciproque était un peu à la baisse.

Sauf, évidemment, à supposer que cette fâcherie publique ait pu être largement calculée et préméditée, façon de donner le change et d'amuser la galerie sur le vieux thème politique du *« divorçons Folleville »*. Ce que nul ne saurait croire.

Si les patrons se fâchent tout rouge, ou le feignent, c'est, comme ne le dit pas Jean Gandois, qu'ils en ont un peu assez de porter le chapeau. Et comme il le dit, *« ils ne sont pas des sorciers. »* Ni responsables, ni coupables du chômage. Ni responsables, ni coupables de cette perte de confiance généralisée qui aboutit à cette *« décrédibilisation »* de l'action gouvernementale.

Et si Alain Juppé se fâche tout rouge, ou le feint, c'est qu'il en a un peu assez de ne pas voir venir *« le renvoi d'ascenseur »* après avoir beaucoup fait pour la baisse des charges patronales et aider à l'embauche. En somme il leur reproche d'empocher le magot sans contrepartie sociale, sans créer la confiance économique.

Le dialogue, pour être de sourds, n'est pas nouveau. La gauche l'a connu en son temps. Edouard Balladur aussi. Le gouvernement gouverne. Les patrons « patronnent ». C'est même leur caractéristique essentielle, leur responsabilité et leur alibi principal, le nez sur les comptes, les effectifs et les bénéfices. Quant aux chômeurs, ils chôment. Devant le mythique ascenseur.

Jacques Toubon accepte d'exempter de poursuites les familles des sans-papiers

LE CONJOINT et les proches parents d'un étranger en situation irrégulière qui l'aident à se maintenir en France pourraient être mis à l'abri des poursuites pénales qui se multiplient contre eux ces temps-ci. Jacques Toubon, ministre de la justice, a promis, jeudi 1er février, devant le Sénat, une réforme législative dans ce sens, répondant à de *« légitimes préoccupations humaines »*.

La question a été abordée au moment de l'examen d'un amendement déposé par les socialistes à l'occasion du débat sur le projet de loi antiterroriste qui incrimine de façon spécifique *« l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger »* (*Le Monde* du 2 février). Plus largement, la loi Pasqua sur l'immigration a aggravé les peines prévues pour les personnes facilitant l'entrée et le séjour des étrangers, les portant à cinq ans de prison et 200 000 francs d'amende. Le principe de telles sanctions n'est pas nouveau, mais, depuis quelques mois, les parquets ont multiplié les poursuites visant des compagnes de « sans-papiers ». L'une d'elles a même été condamnée à trois mois de prison avec sursis pour avoir tenté d'épouser un Congolais en situation irrégulière.

Jeudi, au Sénat, Robert Badinter, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine, a proposé d'amender la loi Pasqua afin que soient exemptés de telles poursuites non seulement *« le conjoint de l'étranger en situation irrégulière ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui »* mais aussi ses parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que ses frères et sœurs et leurs conjoints. De telles dispositions existent déjà dans le nouveau code pénal pour exonérer la famille d'un criminel de l'obligation de dénonciation.

Jacques Toubon s'est déclaré favorable au principe d'une telle mesure mais en la limitant à l'aide au séjour. Prenant au mot le ministre, Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur (PS) du territoire de Belfort, a alors proposé un amendement modifié dans ce sens. Mais M. Toubon a estimé qu' *« il ne faut pas improviser »* et s'est engagé *« personnellement à ce que cette démarche aboutisse »* lors de la navette du projet de loi antiterroriste entre le Sénat et l'Assemblée nationale. La disposition exonérant les compagnes, compagnons et familles pourrait donc figurer sous forme d'amendement dans le projet de loi discuté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Au moment où avait lieu ce débat au Sénat, une cinquantaine d'organisations, parmi lesquelles Act Up, Aides, La Cimade, Emmaüs, le Gisti, le MRAP, le Syndicat des avocats de France, SOS-Racisme, réaffirmaient *« leur ferme intention de continuer à apporter leur aide à toute personne en détresse, quels que soient sa nationalité et son statut administratif »*.

Philippe Bernard

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 2 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20935,10	+0,59	+5,21
Honk Kong index	11362,80	+0,03	+13,64

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 01/02	Var. en % 31/01	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2024,09	+0,15	+8,13
Londres FT 100	3753,40	−0,16	+1,73
Zurich	1537,29	−0,01	+0,48
Milan MIB 30	994	−5,42	+6,76
Francfort Dax 30	2466,99	−0,13	+9,45
Bruxelles	1688,63	−0,09	+8,27
Suisse SBS	1383,29	...	−5,09
Madrid Ibex 35	330,95	+0,57	+3,39
Amsterdam CBS	335,90	−0,17	+4,47

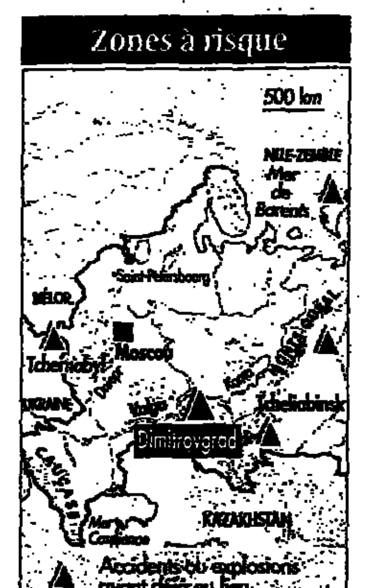
Tirage du *Monde* du vendredi 2 février 1996 : 498 148 exemplaires

En Russie, un nuage de gaz radioactif s'est échappé d'un centre d'essais

Les spécialistes divergent sur la contamination provoquée par l'accident

UNE ERREUR de manipulation. *Des armoires de contrôle brisées et*, au bout de la chaîne, une centrale nucléaire qui relâche un nuage de gaz et de vapeur radioactifs dans l'environnement. On croyait oublié ce terrible scénario associé à l'explosion en avril 1986 du réacteur *N4 de la centrale ukrainienne* de Tchernobyl. Pourtant, c'est une de ses variantes qui se serait produite non loin de Dimitrovgrad, sur la Volga, à 650 kilomètres à l'est de Moscou, dans l'un des plus grands centres de recherches nucléaires de Russie, connu sous le nom de code de RIAR. Mercredi 31 janvier, à 11 h 15, selon les autorités russes, un incident sur la pile VK-50, l'un des sept réacteurs de recherche du centre, aurait conduit à un relâchement de produits radioactifs dans l'atmosphère.

Selon des information recueillies par notre correspondante et recoupées par les services de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne (Autriche), un ouvrier aurait endommagé des armoires électriques à la suite de la fausse manœuvre d'une grue ou d'un pont roulant. Le fonctionnement de ce réacteur prototype à eau bouillante de 50 mégawatts, construit au milieu des années 60, et qui alimente le centre en eau chaude et en chauffage, aurait alors été perturbé. Une soupape de sécurité se serait alors ouverte ou aurait lâché répandant, *via* une cheminée, des matières radioactives *dans l'environnement*.



A en croire les autorités de Moscou, l'installation aurait été arrêtée. Une information que ne confirme pas l'AIEA. Selon un travailleur du centre joint par un de ses collègues français, l'institut continuait, vendredi 2 février, *« de travailler normalement »*, ce que le directeur du RIAR, Valentin Ivanov, nous a certifié en assurant que *« le réacteur fonctionnait. »* Mais des spécialistes européens à Moscou précisaient, vendredi, que la pile VK-50 *« était en condition sous-critique »*, c'est-à-dire que les réactions en chaîne sont interrompues.

Tout le problème est de savoir quel est le niveau réel de contamination généré dans la région par ce relâchement, que les autorités russes évaluent à *« 1,2 tonne d'un mélange de vapeur et de gaz »* représentant, selon une station de mesure locale, une radioactivité de *100 millicuries* que le Gosatomenadzor (Institut de surveillance gouvernemental) estime quant à lui à... 3 curies. Pour le responsable du centre de Dimitrovgrad, il n'y aurait ni victime, ni personne contaminée.

Cependant une zone sanitaire d'un rayon de sept kilomètres autour du réacteur a été instaurée et des spécialistes de la décontamination ont engagé des opérations de récupération de la neige polluée. Une certaine confusion règne sur les chiffres, les responsables du centre affirmant que la zone de pollution ne dépasse pas les deux cents mètres carrés, tandis que d'autres évoquent une tache de dix kilomètres carrés.

Ces imprécisions ne sont pas sans rappeler l'incident qui, en 1993, avait frappé l'usine sibérienne de Tomsk où une cuve de produits radioactifs avait explosé à la suite d'une violente réaction chimique. La lumière sur cet accident, plus grave, semble-t-il, que celui qui affecte aujourd'hui le RIAR, avait été longue à obtenir et les scénarios de l'explosion plutôt décrits par des sources occidentales. Le complexe militaro-industriel de Tomsk-7 n'était pas de nature à forcer les commentaires et certains experts de la sûreté ne s'étaient pas privés d'ironiser sur le fait que *« classer »* un tel accident *« au niveau 3 de l'échelle de sûreté »* comme l'avaient fait, à l'époque, les Russes, était *« une farce. »*

Il reste à souhaiter, cette fois, que la transparence sur ce sujet sensible de l'énergie nucléaire, tant en Russie que dans les pays de l'Est, joue pleinement son rôle pour que l'on juge du bien fondé des décisions des autorités russes d'avoir classé l'incident de Dimitrovgrad au niveau 1 – le plus bas – de l'échelle de sûreté.

Jean-François Augereau et Jean-Paul Dufour

Sept réacteurs de recherche

Outre le réacteur VK-50 sur lequel s'est produit l'incident, six autres piles fonctionnent sur le centre d'études nucléaires de Dimitrovgrad : le SM-2, un réacteur à haut flux de 100 mégawatts mis en service en 1961 ; le MIR, réacteur de type piscine de 100 MW (1966) ; le BOR-60, un surgénérateur expérimental de 60 MW (1969) et trois petits réacteurs piscine – un de 6 MW et deux de 10 MW – mis en service entre 1975 et 1984. Ces installations sont complétées par sept « cellules chaudes », des ateliers où sont découpés et analysés les éléments de combustibles hautement radioactifs irradiés dans les réacteurs du site. Le centre est dédié principalement à l'étude du comportement des combustibles nucléaires pour les centrales « classiques ». Selon un technicien français qui l'a visité, *« ces équipements sont, certes, assez anciens, mais toutes les techniques classiques y sont présentes et semblent utilisées à leur meilleur niveau »*.

Le nombre des appelés affectés à la défense égalerait celui des recrues du futur service civil

DANS LE CADRE de la réforme du service national qui est en préparation, le nombre des appelés continuant à effectuer un service lié à la défense pourrait être du même ordre que celui des recrues affectées à un service civil. Cette précision importante a été donnée par Charles Millon, ministre de la défense, à des sénateurs membres de la commission des affaires étrangères et de la défense. M. Millon a, d'autre part, indiqué que ce nouveau service aurait comme règle générale une durée de six mois, *« modulable »* selon les modalités de son accomplissement.

A côté d'une armée progressivement professionnalisée et du maintien du principe de la conscription, le ministre de la défense prévoit de fixer trois objectifs à son projet de réorganisation qui tend à instaurer une *« conscription civique »* pour tous les citoyens. Mais M. Millon admet, pour la première fois, qu'il s'agirait de demander aux seuls jeunes hommes de rendre *« un service à la nation »*, puisque, reconnaît-il, *« son extension aux jeunes femmes reste à débattre »*.

Le premier objectif est de constituer *« un service de défense et de sécurité »*, ouvert aux jeunes désireux d'exercer une activité militaire. Ce service-là reprendrait les formes de service dans la gendarmerie, la police nationale et la sécurité civile (le corps des sapeurs-pompiers). Le deuxième objectif a trait à l'existence d'un service de *« cohésion sociale et de solidarité »*. Un tel service réunirait les appelés qui servent aujourd'hui à la ville, à des travaux dits d'intérêt général ou d'utilité sociale, et à des activités d'alphabétisation et de formation. Un troisième objectif, enfin, s'attacherait à redéfinir un service dit de coopération internationale, intégrant les activités des services actuels d'aide, de coopération et de service en entreprises sans, pour autant, *« renouveler les errements passés »*, a précisé M. Millon, en faisant allusion aux nombreuses inégalités qui entâchent ces services.

Après avoir déclaré que le service des jeunes femmes était encore en discussion, M. Millon a précisé, à la suite de nombreuses récriminations d'associations, que *« La proportion des appelés qui effectueraient un service lié à la défense ou à la sécurité pourrait être équivalente à celle des appelés qui choisiraient une forme civile »*. La durée du service, sur la base générale de six mois, changera néanmoins selon la nature des formules et des modalités d'exercice de ce service.

M. Millon a aussi cherché à apaiser les appréhensions apparues outre-Rhin. En effet, Bonn reste attaché à la notion de service militaire. La presse allemande a souligné le facteur d'insertion sociale du service, notamment dans la phase d'intégration des jeunes issus de l'ex-Allemagne de l'Est. Or, la France et l'Allemagne cherchent à créer des corps communs, tels que l'Eurocorps, et une diversité excessive dans leur recrutement pourrait gêner leur disponibilité opérationnelle. *« Le partage entre appelés dans la défense et recrues d'un service civil, que la France envisage, n'est pas très différent de celui qui existe en Allemagne »*, a noté M. Millon.

Jacques Isnard

■ **Laurent Fabius s'est déclaré favorable** *« à une armée professionnelle (...), imposée par l'évolution des techniques et la conjoncture internationale »*. A propos de l'avenir du service militaire, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qui s'exprimait jeudi 1er février sur France 2, a jugé que rendre obligatoire un service civique pour les deux sexes ne serait pas une bonne solution *« parce que cela désorganiserait complètement le marché du travail »*.

Le ministre de la défense veut rapprocher Dassault d'Aérospatiale

« EN FRANCE, il y a une réflexion à mener sur la structure de l'aéronautique. Il est évident qu'il faut que Dassault et Aérospatiale discutent ensemble. » Charles Millon, le ministre de la défense, a rouvert dans un entretien avec le quotidien économique *Les Echos* (mercredi 31 janvier), un de ces dossiers serpents de mer de l'industrie française. M. Millon s'inscrit dans la liste de ses prédécesseurs – Jean-Pierre Chevènement, Pierre Joxe et André Girand – qui, estimant que les deux groupes ont *« à l'évidence »* des points communs, prônaient leur rapprochement, voire leur fusion. Les ministres ont tous, jusqu'à présent, échoué.

La raison en est simple : Serge Dassault s'y est toujours opposé. Avec succès. Il estime que ses avions militaires et les avions civils d'Aérospatiale n'ont rien de commun. *« Il n'y a aucune synergie entre nous »*, vient-il de rappeler brutalement à *L'Express* (25 janvier). *« Cela ne nous ferait pas vendre un avion de plus. »* Tout juste l'avionneur accepte-t-il d'étudier *« des projets intéressants »* de coopération qui lui seraient soumis. Et, pour bien montrer qu'il porte ses regards ailleurs, Serge Dassault a fondé en décembre 1995 une société d'études dites *« Amont »* avec British Aerospace, concurrent direct d'Aéropatiale. Et d'ajouter : *« Cette société pourrait nous servir de base pour d'autres activités. »*

Les *« évidences »* des ministres sont bien connues. Les services d'études des deux sociétés sont en partie complémentaires. Les sites industriels (quatre pour chacun) redondants. Le Rafale de Dassault n'aura pas de successeur, du moins du même type franco-français. Et, surtout, le besoin d'économies dans les budgets militaires pousse à un rapprochement.

OBSTACLES TECHNIQUES

M. Millon réussira-t-il là où les précédents ministres de la défense ont échoué ? Rien ne permet d'avancer le moindre pronostic tant les obstacles techniques et financiers s'ajoutent à l'opposition de Serge Dassault. Aucune des entreprises n'a d'argent pour acquérir l'autre. Louis Gallois, le président d'Aérospatiale, estime qu'il faut renforcer ses fonds propres de 10 milliards de francs pour participer en bonne place à la restructuration européenne de l'armement qui se dessine. En outre, les incertitudes juridiques concernant le capital de Dassault compliquent singulièrement les opérations (la famille détient 49,90 % des parts, l'Etat 45,75 % mais dispose en sus de droits de vote dont la valeur est incertaine).

Ensuite, le dossier n'est pas des plus essentiels. Dassault est un fleuron symbolique des armes françaises. Mais en dehors d'un excellent bureau d'études de 1 500 personnes (2 700 dans la branche aéronautique d'Aérospatiale), la firme est petite à l'échelle européenne avec un chiffre d'affaires décroissant (12,6 milliards de francs en 1994, contre 49 milliards pour Aérospatiale en 1995). Plus important est le jeu qui s'ouvre entre les cinq « grands » européens de l'aéronautique militaire et civile : l'allemand DASA, les britanniques GEC-Marconi et British Aerospace et les français Thomson et Aérospatiale. Avec éventuellement, pour la partie française, l'outsider Alcatel, dont le nouveau PDG Serge Tchuruk semble avoir des visées sur Thomson, et la PME Matra, dont l'appétit est grand concernant le même Thomson.

Reste l'essentiel : les liens étroits entre le chef de l'Etat et la firme. Marcel Dassault a fait sauter Jacques Chirac enfant sur ses genoux. Mais, à l'heure où s'amorce une simplification de l'ensemble du dispositif militaire et industriel national qui pourrait se conclure par 50 000 suppressions d'emplois, exclure Dassault du jeu est impossible. M. Millon semble avoir commencé à en convaincre M. Chirac.

Eric Le Boucher